MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN

CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1891

MÉMOIRES

I. — PARTIE SCIENTIFIQUE

RECHERCHES

SUR

LE PORTE-VOIX ET LE PAVILLON

DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Par M. NEYRENEUF,

Membre titulaire.

Introduction. -- Le rôle du porte-voix est mal connu, ainsi que celui du tube conique par lequel se terminent un grand nombre d'instruments de musique. Tous les traités de physique constatent simplement notre ignorance, sans risquer la moindre hypothèse au sujet d'un effet acoustique si remarquable et d'observation si courante. Rappelons rapidement les faits contradictoires qui semblent ne rendre actuellement plausible aucune explication.

Pour justifier le renforcement des sons par le porte-voix, il semble que l'on pourrait invoquer les réflexions sur les parois qui rapprochent de plus en plus de l'axe les rayons sonores ; mais ces réflexions paraîtront peu efficaces si l'on remarque : que l'on peut, sans modifier essentiellement les résultats : 1° doubler d'un drap épais les parois intérieures du porte-voix ; 2° remplacer le

tube conique par un tube cylindrique avec adjonction d'une partie très évasée ; 3° enfin, tourner même le dos à la région où l'on cherche à se faire entendre (1).

On a invoqué aussi le mouvement vibratoire même des parois dont l'effet s'ajouterait à celui des vibrations de la masse d'air interne ; mais, dès 1763, Lambert a prouvé que l'intervention des parois, dans la production du son, ne pouvait avoir que des inconvénients pour la netteté de l'articulation de la voix.

En présence de ces faits si contradictoires, il devient nécessaire de séparer, autant que possible, les différents phénomènes mis en jeu et de les étudier à part, pour pouvoir ensuite bien préciser leur vrai rôle dans leurs actions simultanées.

Nous allons nous occuper d'abord de la réflexion de sons *sans résonnance* dans un tube conique, pour passer ensuite aux conditions de formation de résonnances dans divers cas intéressants.

PREMIÈRE PARTIE.

RÉFLEXION DES SONS SANS RÉSONNANCE DANS UN TUBE CONIQUE

Les lois de la réflexion s'appliquent si rigoureusement aux ondes sonores dans les circonstances les plus diverses, que l'on doit s'attendre à les trouver vérifiées dans leur propagation dans un tuyau conique, à la condition de se soustraire à tout effet particulier de résonnance qui rend impossible une évaluation d'inten-

(1) Hassenfratz.

sité. J'ai déjà eu l'obligation de me soustraire à l'action des ondes stationnaires pour déterminer les lois *de l'écoulement du son dans les tuyaux cylindriques* (1) et j'ai mis ici en usage les mêmes procédés et eu recours aux mêmes précautions.

L'appareil consiste en une caisse en bois, mobile sur des rails et renfermant un timbre dont le marteau est commandé par un mouvement d'horlogerie (2). Elle porte normalement à une de ses parois un tube cylindrique A en laiton de 3 centimètres de diamètre et de 30 centimètres de longueur sur lequel peuvent se visser : soit un tube cylindrique B de mêmes dimensions, soit des tubes coniques de même longueur et

d'ouvertures : { 3^{mm} et 4^{mm} } pour C
{ 3 5 } pour D
{ 3 6 } pour E

On comparera successivement sur une flamme sensible fixe placée dans le prolongement de l'axe du tube A les effets obtenus avec deux systèmes de tuyaux, A + B par exemple avec A + C ou A + D ou A + E.

Voici les principaux résultats :

(1) *Annales de Chimie et de Physique*, 6ᵉ série, XXII, 1891.

(2) On ne peut se servir que de sons brefs comme ceux que donne le choc d'un marteau contre un timbre et encore faut-il employer un timbre ou incomplet ou fêlé ou du moins rendu sourd par des surchages de cire. Voir pour plus de détails et l'emploi de la flamme sensible. Ann. de Chimie et de Physique (*loc. cit.*) et Mémoires de l'Académie de Caen, 1882.

Série en expérience.		Distance.	Rapport.
1	A + B	138mm	1,46
	A + C	202	
2	A + B	123	1,56
	A + D	129	
3	A + B		1,990
	A + E		

Le rapport va en augmentant, comme l'on voit. avec l'ouverture du cône. Mais on ne peut pas espérer trouver de rapport simple entre le coefficient d'accroissement d'intensité et la variation de l'angle d'ouverture, si on se reporte à la loi complexe d'affaiblissement résultant du parcours même du tuyau par les ondes sonores. Aussi ai-je restreint particulièrement mes recherches à la dernière série pour laquelle le rapport est le plus grand.

Voici les déterminations qui m'ont permis, en faisant varier la source sonore et la sensibilité de la flamme, de fixer le nombre 1,990 cité plus haut.

	Tube A + B	Tube A + E	Rapport des dist.
Distance a la flamme	415	740	1,783
	560	1030	1,839
	540	1140	2,111
	445	920	2,090
	400	830	2,075
	138	272	1,971
	265	550	2,075
	60	124	2,066
	59	112	1,898
	39	78	2

La moyenne 1,990 ne s'écarte pas trop, comme on voit, des valeurs les plus éloignées. Il ne faut, du reste, attacher aucune importance théorique au nombre lui-même ; il suffit qu'il soit très-sensiblement constant dans les circonstances où on l'a déterminé, pour justifier des recherches plus en grand, se rapprochant mieux des conditions dans lesquelles fonctionne le porte-voix.

EXPÉRIENCES FAITES EN PLEIN AIR.

J'ai installé, pendant les dernières vacances du jour de l'an, dans la grande cour du lycée, la caisse à timbre susceptible de recevoir les systèmes de tubes A + B et A + E. On se plaçait dans la direction même de l'axe des tubes à une distance telle que l'oreille ne perçut plus le bruit du marteau.

J'ai fait aussi quelques déterminations sans tension aiguë de la membrane du tympan, en se plaçant de manière à faire face directement à l'ouverture. Les sons arrivaient ainsi également dans les deux oreilles.

Je me suis transporté plus tard dans l'espace nu et bien isolé que M. Chevalier a bien voulu mettre à ma disposition, sur la route de Creully, pour opérer dans des conditions un peu meilleures d'isolement.

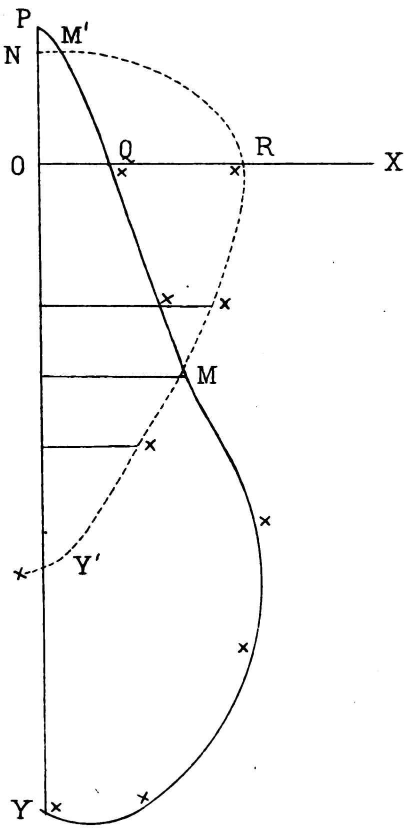
Voici les résultats de ces expériences pour lesquelles on avait la précaution d'annihiler par des écrans en bois les réflexions perturbatrices produites à la surface du sol. Trois observateurs ont bien voulu me prêter leur concours pour éloigner toute cause d'erreur systématique ; leur faculté auditive était fort diffé-

rente. Enfin, on faisait varier l'intensité du son, en changeant les positions relatives du marteau et du timbre.

Lieu d'observ.	Porte-voix.	Tube cylindr.	Rapport.	Observateur.
Lycée, 31 déc. 1890	20 m.	12 m.	1,666	N.
	18	12	1,5	N.
	26,30	17,30	1,52	N.
Lycée, 2 janvier 1891	43	22,80	1,87	N.
	51,90	37,60	1,40	S.
	25,60	17	1,50	N.
	46,70	34,20	1,36	S.
Ch. Chevalier, 8 févr. 1890.	21,60	13,5	1,60	N.
	6,50	3,90	1,66	I.
	16,30	9,50	1,70	C.

On voit, en tenant compte des circonstances particulières qui ont pu se produire, que l'effet du cône est bien constant et que l'on peut, avec une approximation suffisante, prendre le nombre 1,557, moyenne du rapport, comme exprimant la puissance, en plein air, de notre porte-voix. Ce nombre est notablement différent de celui (1,990) que nous avons trouvé pour les expériences faites dans le laboratoire ; mais on peut justifier cette différence par les remarques suivantes :

En plein air, et pour des distances aussi considérables que celles obtenues, on ne peut pas considérer le milieu comme homogène. Des pertes par réflexions analogues pour leur cause à celles constatées plus en grand par Tyndall, ne devront pas manquer de se produire. Ces pertes seront relativement plus considérables pour les tubes coniques parce que, les chances


P
M′
N
Q
R
O
X
M
Y′
Y

d'affaiblissement augmentent avec l'étendue du chemin parcouru ; de sorte que,dans un milieu homogène et pour une distance indéfinie le rapport avec les systèmes A + E et A + B serait bien 1,990, mais en réalité ce rapport devra devenir de plus en plus voisin de l'unité, à mesure que les portées seront plus grandes.

L'impression sonore modifiée dans le sens de la propagation directe doit, dans le cas des perturbations que nous invoquons ici, se retrouver dans une distribution inverse. Il était intéressant à ce point de vue de déterminer avec les deux systèmes de tubes, tout autour de la caisse, les courbes d'égale audition.

La figure ci-jointe représente ces déterminations. Les traits en ponctué se rapportent au tuyau cylindrique, et les traits pleins sont le tracé relatif au tuyau conique.

On peut remarquer, la ligne O X correspondant au plan passant par l'ouverture perpendiculaire à l'axe des tuyaux :

1° Que la forme des deux courbes est inverse avec un point commun en M et un autre en M' ;

2° Que suivant la ligne O X l'onde provenant du tuyau cylindrique se propage beaucoup plus loin ;

3° Que le son se propage en arrière à une distance plus grande pour l'onde provenant du tube conique.

Cette dernière particularité est la plus importante, mais elle n'est pas toujours réalisée, et par un temps plus calme, dans un endroit gazonné du terrain Chevalier, protégé de deux côtés contigus par des haies élevées, j'ai pu obtenir des distances O N et O P beaucoup plus petites avec O N > O P. On doit s'attendre à

trouver cette anomalie de retour d'autant mieux marquée que la portée directe est plus grande : voici un cas remarquable observé dans la cour du lycée

avec $oy = 46^m,70$ et $oy' = 34^m,20$

on a trouvé $OP = 17^m$ et $ON = 13^m$.

Ce résultat est en rapport direct avec l'expérience d'Hassenfraz.

J'ai tenté aussi quelques expériences relatives à l'influence du vent soit sur les ondes directes, soit sur les ondes rétrogrades, mais les conditions n'étaient pas assez satisfaisantes pour pouvoir se prononcer en parfaite connaissance de cause.

En résumé, on voit que dans le porte-voix sont respectées les lois de la réflexion des ondes sonores, mais que pour de grandes distances l'avantage de l'emploi de cet instrument ne doit pas être bien considérable en tenant compte du manque d'homogénité du milieu dans lequel se fait la propagation. Nous indiquerons néanmoins à la fin de la seconde partie une circonstance dans laquelle on utilise uniquement les propriétés du porte-voix comme organe réflecteur.

DEUXIÈME PARTIE.

ÉTUDE DES RÉSONNANCES.

D'après Duhamel (Journal de Liouville, tome XIV, 1849), le son rendu par un tuyau conique ouvert aux deux bouts est le même que pour un tuyau cylindrique de même longueur. Les nœuds et les ventres

existent dans les deux sortes de tuyaux qui possèdent aussi les mêmes harmoniques. M. Boutet (thèse de doctorat, 1871) a vérifié expérimentalement ces résultats. Il paraît donc démontré qu'il n'y a pas de préférence à avoir au point de vue de la formation des résonnances et que l'on ne saurait, dans ces conditions, attribuer aucune direction privilégiée aux ondes stationnaires des tuyaux coniques (1).

Certains instruments de musique (flûte, flageolet, etc.), sont dépourvus de partie conique et fonctionnent comme des tuyaux sonores ordinaires, sauf bien entendu en ce qui concerne l'action des ouvertures, que l'on peut laisser fermées ou béantes, dont l'explication n'est pas encore connue. D'autres instruments (cor, piston, etc), dits à pavillon, ont des sons émis dans des circonstances spéciales dont l'étude va nous permettre d'assigner à la partie conique son véritable rôle.

Considérons d'abord une anche installée sur un tuyau cylindrique à tirage et dont les vibrations s'effectuent dans le sens même de l'axe du tuyau. J'ai montré, à propos de recherches *sur la vitesse du son dans les vapeurs*, l'influence qu'avait sur le mouvement de l'anche la possibilité d'établissement d'ondes stationnaires dans le porte-vent. On vérifie facilement qu'il en est de même pour la partie du tube qui suit l'anche. On peut obtenir, dans l'un et l'autre cas, suivant les longueurs mises en jeu, un son très intense ou un son

(1) Voir la note sur les tuyaux cylindro-coniques insérée à la fin de ce mémoire.

de plus en plus sourd, aboutissant à une extinction complète. Dans un courant d'air très énergique, l'extinction n'existe plus et se trouve remplacée par la production d'un son en fausset qui n'a plus de rapport avec la note normale. Si la position de l'anche correspond à un ventre de l'onde stationnaire, le son est au maximum d'intensité; il devient nul ou change totalement d'allure si la position de l'anche correspond à un nœud.

Les phénomènes sont différents, comme cela résulte des expériences de Savart et de celles de Weber, quand le mouvement vibratoire de l'anche s'effectue dans un sens perpendiculaire à l'axe du tuyau; mais nous n'aurons pas à nous en occuper pour le sujet que nous traitons.

Dans un instrument de musique à embouchure, le cornet à piston, par exemple, le mouvement de chaque lèvre peut être assimilé au mouvement de la languette de l'anche. On peut donc prévoir que, pour une tension déterminée de ces organes, le son ressortira avec le maximum d'éclat, quand la longueur du tube sera égale à $n\ \lambda$. — λ étant la longueur d'ondulation simple du son normal et n un nombre entier quelconque.

La forme conique de l'extrémité de l'instrument ne semble pas nécessaire; elle est cependant indispensable à cause d'une circonstance spéciale de la production du son. Il faut, pour rendre possible la formation des ondes stationnaires, diminuer vers l'orifice de sortie la vitesse d'écoulement de l'air insufflé. Cette vitesse est, en effet, beaucoup plus considérable que

dans l'emploi de l'anche type, et on peut s'en convaincre facilement en faisant agir sur la flamme d'une bougie chacun des courants d'air. A un mètre de distance, l'action se fait sentir, avec un tube cylindrique relié à une embouchure.

La colonne gazeuse, efficace pour la résonnance, ne se trouve plus, pour un écoulement assez intense, renfermée dans le tube. Une partie plus ou moins considérable se prolonge au-delà de l'orifice de sortie, de telle sorte que l'on comprendrait que la hauteur du son renforcé pût baisser un peu. Mais la perturbation est en réalité plus grave, car, en supposant que la réflexion qui amène la formation de l'onde de retour puisse se produire dans les conditions générales admises, on voit que la direction des condensations ou des dilatations réfléchies ne sera plus uniquement suivant l'axe du tuyau et que la perte pourra devenir considérable dans ce sens.

Sans entrer dans une discussion théorique plus complète, donnons, à l'appui de cette manière de voir, quelques vérifications expérimentales.

1° Si on fait passer dans un tube, cylindrique, rectiligne, ouvert aux deux bouts, un courant d'air, on constate qu'il devient impuissant à produire une résonnance pour une vitesse d'écoulement qui n'est pas trop considérable.

2° Répétons l'expérience bien connue, qui consiste à obtenir des sons éclatants, au moyen d'une embouchure, reliée par un tube en caoutchouc à un entonnoir de verre. Remplaçons ce dernier par une série de petits tubes rayonnants du même point sur la tubulure

centrale. Nous constaterons la formation de résonnances presqu'aussi complètes qu'avec la première disposition. Nous ne faisons ici que diminuer la force du courant d'air en contraignant ce dernier à se diviser suivant plusieurs directions.

3° Les anches types, dont il a été question plus haut, ne présentent aucune modification dans leur fonctionnement sur l'adjonction d'un cône évasé à l'extrémité du tube à tirage. Il en est autrement quand l'angle au sommet du cône est assez petit ; mais on retrouve seulement alors les alternances de son et de silence. — Nous avons déjà indiqué que, pour ces anches, le débit de l'air est très faible.

4° Les anches à vibrations perpendiculaires à l'axe, dont on trouve des modèles dans tous les cabinets de physique, exigent, pour parler, l'emploi d'une puissante soufflerie. Aussi, est-il nécessaire d'employer un cône pour renforcer le son ; à défaut du cône, on peut prendre un tube cylindrique un peu large.

Je voudrais, en terminant, mentionner, dans les conditions ordinaires de l'emploi du porte-voix, la possibilité de la réaction sur les cordes vocales d'ondes stationnaires de formation nécessairement complexe, en tenant compte des cavités renforçantes naturelles. Cette réaction se manifeste, soit avec les tubes cylinques, soit avec les tubes coniques par les effets suivants : on éprouve, en parlant haut, et mieux en prolongeant un son déterminé, en dehors de l'impression sur l'oreille, une sensation qui peut se traduire par : respirer à pleins poumons. L'émission du son, beaucoup plus facile, se prolongera sans fatigue beaucoup

plus longtemps. En dehors de la réaction que l'on peut invoquer pour expliquer cette facilité d'émission, il est facile de montrer que, lorsque les vibrations ont leur amplitude maximum, la sortie de l'air se fait avec plus de facilité. Un tuyau à anche type demande pour l'écoulement d'une masse déterminée d'air : 4 minutes 10 secondes quand l'anche coïncide avec un ventre ; 5 minutes 40 secondes quand l'anche coïncide avec un nœud, et un nombre compris entre ces deux extrêmes pour une position intermédiaire.

Je signalerai, en dernier lieu, une circonstance dans laquelle on utilise simplement, dans l'emploi du porte-voix, la réflexion sur ses parois des ondes sonores. Quand on veut, par exemple, faire mieux entendre les sons d'un phonographe, on dispose un tube conique au-dessus de la plaque vibrante. Il ne peut y avoir ici de résonnance spéciale pour un corps aussi rigide et aussi peu docile aux réactions de colonnes d'air consonnantes. La direction même que l'on donne au cône montre que l'on rejette vers l'auditoire, après réflexion contre une muraille, des vibrations qui se seraient comme perdues dans les parties basses de la salle où l'on opère.

NOTE SUR LES TUYAUX CYLINDRO-CONIQUES.

Pour établir le rôle particulier que pouvait avoir le pavillon dans la production des ondes stationnaires, j'ai fait construire deux tubes à coulisse, l'un cylindrique, l'autre terminé par un pavillon et mesuré pour les deux

la longueur propre au renforcement de différents sons. Voici les résultats obtenus :

NOTE.	LONGUEUR DE RENFORCEMENT. Tube à pavillon.	Tube cylindrique.	DIFF.
sol	49c	42	7
la	44c	37,5	6,5
fa dièze.	53	46,7	6,6
sol dièze.	46	40	6
la dièze.	41,6	34,9	6,7

On voit qu'il existe entre les longueurs une différence sensiblement constante pour les divers sons.

On constate du reste qu'aucune différence d'intensité ou de timbre ne se produit pour les deux sources de son.

Enfin la longueur d'onde vraie de chaque son est comprise entre la longueur de résonnance du tube cylindrique et celle du tube à pavillon.

Les effets sont les mêmes si on remplace le pavillon par une série de tubulures rayonnantes comme celles dont il est question page 13.

SUR

LE CENTRE INSTANTANÉ DE ROTATION

Par M. L. LECORNU,

Ingénieur des Mines,

Membre titulaire.

La théorie géométrique du centre instantané de rotation, telle qu'on la présente souvent en étudiant le mouvement d'une figure plane dans son plan (1), laisse subsister une petite objection sur laquelle je désire appeler l'attention. On commence par considérer un déplacement fini, et l'on détermine de la manière suivante le point C autour duquel il faut faire tourner la figure pour l'amener de sa première position à la seconde. A, B désignant les positions initiales de deux points et A′, B′, leurs positions finales, on joint AA′, BB′, et l'on suppose ces deux droites non parallèles. Les perpendiculaires élevées sur AA′, et BB′ en leurs milieux se coupent alors en un point C, qui est le point cherché. Car on a évidemment AC = A′C

(1) Voir par exemple le *Traité de cinématique pure* et le *Traité de mécanique générale* de M. Resal.

2

et BC = B′C ; d'ailleurs, par hypothèse, AB est égal à A′B′. Donc, les deux triangles CAB, CA′B′ sont égaux comme ayant leurs trois côtés égaux chacun à chacun, et l'on conclut de là, qu'en faisant tourner CAB autour de C jusqu'à ce que A vienne en A′, on amènera B et B′.

Mais cette conclusion serait fausse si le triangle CA′B′ avait une disposition inverse de celle du triangle CAB, et telle est l'objection dont j'ai voulu parler. La réponse est d'ailleurs bien facile : si les deux triangles CAB, CA′B′ sont inversement disposés, ils sont évidemment symétriques par rapport à une droite qui, passant par le sommet commun C, bissecte à la fois les deux angles ACA′ et BCB′. Dans ce cas, AA′ et BB′ sont nécessairement parallèles; or, l'on a justement exclu le cas où ce parallélisme aurait lieu.

Mais il reste à voir ce qui arrive quand BB′ est parallèle à AA′. Alors, de deux choses l'une : ou bien la figure AA′BB′ est un parallélogramme, ou bien c'est un trapèze isocèle. Si c'est un parallélogramme, le mouvement se réduit à une simple translation : autrement dit, le centre est à l'infini. Si c'est un trapèze isocèle, il semblerait *a priori* que le centre peut être un point quelconque de l'axe de symétrie du trapèze. Mais la moindre réflexion montre que, pour une position arbitraire de C sur cet axe, les deux triangles CAB, CA′B′ sont inversement disposés, ce qui rend impossible la mise en coïncidence de AB avec A′B′ par rotation autour de C. L'impossibilité ne disparaît que si le point C est placé à la rencontre de AB avec A′B′, auquel cas les deux triangles CAB, CA′B′ ont

l'un et l'autre leurs sommets en ligne droite : telle est donc la seule solution admissible.

Une autre démonstration, que Phillips, notamment, employait dans son cours de l'École Polytechnique, a l'avantage d'éviter toute discussion de cette nature : le cas de la simple translation est seul exclu. Voici, en deux mots, cette démonstration. Soient (D) et (D′) les positions, initiale et finale, d'une même droite, et soit A leur point d'intersection. Soit B le point de (D) qui vient en A, considéré comme appartenant à (D′) et soit B′ le point de (D′) où vient A, considéré comme appartenant à (D). On a BA = AB′. Soit C le centre du cercle circonscrit au triangle isocèle BAB′. Une rotation convenable autour de C amènera B en A et A en B′. C est donc le centre cherché. En particulier, si BA est nul, le cercle se réduit au point A, qui devient alors le centre instantané.

MÉMOIRES

II. — PARTIE LITTÉRAIRE

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN

CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1891

ESSAIS

SUR LA

LITTÉRATURE MORALE ET POLITIQUE

DU XVIIe SIÈCLE

Par M. J. DENIS,

Membre titulaire,
Doyen de la Faculté des Lettres de Caen

INTRODUCTION

Il est plus facile d'exalter ou de rabaisser le XVIIe siècle que de le définir. Quel est son vrai nom, quelle est sa place dans l'histoire morale de notre pays et de l'humanité ? Le XVIe s'appelle Renaissance et Réforme, le XVIIIe Philosophie et Révolution ; on n'a pas encore dit comment doit s'appeler celui qui les sépare. Les uns continuent à l'appeler le Grand Siècle ; je ne dis pas qu'ils aient tort, mais je cherche une définition et non une apothéose. Les autres, revenus de l'admiration traditionnelle et passant à une extrémité opposée, en voyant ce siècle jeté entre les hardis penseurs de la Renaissance et ceux qui préparèrent

moralement la Révolution, sont très portés à le considérer comme une époque d'arrêt et même de recul plutôt que de progrès. Pour ne rien préjuger, disons simplement que ce fut le triomphe et le règne de l'autorité, au moins lorsqu'on n'envisage que la France : autorité en religion, autorité en politique, autorité même dans ce qu'on appelait alors la république des lettres. La suite développera quel sens il faut donner ici à ce mot dont on abuse tant aujourd'hui. Mais j'ai peur qu'il ne le faille traduire non seulement par règle et discipline, mais encore par despotisme, intolérance, violation ou méconnaissance du droit. Dans l'ordre des choses morales, le seul que je considérerai dans ces esquisses, le XVII[e] siècle me paraît un siècle *théologico-despotique :* c'est là, je crois, son caractère, c'est là sa définition.

Mais il n'est point cela tout d'abord ; il ne l'est point jusqu'au bout. Dans les soixante premières années, l'esprit français s'achemine péniblement, avec des oscillations et des tiraillements de toute sorte, vers ce terme fatal ; il y arrive entre 1660 et 1685, durant la brillante et triomphante période du règne personnel de Louis XIV ; puis il tend sourdement, mais avec une singulière incertitude, à s'en écarter depuis la révocation de l'Édit de Nantes, qui marque le point culminant de l'autorité politique et religieuse, jusqu'à la bulle *Unigenitus* qui marque le point où elle se précipite par ses excès et par ses petitesses. Au fond, le XVII[e] siècle, tel que l'entendent ses prôneurs à outrance, ne dure pas trente années. Avant le règne personnel de Louis XIV, il n'est pas encore,

il aspire à être, et l'on peut dire qu'il commence à n'être plus, quand il paraît arrivé à sa pleine maturité par l'alliance adultère du pouvoir civil et du pouvoir ecclésiastique, de sorte que cette magnifique unité d'esprit, de foi, de discipline et d'obéissance, que l'on présente souvent comme la merveille de notre histoire, comme la production légitime des siècles et le plus bel ouvrage de l'esprit humain, n'eut réellement pas la force de vivre la vie d'un homme. Je ne connais pas de plus grand mensonge ou de plus forte illusion que ces simplifications historiques, par lesquelles, négligeant toutes les différences et les contrariétés, on arrive à façonner je ne sais quel idéal trompeur que l'on donne pour la mesure de l'esprit humain et devant lequel on veut que les générations se prosternent *aux siècles des siècles*. Descartes, Retz, Pascal sont-ils animés du même esprit que Bossuet ? Bayle et Saint-Simon s'accordent-ils bien avec l'orateur et le théoricien de l'autorité absolue en toute matière ? L'un et l'autre s'entendent-ils bien entre eux et avec Fénelon ? Tout cela se tient sans doute, mais comme le XVIIe siècle tient lui-même à celui qui le précède et à celui qui le suit.

Il faut admettre au moins trois périodes bien distinctes dans cet espace de cent années : 1° le XVIIe siècle avant le règne personnel de Louis XIV ; 2° le règne personnel de Louis XIV avant la révocation de l'Édit de Nantes ; 3° le règne personnel de Louis XIV après la révocation.

La première période est l'époque de l'incubation du grand esprit français, en même temps que la prépara-

tion ou plutôt l'achèvement de la puissance absolue de nos rois. Elle conserve quelque chose de la liberté et même du *libertinage* de l'âge précédent. Les disciples de Montaigne et de Charron y abondent. L'histoire n'est pas encore un mensonge officiel et ne manque ni d'indépendance, ni de fierté sous la plume de Mézerai. La philosophie, très timide si l'on ne considère que les questions dans lesquelles elle se renferme scrupuleusement, montre dans Descartes une fermeté rationnelle et une maturité qu'elle n'avait jamais eue et que depuis elle n'a point dépassée. La religion fait elle-même un puissant effort pour échapper à la routine et à la convention, sans sortir de l'orthodoxie. Quel singulier catholique que Pascal! Moins ardent et moins violent que dans Calvin, dans de Bèze et d'Aubigné le calvinisme a plus de science et de solidité. En tout, cette période de notre histoire littéraire et morale est une continuation féconde du XVIe siècle, autant qu'une réaction contre ses excès. Mais toute liberté politique périt. Richelieu, en brisant les résistances illégitimes, brise aussi le peu de barrières qui arrêtaient encore le flot toujours montant du despotisme. Vainqueur de cette Fronde, qui avait tant de raisons d'être une révolution et qui ne fut qu'une misérable mutinerie sans objet, Mazarin achève l'œuvre de son impérieux devancier en corrompant ce qui restait de générosité au caractère national. Ce progrès du despotisme, de la corruption et de la servilité était une menace pour l'intégrité et l'indépendance de la pensée.

Aussi, la seconde partie du XVIIe siècle, si pure et si magnifique au point de vue du langage et de l'art, n'a

point tenu dans l'ordre moral et philosophique tout ce que promettait la première. On croirait pourtant, à voir la grande explosion littéraire de 1660 à 1685, que la pensée a beaucoup gagné. Cela est profondément vrai en un sens. Quoiqu'on puisse regretter de la voir s'assujétir à une discipline trop étroite, il est bon que, de temps à autre, elle se recueille pour exprimer dans un beau et sincère langage le fonds d'idées qu'elle a héritées du passé et qui sont un moment maîtresses presque incontestées des esprits. C'est là ce qui fait la beauté et la grandeur littéraires de cette époque, mais aussi ce qui en fait la médiocrité philosophique. A part l'auteur des *Maximes* et celui du *Tartufe*, pour ne point parler de Saint-Évremont qui, par son esprit, appartient à l'époque précédente, et qui d'ailleurs n'a qu'une médiocre portée , quel est l'auteur célèbre d'alors qui puisse vraiment dire :

Nullius addictus jurare in verba magistri?

La forme est admirable et souvent pleine d'audace sous sa constante et trop pompeuse régularité; en est-il beaucoup de plus méthodiques et de plus hardies à la fois que celle de Bossuet? Mais où est l'indépendance originale de Descartes et de Pascal? Bossuet n'est point le dernier des Pères de l'Église, malgré le mot si souvent cité de La Bruyère, parce qu'il n'a point d'invention ; il est l'homme du Concile de Trente et de la majesté royale. Sa vaste littérature ecclésiastique, comme son imagination, est toute au service de ces deux causes. Il ne connaît, ne veut connaître des Pères

que ce qui sépare les catholiques des protestants, et que ce qui captive la raison sous le joug de l'autorité. Il fausse l'esprit de la Bible en n'y prenant que ce qui peut lui convenir pour la tranformer, bon gré mal gré, en école de politique, et pour y trouver la consécration des puissances, surtout de la royauté absolue Il n'imagine la philosophie de l'histoire que pour la corrompre à sa naissance, en subordonnant toute la vie de l'humanité aux destinées de l'Église, conformément aux préjugés étroits du moyen âge.

On parle de sa philosophie, parce qu'il a écrit le traité de *la connaissance de Dieu et de soi-même.* Mais sa philosophie est fort simple ; ee n'est pas la foi cherchant l'intelligence, selon le beau mot de saint Anselme, *fides quærens intellectum*, c'est la raison aboutissant nécessairement à la foi, autrement dit la philosophie servante de la théologie. Cette époque est celle de cette énorme hypocrisie, qui n'était sans doute alors qu'une naïveté sentimentale : la conciliation de la foi et de la raison. Il faut voir avec quelle ingénuité Malebranche est hétérodoxe en religion et en philosophie, sous prétexte de les accommoder l'une avec l'autre. De fait, le mouvement cartésien, du moins en France, s'éteint dans la théologie, et c'est un mensonge de parler de la philosophie du XVIIe siècle, moins Descartes. La nature ou la chair disparaît devant l'esprit, et l'esprit devant la *grâce*. Les douteurs, si nombreux encore au commencement du grand règne, s'évanouissent comme par enchantement. Les parlements ne trouvent plus de voix que pour quelque violation de l'Édit de

Nantes, parce que cela ne déplaisait ni au clergé ni au roi dont ils ne sont plus que les très humbles serviteurs. Sauf la chaire, qui n'a d'ailleurs que des flatteries et des adorations pour Louis le Dieu-Donné, la liberté est partout anéantie, et ne trouve pas même de refuge dans l'histoire, pour peu que celle-ci touche à la religion ou à nos antiquités nationales. La conclusion de cette tyrannie théologique et royale fut la suppression à la fois hypocrite et violente de la seule grande conquête du XVIe siècle, de cet édit par lequel la France n'avait eu l'honneur « de devancer, comme le dit Augustin Thierry, les autres peuples chrétiens dans les voies de la société nouvelle, qui sépare l'Église de l'État, le devoir social des choses de la conscience, et le croyant du citoyen. » La France, avec tout l'éclat de ses arts et de sa littérature, se trouva ainsi rejetée moralement en arrière de la Hollande, en qui la fureur dogmatique s'était calmée ; en arrière de l'Angleterre, qui allait avoir ses libres penseurs de l'époque de la reine Anne ; en arrière même de l'Allemagne, à qui nous avions imposé, par le traité de Westphalie, la tolérance et la paix entre les cultes. C'était payer un peu cher les plus beaux sermons et les plus magnifiques oraisons funèbres qui soient au monde.

La troisième période que j'ai signalée est une réaction, sourde au dedans, éclatante au dehors contre ce funeste despotisme théologique. La pensée ne pouvait s'enfermer sans périr dans une tradition ; et le coup, qui semblait assurer à jamais sa servitude, fut ce qui ranima sa liberté expirante. En réponse à la sainte

alliance du despotisme royal et de l'infaillibilité catholique, Bayle renouvela le scepticisme du XVI[e] siècle, mais cette fois dans un but évident d'agression et de guerre, tandis que Jurieu, reprenant les idées républicaines de Knox, de Hotman, de Languet et de Milton, en appelait du droit divin des rois à la souveraineté naturelle des peuples. Mais ces voix partaient de l'étranger ; c'étaient celles des proscrits, et même Jurieu n'aurait pas été entendu en France sans la réfutation de Bossuet. Le pays toutefois, surtout dans les hautes classes, était à bout de patience. Fénelon et Saint-Simon commencent à murmurer, tout près du trône, contre les usurpations du pouvoir royal. Boulainvilliers, comme Jurieu, oppose la France de l'histoire à celle de Colbert, de Louvois et de Louis XIV. Vauban et surtout Boisguilbert font entendre le cri des souffrances de la nation; et malgré ses adorations pour les *dieux* et les *demi-dieux*, on sent parfois dans La Bruyère un autre esprit que celui du siècle qui finit au milieu des désastres et des humiliations. Si vous vous tournez d'un autre côté, quel secours pour le pyrrhonisme de Bayle que les disputes innombrables et sans fin qui surgissent au sein de l'Église triomphante ! Ce n'était pas assez de ce demi-schisme que l'orgueil de Louis, approuvé par la docile complicité de son clergé, avait fait éclater entre la France et Rome. Partout des difficultés dogmatiques et d'interminables controverses, jusque sur les objets les plus indifférents. Les cérémonies chinoises, la pureté du culte de Zoroastre, le travail ou la fainéantise dans les communautés religieuses, voilà quelles graves ques-

tions on débattait avec autant de fureur et d'acharnement que si les principes mêmes du christianisme eussent été en cause. De là une inquisition jalouse sur la pensée. Bossuet consume les vingt dernières années de son existence dans le rôle ingrat de grand justicier de la théologie. Il fait condamner bruyamment Fénelon, un archevêque, une des lumières de l'Église de France, pour des pauvretés mystiques sans danger, à la grande joie des hérétiques, des libertins et des rieurs. Il poursuit et tourmente Ellies Dupin, qui osait voir et dire qu'il y a de graves différences entre les Pères grecs et les Pères latins. Il fait mettre au pilon, malgré l'approbation des docteurs et le privilège royal, l'*Histoire critique de l'Ancien Testament* par Richard Simon, et il a le crève-cœur de ne pouvoir exercer le même ravage sur l'*Histoire critique des Évangiles*. Il aperçoit partout ce qu'il appelle des Sociniens, et les querelles que suscite sa foi inquisitoriale ne sont pas ce qui contribue le moins à multiplier le nombre de ces incrédules. Mais qu'aurait-il dit de l'intrusion du pouvoir royal dans les choses de la conscience, lui qui l'avait provoquée si hautement et glorifiée en termes si pompeux, s'il eût assez vécu pour se voir condamner indirectement lui-même par la *Bulle Unigenitus?* La liberté des esprits renaissait par le fait même de ceux qui l'avaient étouffée et qui ne pouvaient plus s'entendre. Le Parlement de Paris, sortant de son mutisme et de sa servilité, refusait d'enregistrer la *Constitution*, et l'on allait voir le vieux roi, pour des questions où il n'entendait rien, finir sa carrière de despote, comme il l'avait commencée, par un coup d'État sur la première

des cours souveraines, non plus au profit de l'autorité royale, mais pour l'assujétissement absolu de ses sujets à la cour de Rome et aux Jésuites, en contradiction avec ces libertés gallicanes dont il avait fait tant de bruit en 1682. Sa mort nous a privés de ce chef-d'œuvre de l'imbécillité despotique.

Quoi qu'il en soit, voilà les trois périodes de notre histoire morale, dont j'entreprends d'esquisser le tableau, sans autre engouement que l'amour de la vérité et de ses sœurs, la liberté et la justice, sans autre prévention que l'horreur du mensonge et de ses compagnes ordinaires, l'iniquité et la tyrannie.

Mais il faut jeter les regards un peu en arrière pour bien saisir le tableau complexe que je me propose de dérouler.

La Réforme et la Renaissance avaient profondément ébranlé l'ordre des choses établies et les principes convenus, soit dans le domaine moral, soit dans le domaine politique. A l'aspect des vertus antiques si éloquemment retracées par les historiens de la Grèce et de Rome, à la lecture des traités philosophiques de Cicéron, de Sénèque et de Plutarque, l'esprit humain s'était réveillé comme d'un mauvais rêve. Ce que Sainte-Beuve appelle le paganisme, ce que Michelet nomme plus exactement la nature, avait reparu après le long oubli scolastique ou mystique du moyen âge, et reprenait place à la lumière en face de la Grâce. « Saint Socrate, priez pour nous », pouvait être la devise de la plupart des esprits touchés du souffle de la Renaissance. Ce n'était pas seulement

la scolastique qui s'évanouissait ; c'était encore le christianisme, réduit à tort ou à raison dans l'ordre moral à la doctrine de la Grâce, qui retrouvait devant lui sa vieille ennemie, la Nature, aussi vivace et aussi menaçante que jamais, après l'avoir tenue si longtemps à terre, mortifiée et sanglante. *L'homme* tendait à à sortir de dessous le *chrétien* qui l'opprimait. La Réforme, avec son impitoyable dogme du *serf-arbitre* et de la *justification gratuite*, semble être au premier abord un mouvement dans le sens inverse. Comment trouva-t-elle donc tant de faveur auprès des savants et des lettrés? C'est qu'elle était elle-même un retour vers l'antiquité et que, simplifiant le dogme comme le culte, elle ouvrait sans le vouloir une large porte à cette nature qu'elle méprisait et maudissait. Les idées et les sentiments purement humains recommencèrent, en dépit du dogmatisme surnaturel de Luther et de Calvin, à germer et à fleurir, n'étant plus étouffés par la multiplicité et l'excroissance parasites des croyances ni des pratiques ; et les réformateurs, en faisant de la conscience de chaque fidèle le juge de la Bible en dernier ressort, en appelaient à la raison, quand ils croyaient n'en appeler qu'à la tradition. Ils inscrivaient sur leur drapeau *de servo arbitrio*, et le diable ou je ne sais quelle force mystérieuse y mettait à la place : Liberté ! On vit même le dur et intolérant Calvin réclamer fortement avant L'Hôpital les droits sacrés de la conscience ; et les protestants de France ne cessèrent de revendiquer pour eux comme pour les catholiques ces droits conformes à la nature, à la raison et à l'Évangile. Zwingle allait beaucoup plus

loin. Esprit peu conséquent peut-être, mais cœur magnanime, il fit profession d'une tolérance universelle, qui s'accorde assez mal avec les principes du christianisme, mais qui est l'expression même de la raison et de l'humanité. Les vertus des païens ne lui paraissaient pas moins agréables devant Dieu, ni moins dignes des récompenses éternelles que celles des chrétiens. D'un autre côté, Luther, au lieu de mettre l'État dans l'Église, mit l'Église dans l'État, et reconnut le pouvoir du magistrat sur les ministres du culte pour tout ce qui ne touche point à la croyance. Le calvinisme, plus radical, en introduisant la démocratie dans l'Église, fut amené par la logique et par la force des circonstances à tenter de l'introduire dans l'État. Knox et Buchanan en Angleterre, Hotman et Languet en France proclamèrent le dogme de la souveraineté du peuple ou de la volonté nationale, tandis qu'une sorte de républicanisme classique se développait dans l'esprit de beaucoup de lettrés restés catholiques, comme le témoigne le traité de la *Servitude volontaire*. Les ligueurs prirent à leur tour les principes des Calvinistes, mais en les mêlant avec des maximes de sang et avec l'utopie ultramontaine de la suprématie universelle de Rome sur les empires. Mais, quand même de telles idées n'eussent pas été prématurées, quand même elles auraient eu dans les esprits de plus profondes racines qu'elles n'en jetèrent effectivement, les novateurs du XVI[e] siècle demandaient trop à la fois, et ces aspirations à la liberté en toutes choses aboutirent, en France, au triomphe le plus complet de l'autorité.

Cela était-il nécessaire? Je laisse cette question à ceux qui jugent si décisivement après coup de ce qui devait être ou n'être pas. Qu'il me suffise d'indiquer la pente naturelle des choses sans prétendre en pénétrer la nécessité. Si l'on songe à la révolution qui s'était opérée dans les croyances et au mouvement furieux qui avait agité la seconde moitié du XVIe siècle, on comprendra sans peine quelles étaient au sortir de cette mémorable époque la disposition générale des esprits, et les idées, les tendances politiques qui en résultaient. La Renaissance et la Réforme présentent l'image d'un chaos où mille éléments divers et contraires fermentaient confusément : chaos fécond, il est vrai, dans lequel la main du temps avait jeté tous les germes de l'avenir, mais chaos plein de tumulte et de ténèbres, où la société moderne semblait près de s'engloutir au milieu de crimes inouis et d'innombrables souffrances. La confusion politique, comme l'anarchie intellectuelle, était au comble. L'Allemagne, les Pays-Bas et la France ressemblaient à un vaste champ de bataille où les idées, les intérêts, les passions individuelles ou populaires, le passé et l'avenir s'entrechoquaient dans une mêlée effroyable et sans relâche ; ou pour mieux dire, à part l'Italie et l'Espagne, qui, moins accessibles à la réforme, l'une par son scepticisme précoce et raffiné, l'autre par son fanatisme farouche, se débarrassèrent des novateurs, l'Espagne par l'Inquisition avec ses *actes-de-foi* au grand jour, l'Italie par le machiavélisme de tous ses principicules et de son clergé, qui faisaient disparaître dans l'ombre et sans bruit tout être pensant qui avait le malheur

d'avoir par lui-même une véritable foi, cet état violent et désordonné était celui de toute l'Europe civilisée. Que les hommes se soient lassés à la fin, qu'ils aient demandé à se rasseoir et à respirer un moment, que la fatigue et la crainte de rentrer dans un pareil tourbillon d'horreurs et de misères les aient jetés dans l'asile assez mal sûr, mais commode, du despotisme, pour reprendre haleine et pour refaire leurs forces épuisées, rien n'est plus naturel, et c'est ce qui arriva en France. La monarchie, mise un moment en question, fut restaurée avec un pouvoir aussi grand que jamais, et sans autre condition que la tolérance religieuse avec des places de sûreté pour les protestants. Catholiques et calvinistes, ceux-là satisfaits de n'avoir pas un hérétique pour roi, ceux-ci rassurés par l'Édit de Nantes, se résignèrent à la paix ou à une lutte toute morale de plume et d'opinion : solution modeste, mais qui suffisait aux circonstances.

On eut la paix et la sécurité sous un roi ; c'était ce qu'il y avait de plus urgent après les tempêtes qu'on venait de traverser. Mais cette monarchie, il est inutile de le dissimuler, n'offrait aucune garantie contre ses propres entraînements. Elle était de fait absolue ; quant au droit, il y avait longtemps que notre droit public n'existait plus, si jamais il a existé : depuis Louis XI, l'unique loi fondamentale du royaume, à part la succession héréditaire par les mâles, était la volonté du prince. Henri IV reprit la royauté au point où l'avaient laissée Louis XI et François Ier, et c'est une étrange illusion de voir en lui une manière de roi constitutionnel. S'il assembla quelquefois les no-

tables, c'est qu'il avait besoin d'argent et qu'il ne savait où en prendre. Ceux qui pourraient se laisser tromper par la bonhomie gasconne de son discours à l'assemblée de Rouen seront désabusés, je m'assure, par cette verte semonce, adressée aux députés du Parlement de Bordeaux, lequel se refusait à l'enregistrement de l'Édit de Nantes : « Nous avons obtenu la paix désirée, Dieu merci ! laquelle nous a coûté trop cher pour la commettre en troubles. Je la veux continuer, et châtier exemplairement ceux qui voudraient y apporter l'altération. Je suis votre roi légitime, votre chef ; mon royaume en est le corps ; vous avez cet honneur d'en être les membres, d'obéir et d'y apporter la chair, le sang, les os et tout ce qui en dépend..... Il y a longtemps qu'étant seulement roi de Navarre, je connaissais dès lors bien avant votre maladie, mais je n'avais les remèdes en main. Maintenant je suis roi de France ; je la connais encore mieux, et ai les matières en main pour y remédier et faire repentir ceux qui s'opposeront à mes commandements. J'ai fait un Édit ; je veux qu'il soit gardé, et quoi que ce soit, je veux être obéi. Bien vous en prendra si vous le faites. » C'est là le langage d'un maître, et Louis XIV parlera avec plus de dignité peut-être, mais non d'une manière plus impérieuse. En réalité donc, le pouvoir n'était limité et tempéré que par le bon sens du monarque. Ce n'était qu'une partie de ce que désiraient les Dumoulin, les Loisel, les de Thou, les Pasquier, les Bodin, en un mot, les hommes éclairés de ce parti conservateur et libéral qui se rangea autour du Béarnais après l'assassinat de

Henri III, et qui le servit de ses talents comme de son influence. Tous tenaient pour la monarchie, pour un pouvoir fort et un, mais ils l'auraient voulu voir modéré par les États-Généraux, ou plutôt par les privilèges mal définis du Parlement, dont ils étaient membres. Mais, je le répète, on courut au plus pressé. Où, d'ailleurs, étaient parmi nous les éléments d'une constitution? La noblesse française était moins que jamais une aristocratie dans le sens politique du mot; elle pouvait faire encore des levées de boucliers pour satisfaire ses appétits ou sa turbulence; elle n'avait ni principes ni intérêts communs qui fissent d'elle une classe propre au gouvernement. La bourgeoisie n'avait encore que des aspirations, que des peurs ou des rancunes, sans idées précises, sans volonté déterminée ; et la noblesse de robe, qui aurait dû naturellement être la tête de la bourgeoisie, ne songeait qu'à ses ambitions parlementaires, sans souci de la bourgeoisie d'où elle était sortie ni du peuple où la bourgeoisie avait ses racines. Le clergé enfin qui, par la plus monstrueuse des anomalies, formait le premier ordre de l'État, ne connaissait que ses privilèges et ses intérêts, séparés de ceux des autres ordres, comme de ceux de l'État. Ce n'est pas avec de pareils éléments, réunis dans une assemblée où l'on vote par ordre et non par tête, qu'on bâtit la liberté et qu'on élève des barrières contre les empiètements du pouvoir. On le vit bien dans les États de 1614. Que s'il restait encore quelques débris des vieilles franchises, le sentiment du droit national qui aurait pu les faire valoir manquait si absolument, qu'un secrétaire d'État pouvait oser pres-

ser l'Assemblée de se séparer au plus vite, non en considération du bien public, mais par respect pour Madame, sœur du Roi, laquelle « avait fait un superbe ballet et ne le pouvait danser que dans la même salle Bourbon, où le roi devait recevoir les cahiers. » Comment la royauté ne serait-elle pas devenue absolue, sans autre règle que son bon plaisir?

Mais la transaction qui termina nos luttes civiles et religieuses contenait un principe nouveau qui n'avait pas été trop chèrement acheté, si on l'eût admis sincèrement et moins par force que par raison, le principe de la liberté de conscience consacré par l'édit de Henri IV. Les *politiques*, à la fois défenseurs des libertés gallicanes et promoteurs de la liberté de conscience, « joignaient ainsi », comme le leur reproche un de leurs adversaires, « la religion à l'État et non l'État à la religion », ou pour mieux dire ils faisaient triompher dans le gouvernement de l'État le principe laïque sur le principe religieux, et par là rompaient avec le moyen âge et inauguraient la politique des sociétés modernes.

C'était une grande conquête, mais dont quelques sages seulement pressentaient tout le prix. La royauté devait la respecter, tant qu'elle ne serait pas arrivée à la folie par l'ivresse d'elle-même. Mais qui pouvait assurer que cette ivresse ne sortirait pas de la toute puissance? D'ailleurs, la liberté de conscience était admise, non à titre de droit, mais comme tolérance et concession. Elle n'était donc pas encore conçue inviolable en elle-même, c'est-à-dire que le pouvoir qui la détruirait croirait simplement rompre un traité

comme un autre traité, que la royauté pouvait subir tant qu'elle s'y croirait forcée par les circonstances, mais qui ne l'obligeait plus dès que ces nécessités avaient cessé. Ce pacte n'était-il point contraire au serment du sacre, qu'on pouvait considérer comme le dernier reste des lois fondamentales du royaume, et que Henri IV n'eut point le courage de changer? Il dut jurer comme ses prédécesseurs non seulement de « défendre les saintes églises de Dieu et leurs pasteurs..... justement et religieusement », mais encore « d'exterminer de bonne foi, selon son pouvoir, tous les hérétiques notés et condamnés par l'Église. » Les protestants s'émurent, mais ils furent rassurés par les bonnes paroles de leur ancien compagnon d'armes et par les explications de leurs chefs. Ils pouvaient en effet ne point s'inquiéter pour le présent de ce serment gothique; mais ne le devaient-ils point pour l'avenir, lorsqu'ils n'auraient plus pour roi un prince qui avait combattu dans leurs rangs et versé son sang pour leur cause (1). Le clergé était là, toujours pressant, tou-

(1) Ils avaient l'exemple récent du roi Henri III, qui, dans l'édit de Rouen (15 juillet 1588) avait dit : « Et premièrement, nous jurons et relevons *le serment par nous fait en notre sacre* de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, promouvoir l'avancement et conservation d'icelle, employer de bonne foi toutes nos forces et moyens, sans épargner notre propre vie, pour extirper de notre royaume, pays et terre de notre obéissance, tous schismes et hérésies condamnés par les saints conciles, et principalement par celui de Trente, sans faire jamais aucune paix ou trève avec les hérétiques, ni aucun édit en leur faveur » (Anquez, *Histoire des assemblées politiques des réformés de France*). Bossuet paraît

jours animé à la destruction des hérétiques *per fas et nefas ;* et d'un autre côté, les parlements se montraient pleins de mauvais vouloir contre un droit inconnu à leurs pères. On peut voir dans l'*Histoire des Assemblées politiques des Réformés de France* quelle opposition obstinée firent à l'édit de Henri IV ces cours judiciaires, où brillaient pourtant des hommes comme de Thou, comme Pasquier, et qui avaient donné à la France et à l'humanité le grand et sage L'Hôpital. Elles ne se désistèrent jamais de leur routinière intolérance, et l'on peut dire hardiment à leur charge qu'elles ne contribuèrent pas moins que le clergé à détruire de fait l'Édit de Nantes, avant que Louis XIV se décidât à le révoquer officiellement. Mais ces dangers pour les consciences et pour la liberté religieuse étaient encore éloignés. Les politiques et les sages étaient seuls écoutés dans les conseils d'un prince instruit par l'expérience.

Ils étaient aidés dans leur tâche non seulement par la fatigue universelle, mais encore par le scepticisme

moins expressif et moins dur dans l'interprétation du serment du sacre (*Politique sacrée*, l. VII, art. v, prop. 18), mais cette proposition 18 devient une invitation pressante et un ordre d'exterminer les hérétiques par tous les moyens, lorsqu'on y ajoute les propositions 15, 16 et 17. Car « le roi sage dissipe les impies et courbe des voûtes sur eux. Il les enferme dans des cachots d'où personne ne peut les tirer; ou, comme d'autres traduisent sur l'original, il tourne des roues sur eux. Il les brise, il les met en poudre, en faisant rouler sur eux des chariots armés de fer, comme fit Gédéon à ceux de Saccoth et David aux enfants d'Ammon. » Voilà l'éducation de nos rois jusqu'en 1789.

qui comptait alors de nombreux adeptes et qui avait touché plus ou moins la plupart des esprits cultivés, du moins en matière religieuse. Ceci nous conduit à un autre point de notre sujet, l'état des esprits au commencement du XVIIe siècle.

Le protestant La Noue, sincère et fervent chrétien, s'écrie avec autant de vérité que de douleur : « C'est folie de parler de restauration (religieuse) si la guerre civile n'est achevée, d'autant qu'elle fait plus de brèche en six mois aux pays, aux mœurs, aux lois et aux hommes, qu'on n'en saurait réparer en six ans. Entre autres fruits, elle a porté celui-ci, d'avoir engendré un million d'épicuriens et libertins. » La Noue exagère sans doute le nombre des incrédules ; mais il est constant qu'il n'était pas petit, et que les guerres de religion avaient eu beaucoup de part à ce résultat. Seulement, la cause principale de l'incrédulité n'est point là où la place l'écrivain protestant, dont la généreuse imprudence ne sent pas d'ailleurs ce qu'il y a de commun entre sa cause et celle des libertins.

Le scepticisme venait principalement de l'éblouissement même produit par les richesses de la pensée antique, subitement révélées par la Renaissance. Toutes les idées vraies ou fausses qui avaient successivement paru depuis Homère jusqu'aux derniers écrivains de la décadence grecque et latine, venant à s'abattre tout à coup sur l'Europe, encore inculte et livrée au dogmatisme étroit du moyen âge, portèrent un ébranlement profond dans les esprits. Assez raffinées par la dispute pour tout entrevoir, mais trop peu fortes encore pour tout comprendre, ces intelligences avides, et qui étaient

lasses d'étouffer dans la poudre ténébreuse des écoles, se jetèrent sans choix sur toutes les nouveautés qui s'offraient à elles, et s'enivrèrent, pour ainsi dire, de cette mixture spirituelle, à longs traits et jusqu'à en éprouver le vertige. Rabelais présente l'exemple le plus étonnant de ce phénomène d'ailleurs presque général au XVIe siècle. Il a tant bu de ce vin mêlé des connaissances antiques, que son génie semble emporté par le délire des bacchantes. Dans son étrange amalgame de fine raison et de démence grossière, il ne connaît ni profane ni sacré et promène sur toutes choses ses railleries, ses négations, ses paradoxes et ses ordures. Plus rassis et moins fantastique, Montaigne est peut-être encore plus vacillant dans ses opinions : il se complaît avec délices dans cette savante incertitude qui laisse errer et vaguer ses pensées à travers toutes les curiosités que lui présentent ses livres. Jaloux de la liberté de son esprit, il professe le *nil admirari* des anciens, ne s'étonner, ne s'éprendre de rien; mais il le professe à sa manière et trouve plus doux, plus plaisant pour sa nonchalance, de s'éprendre tour à tour de tout en passant que de se défendre vigoureusement de toute surprise. C'est ce qui donne à son scepticisme un air si charmant. Il passe et il vous fait passer en se jouant à travers toutes sortes d'illusions pour arriver à cette conclusion finale qui ne lui pèse guère et qui est peut-être une illusion elle-même, que tout est illusion. On peut s'enquérir curieusement de la religion de Rabelais et de Montaigne ; je crois qu'ils n'en avaient qu'une, le culte de l'antiquité et de l'érudition. Ils s'inquiétaient assez peu, surtout Montaigne, qui

n'est point agressif contre le clergé comme Rabelais, si leurs idées minaient ou non la foi établie. Que voulaient-ils? Avoir l'esprit libre et le cœur libre, afin de ressembler autant que possible à ces âmes des temps anciens, si pleines, si ouvertes, si universelles. Mais cela ne pouvait aller sans une certaine indifférence pour les formes politiques et les dogmes religieux qui prétendent s'imposer aux âmes d'autorité. Il y avait donc, au fond, schisme et divorce entre le christianisme et ces esprits formés par la Renaissance.

C'est ce qui est plus sensible dans Charron, écrivain du commencement du XVII[e] siècle, que dans son maître Montaigne. L'auteur de la *Sagesse* n'a fait, dit-on (et on ne lui rend pas justice en cela), que compiler les *Essais*, sans rien ajouter à son devancier, si ce n'est un peu d'ordre, de méthode et de pédantisme. Mais par cela même qu'il affecte plus de régularité et de rigueur, il met mieux en saillie les conséquences graves du scepticisme si léger et si capricieux de son maître. Lui aussi il regarde comme la principale et la meilleure disposition à la sagesse « une pleine, entière et généreuse liberté d'esprit. » Il tient pour une folie de « se laisser mener comme buffles, de recevoir toutes les idées et de s'y opiniâtrer. » Il tient pour « une rage et pour une injuste tyrannie de prétendre y amener les autres. » Il faut donc suspendre son jugement, ou, comme le dit Charron, « soutenir, contenir et arrêter son esprit dans les barrières de la considération et de l'examen sans s'obliger ni s'engager à aucune opinion. » Il fait, il est vrai, une réserve pour les vérités divines que la raison éternelle nous a révélées et que nous

devons « recevoir et adorer avec pleine soumission et en toute humilité. » Même respect pour les lois et pour les coutumes. Mais que valent ces restrictions? « En toutes choses, il se faut accorder et accommoder avec le commun, ne rien gâter ou remuer. » Mais cela est pour le dehors ; quant au dedans, « les pensées, opinions et jugements sont tous nôtres et libres. » Or le vrai moyen d'acquérir cette belle liberté de jugement et de s'y maintenir, c'est de « jeter sa vue et considération sur tout l'univers, d'être citoyen du monde comme Socrate, et d'embrasser par affection le genre humain. » Il y a autant de brutalité que de sottise à « abominer et condamner promptement comme barbares » les lois et coutumes des autres peuples, et à tenir « les siennes et municipales pour les seules vraies, naturelles et universelles. » On doit donc s'affranchir de ces préjugés serviles, se présenter comme en un tableau cette grande image de *notre mère nature* en son entière majesté. » Cela va loin, comme nous l'allons voir, et Charron, malgré sa qualité de prêtre, a de singulières idées sur la religion.

Il s'étonne de la diversité effroyable des religions, comme de leur rage à se damner les unes les autres, se donnant chacune pour la seule vraie. Mais il insiste surtout sur les titres qu'elles font valoir et qui sont toujours et partout les mêmes. « Toutes ont cela, dit-il, qu'elles sont étranges et horribles au sens commun. » Toutes se fondent et s'appuient sur les « miracles, prodiges, oracles, mystères, prophéties, fêtes, certains articles de foi et créance nécessaires au salut. » Toutes sont apportées et baillées, à les en croire, par révéla-

tion extraordinaire et céleste, prises et reçues par inspiration divine, tandis qu'elles sont « tenues par mains et par moyens humains », et que « nous sommes circoncis, baptisés, juifs, mahométans, chrétiens, avant que nous sachions que nous sommes hommes. » Toutes enfin croient et enseignent que « Dieu s'apaise, se fléchit et gagne par prières, présents, vœux et promesses, fêtes, encens », et surtout par les supplices que l'on s'impose, comme si « Dieu prenait plaisir au tourment et à la défaite de ses créatures. » Ajoutez que, nées les unes des autres, la plus jeune ruine peu à peu son aînée et « s'enrichit de ses dépouilles comme la judaïque a fait à la gentile et à l'égyptienne, la chrétienne à la judaïque, la musulmane à la chrétienne et judaïque ensemble. »

Je ne sais pas ce que Bodin a pu dire de plus dans son ouvrage manuscrit de l'*Heptaplomeros*, où il fait l'examen et le procès de toutes les religions ; mais il me semble que depuis le *De Divinatione* et le *De natura Deorum* de Cicéron, jamais les objections *à priori* ou les présomptions que la raison est en droit d'opposer aux religions positives n'avaient été exposées avec cette netteté et cette force, avec cette décision et cette fermeté. On sent encore quelque incertitude dans la phrase de l'auteur de la *Sagesse*, à cause de ses complications et de ses redoublements de mots, imités mal à propos de Montaigne ; mais il n'y en a point dans la pensée. L'aimable écrivain des *Essais*, qui cache souvent une grande profondeur sous ses grâces et sous ses fantaisies, n'a point cependant de pages de la virilité de celles que je viens de ré-

sumer; et il faudra attendre jusqu'à *la profession de foi du vicaire savoyard* pour trouver une telle hardiesse et des fins de non recevoir aussi catégoriques contre toute croyance révélée qui veut s'imposer. Que Charron fasse toutes les réserves qu'il voudra en faveur de la foi chrétienne, qu'il écrive même une apologie du christianisme dans son livre des *Trois Vérités,* où il s'attache à combattre les athées, les païens, les Juifs, les Mahométans, les hérétiques et les schismatiques : ses objections n'en tombent pas moins d'aplomb sur toute religion qui n'est point la religion naturelle, et je ne saurais croire qu'il ait en vue les Juifs ou les Musulmans, lorsqu'il parle de ces confréries qui renchérissent follement les unes sur les autres dans leurs manifestations. Ces nouveaux ordres qui s'instituaient et « se dressaient tous les jours avec des exercices plus pénibles et de profession plus étroite », il ne faut pas les chercher ailleurs qu'en France, tout à côté et sous les yeux de l'écrivain. La conclusion de Charron, plus nette encore s'il est possible, que ses prémisses, sent l'homme qui a été témoin des guerres de religion. Il faut la citer textuellement, parce qu'on peut la considérer comme le Testament des hommes de la Renaissance et comme la profession de foi de ceux qu'on appelait alors les honnêtes gens.

« Outre qu'une telle prud'homie (*celle qui est à la suite et au service de la religion*) n'est (point) vraie, n'agissant par le bon ressort de nature, mais accidentale et inégale, encore est-elle bien dangereuse, produisant quelquefois de très vilains et scandaleux effets, comme l'expérience l'a de tout temps fait sentir, sous

beaux et spécieux prétextes de piété. Quelles exécrables méchancetés n'a produit le zèle de religion? Mais se trouve-t-il autre sujet ou occasion au monde qui en ait pu produire de pareilles?... N'aimer point, regarder de mauvais œil, comme un monstre, celui qui est d'autre opinion que la leur, penser être contaminé de parler ou hanter avec lui, c'est la plus douce et molle action de ces gens. Qui est homme de bien par scrupule et bride religieuse, gardez-vous-en et ne l'estimez guère. Ce n'est pas que la religion enseigne ou favorise aucunement le mal ; car la plus absurde et la plus fausse même ne le fait pas. Mais cela vient (de) ce que, n'ayant aucun goût, ni image ou conception de prud'homie qu'à la suite et pour le service de la religion, et pensant qu'être homme de bien n'est autre chose qu'être soigneux d'avancer et faire valoir sa religion, (ils) croient que toute chose, quelle qu'elle soit, trahison, perfidie, sédition, rébellion et toute offense à quiconque soit, est non seulement loisible et permise, colorée de zèle et de soin de religion, mais encore louable, méritoire et canonisable, si elle sert au progrès et advancement de la religion et reculement de ses adversaires..... Je veux que sans paradis et enfer on soit homme de bien. Ces mots me sont horribles et abominables : « Si je n'étais chrétien, si je ne craignais Dieu et d'être damné, je ferais ou ne ferais cela. » O chétif et misérable, quel gré te faut-il savoir de tout ce que tu fais? Tu n'es méchant, car tu n'oses et crains d'être battu. Mais je veux que tu oses et que tu ne veuilles, quand bien serais assuré de n'en être jamais tancé. Tu fais l'homme de bien, afin que l'on te paie

et l'on te dise grand'merci ! Je veux que tu le sois quand l'on n'en devrait jamais rien savoir..... Je veux que tu sois homme de bien, parce que la nature et la raison (c'est Dieu), la vérité, l'ordre et la police du monde, dont tu es une pièce, te le requiert ainsi, pour ce que tu ne peux consentir d'être autre, que tu n'ailles contre toi-même, ton être, ton bien, ta fin ; — et puis, advienne ce qu'il pourra. Je veux aussi la religion, — non qui fasse, cause ou engendre la prud'homie, jà née en toi-même et avec toi, plantée de nature, — mais qui l'approuve, l'autorise et la couronne..... Ce serait plutôt la prud'homie qui devrait causer et engendrer la religion, — car elle est première, plus ancienne et naturelle ; — laquelle nous enseigne qu'il faut rendre à chacun ce qui lui appartient, gardant à chacun son rang..... Ceux-là donc pervertissent tout ordre, qui font suivre et servir la probité à la religion. »

Voilà le point d'où le XVIIe siècle est parti ; et lorsqu'on pense à celui où il est arrivé, je veux dire à la révocation de l'Édit de Nantes et à la Bulle *Unigenitus*, on est prêt à se demander, malgré la splendeur littéraire du siècle de Louis XIV, si quelque génie malfaisant n'a point changé les destinées morales de notre pays.

Si j'ai insisté quelque peu sur l'auteur de la *Sagesse*, ce n'est pas pour son mérite personnel ; il n'est en somme qu'un médiocre écrivain ; mais je vois en lui tous les libres penseurs du commencement du XVIIe siècle. Le Père Garasse n'avait pas tellement tort, à ce qu'il semble, d'attaquer Charron comme le *coryphée*

loin. Esprit peu conséquent peut-être, mais cœur magnanime, il fit profession d'une tolérance universelle, qui s'accorde assez mal avec les principes du christianisme, mais qui est l'expression même de la raison et de l'humanité. Les vertus des païens ne lui paraissaient pas moins agréables devant Dieu, ni moins dignes des récompenses éternelles que celles des chrétiens. D'un autre côté, Luther, au lieu de mettre l'État dans l'Église, mit l'Église dans l'État, et reconnut le pouvoir du magistrat sur les ministres du culte pour tout ce qui ne touche point à la croyance. Le calvinisme, plus radical, en introduisant la démocratie dans l'Église, fut amené par la logique et par la force des circonstances à tenter de l'introduire dans l'État. Knox et Buchanan en Angleterre, Hotman et Languet en France proclamèrent le dogme de la souveraineté du peuple ou de la volonté nationale, tandis qu'une sorte de républicanisme classique se développait dans l'esprit de beaucoup de lettrés restés catholiques, comme le témoigne le traité de la *Servitude volontaire*. Les ligueurs prirent à leur tour les principes des Calvinistes, mais en les mêlant avec des maximes de sang et avec l'utopie ultramontaine de la suprématie universelle de Rome sur les empires. Mais, quand même de telles idées n'eussent pas été prématurées, quand même elles auraient eu dans les esprits de plus profondes racines qu'elles n'en jetèrent effectivement, les novateurs du XVI[e] siècle demandaient trop à la fois, et ces aspirations à la liberté en toutes choses aboutirent, en France, au triomphe le plus complet de l'autorité.

Cela était-il nécessaire? Je laisse cette question à ceux qui jugent si décisivement après coup de ce qui devait être ou n'être pas. Qu'il me suffise d'indiquer la pente naturelle des choses sans prétendre en pénétrer la nécessité. Si l'on songe à la révolution qui s'était opérée dans les croyances et au mouvement furieux qui avait agité la seconde moitié du XVI[e] siècle, on comprendra sans peine quelles étaient au sortir de cette mémorable époque la disposition générale des esprits, et les idées, les tendances politiques qui en résultaient. La Renaissance et la Réforme présentent l'image d'un chaos où mille éléments divers et contraires fermentaient confusément : chaos fécond, il est vrai, dans lequel la main du temps avait jeté tous les germes de l'avenir, mais chaos plein de tumulte et de ténèbres, où la société moderne semblait près de s'engloutir au milieu de crimes inouis et d'innombrables souffrances. La confusion politique, comme l'anarchie intellectuelle, était au comble. L'Allemagne, les Pays-Bas et la France ressemblaient à un vaste champ de bataille où les idées, les intérêts, les passions individuelles ou populaires, le passé et l'avenir s'entrechoquaient dans une mêlée effroyable et sans relâche ; ou pour mieux dire, à part l'Italie et l'Espagne, qui, moins accessibles à la réforme, l'une par son scepticisme précoce et raffiné, l'autre par son fanatisme farouche, se débarrassèrent des novateurs, l'Espagne par l'Inquisition avec ses *actes-de-foi* au grand jour, l'Italie par le machiavélisme de tous ses principicules et de son clergé, qui faisaient disparaître dans l'ombre et sans bruit tout être pensant qui avait le malheur

d'avoir par lui-même une véritable foi, cet état violent et désordonné était celui de toute l'Europe civilisée. Que les hommes se soient lassés à la fin, qu'ils aient demandé à se rasseoir et à respirer un moment, que la fatigue et la crainte de rentrer dans un pareil tourbillon d'horreurs et de misères les aient jetés dans l'asile assez mal sûr, mais commode, du despotisme, pour reprendre haleine et pour refaire leurs forces épuisées , rien n'est plus naturel, et c'est ce qui arriva en France. La monarchie, mise un moment en question, fut restaurée avec un pouvoir aussi grand que jamais, et sans autre condition que la tolérance religieuse avec des places de sûreté pour les protestants. Catholiques et calvinistes, ceux-là satisfaits de n'avoir pas un hérétique pour roi, ceux-ci rassurés par l'Édit de Nantes, se résignèrent à la paix ou à une lutte toute morale de plume et d'opinion : solution modeste, mais qui suffisait aux circonstances.

On eut la paix et la sécurité sous un roi ; c'était ce qu'il y avait de plus urgent après les tempêtes qu'on venait de traverser. Mais cette monarchie, il est inutile de le dissimuler, n'offrait aucune garantie contre ses propres entraînements. Elle était de fait absolue ; quant au droit, il y avait longtemps que notre droit public n'existait plus, si jamais il a existé : depuis Louis XI, l'unique loi fondamentale du royaume, à part la succession héréditaire par les mâles, était la volonté du prince. Henri IV reprit la royauté au point où l'avaient laissée Louis XI et François Ier, et c'est une étrange illusion de voir en lui une manière de roi constitutionnel. S'il assembla quelquefois les no-

tables, c'est qu'il avait besoin d'argent et qu'il ne savait où en prendre. Ceux qui pourraient se laisser tromper par la bonhomie gasconne de son discours à l'assemblée de Rouen seront désabusés, je m'assure, par cette verte semonce, adressée aux députés du Parlement de Bordeaux, lequel se refusait à l'enregistrement de l'Édit de Nantes : « Nous avons obtenu la paix désirée, Dieu merci ! laquelle nous a coûté trop cher pour la commettre en troubles. Je la veux continuer, et châtier exemplairement ceux qui voudraient y apporter l'altération. Je suis votre roi légitime, votre chef ; mon royaume en est le corps ; vous avez cet honneur d'en être les membres, d'obéir et d'y apporter la chair, le sang, les os et tout ce qui en dépend..... Il y a longtemps qu'étant seulement roi de Navarre, je connaissais dès lors bien avant votre maladie, mais je n'avais les remèdes en main. Maintenant je suis roi de France ; je la connais encore mieux, et ai les matières en main pour y remédier et faire repentir ceux qui s'opposeront à mes commandements. J'ai fait un Édit ; je veux qu'il soit gardé, et quoi que ce soit, je veux être obéi. Bien vous en prendra si vous le faites. » C'est là le langage d'un maître, et Louis XIV parlera avec plus de dignité peut-être, mais non d'une manière plus impérieuse. En réalité donc, le pouvoir n'était limité et tempéré que par le bon sens du monarque. Ce n'était qu'une partie de ce que désiraient les Dumoulin, les Loisel, les de Thou, les Pasquier, les Bodin, en un mot, les hommes éclairés de ce parti conservateur et libéral qui se rangea autour du Béarnais après l'assassinat de

Henri III, et qui le servit de ses talents comme de son influence. Tous tenaient pour la monarchie, pour un pouvoir fort et un, mais ils l'auraient voulu voir modéré par les États-Généraux, ou plutôt par les privilèges mal définis du Parlement, dont ils étaient membres. Mais, je le répète, on courut au plus pressé. Où, d'ailleurs, étaient parmi nous les éléments d'une constitution? La noblesse française était moins que jamais une aristocratie dans le sens politique du mot; elle pouvait faire encore des levées de boucliers pour satisfaire ses appétits ou sa turbulence; elle n'avait ni principes ni intérêts communs qui fissent d'elle une classe propre au gouvernement. La bourgeoisie n'avait encore que des aspirations, que des peurs ou des rancunes, sans idées précises, sans volonté déterminée; et la noblesse de robe, qui aurait dû naturellement être la tête de la bourgeoisie, ne songeait qu'à ses ambitions parlementaires, sans souci de la bourgeoisie d'où elle était sortie ni du peuple où la bourgeoisie avait ses racines. Le clergé enfin qui, par la plus monstrueuse des anomalies, formait le premier ordre de l'État, ne connaissait que ses privilèges et ses intérêts, séparés de ceux des autres ordres, comme de ceux de l'État. Ce n'est pas avec de pareils éléments, réunis dans une assemblée où l'on vote par ordre et non par tête, qu'on bâtit la liberté et qu'on élève des barrières contre les empiètements du pouvoir. On le vit bien dans les États de 1614. Que s'il restait encore quelques débris des vieilles franchises, le sentiment du droit national qui aurait pu les faire valoir manquait si absolument, qu'un secrétaire d'État pouvait oser pres-

ser l'Assemblée de se séparer au plus vite, non en considération du bien public, mais par respect pour Madame, sœur du Roi, laquelle « avait fait un superbe ballet et ne le pouvait danser que dans la même salle Bourbon, où le roi devait recevoir les cahiers. » Comment la royauté ne serait-elle pas devenue absolue, sans autre règle que son bon plaisir?

Mais la transaction qui termina nos luttes civiles et religieuses contenait un principe nouveau qui n'avait pas été trop chèrement acheté, si on l'eût admis sincèrement et moins par force que par raison, le principe de la liberté de conscience consacré par l'édit de Henri IV. Les *politiques*, à la fois défenseurs des libertés gallicanes et promoteurs de la liberté de conscience, « joignaient ainsi », comme le leur reproche un de leurs adversaires, « la religion à l'État et non l'État à la religion », ou pour mieux dire ils faisaient triompher dans le gouvernement de l'État le principe laïque sur le principe religieux, et par là rompaient avec le moyen âge et inauguraient la politique des sociétés modernes.

C'était une grande conquête, mais dont quelques sages seulement pressentaient tout le prix. La royauté devait la respecter, tant qu'elle ne serait pas arrivée à la folie par l'ivresse d'elle-même. Mais qui pouvait assurer que cette ivresse ne sortirait pas de la toute puissance? D'ailleurs, la liberté de conscience était admise, non à titre de droit, mais comme tolérance et concession. Elle n'était donc pas encore conçue inviolable en elle-même, c'est-à-dire que le pouvoir qui la détruirait croirait simplement rompre un traité

comme un autre traité, que la royauté pouvait subir tant qu'elle s'y croirait forcée par les circonstances, mais qui ne l'obligeait plus dès que ces nécessités avaient cessé. Ce pacte n'était-il point contraire au serment du sacre, qu'on pouvait considérer comme le dernier reste des lois fondamentales du royaume, et que Henri IV n'eut point le courage de changer? Il dut jurer comme ses prédécesseurs non seulement de « défendre les saintes églises de Dieu et leurs pasteurs..... justement et religieusement », mais encore « d'exterminer de bonne foi, selon son pouvoir, tous les hérétiques notés et condamnés par l'Église. » Les protestants s'émurent, mais ils furent rassurés par les bonnes paroles de leur ancien compagnon d'armes et par les explications de leurs chefs. Ils pouvaient en effet ne point s'inquiéter pour le présent de ce serment gothique; mais ne le devaient-ils point pour l'avenir, lorsqu'ils n'auraient plus pour roi un prince qui avait combattu dans leurs rangs et versé son sang pour leur cause (1). Le clergé était là, toujours pressant, tou-

(1) Ils avaient l'exemple récent du roi Henri III, qui, dans l'édit de Rouen (15 juillet 1588) avait dit: « Et premièrement, nous jurons et relevons *le serment par nous fait en notre sacre* de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, promouvoir l'avancement et conservation d'icelle, employer de bonne foi toutes nos forces et moyens, sans épargner notre propre vie, pour extirper de notre royaume, pays et terre de notre obéissance, tous schismes et hérésies condamnés par les saints conciles, et principalement par celui de Trente, sans faire jamais aucune paix ou trêve avec les hérétiques, ni aucun édit en leur faveur » (Anquez, *Histoire des assemblées politiques des réformés de France*). Bossuet paraît

jours animé à la destruction des hérétiques *per fas et nefas ;* et d'un autre côté, les parlements se montraient pleins de mauvais vouloir contre un droit inconnu à leurs pères. On peut voir dans l'*Histoire des Assemblées politiques des Réformés de France* quelle opposition obstinée firent à l'édit de Henri IV ces cours judiciaires, où brillaient pourtant des hommes comme de Thou, comme Pasquier, et qui avaient donné à la France et à l'humanité le grand et sage L'Hôpital. Elles ne se désistèrent jamais de leur routinière intolérance, et l'on peut dire hardiment à leur charge qu'elles ne contribuèrent pas moins que le clergé à détruire de fait l'Édit de Nantes, avant que Louis XIV se décidât à le révoquer officiellement. Mais ces dangers pour les consciences et pour la liberté religieuse étaient encore éloignés. Les politiques et les sages étaient seuls écoutés dans les conseils d'un prince instruit par l'expérience.

Ils étaient aidés dans leur tâche non seulement par la fatigue universelle, mais encore par le scepticisme

moins expressif et moins dur dans l'interprétation du serment du sacre (*Politique sacrée*, l. VII, art. v, prop. 18), mais cette proposition 18 devient une invitation pressante et un ordre d'exterminer les hérétiques par tous les moyens, lorsqu'on y ajoute les propositions 15, 16 et 17. Car « le roi sage dissipe les impies et courbe des voûtes sur eux. Il les enferme dans des cachots d'où personne ne peut les tirer; ou, comme d'autres traduisent sur l'original, il tourne des roues sur eux. Il les brise, il les met en poudre, en faisant rouler sur eux des chariots armés de fer, comme fit Gédéon à ceux de Saccoth et David aux enfants d'Ammon. » Voilà l'éducation de nos rois jusqu'en 1789.

qui comptait alors de nombreux adeptes et qui avait touché plus ou moins la plupart des esprits cultivés, du moins en matière religieuse. Ceci nous conduit à un autre point de notre sujet, l'état des esprits au commencement du XVIIe siècle.

Le protestant La Noue, sincère et fervent chrétien, s'écrie avec autant de vérité que de douleur : « C'est folie de parler de restauration (religieuse) si la guerre civile n'est achevée, d'autant qu'elle fait plus de brèche en six mois aux pays, aux mœurs, aux lois et aux hommes, qu'on n'en saurait réparer en six ans. Entre autres fruits, elle a porté celui-ci, d'avoir engendré un million d'épicuriens et libertins. » La Noue exagère sans doute le nombre des incrédules ; mais il est constant qu'il n'était pas petit, et que les guerres de religion avaient eu beaucoup de part à ce résultat. Seulement, la cause principale de l'incrédulité n'est point là où la place l'écrivain protestant, dont la généreuse imprudence ne sent pas d'ailleurs ce qu'il y a de commun entre sa cause et celle des libertins.

Le scepticisme venait principalement de l'éblouissement même produit par les richesses de la pensée antique, subitement révélées par la Renaissance. Toutes les idées vraies ou fausses qui avaient successivement paru depuis Homère jusqu'aux derniers écrivains de la décadence grecque et latine, venant à s'abattre tout à coup sur l'Europe, encore inculte et livrée au dogmatisme étroit du moyen âge, portèrent un ébranlement profond dans les esprits. Assez raffinées par la dispute pour tout entrevoir, mais trop peu fortes encore pour tout comprendre, ces intelligences avides, et qui étaient

lasses d'étouffer dans la poudre ténébreuse des écoles, se jetèrent sans choix sur toutes les nouveautés qui s'offraient à elles, et s'enivrèrent, pour ainsi dire, de cette mixture spirituelle, à longs traits et jusqu'à en éprouver le vertige. Rabelais présente l'exemple le plus étonnant de ce phénomène d'ailleurs presque général au XVIe siècle. Il a tant bu de ce vin mêlé des connaissances antiques, que son génie semble emporté par le délire des bacchantes. Dans son étrange amalgame de fine raison et de démence grossière, il ne connaît ni profane ni sacré et promène sur toutes choses ses railleries, ses négations, ses paradoxes et ses ordures. Plus rassis et moins fantastique, Montaigne est peut-être encore plus vacillant dans ses opinions : il se complaît avec délices dans cette savante incertitude qui laisse errer et vaguer ses pensées à travers toutes les curiosités que lui présentent ses livres. Jaloux de la liberté de son esprit, il professe le *nil admirari* des anciens, ne s'étonner, ne s'éprendre de rien; mais il le professe à sa manière et trouve plus doux, plus plaisant pour sa nonchalance, de s'éprendre tour à tour de tout en passant que de se défendre vigoureusement de toute surprise. C'est ce qui donne à son scepticisme un air si charmant. Il passe et il vous fait passer en se jouant à travers toutes sortes d'illusions pour arriver à cette conclusion finale qui ne lui pèse guère et qui est peut-être une illusion elle-même, que tout est illusion. On peut s'enquérir curieusement de la religion de Rabelais et de Montaigne ; je crois qu'ils n'en avaient qu'une, le culte de l'antiquité et de l'érudition. Ils s'inquiétaient assez peu, surtout Montaigne, qui

n'est point agressif contre le clergé comme Rabelais, si leurs idées minaient ou non la foi établie. Que voulaient-ils? Avoir l'esprit libre et le cœur libre, afin de ressembler autant que possible à ces âmes des temps anciens, si pleines, si ouvertes, si universelles. Mais cela ne pouvait aller sans une certaine indifférence pour les formes politiques et les dogmes religieux qui prétendent s'imposer aux âmes d'autorité. Il y avait donc, au fond, schisme et divorce entre le christianisme et ces esprits formés par la Renaissance.

C'est ce qui est plus sensible dans Charron, écrivain du commencement du XVIIe siècle, que dans son maître Montaigne. L'auteur de la *Sagesse* n'a fait, dit-on (et on ne lui rend pas justice en cela), que compiler les *Essais*, sans rien ajouter à son devancier, si ce n'est un peu d'ordre, de méthode et de pédantisme. Mais par cela même qu'il affecte plus de régularité et de rigueur, il met mieux en saillie les conséquences graves du scepticisme si léger et si capricieux de son maître. Lui aussi il regarde comme la principale et la meilleure disposition à la sagesse « une pleine, entière et généreuse liberté d'esprit. » Il tient pour une folie de « se laisser mener comme buffles, de recevoir toutes les idées et de s'y opiniâtrer. » Il tient pour « une rage et pour une injuste tyrannie de prétendre y amener les autres. » Il faut donc suspendre son jugement, ou, comme le dit Charron, « soutenir, contenir et arrêter son esprit dans les barrières de la considération et de l'examen sans s'obliger ni s'engager à aucune opinion. » Il fait, il est vrai, une réserve pour les vérités divines que la raison éternelle nous a révélées et que nous

devons « recevoir et adorer avec pleine soumission et en toute humilité. » Même respect pour les lois et pour les coutumes. Mais que valent ces restrictions? « En toutes choses, il se faut accorder et accommoder avec le commun, ne rien gâter ou remuer. » Mais cela est pour le dehors; quant au dedans, « les pensées, opinions et jugements sont tous nôtres et libres. » Or le vrai moyen d'acquérir cette belle liberté de jugement et de s'y maintenir, c'est de « jeter sa vue et considération sur tout l'univers, d'être citoyen du monde comme Socrate, et d'embrasser par affection le genre humain. » Il y a autant de brutalité que de sottise à « abominer et condamner promptement comme barbares » les lois et coutumes des autres peuples, et à tenir « les siennes et municipales pour les seules vraies, naturelles et universelles. » On doit donc s'affranchir de ces préjugés serviles, se présenter comme en un tableau cette grande image de *notre mère nature* en son entière majesté. » Cela va loin, comme nous l'allons voir, et Charron, malgré sa qualité de prêtre, a de singulières idées sur la religion.

Il s'étonne de la diversité effroyable des religions, comme de leur rage à se damner les unes les autres, se donnant chacune pour la seule vraie. Mais il insiste surtout sur les titres qu'elles font valoir et qui sont toujours et partout les mêmes. « Toutes ont cela, dit-il, qu'elles sont étranges et horribles au sens commun. » Toutes se fondent et s'appuient sur les « miracles, prodiges, oracles, mystères, prophéties, fêtes, certains articles de foi et créance nécessaires au salut. » Toutes sont apportées et baillées, à les en croire, par révéla-

tion extraordinaire et céleste, prises et reçues par inspiration divine, tandis qu'elles sont « tenues par mains et par moyens humains », et que « nous sommes circoncis, baptisés, juifs, mahométans, chrétiens, avant que nous sachions que nous sommes hommes. » Toutes enfin croient et enseignent que « Dieu s'apaise, se fléchit et gagne par prières, présents, vœux et promesses, fêtes, encens », et surtout par les supplices que l'on s'impose, comme si « Dieu prenait plaisir au tourment et à la défaite de ses créatures. » Ajoutez que, nées les unes des autres, la plus jeune ruine peu à peu son aînée et « s'enrichit de ses dépouilles comme la judaïque a fait à la gentile et à l'égyptienne, la chrétienne à la judaïque, la musulmane à la chrétienne et judaïque ensemble. »

Je ne sais pas ce que Bodin a pu dire de plus dans son ouvrage manuscrit de l'*Heptaplomeros*, où il fait l'examen et le procès de toutes les religions ; mais il me semble que depuis le *De Divinatione* et le *De natura Deorum* de Cicéron, jamais les objections *à priori* ou les présomptions que la raison est en droit d'opposer aux religions positives n'avaient été exposées avec cette netteté et cette force, avec cette décision et cette fermeté. On sent encore quelque incertitude dans la phrase de l'auteur de la *Sagesse*, à cause de ses complications et de ses redoublements de mots, imités mal à propos de Montaigne ; mais il n'y en a point dans la pensée. L'aimable écrivain des *Essais*, qui cache souvent une grande profondeur sous ses grâces et sous ses fantaisies, n'a point cependant de pages de la virilité de celles que je viens de ré-

sumer ; et il faudra attendre jusqu'à *la profession de foi du vicaire savoyard* pour trouver une telle hardiesse et des fins de non recevoir aussi catégoriques contre toute croyance révélée qui veut s'imposer. Que Charron fasse toutes les réserves qu'il voudra en faveur de la foi chrétienne, qu'il écrive même une apologie du christianisme dans son livre des *Trois Vérités,* où il s'attache à combattre les athées, les païens, les Juifs, les Mahométans, les hérétiques et les schismatiques : ses objections n'en tombent pas moins d'aplomb sur toute religion qui n'est point la religion naturelle, et je ne saurais croire qu'il ait en vue les Juifs ou les Musulmans, lorsqu'il parle de ces confréries qui renchérissent follement les unes sur les autres dans leurs manifestations. Ces nouveaux ordres qui s'instituaient et « se dressaient tous les jours avec des exercices plus pénibles et de profession plus étroite », il ne faut pas les chercher ailleurs qu'en France, tout à côté et sous les yeux de l'écrivain. La conclusion de Charron, plus nette encore s'il est possible, que ses prémisses, sent l'homme qui a été témoin des guerres de religion. Il faut la citer textuellement, parce qu'on peut la considérer comme le Testament des hommes de la Renaissance et comme la profession de foi de ceux qu'on appelait alors les honnêtes gens.

« Outre qu'une telle prud'homie (*celle qui est à la suite et au service de la religion*) n'est (point) vraie, n'agissant par le bon ressort de nature, mais accidentale et inégale, encore est-elle bien dangereuse, produisant quelquefois de très vilains et scandaleux effets, comme l'expérience l'a de tout temps fait sentir, sous

beaux et spécieux prétextes de piété. Quelles exécrables méchancetés n'a produit le zèle de religion? Mais se trouve-t-il autre sujet ou occasion au monde qui en ait pu produire de pareilles?... N'aimer point, regarder de mauvais œil, comme un monstre, celui qui est d'autre opinion que la leur, penser être contaminé de parler ou hanter avec lui, c'est la plus douce et molle action de ces gens. Qui est homme de bien par scrupule et bride religieuse, gardez-vous-en et ne l'estimez guère. Ce n'est pas que la religion enseigne ou favorise aucunement le mal ; car la plus absurde et la plus fausse même ne le fait pas. Mais cela vient (de) ce que, n'ayant aucun goût, ni image ou conception de prud'homie qu'à la suite et pour le service de la religion, et pensant qu'être homme de bien n'est autre chose qu'être soigneux d'avancer et faire valoir sa religion, (ils) croient que toute chose, quelle qu'elle soit, trahison, perfidie, sédition, rébellion et toute offense à quiconque soit, est non seulement loisible et permise, colorée de zèle et de soin de religion, mais encore louable, méritoire et canonisable, si elle sert au progrès et advancement de la religion et reculement de ses adversaires..... Je veux que sans paradis et enfer on soit homme de bien. Ces mots me sont horribles et abominables : « Si je n'étais chrétien, si je ne craignais Dieu et d'être damné, je ferais ou ne ferais cela. » O chétif et misérable, quel gré te faut-il savoir de tout ce que tu fais? Tu n'es méchant, car tu n'oses et crains d'être battu. Mais je veux que tu oses et que tu ne veuilles, quand bien serais assuré de n'en être jamais tancé. Tu fais l'homme de bien, afin que l'on te paie

et l'on te dise grand'merci! Je veux que tu le sois quand l'on n'en devrait jamais rien savoir..... Je veux que tu sois homme de bien, parce que la nature et la raison (c'est Dieu), la vérité, l'ordre et la police du monde, dont tu es une pièce, te le requiert ainsi, pour ce que tu ne peux consentir d'être autre, que tu n'ailles contre toi-même, ton être, ton bien, ta fin; — et puis, advienne ce qu'il pourra. Je veux aussi la religion, — non qui fasse, cause ou engendre la prud'homie, jà née en toi-même et avec toi, plantée de nature, — mais qui l'approuve, l'autorise et la couronne..... Ce serait plutôt la prud'homie qui devrait causer et engendrer la religion, — car elle est première, plus ancienne et naturelle; — laquelle nous enseigne qu'il faut rendre à chacun ce qui lui appartient, gardant à chacun son rang..... Ceux-là donc pervertissent tout ordre, qui font suivre et servir la probité à la religion. »

Voilà le point d'où le XVIIe siècle est parti; et lorsqu'on pense à celui où il est arrivé, je veux dire à la révocation de l'Édit de Nantes et à la Bulle *Unigenitus*, on est prêt à se demander, malgré la splendeur littéraire du siècle de Louis XIV, si quelque génie malfaisant n'a point changé les destinées morales de notre pays.

Si j'ai insisté quelque peu sur l'auteur de la *Sagesse*, ce n'est pas pour son mérite personnel; il n'est en somme qu'un médiocre écrivain; mais je vois en lui tous les libres penseurs du commencement du XVIIe siècle. Le Père Garasse n'avait pas tellement tort, à ce qu'il semble, d'attaquer Charron comme le *coryphée*

des libertins et des athéistes de son temps. Athée, Charron ne l'est point; mais en revanche, il n'est guère chrétien; et l'on comprend que son ouvrage, fort lu et fort goûté jusqu'au milieu du siècle, ait grandement servi à l'incrédulité. Garasse, comme La Noue avant lui, comme Mersenne ensuite, exagère le mal en amplifiant le nombre des libres penseurs (cent mille dans Paris seulement); il prend pour des athées déterminés beaucoup d'écrivains et d'érudits qui n'étaient qu'indifférents ou qui faisaient gloire d'être *déniaisés;* mais le nombre des esprits forts était assez considérable, et je ne sais s'il n'était pas plus grand de 1610 à 1660, que lorsque Voltaire débuta. Ce n'était pas seulement des poètes comme Théophile, Des Yveteaux, Saint-Pavin, Desbarreaux ou Scarron; c'était presque toute la gent des érudits et des lettrés, qui n'avaient qu'une foi très tiède, s'ils croyaient encore à quelque chose, et dont l'esprit était toujours disposé aux plaisanteries sceptiques ou rabelaisiennes contre le clergé, contre la cour de Rome, contre les ordres religieux, contre les pratiques dévotes ou même contre la religion en général. Les poètes, qui se riaient volontiers des choses saintes et prêchaient, comme Regnier, le culte de *la bonne nature*, étaient plus en vue; commensaux des grands seigneurs, des Montmorency ou des Condé, à qui leur esprit plaisait, ils faisaient sans le vouloir une sorte de concurrence aux Jésuites : ce qui explique les fureurs de Garasse contre Théophile, qu'il eut le chagrin de ne pouvoir faire brûler. C'est par eux que les honnêtes gens tels que les connut Pascal, ou les libertins, tels que Bossuet les dépeint dans l'oraison

funèbre de la Princesse palatine, se multiplièrent dans le grand monde (1). Mais les hommes d'étude, médecins ou simples érudits, qui continuaient les errements de la Renaissance, étaient les plus fermes soutiens du scepticisme. Nous les retrouverons en parlant rapidement de Guy-Patin, de G. Naudé, de Lamothe-Le Vayer.

Cette indifférence morale et religieuse pouvait être un mal en elle-même, surtout parce qu'elle n'avait point d'objet et que le scepticisme d'alors était plutôt un amusement ou un libertinage d'esprit. qu'une arme contre l'erreur et l'oppression dogmatiques. Mais ce n'était point à La Noue ni aux autres protestants à s'en plaindre, parce qu'elle faisait leur rempart, et cela de deux manières, en droit et en fait. En droit ; — car la Renaissance, d'où ce scepticisme était sorti, pouvait seule, en développant la liberté de la pensée, amener à la conception de la liberté de conscience, comme droit inviolable attaché à la nature humaine. Le dogmatisme religieux, aussi bien celui des réformés que celui des catholiques, n'y eût jamais conduit. Il implique que le surnaturel n'ait point la prétention de s'imposer de gré ou de force, et par conséquent qu'il admette la liberté intérieure et religieuse pleinement, sincèrement et pour tout le monde. Or, la Renaissance

(1) Ce n'est point le seul témoignage que fournissent les Oraisons funèbres. La protestation de Condé mourant, qu'il n'avait jamais douté des principes du christianisme, montre qu'il en était véhémentement soupçonné. « Belle âme devant Dieu, s'il y croyait », dit le malicieux Guy-Patin. C'est que l'entourage de Condé n'était guère propre à édifier sur sa foi, comme le prouve plus d'un passage des Mémoires de Retz.

qui ranimait les sentiments et les principes purement humains, était le meilleur auxiliaire de la Réforme, en tant que celle-ci représentait la liberté et le droit naturel ; et le scepticisme dont se plaignait La Noue était surtout le produit de la Renaissance. — En fait ; — car l'indifférence morale et religieuse, née de ce scepticisme, était assez générale pour agir sur l'opinion des bautes classes, et pour contenir par là les protestants et les catholiques, toujours prêts à en venir de nouveau aux mains. Il eût suffi pour déchaîner les passions religieuses, encore vivantes et toutes frémissantes, qu'un homme d'État leur eût lâché la bride en ayant l'air de les favoriser. Mais il ne pouvait tomber dans la tête d'un politique, fût-il cardinal, de recommencer l'intolérance et les persécutions, précisément parce qu'il ne pouvait pas plus ignorer l'opinion de la plupart des gens éclairés, qu'oublier la funeste et triste expérience qu'on venait de faire. C'est en ce sens que j'admets le mot de Grotius : « *De hæreticorum pœnis quæ scripsi, in iis mecum sentit Gallia et Germania, ut puto, omnis;* ce que j'ai écrit au sujet de la punition des hérétiques, la France et l'Allemagne, je crois, tout entières le pensent avec moi » : mot dont la fausseté serait manifeste, si on l'appliquait, soit au peuple qui conservait toute son ignorance et tout son fanatisme, soit aux docteurs des deux cultes, chez qui la rage d'avoir raison quand même était implacable. Richelieu se contenta d'ôter aux huguenots leurs places de sûreté qui faisaient d'eux un État dans l'État ; mais jamais il ne pensa à violer leurs droits de citoyens ni à les convertir par la violence. Mazarin tint la même conduite.

A ceux qui le poussaient contre les réformés et qui usaient de leur influence sur la superstitieuse Anne d'Autriche pour lui arracher des actes aussi impolitiques que dépourvus de justice, il répondait avec sa parfaite indifférence italienne : « Le petit troupeau broute de mauvaises herbes, mais il est obéissant et tranquille. » Que si le scepticisme qui servait alors de barrière entre les passions religieuses eût gardé sous Louis XIV la force d'opinion qu'il avait au commencement du siècle, on peut croire que ce prince n'eût jamais été tenté de prendre la plus funeste mesure qu'une dévotion mal éclairée pût inspirer à un roi, à un chef d'État. Car un homme politique consent assez volontiers à passer pour un coquin ; mais il consent difficilement à passer pour un sot. Le crime a quelquefois les apparences de l'habileté et de la grandeur ; la sottise n'est que la sottise.

Mais le scepticisme que le XVIIe siècle héritait du XVIe était trop superficiel et venait de causes trop passagères, pour tenir longtemps contre le double dogmatisme des catholiques et des protestants. Si celui des catholiques venait à se fortifier par la science et à ressaisir la supériorité intellectuelle, il était à craindre qu'il n'entraînât tout, en regagnant l'opinion publique.

Il nous reste à indiquer la position des deux partis en présence. Faible en nombre, la Réforme était forte par l'activité et par la connaissance plus approfondie des livres saints et des antiquités chrétiennes. Elle conservait toutes les ardeurs et toutes les impétuosités de la jeunesse et ne cessait de se montrer agressive.

Elle attaquait tant les cérémonies et les dogmes catholiques, comme entachés d'erreur et d'idolâtrie, que les superstitions populaires et les mœurs du clergé comme contraires à la sévère simplicité du christianisme. Les livres qu'elle produisait étaient redoutables et restaient presque toujours sans réplique. Il ne faut pas trop s'émouvoir ou se prévaloir de la défaite de Duplessis-Mornai dans son duel théologique de Fontainebleau contre Duperron. Outre que ce pape des huguenots, comme on l'appelait, n'était pas un docteur de profession, l'impartialité des juges, présidés par Henri IV lui-même, n'est rien moins qu'assurée. Qu'importe d'ailleurs? Dumoulin, Casaubon, Saumaise, Blondel et Daillé ne trouvaient point d'antagonistes capables de leur répondre, et cela jusqu'à la forte école de Port-Royal. Le livre de Dumoulin sur *la vocation des pasteurs* étonnait jusqu'aux catholiques (1), et, plus de soixante ans après sa publication, Fénelon ne le jugeait pas indigne d'une réfutation en forme. Celui de Saumaise, au sujet *de la primauté du pape,* était déjà remarquable par la critique des traditions qui font venir l'apôtre Pierre à Rome, et qui transportent au premier siècle de l'Église une suprématie qui ne commença qu'assez tard. Bien des preuves y manquent encore, mais celles qui y sont paraissent

(1) Racan n'exprimait pas seulement son impression personnelle lorsqu'il écrivait :

> Bien que Dumoulin dans son livre
> Semble n'avoir rien ignoré,
> Le meilleur est toujours de suivre
> Le prône de notre curé.

plus que suffisantes. C'était un de ces livres, comme l'avouait un évêque à Guy-Patin, auxquels on se garde bien de répondre, parce qu'on ne le peut pas. Casaubon, Blondel, fouillèrent d'autres points des antiquités chrétiennes. Mais aucun travail ne me paraît comparable pour la portée à celui de Jean Daillé, sur l'*emploi des Saints-Pères*. On pourrait croire que Daillé, Blondel, Caméron, Aubertin, Amyrant, Casaubon et Saumaise, parce qu'ils abandonnent les doctrines farouches du calvinisme primitif, relativement à la grâee et qu'ils se montrent moins violents et moins acerbes dans leur langage que les disciples immédiats de Calvin, tendent à se rapprocher des catholiques. Ce serait une grave erreur ; ils s'en séparent toujours davantage parce qu'ils se dégagent de plus en plus de la tradition pour s'attacher uniquement et sans intermédiaire à ce qu'ils appellent la parole de Dieu. Au commencement, les réformés, même calvinistes, accordaient encore une grande autorité aux Pères en matière de dogme, et cela pouvait les embarrasser quelquefois dans leurs discussions avec les catholiques. A partir du livre de Daillé, ils ne reconnaissent plus absolument d'autre autorité que celle des Évangiles, des autres écrits apostoliques et des livres vraiment canoniques de l'Ancien Testament. C'est en cela que consiste l'importance de ce livre, qui fit autorité chez les protestants de France et avec juste raison. Je le considère comme le manifeste le plus expressif de la Réforme au commencement du XVII[e] siècle. On peut, en effet, soutenir avec plus d'éloquence, mais non avec plus de logique et de solidité que Daillé, les deux thèses prin-

cipales qui composent son ouvrage : 1° qu'il est très difficile, pour ne pas dire impossible, de savoir quel a été le sentiment des Pères sur les questions qui divisent les réformés et les catholiques ; 2° que ce sentiment, n'étant pas infaillible, n'a point une autorité suffisante pour satisfaire la raison en matière de foi. Le petit nombre des écrits des Pères, surtout dans les trois premiers siècles, le peu d'authenticité de la plupart de ces écrits, les altérations et interpolations nombreuses de ceux qui sont certainement authentiques, les figures et les artifices de langage, les subtilités et souplesses de dialectique qui les défigurent, la difficulté de déterminer le sens précis et exact des termes qui y sont employés, l'habitude trop fréquente des Pères de parler par économie, c'est-à-dire en s'accommodant et aux besoins du moment et aux auditeurs, la versatilité d'opinion : voilà quelques-unes des raisons par lesquelles s'infirme l'autorité de ces docteurs, si irréfragable aux yeux des catholiques. Et d'ailleurs, tel Père dont le sentiment est clair et n'a jamais varié, parle-t-il de lui-même ou selon la croyance de l'Église de son siècle, selon la croyance de l'Église universelle ou selon celle d'une Église particulière ? Et par quels moyens assurés peut-on déterminer les sentiments de toute l'Église d'un siècle ? En outre, les Pères ne se donnent point pour infaillibles, et de fait ils se sont abusés en plusieurs points importants ; ils se sont fortement contredits les uns les autres ; et enfin ni les catholiques ni les protestants ne les reconnaissent absolument pour juges. Ceux-ci rejettent librement leurs opinions là où les Pères vont contre l'Écriture

ou au delà ; et l'Église romaine se sépare d'eux là où ils choquent les opinions de ses pontifes ou de ses conciles. Le plus grand usage et le seul légitime qu'on puisse faire des Pères, c'est « d'argumenter de ce que nous y trouvons négativement, plutôt qu'affirmativement », de telle sorte qu'on tienne « pour suspects les articles de foi qui ne paraissent pas chez eux » ; car il n'est pas croyable qu'ils aient ignoré ou omis ce qu'il y a dans la foi d'essentiel et de nécessaire, tandis que, d'un autre côté, leurs affirmations n'ont rien d'infaillible et n'emportent point d'abord la vérité de ce qu'ils avancent, parce qu'ils « sont hommes, quoique saints » Ce n'était point là des idées tout à fait nouvelles dans la Réforme de France : on peut en rencontrer les premiers germes jusque dans les écrits de Calvin, dont le dédain pour les Pères scandalise si violemment Bossuet. Mais jamais elles n'avaient été exposées avec cette suite et cet ensemble, sans compter les preuves secondaires par lesquelles Daillé appuie chacune des raisons qui établissent sa double thèse. La Réforme prenait par là une position inexpugnable : séparez la tradition du témoignage constant et suivi des Pères, elle devient quelque chose de purement abstrait et de tout mystique, une ombre sans substance et sans corps.

Mais, puissants par la controverse et montrant déjà un sens historique et critique fort développé pour l'époque, nos calvinistes ont une infériorité marquée dans la prédication ; non que Dumoulin, que Lefaucheur et Monstezat soient moins solides que leurs adversaires ; au contraire, ils le sont, en général, beaucoup plus. Mais ils ont oublié que l'art de la persuasion

ne consiste pas seulement dans celui d'argumenter. L'attrait leur manque complètement. Ils ont souvent du feu, mais c'est un feu sombre, sans flamme et sans éclair. « Bossuet disait de Calvin : son style est triste; il aurait pu le dire de la plupart des prédicateurs réformés, écrit M. Vinet. Mais Calvin est en même temps éloquent, et ils ne le sont pas toujours », ou plutôt ils ne le sont presque jamais. Il semble qu'il ait suffi à leur troupeau, comme aux minorités opprimées et sans espoir, qu'on lui montrât qu'il avait raison. C'était peut-être un moyen de l'entretenir dans sa foi obstinée; ce n'était pas le moyen de le multiplier et de faire des conquêtes. Le protestantisme s'arrêta tout à coup dans sa crue, comme un arbre vigoureux, mais noué.

C'est le contraire de l'Église catholique. Elle se montre d'abord assez faible dans la discussion. On a singulièrement surfait le triomphe du cardinal Duperron sur Duplessis-Mornai ; et sans dire avec le malin Guy-Patin, d'après Saumaise, qu'il y a dans son livre plus de 5,000 faussetés, il faut avouer qu'il ne témoigne pas d'une connaissance bien approfondie ni d'un sens exact des antiquités chrétiennes. Mais avec beaucoup d'*ithos et de pathos* ridicules, les prédicateurs catholiques s'efforcent de parler à l'imagination et à la passion, ces deux maîtresses pièces de la croyance et de la volonté. Un seul a laissé un nom, moins par ses sermons fort goûtés dans le temps que par ses livres de dévotion et de spiritualité, c'est François de Sales, esprit très fin et très impérieux sous ses grâces efféminées et presque enfantines. Quoi-

qu'il répète à chaque propos : « Allez simplement, rondement, franchement » avec la naïveté des enfants et qu'il aît l'air de se donner pour un bonhomme, il y a bien de la finesse italienne dans ces soi-disant *enfances.* Je ne suis que médiocrement séduit par cette théologie toute fleurie, toute odorante, toute enmiellée, toute sucrée ; je n'aime pas beaucoup tous « ces petits bouquets de dévotion. » Mais je comprends le pouvoir de François de Sales sur certaines âmes. L'*Introduction à la vie dévote* surpassa, dit-on, l'attente de Henri IV, qui avait demandé à l'illustre évêque un ouvrage qui « servît de méthode à toutes les personnes de la cour et du grand monde, sans en excepter les princes et les rois, pour vivre chrétiennement chacun dans son état. » Ce livre me paraît pourtant peu fait pour des esprits virils ; mais il était parfaitement à l'adresse des femmes, qu'il subjuguait tout doucement en les caressant, et l'on peut croire qu'il rendit au catholicisme bien des dames du grand monde. Les *lettres spirituelles* de saint François de Sales et son traité de l'*amour de Dieu*, avec leur mélange de molle tendresse et de sévérité souriante qui n'exclut pas les coups de discipline, faisaient le même effet sur les religieuses. Tous ces ouvrages se ressemblent par un trait commun ; ils traitent les âmes comme des enfants qui ont besoin d'être conduits en tout et toujours. La volonté est de trop dans les chrétiens à la façon de François de Sales. Il était par là, avec son charmant naturel ou plutôt avec ses grâces naïvement maniérées, un des meilleurs auxiliaires des Jésuites, qui commençaient à faire de grands progrès

dans la société française. Aussi en fut-il toujours estimé autant qu'il les estimait, et ils remirent *son Introduction* en bon français dans la seconde moitié du siècle. Ce livre leur convenait. Le catholicisme reprenait donc l'empire, au moins sur une partie de la société, et non sur la moins influente, en attendant que des théologiens ou des prédicateurs d'une doctrine plus profonde et plus mâle vinssent s'emparer des hommes. Les anciens ordres religieux se réformaient; Pierre de Bérulle fondait l'Oratoire, et déjà Jansénius et Saint-Cyran méditaient leur réforme de la théologie. De toutes parts, le catholicisme, tout en regagnant du terrain dans le monde, se recueillait pour un grand effort contre ces protestants qui le harcelaient sans cesse et dont il n'accepta jamais l'existence légale. La royauté demeurerait-elle impartiale? Non, l'on pouvait malheureusement prévoir de quel côté elle pencherait et se laisserait entraîner.

Quelle fut, en effet, la conduite de Henri IV dans la conférence de Fontainebleau? La veille de la conférenca, il ne dormit pas et M. Loménie lui dit : « Il faut bien que Votre Majesté ait cette affaire extrêmement à cœur. La veille de Coutras, d'Arques et d'Ivry, de trois batailles où il nous allait du tout, Votre Majesté ne se donnait pas tant de peine » Le roi en convint. Après la conférence, il voulut souper dans la salle où elle s'était tenue, et se tournant vers du Perron : « Disons vérité, lui dit-il, bon droit a eu bon besoin d'aide. » Puis il écrivit aussitôt à d'Épernon la grande nouvelle et laissa échapper ces mots : « Ce porteur y était, qui vous contera comme *j'y ai fait merveille.* » On aime

à voir l'homme d'État ajouter : « Suivant ces erres, nous raménerons plus de séparés de l'Eglise en un an que par une autre voie en cinquante. » Mais d'où vient ce beau zèle à ce calviniste d'hier? Peut-on supposer une grande ardeur de néophyte dans celui qui fit si lestement le saut périlleux, parce que Paris vaut bien une messe? Etait-ce l'effet de ce plaisir qu'éprouvent les apostats à abaisser ce qu'ils ont renié? Henri voulait-il donner des gages aux catholiques dont il redoutait les prédications et les poignards? On peut croire que ces deux dernières causes influèrent sur sa conduite. Mais la principale fut sans doute cet instinct du despotisme se portant naturellement du côté qui le favorise le plus.

Cette partialité était grave. Henri IV avait trop d'expérience et de sens politique pour que cette préférence devînt jamais dangereuse. Mais devait-on attendre la même sagesse de ses successeurs? Et ne pouvait-il pas leur venir à la fantaisie de décider par un coup d'autorité une victoire qui, si elle était possible, ne devait être due qu'au temps et à la persuasion? Que l'autorité religieuse se rétablisse moralement, tandis que l'autorité politique ira toujours s'affermissant; qu'elles viennent l'une et l'autre à se donner la main; et il est presque fatal que la seule liberté, conquise au XVIe siècle par tant de sang et d'héroïsme, périsse étouffée dans leur embrassement.

RECHERCHES

SUR

l'Histoire de la Faculté des Sciences

DE CAEN

DE 1809 A 1850

Par M. A. de SAINT-GERMAIN,

Doyen de la Faculté,
Membre titulaire.

Ayant eu récemment à résumer les faits principaux de l'histoire de la Faculté des Sciences de Caen, j'ai été surpris de voir combien il était difficile de réunir des documents relatifs à une institution locale qui ne date pas d'un siècle. Cette difficulté même m'engage à faire connaître, si incomplets qu'ils soient, les renseignements que j'ai pu recueillir dans les Archives de l'Académie et de la Faculté, aux Archives nationales et dans plusieurs publications statistiques et administratives ; on trouvera du moins les éléments essentiels de nos annales. Cet essai dans un genre que je crois nouveau a droit à l'indulgence du lecteur et peut-être quelque historien pensera-t-il qu'une monographie, ana-

logue à celle que j'ébauche ici, présente assez de difficultés pour tenter son talent et lui fournir le sujet d'une étude intéressante.

Pour ne pas dépasser les limites d'un cadre qu'il était trop naturel de m'imposer, je m'arrêterai aujourd'hui à l'année 1850. Après avoir jeté un coup d'œil rapide sur ce que fut, avant 1809, l'enseignement scientifique supérieur à Caen, je chercherai, dans l'histoire générale de l'Université de France, les règlements et les faits qui ont un rapport direct avec mon sujet et je retracerai les débuts de l'Académie de Caen et ceux de notre Faculté ; puis, pour plus de clarté, je passerai successivement en revue le personnel, les examens subis devant la Faculté, son enseignement, son installation et son budget; je terminerai ce travail par des notices biographiques sur les professeurs qui ont appartenu à la Faculté avant 1851.

L'ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE A CAEN AVANT 1809.

L'Université de Caen fut fondée par Henri VI d'Angleterre au mois de janvier 1432, nouveau style, c'est-à-dire en faisant commencer les années au 1er janvier et non à Pâques ; elle ne comprit d'abord que les deux Facultés de Droit, civil et canon ; mais, par lettres patentes du 15 janvier 1437, conservées aux archives départementales du Calvados, liasse D, 1 (1), Henri VI accorde, aux Facultés de Théologie et des Arts, les pri-

(1) Je dois une partie des documents qui suivent à l'obligeance de l'archiviste, M. Bénet.

vilèges, franchises et libertés qu'il avait accordés aux Facultés des droits. La Faculté de Médecine fut créée en 1438 et l'Université complète inaugurée le 20 octobre 1439. Ses privilèges furent confirmés, le 30 octobre 1452, par lettres patentes de Charles VII de France.

En 1462, l'Université s'adjoignit le Collège des Arts, bâti à la place où s'élève aujourd'hui l'Hôtel du Recteur ; en 1476, Marie de Clèves lui donna le bâtiment des Grandes-Écoles, situé en face et reconstruit de 1696 à 1701 par Foucault, intendant du roi à Caen (1). Il comprenait deux pavillons et un corps de bâtiment dont les murs ont été conservés dans le Palais de l'Université; dans le pavillon de l'Est était l'École de Théologie, puis venaient celles de Droit canon, de Droit civil, de Médecine, enfin l'École des Arts dans le pavillon de l'Ouest ; la salle de Droit civil, seule, était surmontée d'un étage renfermant la bibliothèque.

Il n'existait pas de Faculté spécialement destinée à l'enseignement des sciences ; mais, à la Faculté des Arts, il y avait une chaire de mathématiques, dont les cours furent suivis par Varignon et Laplace, et une chaire de physique expérimentale dont le domaine embrassait ce qu'on savait alors de chimie ; l'histoire naturelle était enseignée à la Faculté de Médecine. Dans un édit de 1786, portant règlement de l'Université de Caen, Louis XVI attribue la chaire de physique à l'abbé Vittrel, celle de mathématiques à Pierre Le Canu, professeur honoraire de médecine : leur traite-

(1) Abbé Daniel. Note sur les embellissements de la ville de Caen, 1842.

ment est de 1,500 livres, et 300 livres sont accordées pour les frais du cours de physique ; les professeurs de littérature ne touchaient que 1,200 livres.

La chaire de Botanique n'eut, pendant bien longtemps, que des ressources excessivement modestes ; en 1736, Marescot, professeur de la Faculté de Médecine, décida l'Université à acquérir le *jardin Bénard*, qui fut le noyau de notre Jardin des Plantes ; trois ans plus tard, on lui adjoignit pour organiser le jardin et démontrer les plantes, Sébastien Blot, dont le petit-fils légua, en 1841, à la ville de Caen une rente de 500 francs pour l'entretien de ses serres. Le savant Desmoueux qui, sauf quelques interruptions, enseigna la Botanique de 1759 à 1801, augmenta considérablement les richesses du jardin botanique et décida la municipalité à se charger de son entretien ; nous retrouverons son successeur, de Roussel, parmi les premiers professeurs de la Faculté des Sciences (1).

L'Université de Caen ferma ses cours en 1791, mais elle ne fut définitivement supprimée que par un décret du 4 décembre 1794. Un autre décret, en date du 25 février 1795, instituait les Écoles centrales en vue de l'enseignement supérieur dans les départements ; celle du Calvados fut installée aux Grandes-Écoles et dans une partie du Collège des Arts ; elle comptait neuf chaires : langues anciennes, grammaire générale, littérature, histoire, législation, mathématiques, physique et chimie, histoire naturelle, dessin. Une partie de

(1) Morière. Discours prononcé le 6 mai 1863 à l'inauguration des galeries de Botanique.

son enseignement fut reportée au Lycée, créé par décret du 20 mai 1803, et l'École fut fermée aux vacances suivantes.

C'est alors qu'on songea à la création d'une Faculté des Sciences : Nicolas et de Roussel, professeurs de l'ancienne École centrale, présentèrent au préfet une pétition, signée des notables de Caen, et demandant que le gouvernement ouvrît dans notre ville une école spéciale pour l'enseignement de la Physique, de la Chimie et de l'Histoire naturelle : « en priver le département du Calvados, où il fleurit depuis tant de siècles, ce serait porter une atteinte funeste aux sciences, à l'agriculture, aux arts, sur les progrès desquels il a tant d'influence. » Fourcroy, chargé de la direction de l'instruction publique, promit d'appuyer la pétition : « en attendant, la ville de Caen pourrait conserver à ses frais les cabinets de Chimie et d'Histoire naturelle et permettre aux professeurs de continuer leurs cours. » Le 1er décembre 1803, le Conseil municipal affecte à l'École de Chimie et de Physique le local occupé par le Bureau de garantie et invite le Maire à réserver une salle pour les collections d'histoire naturelle ; « malheureusement, les facultés financières de la ville ne la mettent pas dans le cas de donner un traitement convenable aux professeurs. » Ceux-ci transportèrent dans le local qui leur était concédé et dans une salle du Lycée les collections et appareils provenant de l'École centrale ; ils organisèrent quelques conférences destinées principalement aux étudiants en médecine. L'enseignement scientifique ne disparaissait pas complètement ; mais il se trouvait dans des conditions bien

précaires, lorsqu'en 1806 la création de l'Université impériale fit entrer la question dans une voie toute nouvelle.

UNIVERSITÉ IMPÉRIALE : OUVERTURE DES FACULTÉS DE CAEN.

L'esprit scientifique et dominateur de Napoléon devait le porter à favoriser le développement de l'instruction publique, mais en même temps à la placer sous son autorité directe et absolue. L'article 1 de la loi du 10 mai 1806 est conçu en ces termes :

« Il sera formé, sous le nom d'Université impériale, un corps chargé *exclusivement* de l'enseignement et de l'éducation publics dans tout l'empire. »

L'Université fut organisée par le décret fondamental du 17 mars 1808, dont les prescriptions sont édictées avec cette netteté impérative qu'on retrouve dans tous les actes inspirés par l'Empereur. L'article 1er rappelle que l'enseignement public est confié exclusivement à l'Université impériale : aucune école, à l'exception des séminaires, ne peut être ouverte que par des membres de l'Université, gradués par l'une de ses Facultés.

L'Université sera composée de 33 Académies, dont les arrondissements correspondent à ceux des Cours d'appel : Aix, Amiens, Angers, Besançon, Bordeaux, Bourges, Bruxelles, Caen, Cahors, Clermont, Dijon, Douai, Gênes, Genève, Grenoble, Liège, Limoges, Lyon, Mayence, Metz, Montpellier, Nancy, Nîmes, Orléans, Paris, Parme, Pau, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Turin.

Les écoles appartenant à chaque académie seront

placées dans l'ordre suivant (art. 5) : 1° les Facultés, « pour les sciences approfondies et la collation des grades »; 2° les lycées; 3° les collèges ; 4° les institutions; 5° les pensions ; 6° les petites écoles.

Il sera établi (art. 13) auprès de chaque Lycée, chef-lieu d'une Académie, une Faculté des Sciences. Le premier professeur de mathématiques du Lycée en fera nécessairement partie. Il sera ajouté (Paris mis à part) un professeur de mathématiques, un professeur d'histoire naturelle, un professeur de physique et chimie. Le proviseur et le censeur y seront adjoints — sous la réserve, bientôt formulée, qu'ils soient docteurs ès sciences. La prédominance de l'enseignement mathématique rappelle que l'auteur du décret n'oublie jamais ses préférences personnelles.

L'Université sera régie et gouvernée par le Grand-Maître : son autorité souveraine s'étend sur tout, nominations, promotions, dépenses, etc.; il est assisté du chancelier, du trésorier et d'un conseil de trente membres. Le premier Grand-Maître, le comte Louis de Fontanes, fut, du 17 mars 1808 au 15 février 1815, un organisateur et un administrateur éminent. La Restauration, malgré les idées libérales d'abord exprimées par Louis XVIII, garda dans la direction de l'Université le système autoritaire et centralisateur inauguré par l'Empire, en accentuant ses préoccupations religieuses. La Grande-Maîtrise fut d'abord supprimée et l'Université régie par la Commission de l'Instruction publique, puis par le Conseil royal, composés de cinq et de sept membres. Le 1er juin 1822, le titre de Grand-Maître est rétabli en faveur de Denis de Frayssinous, évêque

d'Hermopolis, qui, le 26 août 1824, devient ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique; depuis, l'Université a toujours été gouvernée par un ministre.

A la tête de chaque Académie est le Recteur, assisté des inspecteurs de l'Académie et du conseil académique. A Caen, une École de Droit avait été ouverte en 1806 et, dès l'année 1808, transformée en Faculté : son doyen, Alexandre, fut nommé recteur le 24 avril 1809. Quant au conseil académique, ses fonctions furent provisoirement confiées à un comité formé du recteur et des deux inspecteurs de l'Académie, qui, en cas d'absence, devaient être remplacés par des professeurs de Faculté; le conseil ne fut constitué que par un arrêté du 14 mai 1812, qui en désigne les dix membres :

Alexandre, recteur, président;

Chantepie et de Chênedollé, inspecteurs ;

Marc et Chantereyne, doyen et professeur de la Faculté de Droit ;

Duchemin et Thierry, doyen et professeur de la Faculté des Sciences ;

Tyrard-Deslongchamps et de La Rue, doyen et professeur de la Faculté des Lettres ;

Robert de Saint-Vincent, proviseur du Lycée.

Ainsi, le conseil académique fut d'abord exclusivement composé d'universitaires, et c'est seulement en 1823 que Mgr de Frayssinous y introduisit un étranger, le comte de Vendeuvre, maire de Caen. Depuis lors, le recrutement en dehors de l'Université se développa de

4

plus en plus, en même temps que le nombre des conseillers s'accroissait : ainsi, en 1835, nous en trouvons seize, parmi lesquels cinq membres étrangers : Rousselin, premier président; Target, préfet; Bertauld, procureur général; Deslongchamps, président du tribunal civil; Donnet, maire de Caen. Les onze universitaires étaient : le recteur Marc, l'inspecteur Edon, les doyens Delisle, Thierry, Vauthier; le directeur de l'École de Médecine, Raisin; les professeurs Le Cerf, de Lafoye, Bertrand, Trouvé; le proviseur abbé Daniel.

Au commencement de 1810, il y avait seulement onze Académies dans lesquelles les professeurs des Facultés des Sciences fussent nommés ; c'étaient celles de Bruxelles, *Caen*, *Dijon*, Genève, *Lyon*, *Montpellier*, *Paris*, Parme, Strasbourg, *Toulouse* et Turin. Un arrêté du 25 juillet 1809, signé de M. de Fontanes et du chancelier Villaret, portait que la Faculté des Sciences de Caen serait composée comme il suit :

Professeur de mathématiques pures et doyen de la Faculté, M. l'abbé Duchemin, professeur de mathématiques transcendantes au Lycée de Caen ;

Professeur de mathématiques appliquées et secrétaire de la Faculté, M. Mary-Vallée, professeur de la 3e et de la 4e classe au Lycée ;

Professeur d'histoire naturelle, M. de Roussel, directeur du jardin botanique ;

Professeur de physique et chimie, M. Nicolas;

Professeur adjoint d'histoire naturelle, M. Lamouroux ;

Professeur adjoint de physique et chimie, M. Thierry fils.

Toutefois, la Faculté ne fut installée que près d'un an plus tard, et encore dans des conditions très précaires : tandis que la Faculté de Droit était établie depuis trois ans dans le pavillon est des Grandes-Écoles, avec sa caisse particulière, son secrétaire, qui était en même temps secrétaire de l'Académie, les Facultés des Lettres et des Sciences n'avaient pas d'asile propre, une partie des bâtiments de l'Université ayant été attribuée au tribunal civil et au greffe, le Collège des Arts loué au profit des hospices; les fonctions de secrétaire étaient confiées à des professeurs, la caisse confondue avec celle de l'Académie, qui était déposée au Lycée ; les cours se firent d'abord au Lycée et dans le local insuffisant de l'Hôtel-de-Ville.

L'inauguration solennelle de l'Académie eut lieu le 1er mai 1810. Après avoir entendu la messe du Saint-Esprit à Saint-Étienne, le cortège se rendit dans la grande salle de l'ancienne Université, occupée par le tribunal civil ; le Recteur fit ressortir les avantages d'un enseignement uniforme pour toute la France et invita les professeurs à prêter le serment prescrit par le décret du 17 mars :

« Je m'engage à l'exacte observation des statuts et règlements de l'Université. Je promets obéissance au Grand-Maître dans tout ce qu'il me commandera pour le service de l'Empereur et pour le bien de l'enseignement. Je m'engage à ne quitter l'enseignement qu'avec l'autorisation du Grand-Maître et dans les formes prescrites. »

Le personnel auxiliaire de la Faculté des Sciences se réduisait à l'appariteur, le sieur Hubert, qui avait

UNIVERSITÉ IMPÉRIALE. -- ACADÉMIE DE CAEN

Ouverture des Cours des Facultés des Sciences et des Lettres

Conformément aux ordres de S. Exc. le Sénateur, Grand-Maître de l'Université, les Cours des Facultés des Sciences et des Lettres seront ouverts le lundi 14 Mai 1810, de la manière suivante :

Jours	Professeurs	Cours	Heures	Lieu
Lundi, Mercredi, Vendredi	MM. Duchemin.	Mathématiques pures.	10 h.—11 h. 1/2	Lycée, salle n° 2.
	de Roussel.	Histoire naturelle.	Midi.—1 h. 1/2	Hôtel de Ville.
	Tyrard-Deslongchamps	Philosophie.	10 h.—11 h. 1/2	Lycée, salle n° 4.
	Bouïsset.	Littérature latine.	id.	id. id. n° 1.
Mardi, Jeudi, Samedi	Mary-Vallée, suppléé par M. Ricard.	Mathématiques appliquées.	id.	id. id. n° 2.
	Nicolas.	Physique et Chimie.	Midi.—1 h. 1/2	Hôtel de Ville.
	de la Rue.	Histoire.	10 h. - 11 h. 1/2	Lycée, salle n° 4.
	Bellenger.	Littérature française.	id.	id. id. n° 1

Les Cours ci-dessus annoncés seront libres ; ce n'est qu'à la rentrée prochaine que les élèves commenceront à prendre leurs inscriptions. Les aspirants âgés de 16 ans au 1er janvier 1810 pourront, jusqu'au 1er septembre 1812, se présenter aux examens sans satisfaire aux conditions prescrites par les règlements.

LELAIDIER, *secrétaire*. Vu : ALEXANDRE, *recteur*.

Caen, Le Roy, imprimeur de la Préfecture.

été agréé le 21 avril par le Recteur. Je reproduis la première affiche des cours, qui était commune aux Facultés des Lettres et des Sciences, et dont les indications ajoutent quelques détails à ceux que j'ai donnés. La Faculté des Lettres avait fixé les heures de ses cours de telle sorte que les étudiants n'en pouvaient suivre en une année que la moitié; il n'en était pas ainsi pour la Faculté des Sciences.

Le Roy, qui avait imprimé l'affiche, fut, en 1811, nommé imprimeur de l'Académie; l'impression des thèses et de tous les documents administratifs lui était réservée.

PERSONNEL DE LA FACULTÉ.

Nous avons vu la Faculté des Sciences s'ouvrir avec quatre chaires : l'une d'elles fut supprimée dès le début, à la suite du décès de Mary-Vallée, prématurément enlevé par la maladie le jour même de l'ouverture des cours. Le 10 juillet suivant, M. de Fontanes écrivait au Recteur que les deux chaires de mathématiques seraient réunies en une seule, celle de mathématiques transcendantes, confiée à l'abbé Duchemin. Par arrêté du 18 octobre 1810, Thierry fils était nommé secrétaire de la Faculté, en remplacement de Mary-Vallée.

Aux termes de l'article 52 du décret du 17 mars 1808, les titulaires pour les chaires de Faculté devenues vacantes devaient être choisis à la suite d'un concours public, les choix restant toutefois attribués au Grand-Maître jusqu'au 1er janvier 1811 : ce mode de recrute-

ment fut changé en 1815, et aucun professeur de notre Faculté ne fut nommé au concours. Par un arrêté du 21 novembre 1810, M. Thierry était nommé professeur de physique et de chimie, en remplacement de M. Nicolas, admis à la retraite et nommé professeur émérite : il ne toucha le traitement affecté à la chaire que sept mois plus tard, quand la pension de retraite de Nicolas fut fixée — à la somme de 1,460 francs.

Le 17 février 1812, le docteur de Roussel, professeur d'histoire naturelle, fut enlevé à la Faculté par une courte maladie : en annonçant cette perte à M. de Fontanes, le Recteur demandait que Lamouroux, professeur au Lycée, fût chargé du cours : il proposait en même temps de réunir les cours de physique, de chimie et d'histoire naturelle qui se faisaient au Lycée et à la Faculté : heureusement cette réunion ne fut pas admise, et Lamouroux donna son enseignement dans les deux établissements.

Dans ses rapports avec le gouvernement impérial, l'Académie de Caen ne se départit pas d'une correction dont il eût été peu prudent de s'écarter : mais elle ne semble guère être allée plus loin. Lors de la visite que Napoléon fit à Caen, le 21 mai 1811, le corps académique alla présenter ses hommages à Sa Majesté, qui les reçut, suivant le procès-verbal du conseil académique, avec sa bonté accoutumée ; mais il ne figura pas aux fêtes qui furent données à l'Empereur. Le 26 février 1813, l'Académie de Caen supplie Napoléon d'accepter une offrande de 1,500 francs pour aider à la remonte de la cavalerie ; la somme des traitements annuels des professeurs des Facultés et du Lycée était

de 66,160 francs ; chacun souscrivit au marc le franc de son traitement. L'accueil fait à la Restauration de Louis *le Désiré* fut infiniment plus chaleureux, et c'est de tout cœur que les professeurs prêtèrent en 1815 le serment réglementaire :

« Je jure et promets d'être fidèle au Roi, d'obéir aux lois du royaume, de bien et fidèlement remplir les fonctions qui me sont confiées. »

Une ordonnance du 17 février 1815 porte que désormais les professeurs des Facultés seront nommés à vie par le Conseil royal, sur une double présentation faite par la Faculté et par le conseil académique ; une ordonnance du 31 janvier 1816 stipule que les deux candidats présentés par le conseil académique ne peuvent être ceux que la Faculté a présentés préalablement. Cette formalité étrange ne paraît pas avoir causé d'embarras quand il fut question de pourvoir d'un titulaire la chaire d'Histoire naturelle, vacante depuis 1812 ; Lamouroux fut nommé professeur le 21 novembre 1816. Les présentations pour les vacances suivantes montrèrent combien l'ordonnance de 1816 pouvait avoir d'inconvénients.

Le 19 juin 1819, Marc, doyen de la Faculté de Droit, fut nommé Recteur à la place d'Alexandre, qui venait de mourir ; mais, aux termes d'un arrêté du 20 novembre 1822, le sieur abbé Jamet était nommé Recteur à la place de Marc, « auquel les pouvoirs de Recteur sont retirés. »

En 1821, la Faculté était à la veille de s'installer dans l'ancien Collège des Arts où elle aurait au moins l'avantage d'être chez elle ; on songeait à créer le bac-

calauréat ès sciences physiques ; aussi, par décision du 1er mai, le Conseil royal approuvait-il la proposition de la Faculté en faveur de la séparation de la chaire de Physique et de la chaire de Chimie. La demande du rétablissement de la chaire de Mathématiques appliquées fut moins heureuse : on n'y fit droit que le 8 octobre 1875 et l'auteur de la présente étude est le successeur immédiat de Mary-Vallée.

Aux termes de l'arrêté du 3 décembre 1821, M. Thierry était nommé professeur de Chimie. Mr de Lafoye, régent de mathématiques au collège d'Alençon, était chargé du cours de Physique à la Faculté des Sciences et au collège royal ; il recevait un traitement de 750 francs au premier titre, et de 1.500 francs au second ; il ne fut installé que le 1er avril 1822, quand M. Bonnaire fils prit sa place à Alençon. Dès le 28 février 1823, Mgr Frayssinous demande des présentations pour la chaire de physique : la Faculté présente en première ligne de Lafoye, en seconde ligne, l'abbé Perriaux, ancien régent de philosophie à Bayeux : le conseil académique fait une présentation identique. Mais, le 17 avril, le Grand-Maître invite formellement le Conseil à présenter deux candidats différents de ceux de la Faculté ; son choix s'arrête sur Claston, principal du collège de Cherbourg et l'abbé Rivière, régent de seconde à Bayeux ! De Lafoye, seul docteur ès sciences parmi les candidats présentés, est nommé le 31 mai, installé le 9 join 1823.

Lamouroux s'était fait connaître par des travaux remarquables et donnait un enseignement très-apprécié, lorsqu'il fut enlevé, le 26 mars 1825, par une apoplexie

foudroyante. Les docteurs ès sciences étaient très rares (1) : le ministre déclare que, pour les présentations à la chaire vacante, on pourra choisir, à défaut de docteurs ès sciences, des « individus docteurs en médecine ou en chirurgie », à charge pour eux d'acquérir le grade de docteur ès sciences avant leur installation. La Faculté présente en première ligne le docteur Le Sauvage qui, en 1820-1821, avait suppléé Lamouroux, en seconde ligne, Jacques-Amand Eudes-Deslongchamps, docteur en chirurgie, que les éditeurs de l'Encyclopédie méthodique avaient chargé de continuer le travail de Lamouroux sur les zoophytes. Le Conseil académique, sur le refus du docteur Vastel, présentait le docteur Faucon et l'abbé Daniel. Par arrêté du 25 août 1825, Deslongchamps fut nommé professeur, - malgré certaines craintes au sujet de ses sentiments religieux — mais peut-être se défiait-on encore plus de Le Sauvage ! Il fut installé le 3 novembre comme chargé de cours, en attendant qu'il prît les grades de licencié et de docteur, le titre de docteur en médecine remplaçant celui de bachelier et entraînant la dispense d'une année de scolarité — pendant laquelle Deslongchamps eût été son propre élève. La Faculté même de Caen le déclarait digne du grade de docteur ès sciences, le 24 février 1826.

La santé et l'âge de l'abbé Duchemin l'obligèrent, dès 1817, à se faire suppléer dans la chaire de mathé-

(1) A la fin de l'année 1825, il avait été conféré seulement 27 diplômes de docteur ès sciences, dont 3 de docteur ès sciences naturelles.

matiques par M. Bonnaire père, professeur au collège royal; en 1827, il est obligé de se retirer à la campagne et un arrêté du 6 avril charge Thierry des fonctions de Doyen, de Lafoye de celles de Secrétaire. A la rentrée, Duchemin demande sa mise à la retraite, mais, le 27 octobre, le Ministre répond que l'état de la caisse des retraites ne lui permet pas d'accéder à ce désir.—Ce n'est pas d'aujourd'hui, on le voit, que cette caisse est obérée. Enfin, le 20 mars 1829, notre premier doyen s'éteint dans sa 79e année; le 7 avril suivant, Thierry était nommé doyen, Bonnaire chargé du cours de mathématiques, et le 7 mai, de Lafoye était définitivement désigné comme secrétaire.

Ce n'est point sans difficultés que la chaire de mathématiques fut pourvue d'un titulaire; le 25 mai 1829, la Faculté présente en première ligne Bonnaire père, en seconde ligne Vernier, professeur de mathématiques à Louis-le-Grand; le Conseil présente Bonnaire fils, professeur de physique au collège royal, et Chauvet, régent de philosophie à Mortain. Seul, parmi les candidats, M. Bonnaire père était docteur et le ministre demanda de nouvelles présentations: M. Bonnaire fils soutint deux thèses de doctorat devant la Faculté de Caen; les présentations primitives furent maintenues, sauf le remplacement de Chauvet par Babinet, le physicien bien connu, professeur au collège St-Louis, qui fut choisi par arrêté du 27 juillet; mais il refusa de quitter l'Académie de Paris, et une troisième présentation devint nécessaire; les candidats présentés par la Faculté furent MM. Bonnaire fils et Bonnaire père, qui déclarait renoncer à ses droits en faveur de son fils:

le Conseil présentait Lefébure de Fourcy, examinateur à l'École polytechnique, et Cach, professeur au collège de Tours, récemment reçu docteur par la Faculté de Caen. M. Bonnaire fils fut enfin nommé professeur, le 13 février 1830, et installé le 1er mars.

La monarchie de juillet rappela Marc au rectorat le 26 août 1830. Les professeurs durent prêter un nouveau serment : « Je jure fidélité au roi des Français Louis-Philippe, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume. » Le règlement du 17 décembre 1832 vint abroger la défense faite en 1816 aux conseils académiques de présenter pour les chaires vacantes des candidats déjà choisis par les Facultés.

En 1837, M. Thierry demanda vainement le dédoublement de la chaire de chimie, mais une ordonnance du 24 août 1838 créa une seconde chaire d'histoire naturelle : un arrêté du 12 octobre attribuait à l'ancien et éminent titulaire, M. Deslongchamps, la chaire de botanique, géologie et minéralogie, tandis que M. Chauvin, professeur au collège royal, conservateur du musée d'histoire naturelle, était chargé du cours de zoologie et physiologie animale. Il y avait eu malentendu, et, d'un commun accord, les deux professeurs échangèrent leur enseignement ; mais la permutation ne fut officiellement ratifiée que le 20 mars 1839, sur les instances de Deslongchamps, qui craignait, au cas toujours imminent d'un changement politique, de voir confirmer son « exil » dans la chaire de botanique. Le 11 février 1843, Chauvin, qui venait d'être brillamment reçu docteur à Paris, fut nommé professeur de botanique, géologie et minéralogie. La Faculté avait

désormais cinq chaires magistrales; une sixième lui fut attribuée, comme je l'ai dit, en 1875, une septième en 1883, par la séparation de la botanique et de la géologie.

Le 31 janvier 1839, M. de Salvandy plaça à la tête de notre Académie l'abbé Daniel, proviseur du collège royal de Caen, dont l'habile administration sut assurer à nos Facultés une installation véritablement convenable.

C'est seulement en 1847 que de nouveaux changements se produisirent dans le personnel de nos professeurs : M. de Lafoye étant mort presque subitement le 1er avril, M. Merget, professeur au collège royal, fut chargé du cours de physique et M. Deslongchamps nommé secrétaire le 3 mai. M. Merget ayant obtenu une chaire au collège de Bordeaux, son pays, M. Leboucher, docteur ès sciences, professeur au collège de Rennes, fut chargé du cours de physique le 10 septembre et installé le 5 octobre. D'autre part, M. Thierry, qui appartenait à la Faculté depuis 37 ans. obtint sa mise à la retraite ; M. Isidore Pierre, professeur suppléant à la Faculté de Bordeaux, fut chargé du cours de chimie à Caen le 27 septembre et installé le 1er novembre ; un second arrêté, du 27 septembre, conférait le décanat à M. Deslongchamps ; le 18 octobre, M. Thierry était nommé doyen honoraire et, le 24 novembre, M. Bonnaire secrétaire. Les chaires de physique et de chimie furent déclarées vacantes en même temps, le 15 février 1849 ; la Faculté et le Conseil académique présentèrent en première ligne MM. Leboucher et Pierre, en seconde ligne M. Vasnier, pro-

fesseur de mathématiques spéciales à Caen, et M. Laurent, essayeur à la Monnaie. Dès le 20 mars, MM. Leboucher et Pierre étaient titulaires de leurs chaires, qu'ils devaient occuper avec distinction, le premier jusqu'en 1873, le second jusqu'en 1879.

Pendant la période que j'étudie, le personnel auxiliaire de la Faculté a été fort restreint. Le premier appariteur, Hubert, continua, jusqu'au 1er février 1847, un service auquel M. Thierry rendit le meilleur témoignage; son successeur, Lucet, devait rester en fonctions jusqu'en mars 1867, et le titulaire actuel, M. Barge, est seulement le troisième appariteur depuis 1810. Pour les aider à préparer leurs cours, les professeurs n'ont eu d'abord que l'appariteur, puis un seul préparateur dont le traitement était plus que modeste, 500 francs en 1835; on voit combien ces fonctions étaient sacrifiées. C'est seulement le 4 janvier 1844, qu'un bachelier ès sciences, Lhermite, fut nommé préparateur d'histoire naturelle; Blin, qui, depuis longtemps, avait à préparer tous les cours, resta chargé des laboratoires de physique et de chimie; un arrêté du 13 janvier 1846 nommait Cavé préparateur d'histoire naturelle, en remplacement de Lhermite. Quant aux garçons de laboratoire, il n'en était pas même question, et les gros travaux étaient faits par des ouvriers de la ville.

DES EXAMENS.

Nous nous occuperons tout de suite des examens subis devant la Faculté, parce qu'ils nous permettront

d'établir une statistique précise, et aussi parceque leurs programmes ont toujours eu une influence, qu'on peut regretter, mais qui se comprend, sur l'enseignement et sur la population scolaire des Facultés.

Dès l'origine, les grades conférés par les Facultés des Sciences et des Lettres ont été le baccalauréat, la licence et le doctorat ; ils ne pouvaient s'obtenir que successivement ; le décret du 17 mars 1808 avait même décidé qu'il fallait d'abord être bachelier ès lettres pour se présenter au baccalauréat ès sciences, et cette règle ne fut abrogée que par le décret du 10 avril 1852, instituant un baccalauréat ès sciences indépendant, avec épreuves littéraires. Les grades ne donnent naturellement aucun droit aux emplois dans l'Université, mais ils sont nécessaires pour les obtenir ; suivant l'article 31 du décret du 17 mars, il fallait être bachelier ès lettres pour être maître d'études ou maître de pension ; les chefs d'institution doivent être en outre bacheliers ès sciences ; les régents, les principaux, les agrégés et professeurs des sixième, cinquième, quatrième et troisième classe dans les lycées doivent être bacheliers dans les Facultés des Lettres ou des Sciences, suivant l'ordre de leur enseignement ; les agrégés et professeurs des deux premières classes — et c'était peu — devaient être licenciés ; les censeurs, licenciés dans les deux Facultés ; les proviseurs, docteurs ès lettres et bacheliers ès sciences ; les professeurs de Faculté doivent être docteurs dans l'ordre de leur enseignement. Un décret du 17 septembre 1808 décidait que, pendant dix ans, le Grand-Maître pourrait conférer sans examen aux régents et professeurs les grades correspondant à leurs fonctions ; cette exemp-

tion fut accordée bien plus longtemps; toutefois, en 1831, nous trouvons une lettre du ministre refusant d'octroyer le titre de licencié au sieur Target, professeur au collège de Caen depuis 1816, et déclarant qu'il ne sera plus accordé une seule dispense d'examen.

Les conditions imposées pour se présenter au baccalauréat ès lettres consacraient le monopole de l'Université : d'après le statut du 16 février 1810, il fallait avoir fait sa rhétorique et sa philosophie dans un établissement où cet enseignement était autorisé ; l'article 11 du décret du 15 octobre 1811 admet une exception en faveur des aspirants élevés par un précepteur, par leur père, par leur frère ou par leur oncle. Après 1815, on devint peu difficile pour les dispenses ; mais les circulaires du 17 octobre 1821 et du 17 juillet 1835, notamment, vinrent rappeler l'obligation du certificat d'études, qui ne fut supprimée que par le décret du 16 novembre 1849 et la loi du 15 mars 1850.

Il n'y eut d'abord qu'un ordre de baccalauréat ès sciences ; les épreuves consistaient en interrogations sur l'arithmétique, la géométrie, la trigonométrie rectiligne, l'algèbre et ses applications à la géométrie, comprenant les éléments de la géométrie analytique ; on y adjoignit bientôt les éléments de physique et chimie tels qu'ils étaient enseignés dans les lycées.

Le baccalauréat ès lettres fut d'abord seul exigé des aspirants au doctorat en médecine ; l'ordonnance du 5 juillet 1820 veut en outre qu'ils soient bacheliers ès sciences; elle a pour corollaire l'arrêté du Conseil royal du 25 septembre 1821, instituant un baccalau-

réat ès sciences physiques : le programme comprenait l'arithmétique, la géométrie, les éléments d'algèbre et de trigonométrie, la zoologie, la botanique, la minéralogie et des connaissances véritablement étendues sur la physique et la chimie. Une ordonnance du 18 janvier 1831 dispense les étudiants en médecine de ce baccalauréat ; mais elle est rapportée le 9 août 1836. Ces décisions successives exercent une influence prépondérante sur le nombre des diplômes conférés par notre Faculté.

L'ordonnance du 21 août 1845 décida, contrairement à une tolérance admise par plusieurs Facultés, que le baccalauréat ès sciences mathématiques serait exigé de tous les aspirants à la licence ; or, son programme, tel que le fixe l'arrêté du 6 juin 1848, est singulièrement vaste ; il comprend l'arithmétique, la géométrie, toute la trigonométrie, l'algèbre jusqu'au binôme, la géométrie analytique, les éléments du calcul infinitésimal, qu'on peut remplacer par la théorie des équations, des notions sur les sciences physiques et même un peu d'histoire naturelle ; le domaine du baccalauréat ès sciences physiques n'était guère moins étendu de son côté. Si, aujourd'hui, l'on peut regretter l'énorme disproportion qui existe entre les programmes du baccalauréat et de la licence, c'était le contraire en 1848 ; la vérité est sans doute entre les deux états de choses.

Le législateur de 1808 instituait une seule licence scientifique, à laquelle on ne pouvait se présenter qu'après avoir suivi pendant un an deux cours au moins à la Faculté et pris quatre inscriptions ; les

épreuves consistant en interrogations sur le calcul différentiel et intégral et sur la statique. Le statut du 16 février 1810 substituait la mécanique à la statique et créait les deux autres ordres de licence scientifique ; c'est seulement le 8 juin 1841 que l'astronomie fut demandée pour la licence mathématique et la minéralogie transportée dans le programme de la licence physique. Le doctorat fut, dès 1808, établi dans des conditions à peu près équivalentes à celles d'aujourd'hui, sauf la composition du jury et le niveau des épreuves.

Il fut d'abord décidé que les examens se feraient dans les premiers jours d'août ou vers la fin d'octobre, le Grand-Maître pouvant, par exception, autoriser des examens isolés : l'exception devint bientôt la règle. De 1830 à 1840, notre Faculté fit 284 examens de baccalauréat; il y en eut 42 pour le premier trimestre de ces onze années, 56 pour le second, 150 pour le troisième, 36 pour le quatrième : en 1840, les examens de baccalauréat avaient lieu tous les mercredis, sauf pendant les vacances ; au contraire, le règlement du 5 juin fixait pour la licence et le doctorat deux sessions commençant, l'une au 25 juillet, l'autre au second lundi de novembre. Le décret du 17 avril 1846 décida qu'il y aurait pour le baccalauréat ès sciences trois sessions dont chaque Faculté fixerait les limites ; à Caen, on adopta les périodes suivantes : 1° les dix premiers jours après les vacances de Pâques ; 2° du 1er au 10 août ; 3° du 3 au 12 novembre ; le choix fut à peu près le même partout.

Je vais maintenant présenter le bilan des diplômes de bachelier et de licencié conférés par notre Faculté, de 1810 à 1850.

ANNÉES.	BACC. ÈS SCIENCES		LICENCE ÈS SCIENCES		
	math.	phys.	math.	phys.	natur.
1810	3	»	»	»	»
1811	1	»	2	»	»
1812	1	»	»	»	»
1813	1	»	2	»	»
1814	»	»	»	»	»
1815	1	»	»	»	»
1816	»	»	»	1	»
1817	»	»	»	»	»
1818	1	»	»	»	»
1819	»	»	»	»	»
1820	»	»	»	1	»
1821	»	»	1	»	»
1822	»	»	»	»	»
1823	1	8	»	»	»
1824	3	10	1	1	»
1825	1	9	»	»	1
1826	»	18	»	»	»
1827	3	72	»	1	»
1828	2	122	1	»	»
1829	7	101	1	»	»
1830	1	59	»	»	»
1831	4	»	2	»	»
1832	3	1	1	»	»
1833	5	1	»	»	»
1834	4	1	1	»	»
1835	7	1	»	»	»
1836	5	1	»	»	»
1837	6	6	»	1	»
1838	3	25	»	»	»
1839	3	15	»	»	»
1840	10	30	»	»	»
1841	2	33	»	»	»
1842	5	59	»	1	»
1843	2	45	»	»	»

ANNÉES.	BACC. ÈS SCIENCES		LICENCE ÈS SCIENCES		
	math.	phys.	math.	phys.	natur.
1844	4	46	1	1	»
1845	4	36	1	2	»
1846	7	67	2	1	»
1847	2	56	3	3	»
1848	8	23	»	»	»
1849	4	29	»	»	1
1850	8	26	1	»	»
TOTAUX.	122	900	20	13	2

C'est évidemment l'affluence des candidats se destinant à la médecine qui a fait monter à certaines périodes, notamment vers 1828 et 1846, le chiffre des bacheliers admis par la Faculté de Caen. Quant aux licenciés, ils sont assurément peu nombreux ; mais, du moins, jusqu'en 1833, ils l'étaient encore plus que dans les autres Facultés, sauf celles de Paris et de Strasbourg.

Il est bien difficile de nous rendre compte de la force des examens ; le relevé des états de présence nous permet seulement de connaître, pour un assez grand nombre d'années, la proportion des candidats admis aux grades : elle est naturellement supérieure à celle que nous constatons aujourd'hui, l'examen consistant en une simple épreuve orale. Je signalerai d'abord une lettre de Mgr Fraissinous, en date du 14 octobre 1823,

déclarant que les états de présence aux examens, pendant les années 1810, 1811, 1812 et 1813, étaient réguliers et ordonnançant les droits de présence dus aux professeurs — ou à leurs héritiers ! Pendant les quatre années, dix candidats s'étaient présentés et tous avaient été reçus. Voici maintenant le tableau des admissions comparées au nombre des examens, de 1830 à 1845 :

En 1830, 60 sur 76		En 1838, 28 sur 47
1831, 6 sur 8		1839, 18 sur 36
1832, 5 sur 6		1840, 40 sur 53
1833, 6 sur 8		1841, 35 sur 46
1834, 6 sur 12		1842, 65 sur 95
1835, 8 sur 14		1843, 47 sur 62
1836, 6 sur 13		1844, 52 sur 67
1837, 13 sur 20		1845, 43 sur 56

Cela fait, pour les seize années, 438 admissions sur 619 examens, soit près de 71 pour cent. A ce sujet, il est intéressant de rappeler quelques mots prononcés par l'abbé Daniel à la rentrée des Facultés en 1840 : « la perspective d'une juste sévérité dans les examens exigés à l'entrée de nombreuses carrières sera, disait-il, un utile stimulant pour les écoliers... Supprimer, dans les collèges, les palmes et les récompenses, ce serait supprimer l'émulation et les prodiges qu'elle fait naître. » — On le voit, les tendances pédagogiques ont changé depuis 1840 !

De 1810 à 1850, la Faculté n'a conféré que trois fois le grade de docteur ès sciences : la première fois, c'était à M. Deslongchamps qui, les 22 et 24 février 1826,

lui présentait deux bonnes thèses d'histoire naturelle : l'une sur le grès quartzeux des environs de Caen et sur les trilobites fossiles de ce grès, l'autre sur l'anatomie du *Calyptræa sinensis*. Les deux autres soutenances ont eu lieu en 1829 et avaient pour objet le doctorat ès sciences mathématiques. Le 11 juillet, M. Bonnaire fils soutenait deux thèses : l'une sur le mouvement de deux masses liées par une ligne rigide et inextensible, lorsque l'une d'elles est assujettie à se mouvoir sur une ligne droite, et qu'il n'y a pas de forces extérieures ; l'autre thèse avait pour objet le mouvement elliptique des planètes et les formules servant à le déterminer. Il s'agissait, on le voit, de problèmes fort simples de mécanique et d'astronomie.

Le 6 novembre, M. Cach, professeur au collège royal de Tours, soutenait aussi deux thèses : la première, sur une théorie assez élémentaire des pompes ; la seconde, sur la théorie du flux et du reflux, précédée de quelques considérations sur le problème des trois corps, se réduit au simple énoncé d'une douzaine de propositions à démontrer, quelques-unes absolument élémentaires.

On voit que les trois diplômes furent octroyés à des candidats qui en avaient besoin pour devenir, à bref délai, professeurs titulaires dans la Faculté même ; si l'on ajoute qu'il n'y avait aucun naturaliste dans le jury qui accordait le premier diplôme, et un seul géomètre dans les deux autres jurys, on reconnaîtra que ces examens de doctorat pouvaient passer pour de simples formalités, manquant d'autorité scientifique.

ENSEIGNEMENT.

Nous n'avons pu recueillir que des indications générales sur les programmes et sur le caractère de l'enseignement qui a été donné à la Faculté des Sciences. Le statut du 16 février 1810 qui, avec le décret du 17 mars 1808, constitue la base de notre organisation universitaire, traçait aux professeurs des règles excellentes : d'après l'art. 1, les cours des Facultés des Lettres et des Sciences sont la suite et le complément des études du Lycée. — Art. 8 : les professeurs ne perdront pas de vue qu'ils doivent suivre et étudier les découvertes faites dans la science, afin que leur enseignement soit toujours au niveau des connaissances acquises. — Art. 9 : chaque professeur fera connaître l'histoire de la science qu'il enseigne, les auteurs et les ouvrages qui en ont reculé les limites. — Art. 12 : il y aura des expériences et des démonstrations dans tous les cours qui en sont susceptibles.

La soudure entre l'enseignement du Lycée et celui de la Faculté fut assurée, à l'origine, par le choix même des professeurs : l'abbé Duchemin était professeur de mathématiques transcendantes au Lycée, où il faisait, pour les élèves de philosophie, une classe sur l'astronomie et une classe sur l'optique ; Thierry, Lamouroux, de Lafoye, Chauvin, étaient professeurs au Lycée. Une délibération du Conseil académique, en date du 27 juillet 1817, stipulait que les professeurs des Facultés feraient partie des commissions chargées de corriger les compositions des prix au Collège royal ; ils étaient,

à certaines époques, appelés à interroger les élèves : les rapports entre la Faculté et le Lycée étaient nombreux et suivis.

Quant au niveau de l'enseignement, il ne paraît pas s'être maintenu à la hauteur que le statut de 1810 avait indiquée et qui doit être, par essence, le caractère des cours de Faculté. Cela tient à ce que les étudiants capables de suivre de pareils cours faisaient défaut : rares ont toujours été ceux qui cultivent d'une façon désintéressée les hautes études scientifiques, et la clientèle qui convenait aux Facultés des Sciences aurait dû se recruter principalement parmi les aspirants à la licence ou au doctorat ; or, nous avons dit combien peu nombreux étaient les emplois pour lesquels ces grades étaient exigés. On dut souvent se contenter d'auditeurs qu'un enseignement trop élevé eût bientôt mis en fuite.

Il avait d'abord été stipulé que toutes les personnes qui suivraient les cours des Facultés seraient tenues de prendre quatre inscriptions pour chacun d'eux ; mais il fallut bientôt en rendre l'accès libre, et les aspirants à la licence continuèrent seuls à être obligés de prendre des inscriptions pour deux cours de la Faculté. Nous voyons qu'en 1815, il y eut seulement 2 élèves inscrits, tandis qu'il y en avait 46 à la Faculté des Lettres. En 1822, on comptait 14 élèves ; mais la plupart suivaient les leçons de sciences physiques et naturelles, en vue du baccalauréat qui venait d'être créé. En 1829-30, il n'y a qu'un élève inscrit ; il n'y en a plus l'année suivante ; cela ne veut pas dire que la Faculté fût déserte : il y avait 90 auditeurs, dont 25 pour le cours de chimie.

Le programme des cours était soumis chaque année au Conseil académique; mais il était très sommaire, et, au moins pour les sciences physiques et naturelles, il ne saurait indiquer le niveau des leçons. Pour les mathématiques, il est plus facile de tirer des conclusions: le 7 novembre 1825, l'abbé Duchemin priait le Recteur d'autoriser M. Bonnaire, son suppléant, à répartir son enseignement sur trois années : la première serait consacrée aux mathématiques élémentaires, en faveur des étudiants en droit et en médecine: « On ne ferait pas tort au Collège royal, où ces étudiants ne seraient pas tentés d'aller reprendre la vie d'internes pour suivre des cours équivalents » ; dans la seconde année, le professeur traiterait des mathématiques spéciales et, dans la troisième, des mathématiques transcendantes, « s'il se présentait des sujets. » La proposition fut repoussée, mais elle montre sur quels auditeurs on comptait en 1825. Dix ans plus tard, une note de l'inspection générale indiquait que, pendant cinq mois, M. Bonnaire traitait de la statique, de la géométrie descriptive et de l'application de l'analyse à la géométrie de l'espace, comme complément des cours faits au Lycée pour les candidats à l'École polytechnique; quatre mois seulement étaient consacrés au calcul infinitésimal. L'inspecteur louait une leçon de M. Thierry sur les acides acétique et hydrocyanique : on ne réunirait plus aujourd'hui ces acides dans une même leçon !

A maintes reprises, M. Thierry s'est plaint de l'absence d'avantages légaux assurés par l'inscription et l'assiduité aux cours des Facultés des Sciences : il

demandait que l'enseignement de la physique, de la chimie et de l'histoire naturelle générale fût retiré aux Écoles de Médecine pour être attribué aux Facultés des Sciences, où il serait plus complet. « Les classes supérieures des collèges et les écoles spéciales enlèvent également aux Facultés une partie de leurs auditeurs naturels, et, tandis que le rôle des Facultés est d'enseigner, elles doivent se contenter d'offrir des distractions, d'un ordre très élevé sans doute, mais d'une utilité contestable, à des auditoires bénévoles et instables. » Il fallait attendre une organisation nouvelle de l'enseignement supérieur, pour qu'une partie des vœux exprimés par Thierry reçût satisfaction.

Les cours de la Faculté n'ont jamais été interrompus. Pendant l'année 1841-42, la démolition du vieux Collège des Arts, qui abritait la Faculté, la laissa momentanément sans asile ; mais le professeur de mathématiques fit son cours chez lui ; le professeur de botanique et géologie fit le sien toute l'année au Jardin des plantes ; les autres professeurs remplacèrent leurs leçons par des *entretiens* avec les étudiants en médecine et les aspirants au Baccalauréat ès sciences physiques ; ils furent si satisfaits du résultat de ces conférences, que la Faculté décida qu'à l'avenir une des trois leçons hebdomadaires, qui venait d'être supprimée par l'arrêté du 2 avril 1841, serait remplacée par une conférence. Dès la rentrée de 1842, les cours reprirent normalement, sauf ceux de zoologie et de géologie, dont l'installation ne fut prête que l'année suivante. A partir de 1844, la Faculté est en possession des nouveaux locaux qui lui sont destinés ; son enseignement se

développe suivant les programmes des trois licences scientifiques.

Aux termes des art. 10 et 11 du statut du 16 février 1810, chaque professeur devait faire par semaine trois leçons d'une heure et demie, une demi-heure au moins étant consacrée à exercer les élèves : la durée des cours serait de neuf mois, la date de l'ouverture étant fixée par les recteurs,— presque toujours au commencement de novembre. Les professeurs de Paris étaient privilégiés et ne devaient, art. 55, que deux leçons par semaine, et seulement huit mois par an. Le 2 avril 1841, Villemain, considérant que « les cours sont annuels et que l'enseignement élevé des Facultés exige souvent une longue préparation et de laborieuses recherches », signa, avec l'approbation du Conseil royal, un arrêté réduisant de trois à deux le nombre des leçons dans les Facultés des Lettres et des Sciences des départements. Cet arrêté n'a jamais été rapporté, et, si la plupart des professeurs de province ajoutent une conférence à leurs deux leçons réglementaires, c'est par cet esprit de dévouement aux intérêts des étudiants dont notre Faculté, nous l'avons vu, donnait la preuve en 1842.

BUDGET — INSTALLATION — MATÉRIEL.

Le budget des recettes de la Faculté des Sciences n'a jamais été bien considérable. Le décret du 11 octobre 1808 attribuait à l'Université les biens et rentes ayant appartenu aux anciens établissements d'instruction publique et restés disponibles ; mais les produits, sou

vent contestés, de ces biens et rentes revinrent à la caisse de l'Académie jusqu'en 1835, à celle de l'État ensuite, et ils constituaient d'autant moins des avantages propres à notre Faculté qu'elle n'était pas représentée dans l'ancienne Université. Ses recettes se réduisaient aux droits d'inscriptions et d'examens, et ni les inscriptions ni les examens n'étaient bien nombreux. Chaque inscription coûtait trois francs ; quant aux frais pour les examens, ils ont été fixés comme il suit par le règlement du 17 février 1809 :

Baccalauréat .	Droits d'examen,	24 fr.
	Droits de diplôme,	36
Licence. . .	Quatre inscriptions,	12
	Droits d'examen,	24
	Droits de diplôme,	36
Doctorat . .	Droits d'examen,	48
	Droits de diplôme,	72

Venons immédiatement aux dépenses, et d'abord à celles du personnel. Le traitement des professeurs titulaires des Facultés des Sciences et des Lettres des départements fut d'abord uniformément fixé à 3,000 fr., puis à 4,000 à partir du 1er janvier 1840 ; le préciput du doyen a toujours été de 1,000 fr. Outre ce traitement fixe, il était alloué, pour chaque examen, un droit de présence égal à 5 fr. par examinateur ; nous avons vu combien le paiement de ces modestes droits se fit d'abord attendre : à partir de 1824, ils furent acquittés plus exactement. En tous cas, il fut entendu, à notre Faculté, que pour chaque année le total des

droits de présence serait réparti également entre les professeurs. Le secrétaire n'avait pas de traitement : le seul avantage attaché à ses fonctions était un droit de 2 fr. 50 pour chaque examen passé à la Faculté ; encore un arrêté du 6 juillet 1849 décidait-il que ce droit serait partagé avec le secrétaire de l'Académie.

Une ordonnance du 22 décembre 1835 attribuait aux professeurs de Faculté qui professaient en même temps dans un lycée les deux traitements correspondant aux deux enseignements ; jusque là ils ne recevaient à la Faculté que la moitié du traitement normal et souvent moins ; c'est ainsi que Lamouroux n'était inscrit au budget de la Faculté que pour 1,250 fr. et de Lafoye, avant d'être titulaire, pour 750 seulement.

Le traitement de l'appariteur n'était que de 600 fr. ; c'est seulement en 1850 qu'il fut porté à 800 ; jusqu'en 1834, il était compris, ainsi que la rétribution du préparateur, dans les frais de cours ; à partir de 1835, ces traitements figurèrent nominativement au budget. Le traitement de Blin, comme préparateur, est porté à 700 fr. en 1836, à 1,000 en 1841, à 1,200 en 1847. Cavé avait d'abord eu 800 fr. par an, mais, dès 1848, il touchait 1,200 fr. comme son collègue, parce qu'il était chargé de la garde du Musée.

Le second chapitre du budget des dépenses comprenait, sous la dénomination de *dépenses variables*, les frais de chauffage, l'éclairage, l'entretien des bâtiments et du mobilier, les frais d'impression, les dépenses imprévues, l'achat des substances nécessaires pour les cours, et, jusqu'à ce qu'elle fût inscrite dans un article spécial, la rétribution de l'appariteur, du préparateur

et des gens de service. En 1811, ces dépenses s'élevèrent à 1,965 francs. Pour 1812, la Faculté demandait, avec devis à l'appui, 2,100 francs pour frais du cours de physique et chimie, rétribution d'un préparateur et 2,000 francs pour frais du cours d'histoire naturelle, préparations zoologiques, rétribution d'un prosecteur, etc.; le projet de budget devait être soumis à la commission qui remplaçait provisoirement le conseil académique et qui était composée du recteur, et, en l'absence des deux inspecteurs, de Marc et de Chantereyne. Les commissaires, tous trois professeurs de droit, déclarèrent que la modicité de ses recettes imposait à la Faculté des Sciences la plus stricte économie; l'appariteur, disaient-ils, peut servir de préparateur, le concierge d'homme de peine et il est naturel que le professeur possède les instruments utiles à son enseignement et à ses travaux; il y a donc lieu de réduire à 700 francs les frais du cours de physique et chimie, à 300 ceux d'histoire naturelle. Quant aux frais d'impression et aux dépenses imprévues, on peut les réduire à 25 fr., parce que la Faculté, étant logée à la Mairie et au Lycée, n'a pas à faire de frais pour les *illuminations commandées*. En ajoutant 600 francs pour l'appariteur, 150 francs pour la part de la Faculté dans la rétribution du concierge, la commission proposait au Grand-Maître d'accorder à la Faculté 1,775 francs pour toutes ses dépenses variables. Pour 1813, nous trouvons le crédit porté à 2,100 francs; mais, pour l'année suivante, il est ramené à 1,800 francs, vu la pénurie du Trésor.

Cette pénurie devint même si complète, et on se l'explique trop bien, que Thierry fut obligé de payer

de ses deniers les réparations indispensables pour préserver les appareils de son laboratoire. Le 23 mai 1816, le Conseil académique était obligé d'adresser une supplique au roi pour lui exposer que, depuis le 1er juillet 1815, les traitements n'avaient pas été payés, pas plus que les sommes allouées pour faire face aux dépenses les plus urgentes. L'arriéré fut acquitté peu à peu ; mais, jusqu'en 1819, le crédit des dépenses variables est réduit à 1,700 fr.; en 1820, il est relevé de 300 fr.; l'heureuse influence du comte de Fraissinous le faisait porter à 3,000 fr. en 1823, à 4,000 en 1827, ce qui permit d'attacher un préparateur à la Faculté. En 1835, 2,900 fr. seulement étaient inscrits au chapitre ; mais ce n'était pas une réduction, parce que la rétribution du personnel auxiliaire en était distraite : le crédit est élevé à 3,200 fr. en 1838, et, de 1839 à 1850, nous le trouvons constamment égal à 3,700 fr. Voici, pour fixer les idées, le compte des dépenses pour l'exercice 1840 :

Préciput du doyen et traitement de 5 professeurs		21,000,»»
Appointements du préparateur et de l'appariteur		1,300,»»
Droits de présence à 53 examens		927,50
Chauffage et éclairage	303,70	
Balayage des salles	150,»»	
Impressions diverses	90,45	
Réparations des instruments et appareils	313,25	3,968,95
Gros ouvrage et préparations pour les cours	950,»»	
Fourniture de diverses substances pour les cours	1,890,55	
Accroissement des collections		1,000,»»
TOTAL DES DÉPENSES		27,925,45

inférieur de 2 fr. 05 aux crédits alloués.

Les dépenses sont aujourd'hui environ quadruples.

mais leurs proportions relatives sont sensiblement les mêmes.

Suivons maintenant les améliorations qui se sont introduites dans l'installation de la Faculté et le développement de ses collections. L'article 23 du décret du 17 septembre 1808 mettait à la charge des villes l'acquisition, la construction et l'entretien général des bâtiments universitaires; les collections devaient être créées et augmentées par les subventions de l'État et les libéralités particulières.

Nous avons vu les cours s'ouvrir en 1810, les uns au Lycée, les autres à l'Hôtel-de-Ville, où un très modeste amphithéâtre leur était destiné. Les collections étaient rudimentaires : quelques vieux instruments de physique, des appareils de chimie, des produits pharmaceutiques, des roches et coquilles du Calvados et ce que M. Deslongchamps père appelait quelques mauvais canards empaillés : le tout, provenant de l'École centrale du Calvados, était déposé au Lycée et dans quelques petites pièces de la Mairie. Pendant plus de douze ans, les professeurs durent, pour leurs cours, s'aider d'appareils et d'échantillons qui étaient leur propriété personnelle. Quand Nicolas prit sa retraite, il proposa de céder à l'Université, moyennant un prix très modéré établi par les experts Prud'homme et Varin, les appareils qui lui appartenaient. Dans la liste, je trouve :

Une grande et belle machine électrique, dont le disque a 24 pouces de diamètre (1), avec table en bois

(1) On voit que le système métrique mit longtemps à être

imitant l'acajou, conducteur en cuivre, etc. . 400 fr.

Une forte pompe pneumatique à deux corps, ayant 4 pouces de diamètre, avec accessoires, le tout en cuivre . . . . 300 fr.

Un fusil pneumatique ou à vent . . . . 110 fr.;

Un pyromètre à aiguille. . . . . 100 fr.;

puis une série de menus appareils, dont le plus grand nombre ont trait à l'électricité statique. Le tout, estimé 1,818 fr., fut payé à l'aide d'un crédit ouvert le 15 juillet 1811 par le Grand-Maître : une somme de 407 fr. fut même ajoutée pour les réparations. M. Thierry ayant un peu dépassé ce chiffre, avec l'assentiment du Recteur, un crédit complémentaire fut accordé non sans expressément recommander de ne plus dépasser les crédits alloués pour un objet déterminé.

En 1812, la collection d'histoire naturelle s'accrut de celle que les héritiers de Roussel abandonnèrent à l'Université : la plus grande partie fut déposée au Lycée, où elle resta jusqu'à sa translation au Musée, ouvert en 1823 dans le vieux Collège des Arts. Suivant une délibération prise le 26 janvier 1813, de Chênedollé, Thierry et Lamouroux en avaient fait le catalogue, constatant le mauvais état et les lacunes de la collection.

Dans sa séance du 25 juillet 1812, en présence des inspecteurs généraux de Champeaux et Le Prévost d'Iray, le Conseil académique chargea le Recteur de prier le Grand-Maître d'assurer, en ce qui le concernait, l'exécution du décret du 11 décembre 1808,

adopté d'une manière générale; je trouve même une facture de Robiquet, de 1837, énonçant les poids en onces, gros et grains.

attribuant à l'Université les biens des anciennes corporations enseignantes ; l'Académie de Caen demandait à être mise en possession complète du bâtiment des Grandes-Écoles, où la partie principale du rez-de-chaussée et le premier étage étaient occupés par le tribunal de première instance et par le greffe, qui devraient être réunis à la Cour d'appel ; elle demandait que les loyers payés à la Ville, depuis 1808, pour les immeubles appartenant à l'Université, lui fussent restitués et consacrés à payer ses frais d'installation dans ses locaux ; quant aux livres de l'ancienne Université, ils seraient laissés à la Bibliothèque de la Ville, où ils étaient déposés, mais on en ferait le récolement. Des arrêtés du 15 novembre 1814 et du 1er février 1815 décidèrent que le tribunal resterait aux Grandes-Écoles jusqu'à la reconstruction du Palais de Justice, (on devait attendre jusqu'à 1843); mais le décret du 1er février imposait à la Ville l'obligation de racheter aux hospices l'ancien Collège des Arts et de le mettre en état de recevoir la Faculté des Sciences. Cette restauration était bien nécessaire, car les bâtiments étaient en si mauvais état que les hospices ne trouvaient pas à les louer. La Ville, en contestation avec l'Université au sujet des dépenses d'installation du Lycée, mit longtemps à s'exécuter. Après de longs pourparlers, après avoir obtenu, par convention du 14 avril 1818, que les collections déposées au Lycée seraient transférées au Musée qui allait être ouvert dans le Collège des Arts, le comte de Vendeuvre, maire de Caen, arrêta avec la Faculté, le 4 décembre 1822, les détails des réparations et des appropriations qui devaient être

exécutées sans délai. Le 24 février 1823, les plans et devis établis par Gay, architecte de la Ville, étaient approuvés par le Recteur et les travaux furent poussés activement ; la rentrée ayant été retardée jusqu'au 17 novembre, les cours purent être inaugurés dans le nouveau local, en présence de la municipalité. On constata d'ailleurs qu'il était impossible de chauffer les salles ; mais, dès le 10 décembre, le Grand-Maître ouvrait un crédit de 5,597 fr. pour établir des poêles et les armoires destinées aux collections. Le vieux collège tombait en ruines ; ses salles humides avaient besoin d'être étayées partout ; du moins la Faculté était chez elle !

Cette même année 1823, et il faut en savoir grand gré à M. de Fraissinous, une ère nouvelle s'ouvrit pour nos collections, auxquelles l'État n'avait guère accordé jusque là que la subvention nécessaire à l'achat des appareils cédés par Nicolas. Le 7 décembre 1822, la Faculté, réunie sous la présidence de M. l'abbé Jamet, avait discuté les demandes de crédit qu'elle devait adresser au Grand-Maître pour couvrir les frais, en quelque sorte, de premier établissement : Thierry demandait comme minimum la somme de 3,014 fr., fixée par le Conseil royal comme pouvant être dépensée pour installer les laboratoires des collèges royaux ; de Lafoye demandait 5,000 fr. pour le cabinet de physique, et Lamouroux pareille somme pour accroissement des collections de zoologie et de botanique, création d'une collection minéralogique nécessaire à l'enseignement d'une science qui venait d'être introduite dans le programme du baccalauréat, enfin pour l'achat de grands ouvrages d'histoire naturelle. Une

décision du 8 mars 1823 accordait un premier crédit de 8,000 fr., et, à partir de ce moment, l'État accorda chaque année une subvention spécialement destinée à l'accroissement et à l'entretien de nos collections; je vais indiquer, d'après le registre des délibérations de la Faculté, comment ces allocations furent réparties entre les chaires de physique, de chimie et d'histoire naturelle jusqu'à l'année 1843, c'est-à-dire jusqu'à l'installation de la Faculté dans les nouveaux bâtiments de l'Université : inutile d'ajouter que les crédits alloués furent toujours à très peu près utilisés ; plusieurs fois même ils furent dépassés ; mais les excédents de dépenses ayant été justifiés, le ministre les paya en rappelant aux règles d'une comptabilité plus sévère.

ANNÉES	Crédit total	Physique	Chimie	Hist. nat.
1823	8.000	3.250	3.250	1.500
1824	3.000	1.700	1.300	»
1825	3.000	1.400	1.000	600
1826	5.000	4.200	800	»
1827	4.000	1.180	400	2.420
1828	5.000	2.500	1.000	1.500
1829	5.000	2.200	600	2.200
1830	3.500	2.000	600	900
1831	4.500	2.000	600	1.900
1832	4.500	2.000	500	2.000
1833	4.500	2.250	»	2.250
1834	4.500	2.200	100	2.200
1835	5.000	2.400	500	2.100
1836	5.000	2.250	500	2.250
1837	5.000	2.200	600	2.200
1838	3.000	1.500	500	1.000
1839	2.000	1.200	»	800
1840	1.000	500	»	500
1841	2.000	1.100	300	600
1842	1.000	500	»	500
TOTAUX.	78.500	38.530	12.550	27.420

De son côté, la Ville faisait des sacrifices pour enrichir ses collections ; c'est ainsi qu'elle acheta 8,000 fr. l'herbier de Lamouroux. Le savant professeur avait d'ailleurs laissé aux collections de la Faculté des fossiles qu'il avait trouvés et surtout l'ensemble des types de Polypiers et de Bryozoaires qu'il avait décrits dans son *Exposition méthodique de l'ordre des Polypiers* et dans son mémoire sur les polypiers flexibles ; cet ensemble, écrivait Eugène Deslongchamps, présente un intérêt de premier ordre en permettant de vérifier, sur les types mêmes de l'auteur, les espèces décrites dans des ouvrages restés classiques. A son tour, Jacques Deslongchamps apportait à la Faculté une riche moisson, des pièces anatomiques préparées par lui avec le plus grand soin, une série importante d'animaux du Calvados, une belle collection de pièces zoologiques qu'il avait recueillies de 1811 à 1816, étant chirurgien de la marine militaire, enfin les types d'anthozoaires qui lui avaient servi pour la description d'espèces nouvelles dans l'*Encyclopédie méthodique* et dans le *Dictionnaire classique d'Histoire naturelle.* La valeur des collections s'accroissait d'année en année, et, en 1841, l'abbé Daniel ne la croyait pas inférieure à cent mille francs.

Pour 1838, il faut ajouter aux 3,000 fr. que j'ai mentionnés une somme de 1,200 fr. destinée à l'achat de mobilier, lors du dédoublement de la chaire d'histoire naturelle. A partir de 1839, la subvention est bien réduite ; mais c'est que la Faculté était forcée de réduire ses demandes. Les pièces du Collège des Arts étaient remplies ; elles menaçaient ruine ; l'humidité compro-

mettait gravement les trésors qu'elles renfermaient. Heureusement, l'abbé Daniel sut décider la municipalité à assurer aux Facultés une installation vraiment convenable : il s'agissait de construire un nouvel édifice à la place du Collège des Arts et d'établir un premier étage sur toute l'étendue du bâtiment des Grandes-Écoles : comme, d'autre part, la reconstruction du Palais de Justice allait être achevée, le tribunal civil et le greffe pourraient y trouver leur place naturelle et l'Université rentrer en possession complète des locaux qui lui appartenaient. L'apport de l'État, représenté par le terrain et les constructions utilisables, était évalué à 70,000 fr, : le ministre s'engageait en outre à donner 20,000 fr. pour les aménagements intérieurs ; le devis des constructions à la charge de la Ville s'élevait à 106,000 fr.; la municipalité consentait bien à payer cette somme, mais en six annuités et sans tenir compte des intérêts qui pourraient être dus. Cette condition éloignait les entrepreneurs.

Alors le Recteur et les trois doyens, MM. Daniel, Georges Delisle, Thierry et Bertrand s'unirent pour avancer 30,000 francs destinés à payer immédiatement les premiers travaux. Ceux-ci commencèrent le 26 août 1841 et l'hôtel de l'Université était prêt pour la rentrée de 1842. Chacun de nous se rappelle sa disposition : sur la rue, un large vestibule donnant accès, d'un côté, à la salle de mathématiques et au logement du concierge, de l'autre au cabinet du recteur : au dessus, les bureaux de l'Académie et les appartements du recteur ; au delà, un vaste atrium, puis un large palier ; à droite, l'amphithéâtre de chimie, à gauche,

celui de physique. Il y avait beaucoup de place perdue : mais le plus fâcheux était l'humidité et l'éclairage défectueux des salles destinées à la physique : les instruments s'y détérioraient vite et il semblait indispensable d'aménager, au-dessus des appartements rectoraux, une salle bien éclairée pour les expériences d'optique et les observations astronomiques. Le 29 mars 1843, le ministre écrivait qu'il ouvrirait les crédits nécessaires pour cet aménagement, mais qu'il y avait lieu de regretter le choix de l'emplacement du cabinet de physique : il aurait dû être orienté au midi et la commission des bâtiments civils ne s'était préoccupée que d'en faire un pendant au laboratoire de chimie !

Pendant les années 1843 et 1844, le bâtiment des Grandes-Écoles fut complété et aménagé comme il avait été convenu : à la rentrée de 1844, le rez-de-chaussée était occupé par la Faculté de Droit, la Faculté des Lettres et l'École de Médecine ; le premier étage était affecté à l'histoire naturelle. Les collections, propriété collective de la Ville et de l'État, étaient ouvertes au public les jeudis et les dimanches. Leur importance venait d'être doublée par un don d'une valeur inappréciable (1) : un de nos plus illustres navigateurs, qui était en même temps un naturaliste distingué, César Dumont d'Urville, né en 1790, à Condé-sur-Noireau, était mort, le 8 mai 1842, dans l'effroyable catastrophe du chemin de fer de Versailles : sa famille donna à la ville de Caen les trésors scientifiques

(1) Eugène Deslongchamps, *Annales du Musée de Caen.*

rapportés, par le savant contre-amiral, de toutes les parties du monde, notamment des régions mal connues du sud de l'Océanie, un riche herbier, une admirable collection ethnographique, d'immenses collections de coquilles et d'animaux marins. M. Deslongchamps se voua avec passion au classement et à la mise en valeur de toutes ces richesses et y consacra plus de dix années : on doit le regarder comme le véritable créateur du Musée.

En 1845, la Faculté prit une délibération très libérale au sujet des collections : chaque professeur pouvait y prendre et emporter chez lui les pièces nécessaires à ses travaux, sauf à consigner l'emprunt sur un registre *ad hoc ;* on pouvait même les briser ou les détruire quand cela paraissait utile pour la science, mais naturellement l'assentiment de la Faculté était nécessaire : aujourd'hui, l'État imposerait des restrictions à l'exercice de ce droit.

Pendant les premières années de la réinstallation, les crédits pour les collections furent presque exclusivement affectés à la construction de vitrines et d'armoires ; c'est seulement en 1848 que je retrouve un crédit de 3,000 fr. destiné à l'entretien et à l'accroissement des collections : 1,272 fr. sont affectés à la physique et à la chimie, 1,050 à la zoloogie, 500 à la botanique, 78 à des abonnements, et la chaire de mathématiques obtient une part modeste de 100 fr. La même année, la régie et la Ville accordent à la Faculté la franchise des droits d'octroi sur l'alcool destiné aux laboratoires. En même temps, le Musée s'enrichit d'une collection géologique léguée par M. Héraut, ingénieur

du département. Pour les exercices 1849 et 1850, la pénurie du Trésor se fait sentir de nouveau, et les crédits pour les collections sont réduits à 1,200 fr.; mais en définitive, en 1850, le mobilier de la Faculté peut être assuré pour une somme de 134,500 fr.; l'installation est convenable et l'enseignement bien organisé.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

Je vais terminer cette étude en présentant des notices sommaires, moins complètes que je ne l'aurais désiré, sur les professeurs qui ont appartenu à la Faculté avant 1851. J'ai fait de nombreux et vains efforts pour avoir quelques renseignements relatifs à l'abbé Duchemin ; j'ai été plus heureux pour les autres.

Nicolas (Pierre-François) est né le 26 décembre 1743 à St-Mihiel (Meuse). Il s'adonna de bonne heure à la chimie, et, pendant la Guerre de Sept ans, il fut attaché à l'armée comme pharmacien supérieur, sous les ordres du savant Bayen. Rentré dans ses foyers en 1768, il est nommé inspecteur des mines et publie bientôt, *sur la confection des eaux-de-vie dans le Barrois et la Lorraine*, une instruction dans laquelle il préconise des procédés rationnels et économiques. En 1772, il fait, sur les fers d'Alsace et de Lorraine, des expériences qui montrent la possibilité d'en tirer, par cémentation, de l'acier de bonne qualité et l'État publie le compte-rendu de ces expériences, ainsi qu'un mémoire sur l'*Amélioration des salines de Dieuze et*

du Jura. En 1775, Nicolas publie sur les *Épidémies du Dauphiné* un rapport qui lui vaut le titre de correspondant de la Société de médecine de Paris. Trois de ses mémoires sont successivement couronnés par l'Académie de Nancy : *Analyse des eaux de la Lorraine*.— *Préparation du plâtre*. — *Teinture du coton en noir et en rouge d'Andrinople*. En 1779, il est appelé à la chaire de chimie de l'Université de Nancy, à laquelle est attaché, comme à celle de Caen, un traitement de 1,500 livres ; il y donne un enseignement très goûté et acquiert dans la ville une situation telle que, lorsque l'Université est supprimée par la Révolution, il est nommé juge de paix de Nancy. Membre des académies de Nancy et de Dijon, de la Société d'émulation de Liège, il est nommé, en l'an IV, correspondant de l'Institut. Il fut chargé d'un rapport général sur les salines françaises, puis, en 1796, il fit sur le phosphore des expériences célèbres qui lui valurent le surnom de *Nicolas phosphore*. En 1800, il fut appelé à Caen pour professer la chimie à l'École centrale du Calvados, où il vulgarisa la nouvelle nomenclature chimique, et il publia à Caen la première partie d'un *Traité de Chimie théorique et pratique*. Nous l'avons vu appelé en 1809 à la Faculté des Sciences; mais sa santé était très ébranlée; il dut se retirer en 1810 avec le titre bien justifié de professeur émérite ; il mourut dans la retraite le 18 avril 1816.

De Roussel (Henri-François-Anne) naquit en 1747, à Saint-Bomer, près Domfront ; il fut reçu, en 1767, maître ès Arts à l'Université de Caen, et, le 5 août 1772,

docteur de la Faculté de Médecine de la même Université. Un an après, il était nommé, au concours, professeur à la Faculté de Médecine. Son étude *sur les Dartres*, couronnée en 1775 par l'Académie de Lyon, fut imprimée en 1779. En 1781, il publia quatre mémoires : 1° *Sur la petite vérole*, dont le traitement doit varier suivant les cas ; 2° *Sur une épidémie qui a sévi à Amfréville en 1779 ;* 3° *Sur l'air inflammable ;* 4° *Sur une épidémie de dyssenterie à Caen en 1779*. En 1786, il fut chargé de la chaire de botanique et matière médicale ; en 1797, il est nommé professeur de physique et de chimie à l'École centrale ; deux ans plus tard, il y succède à Desmoueux dans la chaire d'histoire naturelle. Nous avons vu qu'en 1809 il fut chargé du même enseignement à la Faculté des Sciences, et qu'il mourut presque subitement, le 17 février 1812.

Outre les mémoires dont j'ai parlé, on doit au docteur de Roussel de nombreuses publications : *Tableau des plantes usuelles rangées suivant leurs principes et leurs propriétés*, Caen, 1792, 2e éd., 1796. — *Flore du Calvados et des terrains adjacents*, composée suivant la méthode de Jussieu, que l'auteur compare avec celles de Tournefort et de Linné, avec des indications sur l'habitat, sur les propriétés utilisées en médecine et en teinture ; Caen, 1795, 2e éd. 1800. — *Recherches météorologiques*. — *Mémoire sur les plantes rares et inédites du Calvados*. De Roussel proposa une nouvelle classification des cryptogames ; il chercha à acclimater en Normandie la culture du houblon et à remplacer l'écorce du quinquina par

celle de certains saules ; son herbier, sa collection de minéraux de la région, n'étaient pas sans valeur et constituèrent un des premiers appoints à notre Musée. Ses études d'histoire naturelle ne lui faisaient pas abandonner la médecine : en 1799, il publiait un Mémoire *sur les maladies atrabilaires ;* en 1804, il était nommé médecin du Lycée. Il fut, le 24 nivôse an XI, (13 janvier 1803), l'un des fondateurs de la Société des médecins du Calvados. Il a tenu dans le pays, dans la science et dans l'Université, une place des plus honorables.

Lamouroux (Jean-Vincent-Félix) naquit à Agen, le 3 mai 1779, l'aîné de 22 enfants. Il fut, de très bonne heure, vivement attiré vers l'étude de la chimie et de l'histoire naturelle ; mais son père, propriétaire d'une très importante fabrique de toiles peintes, le destinait à l'industrie. Il eut d'ailleurs si grande confiance dans l'esprit sérieux et cultivé du jeune homme que, dès l'année 1795, il en fit expressément son associé ; en inventant des teintures et des procédés nouveaux, le fils contribua à la prospérité de la fabrique. Il fit de nombreux voyages d'affaires, mais il en profita pour s'instruire et, en 1802, il fit par intérim le cours d'histoire naturelle à l'École centrale d'Agen ; il dessinait d'une façon remarquable. En 1805, il publiait une dissertation sur plusieurs espèces nouvelles de *fucus ;* mais, depuis quelque temps, l'industrie de son père avait trouvé une concurrence écrasante dans les fabriques du Nord, et pour s'assurer une position, Lamouroux se fit recevoir, en 1807, docteur en médecine à Paris.

En 1808, il fut nommé professeur adjoint au Lycée de Caen, où il enseigna d'abord la physique ; l'année suivante, il y était chargé du cours d'histoire naturelle et attaché à la Faculté des Sciences, où nous l'avons vu succéder à de Roussel en 1812, et il commençait la démonstration des plantes du jardin botanique.

On doit à Lamouroux d'importantes publications dont quelques-unes sont restées classiques : Mémoire *sur plusieurs algues marines*, présenté à l'Académie des Sciences en 1809. — *Nouvelle classification des polypiers coralligènes non entièrement pierreux*, Bulletin philomatique, 1810. — Rapport *sur le blé Lammas*, nouvellement introduit dans le Calvados. — *Description de l'Ophiure à six rayons.* — Essai *sur les Thalassiophytes non articulés*, dont l'Académie approuva la classification et les dénominations. Caen, in-4°, 1810. — *Histoire générale des polypiers coralligènes flexibles.* Caen, Poisson, 1814; cette œuvre créatrice valait, deux ans plus tard, à Lamouroux le titre de correspondant de l'Institut. — *Cours élémentaire de Géographie physique*, 1821. — *Description méthodique de tous les Polypiers*. Caen, Poisson, 1821. — Notice *sur les Aras acclimatés dans le Calvados*. Paris, Testu, 1823. — Notice *sur le Bon-Sauveur*, Mémoires de l'Acad. de Caen, 1824. — *Sur la distribution des plantes*, Mémoires de l'Acad. des Sciences, 1824. — *Histoire des vers et des polypiers* (Encyclopédie méthodique).

Lamouroux était un des rédacteurs du *Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, dirigé par Bory de Saint-Vincent; il fut, le 6 juin 1823, l'un des fon-

dateurs de la Société Linnéenne de Normandie. Il rechercha les fossiles des environs de Caen, et il découvrit entre autres un crocodile et des ichtyosaures qu'on voit encore au Musée; on y a également son herbier, contenant plus de 12,000 plantes. Lamouroux était cité pour son dévouement aux œuvres de bienfaisance et l'aménité de son caractère; il s'était fait partout des amis et on lui envoyait, de toutes les parties du monde, des échantillons pour ses travaux. Il commençait un travail sur les laminaires : les planches étaient dessinées par son ami Deslongchamps, qu'il désignait comme son successeur, quad la mort vint le frapper à l'âge de 45 ans, causant une véritable perte à la science française.

THIERRY (Pierre-Boniface) est né à Caen, le 3 août 1782; son père, ancien élève de Rouelle, dirigeait une pharmacie où son fils devait lui succéder; le jeune Thierry fut envoyé à Paris; il y suivit les leçons de Vauquelin, le savant chimiste, également né dans le Calvados, et dont il fut plus tard le collaborateur. Il revint à Caen en 1807, avec le titre de maître en pharmacie et publia, la même année, une notice remarquée sur le docteur Chibourg; en 1809, il était nommé professeur au Lycée et professeur adjoint à la Faculté; nous l'y avons vu nommé professeur titulaire et secrétaire en 1810, doyen en 1829. En 1812, il fut appelé au Conseil académique. En 1816, il chercha à utiliser les blés avariés à la suite d'une saison exceptionnellement pluvieuse. Ec 1819, il fut appelé au Conseil général du Calvados, et, quatre ans plus tard, au Conseil

municipal de Caen, où il rendit les services les plus appréciés. Vers 1828, il signala l'influence favorable d'un peu de levûre de bière sur la fermentation et la clarification du cidre ; il montra que l'addition d'un peu de tartrate neutre de potasse pouvait diminuer l'acidité de certains cidres ; il montra aussi qu'on peut les préserver de la fermentation acide dans les tonneaux en vidange, en y versant une légère couche d'huile. Il fit sa dernière leçon le 30 juillet 1847, fut nommé doyen honoraire et mourut le 23 décembre 1851.

Les publications de Thierry ne sont pas nombreuses, mais elles sont très soignées, et tous les faits qu'elles mentionnent ont été scrupuleusement vérifiés. Nous trouvons d'abord une *Notice sur les eaux de Bagnoles*, 1813, en collaboration avec Vauquelin, puis des *Recherches sur les Quinquinas*, Annales de Chimie, 1814. — *Mémoire sur les caractères de l'oxygène et ses rapports avec les autres matières réputées simples*, Annales de Chimie, 1815.— *Nouveau procédé d'extraction de la cantharidine par déplacement*, Journal de Pharmacie et de Chimie, 1835. — *Sur le dégagement de la chaleur et du feu dans les combinaisons chimiques*, Mémoires de l'Acad. de Caen, 1845. — *Action du protochlorure d'étain sur un mélange d'acide sulfureux et d'acide chlorhydrique*, Ibid. Thierry fit l'éloge de Desmoueux quand on transporta ses cendres au Jardin des plantes, et celui de Vauquelin, quand on lui éleva un monument à Saint-André-d'Hébertot, son pays natal.

BONNAIRE (Antoine-François-Donat) est né à Laon, le 12 janvier 1777 ; il fut nommé professeur de mathématiques élémentaires au Lycée de Caen le 16 novembre 1806 ; un arrêté du 9 octobre 1819 lui confiait, au même Lycée, la chaire de mathématiques spéciales qu'il conserva jusqu'à sa mort, le 23 mai 1839 ; un rapport de l'inspection générale de 1835 constate qu'il avait alors 12 élèves et que son enseignement était particulièrement remarquable par sa clarté. A partir de 1813, il suppléa, plus ou moins complètement, l'abbé Duchemin dans la chaire de mathématiques à la Faculté de Caen, et c'est à ce titre que M. de Frayssinous, sur l'avis du Conseil royal, lui conféra, le 7 novembre 1822, le grade de docteur. Quand la chaire de la Faculté fut vacante, en 1829, M. Bonnaire y avait des droits évidents, mais il finit, nous l'avons vu, par se désister en faveur de son fils.

BONNAIRE (Charles-Antoine-Donat) est né à Caen, le 11 décembre 1799 ; il fit au Lycée de Caen d'excellentes études littéraires et scientifiques, si bien qu'il fut reçu licencié ès lettres le 30 août 1819, et que, le 9 octobre de la même année, il était admis à l'École polytechnique le second de la liste. Il sortit de l'École comme officier d'artillerie, mais il demanda à entrer dans la carrière de l'enseignement et fut nommé, le 12 mars 1822, régent de mathématiques au collège d'Alençon. Le 24 novembre 1824, il était nommé professeur de mathématiques élémentaires au collège royal de Caen, et, le 28 décembre 1826, professeur de physique au même collège. Reçu docteur ès sciences mathématiques, le

11 juillet 1829, il fut nommé professeur titulaire de mathématiques à la Faculté de Caen le 13 février 1830 ; il exerça les fonctions de secrétaire du 24 novembre 1847 au 28 octobre 1852 ; un arrêté, en date du même jour, l'autorisait à se faire suppléer dans sa chaire par M. Girault, et, le 1er octobre 1853, il était admis à la retraite, il se consacra à de bonnes œuvres et mourut à Argentan, le 18 décembre 1886, entouré de la sympathie générale. M. Bonnaire n'a presque rien publié ; il était fort modeste et se consacrait tout entier à son enseignement, qui était très apprécié, et dans lequel il introduisit avec succès des leçons d'astronomie physique.

De Lafoye (François-Louis-Léonard) est né à Norolles, près Lisieux, le 18 avril 1781. Le 31 juillet 1811, il était chargé du cours de mathématiques au collège de Bayeux ; le 17 octobre 1812, il était nommé régent de mathématiques à Alençon. C'est de là qu'il fut appelé au Lycée et à la Faculté de Caen, comme chargé du cours de physique, par un arrêté du 3 décembre 1821. L'année suivante, il était membre du Conseil académique ; un arrêté du 31 mai 1823 le nomma professeur titulaire de physique ; il exerça les fonctions de secrétaire de la Faculté à partir du 6 avril 1827. Il succomba, le 1er avril 1847, à une maladie presque foudroyante. M. de Lafoye ne paraît pas avoir beaucoup publié : je trouve de lui, dans les Mémoires de la Société Linnéenne : 1° une note sur le *Béryl aiguemarine d'Alençon*, 1824 ; 2° un exposé de la *Théorie de Seebeck sur le magnétisme terrestre*, 1826 ; 3° la traduction d'un mémoire de Léopold

de Buch sur les phénomènes volcaniques des Canaries, 1829. Les Mémoires de l'Académie de Caen pour 1840 contiennent deux notes de M. de Lafoye, l'une sur le *baromètre à siphon*, l'autre sur le *psychromètre du docteur August.*

EUDES-DESLONGCHAMPS (Jacques-Amand) est né à Caen, le 18 janvier 1794 ; il avait commencé ses études de médecine à Caen, lorsqu'il s'embarqua, en qualité de chirurgien auxiliaire, sur la frégate *la Gloire ;* il y resta de 1812 à 1816 et put recueillir dans divers pays les éléments d'une intéressante collection zoologique. Il alla terminer ses études médicales à Paris, où il suivit des cours d'histoire naturelle, notamment ceux de Cuvier, qui étudiait alors les mammifères du gypse. Rentré à Caen avec le titre de docteur en chirurgie, il fut bientôt choisi comme chirurgien du bureau de bienfaisance, mais il continua ses études d'histoire naturelle et y fut encouragé par la découverte inattendue de nombreux débris de reptiles dans les terrains des environs de Caen ; il collabora à l'histoire des Zoophytes dans l'*Encyclopédie méthodique* et dans le *Dictionnaire classique d'Histoire naturelle.* La valeur de ses travaux le fit appeler, comme nous l'avons vu, à la chaire d'histoire naturelle de la Faculté de Caen, le 25 août 1825 ; nous avons dit également comment il prit, en moins de six mois, les grades de licencié et de docteur ès sciences à la Faculté même de Caen. Lorsque la chaire d'histoire naturelle fut dédoublée par l'ordonnance du 24 août 1838, M. Deslongchamps conserva l'enseignement de la zoologie ;

le 27 septembre 1847. il succéda à Thierry dans le décanat, et, en 1849, il était nommé correspondant de l'Institut. Pendant plus de dix ans, il se consacra tout entier à l'organisaton du Musée dans les nouveaux bâtiments de l'Université, puis reprit avec une nouvelle ardeur ses travaux scientifiques ; mais sa santé s'était altérée et il finit par perdre complètement la vue ; dès le 3 décembre 1864, il dut se faire suppléer par son fils dans son enseignement, et, le 4 octobre 1866, par Isidore Pierre, dans les fonctions de doyen; il était promu au grade d'officier de la Légion d'honneur, mais il mourut à la fin de sa 73e année, le 17 janvier 1867.

Les travaux de Jacques Deslongchamps sont aussi nombreux qu'importants ; les principaux ont trait à la paléontologie ; son *Essai sur les Plicatules fossiles*, sa *Monographie des Gastéropodes jurassiques du Calvados*, son *Étude des Mammifères quaternaires du Calvados*, sont encore journellement consultés par les géologues. Son nom reste attaché à la découverte et à la description des téléosauriens jurassiques des environs de Caen. Ses Mémoires sur les *Teleosaurus Temporalis*, sur le *Pœkilopleuron Bucklandi*, sur le *Teleosaurus Calvadosi*, étaient le prélude d'un grand ouvrage sur les Téléosauriens normands ; il en dicta les grandes lignes à son fils, qui les développa dans le *Prodrome des Téléosauriens*. Toutes ces découvertes firent donner à Jacques Deslongchamps le surnom de *Cuvier normand*. C'était un anatomiste distingué ; il avait préparé lui-même une grande partie des pièces osseuses de la collection d'anatomie comparée. En zoologie, on cite ses recherches sur les Zoophytes, sur les *Trigles*, sur le *Serresius galeatus*,

sur les animaux rapportés de Cayenne par Deplanches. L'un des fondateurs de la Société Linnéenne de Normandie (1823), il en fut le secrétaire de 1834 à 1866, après Arcisse de Caumont, et enrichit ses *Mémoires* d'une énorme quantité d'articles sur la zoologie, la géologie et la tératologie ; il serait trop long d'en citer les titres, mais presque tous ont une réelle importance.

CHAUVIN (François-Joseph) est né à Vire, le 19 septembre 1797. Après de bonnes études classiques, il commença son droit à Caen ; mais, en 1822, ayant pris part à une manifestation de sympathie pour M. de La Pommeraye, député de l'opposition, il fut condamné par le Conseil académique, pour faire un exemple, à perdre deux inscriptions; il n'accepta pas ce jugement et se voua à l'étude de la botanique, dont il s'était fait jusque-là une intelligente distraction. Il était surtout attiré vers l'étude des cryptogames, et il fut encouragé dans cette voie par Lamouroux ; dès 1824, il publia dans les Mémoires de la Société Linnéenne une étude sur les *Fougères du Calvados* et une note sur *quatre Thalassiophytes inédites* ; l'une de ces plantes fut le premier type d'un genre que Bory de Saint-Vincent établit sous le nom de genre *Chauvinia*. En 1826, la Société Linnéenne chargeait Roberge et Chauvin de publier sur les Algues de la Normandie un travail complet dont Chauvin eut bientôt la direction exclusive ; aux dessins dont on s'était à peu près contenté jusque-là, il substitua des préparations d'algues appliquées sur des planches et dont il savait conserver les formes élégantes et les nuances délicates ; cette publi-

cation eut un grand succès. Il fit, en 1829, une observation d'une grande importance, celle des zoospores d'une conserve d'eau douce, dont les mouvements rapides semblaient réservés a des corps d'origine animale. Il remplaça de Magneville à la direction du Musée de la ville et publia, en 1834, dans le Bulletin de la Société Linnéenne, une note d'un grand intérêt technique sur la collection et la préparation des Hydrophytes. Il avait succédé à Deslongchamps dans la chaire d'histoire naturelle au Lycée, et quand la chaire de la Faculté fut dédoublée en 1838, il fut chargé d'enseigner la botanique, la géologie et la minéralogie. Il fut brillamment reçu docteur au mois de janvier 1843 par la Faculté de Paris, devant laquelle il soutint deux thèses importantes, la première sur *l'organisation, la fructification et la classification des diverses Algues,, avec description d'espèces nouvelles;* la seconde : *Essai d'une repartition des Polypiers calcifères de Lamouroux dans la classe des Algues.* Il fut immédiatement nommé professeur titulaire, puis secrétaire de la Faculté en 1851. Il succomba, le 5 février 1859, à une maladie de cœur, laissant la réputation d'un habile botaniste et d'un fin lettré ; son autorité parmi les algologues était universelle.

Leboucher (Jacques-Arsène) est né le 30 janvier 1811, à Livry (Calvados) ; il commença ses études à Bayeux, les poursuivit au collège royal de Caen et les termina à l'École normale supérieure. Il enseigna successivement les mathématiques et la physique dans divers

collèges, et il était professeur de physique au collège royal de Rennes, docteur ès sciences, agrégé de l'Université, quand un arrêté du 10 septembre 1847 le chargea de la chaire de physique à la Faculté de Caen; le 20 mars 1849, il fut nommé professeur titulaire et occupa sa chaire jusqu'à son admission à la retraite, en 1872; depuis lors, il n'a cessé de s'intéresser aux progrès des sciences physiques. Il a laissé la réputation d'un protesseur original et très clair, d'un observateur habile.

On doit à M. Leboucher plusieurs travaux très soignés : je vais rappeler les plus importants :

1° Rapport sur un météore qui a ravagé les communes de Douvres et de Luc-sur-Mer au mois de septembre 1849 (*Mémoires de la Société Linnéenne* pour 1853). Ce rapport est fait au nom d'une commission qui attribue à une *trombe* les dégâts énormes qu'elle a constatés.

2° *Étude sur la formation des caustiques dans un milieu réfringent terminé par deux surfaces sphériques concentriques* (*Mém. de l'Acad. de Caen*, pour 1851 et 1852). La caustique étant de révolution, M. Leboucher détermine et discute la courbe méridienne; il applique les résultats obtenus à la recherche des arcs-en-ciel des divers ordres.

3° *Recherches expérimentales sur le champ de la vision* (*Mém. de la Soc. Linnéenne*, 1864). L'axe de l'œil étant horizontal, les extrêmes rayons visuels utiles font avec cet arc des angles inégaux, suivant que l'angle est dans un plan horizontal ou dans un plan vertical : cet angle varie avec les personnes.

4° *Recherches expérimentales et théoriques sur un cas particulier des corps flottants* (*Mém. de la Soc. Linnéenne*, 1869). Il s'agit de corps tels que des aiguilles, des plaques minces, qu'on peut, avec certaines précautions, faire flotter sur l'eau, bien qu'ils soient plus denses qu'elle. M. Leboucher explique le phénomène par l'intervention de forces capillaires dont une analyse élégante lui permet *a priori* de calculer les effets.

Pierre (Joachim-Isidore) est né le 14 novembre 1813, à Buno-Bonnevaux (Seine-et-Oise; il passa ses premières années dans une exploitation agricole et n'entra que tard au collège de Fontainebleau; il fut ensuite attaché, comme répétiteur, à l'institution Barbet et suivit les cours du collège Henri IV. Il fut admis à assister, comme externe, de 1833 à 1835, aux cours de l'École Polytechnique. Du 15 mai 1837 au 31 mars 1839, il remplit les fonctions de préparateur de physique à Henri IV et dut se reposer un instant pour raisons de santé. Le 15 août 1840, il entra au Collège de France comme préparateur du cours de Regnault, et c'est sous l'influence de ce très habile expérimentateur qu'il entreprit ses beaux travaux sur les dilatations : le 8 novembre 1842, il est nommé aide-chimiste à l'École des Mines; le 24 novembre 1846, il est appelé à la Faculté de Bordeaux comme suppléant du professeur de chimie, et j'ai dit qu'il avait été chargé du cours de chimie à la Faculté de Caen le 24 septembre 1847, professeur titulaire le 20 mars 1849; au mois de décembre 1850, il inaugurait à la Faculté un cours de

chimie agricole qui attira de nombreux auditeurs. Au mois de février 1853, M. Pierre était élu à l'unanimité correspondant de l'Académie des Sciences, dans la section d'économie rurale ; un arrêté du 28 janvier 1867 le nommait doyen en remplacement de Deslongchamps ; il prit sa retraite le 24 décembre 1879 et s'éteignit à Caen, le 5 novembre 1881.

Les travaux de M. Pierre forment un ensemble considérable ; ils se rapportent à la physique, à la chimie et à l'agronomie. Parmi les premiers, citons un Mémoire sur la comparaison des thermomètres à mercure formés de différentes espèces de verre (*Ann. de Ch. et Phys.*, 1842) ; six mémoires sur la dilatatation des liquides, publiés dans les *Annales*, de 1845 à 1849, et réunis en un volume ; cet immense travail, exécuté sur des liquides préparés avec le plus grand soin, semble être, parmi les travaux de M. Pierre. celui dont les résultats sont le plus définitivement acquis à la science. Nous trouvons encore, dans les *Mém. de l'Acad. de Caen*, 1850 et 1855, une étude sur la comparaison des thermomètres à air et à mercure, et une autre sur les variations de densité éprouvées par divers métaux.

En chimie, on doit à M. Pierre la découverte de quelques corps nouveaux, le brômure de méthyle, les dérivés du chlorure de silicium par substitution du soufre au chlore, la liqueur des Hollandais trichlorée, un hydrate de l'acide chlorhydrique, etc ; une de ses thèses de doctorat (1845) a pour objet l'étude des volumes atomiques et de quelques sels du groupe de la magnésie. M. Pierre fit avec M. Puchot, de 1868 à 1876, des recherches très étendues sur les alcools du

commerce et de l'industrie, signala la toxicité des *produits de tête et de queue*, et indiqua des procédés pour les éliminer. Mais ce sont ces travaux relatifs à l'économie rurale qui sont les plus nombreux ; la plupart ont été publiés dans les *Mémoires de la Soc. d'Agriculture de Caen*, ceux de la *Soc. Linnéenne*, les *Annales de Ch. et de Phys.*, etc. M. Pierre s'attacha, à diverses reprises, à justifier ce principe de Mathieu de Dombasle, que l'on ne peut retirer d'un champ que ce que l'on y a mis, d'où ses recherches sur les matières fertilisantes, la tangue, l'épuisement du sol par les diverses plantes, etc. Les recherches sur la composition des différentes parties du colza et du blé, aux époques successives de la végétation, comprennent des milliers d'analyses faites avec le plus grand soin ; on a reproché à M. Pierre une réserve excessive pour tirer des conclusions ; son travail n'en constitue pas moins un fond précieux pour l'économie rurale et a mis hors de doute le fait capital de la migration constante des principes immédiats de la racine vers la graine. Outre les Mémoires insérés dans les recueils savants, M. Pierre a publié une *Chimie agricole* qui a eu cinq éditions, et un grand nombre d'ouvrages clairs et précis qui ont contribué à répandre des notions exactes sur les difficiles questions qui touchent à l'économie rurale.

L'ENSEIGNEMENT PHILOSOPHIQUE
A CAEN
Depuis 1830

SOUVENIRS D'UN VIEUX PROFESSEUR

Par M. CHAUVET,
Membre titulaire.

Élève du Lycée de Caen, professeur de philosophie au Lycée de Caen pendant douze ans, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Caen pendant vingt ans, j'ai été, tour à tour ou à la fois, témoin et acteur, par rapport à l'enseignement philosophique dans notre chère capitale académique. C'est à ce double titre que j'en voudrais parler. Je ne me propose pas d'écrire l'histoire *scientifique*, suivant le mot à la mode, de l'enseignement philosophique chez nous pendant la période susdite ; cela exigerait trop de recherches et de lectures pour un homme de mon âge et de mon tempérament. Il me sourit simplement d'interroger ma mémoire, tandis qu'il en subsiste quelque chose, et de revivre par la pensée un passé qui m'est précieux dans un pays que j'aime. Peut-être quelques-uns de mes contemporains ne seront-ils pas fâchés de

retrouver ici des impressions auxquelles ils n'ont pas été étrangers ; et peut-être ne seraient-elles pas inutiles à un jeune homme qui se ferait l'historien que je ne peux ni ne veux être.

I.

Quel était l'état de l'enseignement philosophique à Caen en 1830? Médiocre, j'ai lieu de le croire. La Restauration ne devait pas favoriser des études qui lui semblaient, à côté de la religion, une superfluité si elles s'accordaient avec elle, un crime si elles en différaient. Il y avait un professeur de philosophie au Lycée (Collège royal), puisqu'il y avait une classe de philosophie ; il y en avait un à la Faculté des lettres, puisqu'il y avait une chaire de philosophie ; je ne me souviens pas d'avoir jamais entendu nommer ni l'un ni l'autre, et ne me soucie pas d'aller aux informations, puisqu'ils n'ont laissé nulle trace de leur passage. Il fallait la Révolution de 1830 pour donner aux esprits plus d'élan avec plus de liberté, et à l'enseignement plus de valeur avec plus d'encouragement.

Le premier professeur de philosophie que je me représente, jeune élève, au Lycée, est M. Cassin, dont une fille, fort distinguée, devait épouser M. Caro. Il faisait sur mon imagination, un peu naïve, une grande impression. Quand, du commencement du corridor, je l'apercevais à l'autre bout, entrant dans sa classe, je croyais voir se dresser devant moi la science en personne. On en parlait un peu mystérieusement, du

moins il me semblait. On disait : il fait ses thèses ! Un homme qui faisait ses thèses me semblait plus haut que nature. Il était, je veux croire, fort instruit, mais il avait un tic désagréable et une sorte de bredouillement qui devaient nuire à son enseignement. Il ne fit pas ses thèses, et, un beau matin, se réveilla censeur. Il a fini ses jours dans l'Inspection académique.

Une fortune rare était réservée à la chaire qu'il laissait vacante. Trois jeunes hommes s'y succédèrent sans intervalle, qu'attendaient la Sorbonne, l'Institut et jusqu'aux plus hauts sommets de la politique : MM. Vacherot, Jules Simon et Émile Saisset. Je ne crois pas qu'aucun lycée, même à Paris, ait pu inscrire dans ses fastes une pareille série. Notez que, dans le même moment, la chaire de seconde était occupée par Th.-Henri Martin, depuis doyen de la Faculté des lettres de Rennes et membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; la chaire de rhétorique par Berger et celle de physique par Desains, qu'il suffit de nommer. Quelle réunion glorieuse d'esprits d'élite ! Et que je me félicite d'avoir eu l'honneur de les approcher et l'insigne avantage d'avoir été l'élève de plusieurs d'entre eux !

En ce temps-là, chaque après-midi, vers 1 heure, on pouvait rencontrer trois personnes cheminant et devisant ensemble dans la campagne, une dame et deux messieurs. C'étaient M. et Mme Berger, et M. Vacherot, l'ami de toute leur vie. A un certain moment, l'un d'eux se détachait du groupe, marchait seul, la tête baissée et les mains croisées derrière le dos : c'était

M. Vacherot, qui préparait sa leçon du soir. Le chemin qu'il suivait ainsi, sans le voir, aboutissait à un petit hameau appelé *La Folie*, et les gens qui se croyaient de l'esprit aimaient à dire, voyant passer ce méditatif : « Voici la sagesse sur la route de la folie. »

Les leçons que M. Vacherot préparait ainsi, je ne les ai pas entendues. Mais j'ai l'extrême chance d'en pouvoir recueillir un écho fidèle, bien qu'affaibli. Il y avait alors au Lycée, tenant la tête de sa classe, un élève distingué qui s'appelait Damien. Il a traversé l'École Normale, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Il vient de mourir. C'était un jeune homme assez mal venu, souffreteux, mais bien doué. Une imagination un peu terne, un esprit sans grande envergure, mais droit, solide ; une curiosité sans bornes et une ardeur sans défaillances. Il rédigeait le cours de philosophie avec soin, netteté et exactitude, et ces rédactions, que j'ai entre les mains, permettent de se faire quelque idée de ce premier enseignement de M. Vacherot.

C'était en somme ce que nos jeunes maîtres appellent du haut de leur dédain la philosophie oratoire de Cousin, mais avec des modifications qui étaient comme les premiers linéaments de la doctrine personnelle que M. Vacherot devait exposer dans des ouvrages aujourd'hui connus de tout le monde. Il élargissait le cadre trop étroit de la philosophie officielle. A la division consacrée : psychologie, logique, morale et théodicée, il en substituait une plus vaste, plaçant la psychologie et la logique en avant de la philosophie, et distinguant dans celle-ci une philosophie naturelle, une

philosophie morale et une philosophie religieuse. Dans la philosophie morale, dont l'homme est l'objet, il distinguait encore celle qui se rapporte à l'individu et celle qui se rapporte à la collection, préludant ainsi à la science légitime, mais un peu orgueilleuse, qui s'est baptisée elle-même du nom barbare de *Sociologie*. Comme il concevait différemment l'objet de la philosophie, il en concevait autrement la méthode. L'analyse, tout en lui paraissant nécessaire, ne lui paraissait pas suffisante. La synthèse, qui met l'ordre dans les faits, subordonnant les particuliers aux généraux, ceux-ci à de plus généraux, tendant, si elle n'y arrive, à la généralité suprême, universelle, était à ses yeux le vrai procédé scientifique. Il était déjà le Paul de M. Taine dans *Les philosophes français au XIXe siècle*. En psychologie, il déterminait et approfondissait la notion de la conscience, incertaine et superficielle dans la nouvelle école. Il montrait que la conscience n'est pas seulement la connaissance des phénomènes internes, dont elle est inséparable, mais la perception directe et intime de leur commun sujet; germe fécond, qui devait s'épanouir dans le beau livre *Science et Conscience*. En théodicée, il était encore plus hardiment novateur. Il exposait l'existence de Dieu à sa manière, faisant bon marché de démonstrations qui ne démontrent pas, et mettant à la place cette simple constatation : en même temps que nous percevons le phénomène, le relatif, le fini, nous concevons l'être, l'absolu, l'infini; et de même que nous croyons au phénomène, au relatif, au fini, parce que nous les percevons, ainsi nous croyons à l'être, à l'absolu, à l'infini, parce que nous

les concevons; c'est la simple et solide base de la croyance populaire à la Divinité. Il avait aussi sa façon de comprendre, ou mieux, de ne pas comprendre l'origine du monde, qu'on n'explique d'une manière satisfaisante ni par la matière éternelle, qui limiterait Dieu, ni par l'émanation, qui en ferait un être successif et changeant, ni par la création, qui est purement inintelligible. Il s'inclinait devant l'éternelle antinomie de Dieu et du monde, qu'il n'a cru résoudre que plus tard. Il simplifiait l'idée de la Providence, qui ne comporte aucune action intentionnelle, et n'est ni plus ni moins que l'empire des lois générales et immuables, les unes qui s'imposent à la nature comme des nécessités, et les autres aux êtres libres comme des obligations. Il renouvelait la preuve de l'immortalité de l'âme. L'âme obéit à sa loi, qui est celle de l'unité, et demeure conséquemment, comme le corps obéit à sa loi, qui est celle de la variété, et se dissout conséquemment. Il estimait que la preuve par la critique des sanctions terrestres, lesquelles rendraient nécessaire une sanction complémentaire, et un au-delà, laissait la porte ouverte aux controverses et aux incertitudes. En histoire comme en science, il avait ses vues à lui. J'ai recherché curieusement et j'ai eu le plaisir de trouver dans la leçon sur le péripatétisme les premiers traits, déjà très fermes, de sa thèse sur les quatre principes d'Aristote. Je n'en rends pas compte, car elle ne fut pas écrite à Caen. Elle a sombré, malgré son mérite, comme sombrent toutes les thèses, sauf celles, en fort petit nombre, que l'Académie française sauve de l'oubli en les couronnant, lorsqu'elles sont puissamment re-

commandées. Tel était, au sein du cousinisme, le ruisseau qui, à quelques années de là, allait devenir fleuve, et couler à pleins bords dans le lit profond que lui ont creusé ces œuvres magistrales : l'*Histoire de l'école d'Alexandrie.— La métaphysique et la science. — Le nouveau spiritualisme.*

Rien de commun, si l'on met à part la supériorité de l'esprit et la dignité du caractère, entre M. Vacherot et son successeur, M. Jules Simon, qu'on nommait alors M. Simon-Suisse. On ne peut pas dire qu'il y eût perte ou gain pour la classe de philosophie de notre Lycée, il y avait changement à coup sûr. Si j'avais à définir ces deux hommes, je dirais de l'un : un penseur, de l'autre : un charmeur, sans avoir besoin d'ajouter que le penseur savait charmer aussi, que le charmeur savait penser également. Pour sentir cette différence, il n'était pas besoin de les entendre, il suffisait de les voir. L'aspect plus grave de M. Vacherot, plus âgé de quelques années, sa mise plus sévère, sa démarche plus lente et irrégulière, son regard en dedans, tout annonçait la réflexion, la contention d'esprit ; M. Jules Simon, au contraire, plus jeune, plus élancé, plus élégant, avec les cheveux longs qui étaient alors à la mode, était l'image de la spontanéité et de la grâce. On devinait que sa philosophie devait être facile et douce, facile à comprendre, douce à entendre : une mélodie scientifique. Je regrette de ne pouvoir interroger quelques-uns de ceux qui éprouvèrent cette séduction, et qui doivent en avoir conservé le souvenir. Je regrette surtout de n'avoir pas la

ressource, comme pour M. Vacherot, de consulter les rédactions de quelque élève intelligent. On aimerait de voir à son point de départ, essayant ses ailes, ce jeune et heureux esprit, qui devait s'élever si haut, et parcourir si brillamment les diverses régions de la philosophie, de l'économie sociale et de la politique. On peut du moins juger de l'esprit de son cours et de l'orientation de sa doctrine par les charmants ouvrages où il l'a plus tard écrite en partie, *Le Devoir* ,*La religion naturelle*, comme aussi le substantiel précis de l'histoire de la philosophie qui est sa contribution au *Manuel de philosophie* composé en collaboration avec Amédée Jacques et Émile Saisset. Ce qu'il enseignait au Lycée de Caen, avec des détails et une éloquence à lui, c'était la pure philosophie de Cousin, inspirée de Descartes et des grands philosophes chrétiens du XVII[e] siècle, avec des emprunts judicieux aux deux écoles alors florissantes d'Outre-Manche et d'Outre-Rhin. M. Vacherot était sorti de l'Ecole préparatoire, réduction de l'École Normale, sacrifiée par la Restauration, et il en était sorti irrité et agressif; ce qui explique, avec la nature de son esprit scrutateur et de son caractère inflexible, ce qu'il y avait de nouveau et un peu téméraire dans ses leçons; M. J. Simon était sorti de l'École Normale rétablie, triomphante, et il en était sorti satisfait : ce qui explique, avec la nature de son esprit modéré et de son caractère malléable, ce qu'il y avait dans ses leçons de traditionnel et de doucement sage. Je n'ai pas à juger les idées de ces deux éminents esprits, je ne suis ici qu'un narrateur, mais je puis bien dire que l'enseignement

de M. J. Simon, avec une moindre envolée dans les ténébreuses régions de la métaphysique, devait se trouver en plus grande conformité avec l'esprit de ce pays de *sapience*, qui n'accepte la philosophie que sous bénéfice d'inventaire, c'est-à-dire à la condition qu'elle ne choque pas le bon sens, et n'inquiète pas les croyances religieuses, auxquelles il est resté fidèle envers et contre tous.

De M. J. Simon, qui ne fit que passer parmi nous, à Émile Saisset, qui y séjourna un peu plus, la transition était toute simple. Ém. Saisset avait été le camarade d'école de M. J. Simon, et était resté son ami ; Émile Saisset, c'était encore M. J. Simon, avec les qualités distinctives de son esprit; l'enseignement d'Ém. Saisset, c'était encore l'enseignement de M. J. Simon, avec les caractères particuliers de son tempérament philosophique. Je suis à l'aise pour parler d'Ém. Saisset, ayant été son élève, et ayant conservé de cet excellent maître un souvenir aussi précis que reconnaissant.

Je le vois encore, petit, mince, bronzé par le soleil, actif jusqu'à la pétulance, inclinant la tête d'une épaule à l'autre, méridional des pieds à la pointe des cheveux, sauf l'accent. Il arrivait vivement, montait vivement les degrés de la chaire, faisait vivement recueillir les rédactions, puis commençait sa leçon, dont il dictait d'abord le programme. Ce programme lui était un guide, comme à nous, il ne s'en écartait pas d'un iota. Mais sa verve n'en était ni gênée, ni refroidie. Sa parole était facile, sans être fluide, abondante sans redondance, colorée,

imagée à l'occasion, mais surtout et toujours d'une clarté absolue. Nous n'avions nulle peine à comprendre des idées cependant toutes nouvelles pour nous, et nous étions d'ailleurs attentifs, car il s'imposait naturellement par l'intérêt soutenu de son exposition. Admirable professeur ! et brave classe ! Nous étions là une cinquantaine d'élèves, dont dix au moins formaient une tête de classe fort honorable, Legentil, Asse, Mondehard, Dupont, Guillard, Henry, Lamare,—j'aime à les nommer, — dont quelques-uns ont disparu, et les autres sont encore florissants en leur verte vieillesse, et se souviennent de notre douce ancienne camaraderie. Nous n'étions pas inertes, et le professeur nous faisait notre part d'activité. La leçon qu'il avait faite, il chargeait un élève parmi les bons, quelquefois parmi les médiocres, de la reproduire le lendemain de vive voix ; ce qui avait le double avantage d'apprendre aux élèves à parler, et d'avertir le professeur des endroits qui pouvaient réclamer quelque développement nouveau. Cette méthode d'enseignement et ces exercices pratiques, comme on dirait aujourd'hui, portaient leurs fruits. La preuve, c'est que, à la fin de l'année, nous fûmes deux reçus d'emblée à l'École Normale, et un troisième, classé le 28e, eût certainement été admis, s'il eût été admissible, car, parfaitement préparé, et sûr de lui, il eût gagné des rangs à l'examen. Et cependant nous n'avions ni respiré l'air parisien, ni redoublé notre rhétorique. Mais pouvait-on avoir besoin de redoubler sa rhétorique, quand on avait eu pour maître cet incomparable Berger ?

J'ai déjà dit que l'enseignement d'Ém. Saisset ne

différait pas, quant au fond, de celui de M. J. Simon. C'était le même esprit, et c'étaient les mêmes solutions. Le matérialisme, qui nie l'esprit, l'idéalisme, qui nie la matière, le fatalisme, qui nie la liberté, le sensualisme, qui nie le devoir, le scepticisme, qui nie la certitude, le panthéisme, qui nie la personnalité divine, toutes ces superbes négations étaient attaquées de front, battues et contraintes de céder la place aux consolantes vérités qui sont la grande tradition philosophique, depuis Platon. Le panthéisme était la préoccupation et je dirais l'épouvantail du moment. Il avait passé le Rhin, et Cousin semblait lui avoir donné asile dans une phrase malheureuse d'une préface célèbre. Quelques philosophes, quelques poètes paraissaient y incliner. Le clergé, qui allait partir en guerre contre l'Université et battre ses murs du bélier de la calomnie, commençait de le voir partout, par les yeux de M. l'abbé Maret, comme aujourd'hui, dans un autre ordre d'idées, il voit partout la Franc-maçonnerie. Le panthéisme certes n'était pas partout, mais il était en plusieurs endroits, d'où il était bon de le déloger. Ém. Saisset, le futur traducteur, commentateur et réfutateur de Spinoza, s'y employait de toute son âme. On peut dire qu'il avait le culte du Dieu personnel, hors duquel, à proprement parler, il n'y a pas de Dieu, et, dans ce modeste cours, au fond d'une province, il commençait de dresser l'autel au pied duquel il a brûlé tant d'encens à la Sorbonne et dans ses livres. Vous vous dites que ce professeur-là, au moins, devait trouver grâce devant le parti catholique? Eh bien, non! On trouvait moyen de le harceler dans sa classe même.

Il y avait alors à Caen un petit séminaire, fort nombreux, et dont les élèves suivaient gratuitement les cours du Lycée. Un peu plus tard, ils désertèrent le cours de philosophie, décidément abominable ; mais à ce moment ils le fréquentaient comme tous les cours. Ils étaient insupportables à leurs condisciples aussi bien qu'au professeur. C'étaient des chicanes à propos de tout et de rien, des ergoteries sur des pointes d'aiguilles. On ne sortait d'une diatribe que pour glisser dans une autre. Ces objections, nos séminaristes les apportaient toutes faites, dûment écrites, et les soutenaient *unguibus et rostro*. Je me souviens particulièrement d'une de ces disputes, qui dura plusieurs jours, et menaça de devenir une mêlée. Il s'agissait du mensonge. Nos petits théologiens voulaient que le mensonge fût le crime des crimes, vis-à-vis duquel les autres sont comme s'ils n'étaient pas. En *aucun* cas, selon eux, il ne pouvait être permis de mentir. On leur disait : sans doute la véracité est un devoir, mais il y a d'autres devoirs supérieurs à celui-là, par exemple celui de sauver la vie d'un père. Supposez qu'un de ces devoirs supérieurs se trouve en conflit avec le devoir de véracité, celui-ci devra être sacrifié. Ils refusaient d'entendre ce raisonnement si simple. Ils répétaient de classe en classe leurs raisons rafraîchies au séminoire, le professeur répétait les siennes, c'était à n'en pas finir. Un instant, la classe impatientée voulut prendre la parole ; il fallut clore le débat d'autorité. — Lorsque le petit séminaire quitta Caen pour Bayeux, ce fut un soulagement. Les professeurs, qui exemptaient les séminaristes de la rétribution universitaire,

avaient semé des bienfaits, et n'avaient récolté que des bourrasques.

La classe n'absorbait pas Ém. Saisset à tel point qu'il ne trouvât des loisirs pour se livrer à des travaux personnels. Ni M. Vacherot ni M. J. Simon n'avaient fait leurs thèses à Caen, Ém. Saisset y fit les siennes. Sa thèse latine avait pour sujet le fameux argument de St-Anselme, repris par Descartes, amendé par Leibnitz, discuté par Kant. Ém. Saisset en faisait l'histoire et dépensait à le défendre infiniment d'esprit, d'ingéniosité et de subtilité. Sa thèse française avait pour sujet Ænésidème, le grand sceptique de l'antiquité. Je m'y arrête, car c'est une œuvre considérable, soit qu'on regarde à la pensée, au style ou à l'intérêt. La voilà sous mes yeux et je ne lis pas sans émotion sur la couverture bleue ces mots tracés de la fine et nette écriture de mon regretté maître : « A mon ancien élève et ami Chauvet. » Il en eût pu dire autant de tous ses élèves : il était l'ami de tous et tous étaient ses amis. Cette brochure in-8° de 122 pages est déjà séduisante à l'œil ; elle fut imprimée à Caen, et remarquablement imprimée, par Poisson, qui était un typographe distingué. Il y en avait plus d'un chez nous, où l'imprimerie était florissante et fort bien représentée. Si on ouvre, si on lit l'alléchante brochure, voici ce qu'on y trouve. Après avoir fait quelque lumière sur la personne peu connue d'Ænésidème, sur ses écrits perdus, et avoir indiqué ce qu'on en peut recueillir çà et là, l'auteur, pour mieux faire comprendre la doctrine sceptique de son philosophe, jette un coup d'œil sur le scepticisme en Grèce avant lui. A proprement dire,

il n'existe qu'en Pyrrhon. Avant Pyrrhon, les sophistes ne sont pas des sceptiques ; ils critiquent à tort et à travers, nient sans règle ni mesure : ils ne connaissent pas le doute, qui s'abstient de nier comme d'affirmer. Après Pyrrhon, les nouveaux Académiciens ne sont pas des sceptiques ; ils nient la certitude et se réfugient dans la vraisemblance : nous voilà loin du doute. Pyrrhon seul a bien compris, bien défini et bien pratiqué cet état particulier de l'esprit, qui est le repos et la sécurité dans l'abstention. Mais ses disciples immédiats ont laissé sa doctrine dans le vague. C'est à Ænésidème qu'il appartenait de la préciser et de la systématiser. Arrivé ainsi au cœur de son sujet, Ém. Saisset emploie d'abord un chapitre (III) à caractériser le rôle d'Ænésidème au sein de l'école sceptique, qui est d'en mettre en plein jour l'idée-mère, en distinguant le doute de tout ce qui n'est pas lui, en le distinguant du dogmatisme négatif aussi bien qu'affirmatif, en l'élevant au-dessus des objections qui lui viennent des alentours philosophiques, et singulièrement des nouveaux Académiciens. Mais il ne s'en tient pas, comme ses prédécesseurs et Pyrrhon lui-même, à ces généralités. Et comme la philosophie dogmatique avait trois parties, une logique, une physique et une morale, il la suit, en la combattant, sur ce triple terrain, donnant à la philosophie sceptique la même étendue et la même ordonnance qu'avaient ses rivales. Ém. Saisset, suivant Ænésidème pas à pas, expose en trois chapitres (IV, V, VI) l'argumentation sceptique contre la logique, la physique et la morale dogmatique, œuvre

laborieuse, si l'on songe au petit nombre des documents, et qui ne pouvait être menée à bonne fin qu'à force de savoir, de pénétration, de finesse d'esprit et de puissante dialectique. Toutes ces qualités étaient encore plus nécessaires et paraissent davantage dans les pages (118-179) où Ém. Saisset rétablit si clairement et discute si profondément la célèbre critique instituée par Ænésidème contre la notion de cause et le principe de causalité, critique que devaient renouveler, avec plus d'art et d'habilité, mais sans rien ajouter d'essentiel, nos deux grands sceptiques modernes, Hume et Kant. La thèse se termine par un exposé rapide du scepticisme en Grèce après Ænésidème. Il se prolonge environ trois siècles, jusqu'à Sextus. La doctrine, dans cet intervalle, au lieu de se développer, paraît se condenser. Ce fut surtout l'œuvre d'Agrippa, le plus distingué de ces sceptiques de la dernière heure. Il résume en cinq arguments, puis en un simple dilemme, toute la savante critique d'Ænésidème contre les écoles dogmatiques de son temps.—Je sens la pauvreté de ces indications et j'en souffre. Elles ne donnent qu'une idée misérable de ce travail hors ligne. La soutenance fut digne du livre. Qu'on se figure le jury d'alors, un Villemain, un Cousin, un Jouffroy, un Damiron, un Saint-Marc-Girardin, et à leur tête Victor Leclerc ; puis, en face d'eux, un homme jeune, ardent, possèdant à fond son sujet, absolument maître de sa pensée et de sa parole, prompt à la réplique, que manquait-il à l'attaque ou à la défense pour être tout ce qu'elles pouvaient être ? Ce fut un superbe tournoi, et, s'il n'y eut pas de vaincus (il n'y en pouvait

avoir), il y eut cependant un vainqueur. Si quelque Caennais assistait à cette passe d'armes, il dut se dire, ce qu'on prévoyait d'ailleurs, que Ém. Saisset allait nous être ravi. En effet, ceci se passait au mois de juin 1840, et la même année, à la rentrée des classes, le jeune et brillant docteur montait dans la chaire de philosophie du lycée Henri IV.

J'ai longuement insisté sur cette période (1830-1840) parce qu'elle est, si je puis le dire, l'âge héroïque de l'enseignement philosophique, et même de l'enseignement en général, au Lycée de Caen. Tout avait contribué à l'élever à la plus grande hauteur qu'il pût atteindre, non seulement le concours singulier des éminents professeurs ci-dessus nommés, mais un proviseur je ne dirai pas digne de marcher à leur tête, mais capable de seconder puissamment, par une forte et intelligente discipline, et par toute sorte de mesures judicieuses, le talent et le zèle de ses collaborateurs. Esprit étroit et intolérant, caractère violent, parole lourde, écrivain sans distinction, l'abbé Daniel était un administrateur de premier ordre. Il le fit voir à la tête de l'Académie comme à celle du Lycée. Au Lycée, il avait eu une idée géniale, qui avait ses détracteurs, mais qui se défendait elle-même par ses résultats. A la fin de chaque année scolaire, il faisait imprimer en une petite brochure les meilleurs devoirs des meilleurs élèves de rhétorique et de philosophie. Je ne saurais dire les efforts que nous faisions pour obtenir l'honneur d'être imprimés en la fleur de notre adolescence. L'impression, si l'on me permet ce jeu de mots, est fort impressionnante. J'ai connu (pas ici) une personne qui, de temps en temps,

mettait en vente une propriété qu'elle n'avait pas pour le plaisir de lire imprimée l'affiche sortie de sa plume. Nous n'en étions pas là, mais la brochure du lycée avait pour nous d'irrésistibles séductions, près desquelles pâlissait l'inscription même plusieurs fois répétée au palmarès. Ce petit in-8°, sans couverture, sur papier médiocre, en caractères plus que médiocres, était pour nous le livre des livres. Ces voluptés de l'impression ne contribuèrent pas peu à la création d'une petite Revue littéraire, rédigée par d'anciens élèves, devenus étudiants, et qui s'y exerçaient à tous les genres de composition. Si l'on ajoute le mouvement littéraire et scientifique des Facultés, dont je parlerai bientôt, nos sept ou huit Sociétés savantes, leurs mémoires annuels, et un *Bulletin de l'instruction publique et des Sociétés savantes de l'Académie de Caen*, qui, sous la direction de M. J. Travers, paraissait de mois en mois, et formait à la fin de l'année deux volumes de plus de 500 pages, on se dira qu'il y avait chez nous une sorte de décentralisation intellectuelle qui n'avait pas eu besoin, pour naître et pour vivre, de l'érection de notre Académie en Université régionale, mais qui semblait l'appeler.

Lorsque Ém. Saisset quitta Caen pour Paris, j'étais à l'École Normale depuis un an : je n'ai donc pas vu à l'œuvre le professeur qui le remplaça. Je le regrette d'autant plus que M. Walras, à la différence de ses devanciers, qui n'avaient fait que passer parmi nous, comme des météores, y fit un séjour assez prolongé, de 1840 à 1846. A cette dernière date, il obtint d'être

délégué dans la chaire de littérature française de la Faculté des lettres, où il resta un an seulement, pour aller de là se perdre dans une inspection académique quelconque. Je note ce passage de M. Walras à la Faculté des lettres, parce que c'est à ce moment que, lui ayant succédé au Lycée, j'ai pu le connaître personnellement.

C'était un homme de taille ordinaire, ni jeune ni vieux, méridional comme Ém. Saisset, mais jusqu'à l'accent et à la prononciation inclusivement. L'organe manquait d'ailleurs d'agrément. La parole était facile, très nette, sans mouvement ni chaleur. Il se faisait parfaitement comprendre, mais restait froid, et laissait froid. — Qu'enseignait-il au Lycée, et comment enseignait-il? Ici, ne trouvant personne qui me renseigne, je suis réduit aux conjectures.

Il devait parler au Lycée comme je l'ai entendu parler à la Faculté, avec les mêmes qualités et les mêmes défauts. Il devait enseigner méthodiquement, clairement, instruire sans impressionner. Quant au fond de son enseignement, j'incline à croire qu'il ne manquait pas de personnalité. M. Walras était un homme à idées. Il avait *ses idées* sur tout ; sur l'économie politique : il a écrit un petit livre d'économie, où il prétend en remontrer aux économistes ; sur la littérature : il découvrit des choses jusque-là inaperçues dans les pièces de Corneille, et ce fut pour révéler ces choses inaperçues qu'il apparut un instant à la Faculté des lettres. Il est impossible qu'il n'eût pas aussi *ses idées* en philosophie. Ces esprits qui voient les objets sous un angle qui n'est pas celui de tout le

monde, ces originaux à outrance ont du bon, quand ils s'adressent à des intelligences mûres : s'ils n'ouvrent pas toujours des perspectives, ils excitent, ils fécondent par la contradiction ; quand ils s'adressent à des jeunes gens inexpérimentés, ils risquent de leur faire faire fausse route, et de les égarer en des fondrières. J'espère que ce n'aura pas été le cas de M. Walras.

Lorsque je fus nommé, en 1846, à la chaire de philosophie du Lycée de Caen, je quittais le petit collège de Mâcon, naguère érigé en collège royal par l'influence et sous le patronage de Lamartine. J'étais fort jeune, je montais d'un lycée de 3e classe à un de 1re, je revenais dans mon pays, dans ma famille, dans tous mes souvenirs : c'était un bonheur complet, auquel ne manquait pas même l'assaisonnement de l'imprévu. Mais j'étais fort soucieux. Je ne songeais pas sans effroi que j'allais occuper une chaire au pied de laquelle j'étais assis, six ans auparavant, où avaient parlé avec tant de savoir, de talent et d'autorité un Vacherot, un J. Simon, un Ém. Saisset. Je me souviens comme si elle était d'hier de l'émotion avec laquelle j'en gravis les degrés la première fois, et mes débuts dûrent s'en ressentir singulièrement. Ce qui me raffermit, me donna le courage d'oser, ce fut cette juste pensée, qu'en suivant les traces de mon bien-aimé maître, je ne pourrais ni me fourvoyer ni faillir à ma tâche.

Je ne fais nulle difficulté de reconnaître que mon enseignement ne brilla pas d'abord par l'originalité des doctrines. J'enseignai aux élèves ce qu'on m'avait

enseigné à moi-même au lycée, à l'École Normale, à la Sorbonne, en y mettant ma forme, et, si je puis le dire, mon inspiration, c'est-à-dire une conviction forte, une foi absolue, qui devaient être communicatives. Dans la suite, d'année en année, grâce à de nombreuses lectures, à une réflexion persévérante, à un ardent amour de la vérité, de la simplicité et de la clarté (trois choses qui se tiennent), je donnai à mes cours un caractère de plus en plus personnel; mais je n'eus jamais l'ambition de créer un système. Je ne sentais pas en moi l'étoffe d'un inventeur, et les transcendances de la métaphysique m'ont toujours laissé froid. Il ne me paraissait pas d'ailleurs que ma classe y eût le moindre intérêt. Ce que Nicole dit des sciences, qu'elles doivent être enseignées bien moins comme des fins, que comme des moyens d'exercer et de cultiver l'esprit, est surtout vrai de la philosophie. On ne veut pas faire des élèves de la classe de philosophie, que je sache, des philosophes, des philosophes d'une certaine école, mais des esprits judicieux, solides, ayant des ouvertures sur tout, « des clartés de tout », rompus à l'art de raisonner et de penser. Or, pour obtenir ce résultat, il n'est pas nécessaire qu'un professeur s'envole d'une aile téméraire dans les profondeur de l'empyrée ; il suffit, ou plutôt il convient qu'il expose avec méthode, qu'il discute avec rigueur des idées sensées, et qu'il forme ses élèves à exposer et discuter avec lui et comme lui. Il y a une gymnastique de l'esprit, et j'ai toujours conçu l'enseignement philosophique dans les lycées comme la partie la plus haute de cette gymnastique, rien de moins, rien de plus.

C'était alors une belle classe que la classe de philosophie du Lycée de Caen. Je voyais s'étager en face de moi sur les gradins de cinquante à soixante élèves. Ils n'avaient pas une égale intelligence, ni un égal désir de s'instruire, mais en aucun je ne constatais la moindre trace de mauvaise volonté. Il n'y avait pas cette déplorable préoccupation du baccalauréat : on étudiait, on travaillait avec un certain désintéressement. La discipline se faisait d'elle-même : jamais je n'ai puni personne. Entre le maître et les élèves, il se formait une réciprocité de bons sentiments. Je les aimais et l'amour engendre l'amour. Il n'y a pas d'autre secret pour gouverner une classe. Si la crainte est le commencement de la sagesse, l'amour en est la fin. Les élèves s'intéressaient d'ailleurs à la philosophie, parce que sincèrement je m'y intéressais moi-même. Aussi, me sentant écouté, et même goûté, qu'il me soit permis de le dire, avec quel plaisir, quelle verve je parlais, infatigable, inépuisable. Si je n'avais eu un modérateur dans ma montre, je n'aurais cessé de parler, je parlerais encore. Il m'est arrivé d'avoir devant moi des auditoires très nombreux, très brillants, très prompts aux applaudissements, l'émotion était plus forte, mais moins douce, et les années qui m'ont laissé la meilleure impression sont certainement celles que j'ai passées dans cette bonne classe du Lycée de Caen, où le professeur, à peine plus âgé que les élèves, était avec eux dans une étroite communion de cœur et de pensée. J'ai quelquefois rencontré, dans la vie, de ces jeunes gens, devenus hommes, et quelques-uns des personnages, ils se souvenaient de ces temps-là avec une satisfaction égale à la mienne.

En ces années de jeune et joyeux professorat, je dus trouver le temps de composer des thèses pour le doctorat, que j'entendais conquérir. Il me semblait qu'un premier agrégé se devait à lui-même d'être docteur, car je ne songeais pas à quitter l'enseignement secondaire, que j'ai toujours aimé. En 1887, M. Paul Janet publiait une histoire de la philosophie sur un plan nouveau : à l'histoire chronologique des écoles, il substituait l'histoire raisonnée des problèmes. Bien avant cette date, j'avais eu une idée semblable, et j'avais pris pour sujet de thèse l'histoire de la question de l'intelligence, c'est-à-dire des spéculations auxquelles l'intelligence a donné lieu, en bornant mes recherches à l'Antiquité, champ encore bien vaste. Nonobstant mes douze ou quinze heures de classe par semaine, la préparation des leçons, la lecture des rédactions, la correction des compositions hebdomadaires, je trouvai moyen, en deux ans, de lire dans le texte et de dépouiller tout ce qui nous reste de la philosophie grecque, y compris les commentateurs, historiens ou biographes, et d'écrire sous ce titre : *Les théories de l'entendement humain dans l'Antiquité*, un volume in-8° de 612 pages. — J'avais remarqué dans Platon le passage où il vante la méthode du « grand Hippocrate », à laquelle il prétend se ranger ; j'avais cru apercevoir dans les écrits d'Aristote des traces d'une influence exercée par le même Hippocrate ; j'induisis de là que Hippocrate n'avait pas dû être étranger à la philosophie, et, ayant lu dans l'excellente édition de Littré les principales œuvres de la *Collection hippocratique*, j'entrepris d'en extraire ce que j'appelai bra-

vement « la philosophie d'Hippocrate. » Ce fut ma thèse latine. C'est un travail qui laissait à désirer, et que j'ai refait plus tard en français, comme on le verra ci-après. Il ne fut pas mal accueilli par la Faculté de Paris, quoiqu'il me fût évident que mes juges n'avaient jamais *hippocratisé*. Mais la faveur fut pour ma thèse française, unanimement applaudie. Elle a eu l'insigne honneur d'être mentionnée entre *La Kabbale* de M. Franck et l'*Histoire des idées morales dans l'Antiquité* de mon collègue et ami Jacques Denis, par M. Ravaisson, dans son *Rapport sur la philosophie en France* pour l'Exposition Universelle de 1867. – J'étais docteur depuis trois ans, lorsque je fus nommé en 1858 à la chaire de philosophie de la Faculté des lettres de Rennes.

Je fus remplacé au Lycée de Caen par un jeune homme qui devait, à quelques années de là, marquer profondément et brillamment sa trace dans l'enseignement philosophique français, M. Lachelier. Il n'était alors, je crois, ni agrégé (c'était le temps où il n'était pas permis de se présenter à l'agrégation au sortir de l'école), ni docteur. Mais quand il put concourir, il arriva premier, et quand il voulut être docteur, il écrivit sous ce titre : *Du fondement de l'induction*, une thèse qui, sous les humbles proportions d'une mince brochure, renfermait des idées originales fermement exprimées, et tout un système nettement esquissé. Au Lycée de Caen, il se fit encore plus aimer qu'admirer. Presque le frère de ses élèves par l'âge, il en était presque le père par l'affection. Cette classe, me dit

un de ses anciens élèves, était une famille. On me dit aussi qu'il parlait très simplement, très clairement, sans nulle recherche ni prétention à l'effet. Il avait la modestie et la simplicité des vrais penseurs. On ne me renseigne guère sur le fond de son enseignement. Il devait y avoir là en germe, et sous une forme appropriée à un auditoire neuf aux choses philosophiques, les doctrines qu'il devait bientôt exposer aux élèves de l'École Normale, en des cours remarquables, supérieurement analysés, il y a quelques années, dans la *Revue philosophique*, par un professeur digne de lui servir d'interprète, M. Séailles.

A M. Lachelier succédèrent jusqu'en 1870 MM. Dupontavice, Carrau, Favre et Boutroux.

J'avais connu Dupontavice à l'École Normale, où il était entré un an avant moi : il n'en avait pas moins été mon contemporain, ayant été admis à répéter sa première année, qu'il avait passée à l'infirmerie, sans être, je crois, bien malade. Sa maladie vraie était de ne pouvoir se lever à l'heure réglementaire. Il s'était fait remarquer à l'école par le grandiose de sa parole et de son style. Sa voix sonore, et qui faisait trop valoir ses phrases gigantesques, sa pose théâtrale, son geste solennel, sa chevelure au vent, tout en lui était emphatique. Il était l'incarnation de l'emphase. Il paraît qu'il avait apporté les mêmes qualités dans la chaire du Lycée de Caen. On m'assure qu'il avait peu d'empire et d'influence sur les élèves. Peut-être a-t-il été jugé trop sévèrement. Il était le gendre de son recteur, et on devait être tenté de voir dans sa nomi-

nation à notre Lycée une faveur plutôt qu'une récompense.

En supposant que l'enseignement eût fléchi avec Dupontavice, il dut se relever singulièrement avec M. Carrau. Je n'ai vu M. Carrau que beaucoup plus tard, aux examens de licence de la Faculté des lettres, où il vint, à deux reprises, collaborer avec moi. J'ai pu, pendant de trop courts instants, goûter toutes les aimables qualités de l'homme et du professeur. Le savoir, la netteté d'esprit, la solidité de jugement de l'écrivain ne sont ignorés de personne. Un homme si bien doué ne pouvait qu'honorer l'enseignement philosophique du Lycée de Caen, comme il honora dans la suite celui de la Faculté de Besançon et de la Sorbonne. Pourquoi faut-il qu'une mort prématurée l'ait enlevé aux lettres et à la philosophie dans la pleine floraison de sa vie et de son talent !

Il ne m'a pas été donné, dans les vicissitudes de ma vie universitaire, de rencontrer M. Favre. Je ne sais de lui que ce que m'en ont appris le bruit public et de trop rares publications. A l'époque où il occupait la chaire du Lycée, il n'avait encore rien publié, mais son mérite s'affirmait déjà. Il avait les qualités solides et les qualités brillantes du professeur, l'originalité dans le savoir, la facilité et l'éclat dans l'élocution. Il devait tenir sa classe sous le charme. C'était aussi un homme, c'est-à-dire un caractère. Indépendant en ses convictions, fier devant l'autorité ombrageuse d'alors, il resta debout, lorsque tant d'autres s'agenouillaient,

et, par une juste compensation, ce qui compromit sa fortune universitaire lui fit plus tard une fortune politique.

M Boutroux quittait le Lycée lorsque je revins à Caen. Un séjour prolongé en Allemagne, dont il savait admirablement la langue, une grande intensité d'étude et de réflexion, en altérant sa santé ordinairement délicate, lui imposaient un repos momentané. Je n'ai donc pu le juger par moi-même, non plus que ses prédécesseurs immédiats. Comme M. Lachelier, dont il n'a cependant pas la grande notoriété, je dirai de lui qu'on peut facilement deviner, par ce qu'il a été depuis, ce qu'il était alors. Il a laissé d'ailleurs ici des souvenirs que je trouve encore très présents chez ceux qui le pratiquèrent. On pourrait se demander, après avoir lu la thèse *De la contingence des lois de la nature*, qui est un chef-d'œuvre de métaphysique abstraite et de dialectique transcendante, si son enseignement ne passait pas par dessus la tête des élèves? Nullement. Il savait descendre des hauteurs de l'empyrée, et exposer des idées simples en une langue claire. Dans sa chaire, il pensait et parlait français, et les jeunes gens qui l'entendaient y trouvaient autant de plaisir que de profit.

J'ai mieux connu, sans les connaître assez, MM. Clerc, Lachelier (le fils), Le Bansais et Malapert. J'enseignais à la Faculté dans le même temps qu'ils enseignaient au Lycée. M. Clerc, aujourd'hui professeur au lycée de Rouen, à la différence de ses devanciers, a fait un long

séjour parmi nous, et quel qu'ait été le mérite de ses successeurs, il ne nous a pas quittés sans nous laisser de durables regrets. Homme d'habitudes simples, nullement mondain, pratiquant dès longtemps ces exercices physiques, auxquels nous revenons enfin, après un long et dommageable oubli, d'une rondeur et d'une bonhomie aimables, on ne pouvait le fréquenter sans le goûter, ni le fréquenter davantage sans le goûter davantage. Je n'ai pu entendre ses leçons, mais trois fois l'an ses élèves m'en apportaient aux examens du baccalauréat un écho. Si défigurées qu'elles fussent trop souvent dans les compositions et les réponses des candidats, il ne m'était pas impossible d'en percevoir les qualités distinctives. Son enseignement devait avoir quelque chose de la santé et de la solidité de sa florissante organisation. Méthode sincèrement expérimentale, divisions rigoureusement naturelles, exposition claire, discussion approfondie, la philosophie développée par son histoire, l'histoire éclairée par la spéculation, un langage précis, frappé au bon coin, sans mélange adultère, sans emprunts exotiques, tel je me le représente, et tel il était certainement. M. Clerc avait une prédilection pour la psychologie et ce n'est pas moi qui l'en blâmerai ; peut-être lui faisait-il une place trop grande dans son cours, où il n'en restait plus assez pour les autres parties du programme. Il connaissait à fond les doctrines anglaises et allemandes contemporaines, mais s'il s'en inspirait quand il y avait lieu, c'était avec mesure, et sans verser dans les excès du matérialisme et du déterminisme qu'elles ont mis à la mode. Il répugnait invinciblement à toute

invasion, dans l'ordre de la pensée, comme dans la sphère des intérêts matériels et du patriotisme. Il enseignait à l'ombre et sous les plis du drapeau français.

Notre chaire de philosophie étant devenue vacante par le départ de M. Clerc, M. Lachelier vint s'y asseoir, comme autrefois s'y était assis son père. C'était un grand et beau jeune homme, dont la distinction frappait d'abord. Élégant, causeur spirituel, fort à sa place dans les salons, où il était recherché, il avait avec cela le caractère sérieux et les habitudes laborieuses d'un savant. Ni la langue ni la philosophie allemandes n'avaient de secrets pour lui. Amoureux de la psycho-physique, il en exposait alors les découvertes avec conviction dans de très instructifs articles de la *Revue philosophique*. Il fallait bien qu'il parlât la langue de la chose, mais il la parlait avec la réserve et le bon goût d'un français. J'ai eu le plaisir d'entendre de lui une conférence à la *Société littéraire et scientifique* : il s'agissait de la concomitance des phénomènes psychiques et cérébraux, c'est-à-dire des rapports de la pensée et du cerveau. Il parla simplement, sans apprêt, sans phrases, d'un style qui faisait corps avec la pensée; il traita la question, non en amateur, qui veut plaire, mais en philosophe, qui veut instruire. En un mot, il fit une conférence nourrie de faits bien constatés, bien ordonnés, une conférence-leçon, ce qui n'était pas sans mérite dans un milieu mondain, où l'on sacrifie volontiers aux Grâces et à la Fantaisie, parce qu'elles y sont les bienvenues. Ses leçons au Lycée devaient être plus ou moins à l'image

de cette conférence, c'est-à-dire excellentes. — Ainsi doué, Paris l'appelait, et nous dûmes le perdre, après une possession de cinq années.

Nous n'avons fait qu'entrevoir M. Le Bansais, nommé au bout de deux ans au lycée de Bordeaux. Une intelligence solide dans un corps robuste. Sans avoir passé par l'école, il avait eu le talent d'être reçu premier à l'agrégation, C'était, je crois, un adepte très fervent de l'École associationiste, et notamment de Herbert Spencer. Quand on le visitait, on le trouvait entouré de leurs livres, plongé au milieu du tas, dont sa forte tête émargeait à peine, malgré sa haute stature. Abreuvé de la philosophie anglaise, il la transpirait par tous les pores. Je ne sais comment il parlait, ne l'ayant jamais entendu, mais il devait parler bien, car j'ai ouï dire que ses élèves l'applaudissaient. Ils faisaient bonne figure au baccalauréat.

La chaire de philosophie est maintenant occupée par M. Malapert. Ni sa présence ni sa modestie ne sauraient m'empêcher de marquer ici le bien que tout le monde pense de lui. A un savoir étendu et approfondi, il joint, comme par un don de nature, l'art de le communiquer, de l'inculquer, en le rendant accessible, et même aimable. Non, grand Dieu ! qu'il songe à orner sa pensée, mais elle sort bien faite de cet esprit bien fait. C'est ainsi qu'elle nous est apparue, il y a quelques mois, en des conférences faites à nos élèves de rhétorique et de philosophie, sous la présidence et l'inspiration de M. le Recteur, sur les difficultés et les

devoirs qui les attendent à la sortie du lycée. Du reste, la valeur du savant et du professeur s'est affirmée cette année même par deux faits éclatants : un prix obtenu par le maître à l'*Académie des sciences morales et politiques*, le prix d'honneur obtenu par les élèves dans le concours général des lycées de province. Nous formons un vœu contre M. Malapert, c'est qu'il reste longtemps parmi nous, nonobstant ses succès. Nous en formons un autre, complémentaire du premier ; qu'il fasse ses thèses, et qu'il se fixe à la Faculté des lettres le jour où la chaire de philosophie redeviendrait vacante.

On voit, par tout ce qui précède, et on verrait mieux encore, si mes informations n'étaient si incomplètes, à quelle hauteur monta d'abord et se maintint ensuite l'enseignement philosophique au Lycée. Chère et grande maison, dont se souviennent avec une reconnaissance attendrie tous ceux qu'elle a abrités et nourris du suc des saines et belles doctrines ; où la philosophie a toujours ou presque toujours été représentée par des hommes distingués, quelques-uns supérieurs ; qui n'a cessé d'être, en son personnel enseignant, comme le séminaire des lycées de Paris, de la Sorbonne et de l'Institut ; à qui il suffit de s'appeler le *Lycée de Caen* tout simplement, mais qui en ce temps où l'on décore les grands lycées de grands noms, et alors que son frère rouennais s'appelle le lycée Corneille, porterait non moins dignement l'appellation non moins belle de lycée Malherbe !

II.

Pendant que l'enseignement philosophique suivait son cours dans une paix studieuse et féconde au Lycée, un autre enseignement philosophique se développait parallèlement, non sans quelque fracas d'abord, à deux pas de là, sur la scène ouverte de la Faculté des lettres. En 1830, fort à propos, la chaire de philosophie s'était trouvée vacante : la révolution et M. Cousin, qu'elle avait mis au pinacle, y envoyèrent M. Charma. Ce n'était pas le premier venu. Il avait fait de brillantes études au Collège Bourbon ; il avait été plusieurs fois lauréat au concours général ; il était entré à l'École Normale en 1820 ; jeté sur le pavé en 1822 par la réaction aveugle et violente qui ferma l'École, il était resté à Paris, partageant son temps entre les répétitions, qui le faisaient vivre, et la fréquentation des cours publics, qui lui permettaient de continuer ses études. Il s'était fortifié et trempé dans ce double labeur. Peut-être aussi avait-il gardé et nourri au fond du cœur quelque ressentiment de la persécution et des persécuteurs. Il apportait ainsi parmi nous, avec le savoir et le talent, une ardeur généreuse, ou même impétueuse, qui allait forcer l'attention publique, et créer autour de sa chaire, et dans la ville même, une véritable agitation philosophique.

A cette date, l'enseignement philosophique n'existait que de nom à la Faculté des lettres. La philosophie était redevenue, pendant les mauvais jours de la Res-

tauration, la servante de la théologie ; et, quand elle n'était pas enseignée par les théologiens eux-mêmes, elle l'était par des maîtres, ou volontairement soumis, ou forcément asservis : cette philosophie-là n'était que l'ombre ou la caricature de la philosophie. Charma vint à Caen certainement avec l'ambition, et probablement avec la mission de fonder à la Faculté l'enseignement de la libre philosophie, qui est la seule philosophie digne de ce nom. Mais il y mit, à ce qu'il semble, trop de passion, et pas assez de mesure.

Je ne sais quel fut l'objet des premiers cours de Charma. Mais j'ai là, sur mon bureau, des notes d'un auditeur de l'année 1836, et j'y vois que cette année-là, il traitait, non de la philosophie, mais des entraves qu'elle a rencontrées, qu'elle rencontre encore sur son chemin, et qui sont, au dehors, l'esprit religieux et l'esprit politique en leurs excès, et, dans son propre sein, la préoccupation exclusive de la matière, ou le matérialisme. Il analysait l'esprit religieux et en décrivait un à un les divers éléments. Il montrait que l'esprit religieux exerce une action légitime et bienfaisante quand il se renferme dans ses limites, illicite et funeste quand il les franchit. Ces limites, il les déterminait. Il distinguait trois âges dans la vie de l'individu et trois phases dans le développement de la société. L'homme, au commencement, est tout entier sous l'empire de la sensibilité ; c'est celle qui lui marque le but à poursuivre, qui est le bonheur, et les moyens à employer, lesquels sont alors tout matériels. Ce moment-là, c'est l'enfance. Puis, la sensibilité le dominant toujours, et le poussant toujours au

bonheur, la réflexion naissante lui enseigne d'autres moyens, d'un ordre plus élevé, pour y arriver. C'est la jeunesse. Enfin, la réflexion, qui a grandi, lui montre la fin suprême dans le bien et le moyen suprême dans le désintéressement. C'est la maturité. La société passe par les mêmes phases, marquées des mêmes caractères ; elle a son enfance, qui est l'état sauvage; sa jeunesse, qui est la barbarie ; sa maturité, qui est la civilisation. Or, quelle est celle de ces sphères qui est le propre domaine de l'esprit religieux ? Charma répondait hardiment : la seconde. Sa place, dans la vie individuelle, est entre l'enfance et la maturité ; dans la vie sociale, entre l'état sauvage et la civilisation. Plus tôt, il est vain, n'étant pas compris ; plus tard, il usurpe sur la réflexion, qui a créé une puissance nouvelle pour un état nouveau, la philosophie. Et c'est alors que la religion, forte d'une longue domination, use de toutes ses ressources, qui vont diminuant, mais qui sont d'abord immenses, contre cette rivale. C'est alors qu'elle arme le bras séculier, tant que le bras séculier s'y prête, qu'elle ouvre les cachots, qu'elle allume les bûchers, etc. Est-ce à ce propos que Charma prononçait cette phrase d'un goût douteux, que j'ai entendu citer, mais qui n'est peut-être pas authentique : « Il y a du sang savant séché sur la main de plus d'un prêtre ? » — Ce résumé sommaire du cours de 1836-37 en montre l'esprit et la portée. Ce n'était pas un cours pacifique. On peut croire que les cours précédents l'étaient encore moins, si toutefois c'était possible.

Il est certain que l'enseignement philosophique de

la Faculté fut pendant plusieurs années une bataille. Si Charma avait des partisans, il avait encore plus d'adversaires. Si la presse libérale le soutenait avec zèle, la presse réactionnaire l'attaquait avec fureur. Il avait réponse à tout et à tous. Aux clameurs, il répondait dans sa chaire par des paroles enflammées ; aux articles de journaux, il opposait des articles de journaux ; attaqué en des lettres publiques, il répliquait en des lettres publiques. Il était inaccessible à la fatigue comme à la crainte. Désapprouvé, au moins tacitement, paı Cousin, qui voulait bien qu'on enseignât la philosophie, surtout la sienne, mais qui ne voulait pas qu'on la compromît, il tint bon, il ne désarma pas. Et si plus tard, beaucoup plus tard, il fit la paix, ce n'est pas qu'il y fût contraint, c'est qu'il trouvait bon de la faire. Il est juste de dire qu'il resta jusqu'à la fin, quelle qu'ait été cette fin, invaincu.

Il était éloquent, mais à sa manière. Lorsque je l'entendis pour la première fois, c'était en 1838-39, étant élève de philosophie au Lycée. J'étais amené par la curiosité, car Ém. Saisset, pas plus que M. J. Simon, ne goûtait Charma. La salle ne pouvait aider au prestige de l'orateur. C'était un carré long, mal dallé, tout au fond une vilaine chaire, avec un soubassement en pierre, et, faisant face à cette chaire, de mauvais bancs, placés au même niveau les uns derrière les autres. Charma entrait, précédé de son appariteur. Il gravissait lentement les degrés de la tribune (c'était moins une chaire qu'une tribune), sans rien voir, ou du moins sans rien regarder. Il s'asseyait. On

avait alors devant les yeux un homme de taille moyenne. assez grêle, une chevelure noire, épaisse et toute moutonnée, invariablement vêtu d'un habit bleu, avec des boutons d'or. Il inclinait la tête, les bras collés au corps, et méditait profondément pendant quelques minutes. Enfin, il parlait. Sa parole était d'abord pénible et ne cessait pas d'être laborieuse. Le geste n'accompagnait pas les mots, il les précédait et les mimait d'avance aux regards, un geste nerveux, violent, considérable ; ces mots, ainsi annoncés, venaient lentement, séparés par de longs intervalles ; la phrase, pour avoir duré longtemps, n'en était pas moins correcte, forte, quelquefois audacieusement métaphorique. Ce qu'il disait ainsi, il le disait d'une voix puissante, qui faisait trembler les vitres. Un journaliste de ce temps-là l'a comparé, je ne sais pourquoi, à Ulysse : il me faisait plutôt penser à Jupiter, armé de la foudre. Mais de cette chaire tonitruante des éclairs jaillissaient. En somme, on était impressionné par ce diable d'homme, qui avait tant de peine à parler, et qui parlait si bien. Vous sortiez de là, je ne dirai pas avec une émotion, mais une commotion, qui enfonçait les idées dans votre esprit, et vous forçait de vous en préoccuper. Du reste, il y revenait. Sa méthode constante était de commencer chaque leçon par un résumé de la précédente. Ce résumé avait le tort d'être un peu long ; il prenait presque toujours la première moitié de l'heure réglementaire, en sorte qu'il égalait la leçon même ; mais il avait l'avantage de mettre au courant les nouveaux venus, et de rendre les idées par la répétition plus pénétrantes, comme aussi de les enchaîner dans

l'esprit de l'auditeur comme elles s'enchaînaient dans celui du professeur. Ce procédé n'était sans doute pas très artistique, mais il faut rendre cette justice à Charma qu'il n'a jamais subordonné la rigueur philosophique au désir de plaire. Et comme il ne sacrifiait pas à l'art, il ne sacrifiait pas aux dames. Elles ne se pressaient pas à son cours. Je n'en ai jamais vu qu'une seule, qui prenait des notes, et dont la plume, une plume d'oie, grinçait abominablement. Les autres s'abstenaient modestement. Aujourd'hui, nos dames (voire nos demoiselles) sont plus avancées. Elles comprennent tout et ne s'étonnent de rien. Je vois poindre l'ère des métaphysiciennes.

Original par la forme, l'enseignement de Charma ne l'était pas moins par les sujets et les idées. Les sujets, il les prenait quelquefois hors du domaine commun, témoin le cours de 1836, ci-dessus analysé. Une liste complète des quarante cours qu'il a faits nous en montrerait d'autres du même genre. Lorsqu'il se renfermait dans le cadre ordinaire de la philosophie, il renouvelait les questions, soit par les solutions qu'il y donnait, soit par les considérations dont il appuyait les solutions courantes. Sur l'objet de la psychologie, il enseignait : 1° qu'elle ne doit pas être seulement la science de l'esprit humain, mais aussi celle de l'esprit sous toutes les formes, même les plus humbles : d'où une psychologie humaine et une psychologie animale ; 2° que la psychologie humaine ne doit pas être seulement la science de notre état présent, mais aussi celle de nos états antérieurs, en remontant jusqu'à notre état primitif : d'où une psychologie théorique et une

psychologie historique. Idées partout exposées aujourd'hui, mais qu'il fut un des premiers, sinon le premier à émettre. — En psychologie théorique, il complétait la liste selon lui défectueuse des facultés de l'âme. Aux trois facultés : sensibilité, intelligence, volonté, Jouffroy avait ajouté les tendances naturelles et primitives, qu'il distinguait du plaisir et de la douleur, et la motilité, qu'il distinguait de la volonté : Charma distinguant la croyance de la connaissance, l'émotion de la sensation, et l'attention du pouvoir volontaire, ajoutait encore la Foi, l'Affectivité et l'Attentivité, en demandant grâce pour ces deux derniers barbarismes. Il tenait, contre l'opinion commune, pour les sensations *naturellement* indifférentes. En ce temps-ci, on ramène les lois de l'association des idées au rapport de contigüité, Charma les ramenait à la relation du tout à la partie. Il soutenait que la volonté, consciemment ou non, est à l'origine de tous nos actes, même les instinctifs, qui ne sont pas purement instinctifs. Il affirmait l'existence d'une volonté indépendante, c'est-à-dire non motivée. — En logique, il définissait la vérité, la conformité d'un jugement ultérieur, abstrait et de formation humaine avec un ou plusieurs jugements primitifs, concrets et de formation naturelle. Il déterminait les degrés de la croyance, qui sont la certitude, l'opinion et le doute, et les caractères qui y correspondent dans les objets, savoir : l'évidence, la probabilité, la possibilité simple. — En grammaire générale, il modifiait les idées reçues sur les parties du discours, donnant pour expression à l'idée de substance le verbe, à l'idée de qualité le

substantif, à l'idée de rapport la préposition, la conjonction, les désinences variées des verbes et des noms. — En morale, il estimait que le point de départ n'est pas un principe absolu, mais les prescriptions particulières de la conscience dans chaque cas particulier, la réflexion venant ensuite, qui généralise, coordonne et ramène finalement ces prescriptions à une loi, qui les embrasse en les dominant : conception dont il n'était pas l'inventeur, mais tout au moins le restaurateur, puisqu'elle n'avait plus de partisans chez nous. Il insistait sur le caractère absolu de l'obligation, et ne souffrait pas qu'on parlât d'obligation stricte et d'obligation large : tout ce qu'on doit, disait-il, on le doit strictement. Il refusait de rattacher l'obligation morale à Dieu, qui lui est lui-même soumis, et déclarait inaccessible la source de la moralité. Il ne croyait pas que Kant eût conçu le désintéressement, qui est l'essence même de la vertu, dans toute sa pureté : il voulait que l'agent moral ne fît aucun retour sur lui-même, et ne trouvât pas, même sans le chercher, un encouragement dans la pensée de la récompense méritée. — En théodicée, à moins de tomber dans l'athéisme, il ne pouvait qu'accepter le dogme de l'existence de Dieu. Il n'innovait pas non plus en expliquant que Dieu nous est donné dans une intuition, non dans un raisonnement. Mais, faisant leur place aux *preuves* de l'existence divine, il en introduisait une nouvelle. Cette preuve, que je ne me rappelle pas, donna lieu à une polémique entre lui et Martin, de Rennes. Il y eut lettres, répliques, dupliques, jusqu'à ce que les deux antagonistes, ne s'entendant pas l'un l'autre, et

peut-être ne s'entendant pas eux-mêmes, ce qui arrive quelquefois aux métaphysiciens, le débat dut prendre fin. On peut croire que Charma renonça dans la suite à sa découverte, car elle ne figure pas dans le *Cours de philosophie*. Défendant la Providence, il faisait valoir contre ceux qui reprochent à Dieu d'avoir établi des lois éternelles et universelles, si souvent préjudiciables aux individus, cette considération que l'éternité et l'universalité des lois divines sont la condition de la science et de ses applications, de l'industrie et de la civilisation tout entière. Il y avait sans nul doute bien d'autres nouveautés dans la philosophie professée par Charma. Il allait jusqu'au paradoxe, qui ne l'effraya jamais ; témoin la fameuse page où il s'insurgeait contre le droit de légitime défense, conjurant les honnêtes gens mis en péril par des scélérats de se laisser doucement occire, à l'exemple de Jésus-Christ, qui se laissa mettre en croix, quand il lui était si facile d'anéantir ses bourreaux. Il avait une sainte horreur non-seulement du lieu commun, mais des opinions déjà éditées ; l'inédit était l'invincible besoin de son exubérante personnalité. Bien qu'issu de l'école de Cousin, et y demeurant uni par mille liens, il n'était pas *Cousiniste* ; il était simplement *Charmiste*. Mais tout cela ne l'empêchait pas de respecter, lui si hardi, et de redire, lui si ennemi de la redite, ces grandes vérités, qui sont la consolation de l'humanité : l'âme spirituelle, la liberté, la loi morale impersonnelle, la Providence, la vie future. On ne lui en a pas tenu compte dans le camp ennemi. Aujourd'hui, au milieu de ce débordement du matérialisme, du déterminisme, de

l'athéisme, du pessimisme, l'impie Charma serait un saint, même aux yeux des catholiques.

Le professeur était doublé d'un écrivain. Si Charma a beaucoup parlé, il n'a pas moins écrit. J'ai là ses livres : c'est toute une bibliothèque philosophique. Le premier en date est sa thèse française pour le doctorat, sur *le langage*. Quinze ans après, en 1846, il en donna une seconde édition, qui était, assure-t-il, une œuvre nouvelle pour le fond comme pour la forme. Je ne parle pas de la thèse latine, *De fine litterarum et artium*, qu'il avait sérieusement travaillée, et qui formait un in-4° de 50 pages. Il y avait cinq ans qu'il avait pris possession de sa chaire lorsqu'il publiait le plus notable de ses ouvrages, un in-8° de 509 pages, *Sur les bases et les développements de la moralité*. A peu d'intervalle paraissaient les *Leçons de philosophie sociale*, en 1838, et les *Leçons de Logique*, en 1840. Plus tard, plusieurs opuscules sur différents sujets : *Le sommeil; — Une nouvelle classification des sciences; — De la part qui revient à la philosophie dans les questions relatives à l'aliénation mentale;— Une définition du droit, et quelques-unes des conséquences qu'on en pourrait tirer;—Résumé d'un cours d'esthétique*, etc. etc. Tous ces ouvrages se rapportent à la philosophie ; d'autres ont trait à son histoire. Un *Essai sur la philosophie orientale*, sous forme de leçons, rédigées, mais sous les yeux du maître, par J. Ménant (in-8° de 525 pages) ; — une série de mémoires sur les docteurs de la scolastique, dont les principaux sur Lanfranc et sur saint Anselme ; — deux études sur Fontenelle et sur Condorcet ; — une notice

sur le P. André, dont il publia, avec la collaboration de Mancel, quelques œuvres inédites; — enfin un *Manuel de philosophie*, dont la 4e et dernière édition, en 1862, est un livre nouveau, assez considérable, et qui renferme, avec les réponses aux questions de philosophie, une histoire de cette science fort étendue, et pleine de renseignements utiles. Je ne puis avoir la pensée d'analyser, même sommairement, ces ouvrages, si nombreux et si divers. Ce nombre et cette diversité montrent quel travailleur était Charma. Je lui ai entendu dire que, dans les premières années de son enseignement, on eût pu le trouver à quatre heures du matin, lisant ou écrivant, dans son cabinet, même en hiver, sans feu, enveloppé dans une couverture. Ils montrent aussi qu'il avait exploré toutes les parties de la philosophie et de son histoire. Quant au contenu, on a lieu de croire qu'il ne différait en rien de son enseignement, et que l'écrivain répétait le professeur, seulement avec une liberté plus grande, Charma ne pensant pas, à tort ou à raison, que ses livres dussent subir de la part de ses supérieurs le même contrôle que ses cours. Ce que je dis du fond des ouvrages, je le dirais volontiers du style. En Charma le professeur et l'écrivain se confondaient, par où j'entends qu'il écrivait comme il parlait, avec le même effort et la même fougue tout à la fois, avec le même éclat voulu, et quelquefois, s'il faut tout dire, avec la même déclamation. A tout prendre, c'était un véritable écrivain, comme c'était un véritable orateur, un écrivain-orateur, plein de verve, plein de ressources, très capable de captiver son lecteur, et le captivant souvent. Quand

il surveillait ses qualités, il était excellent. Il y a de fort belles pages, des pages magistrales, dans l'*Essài sur les bases de la moralité*. J'en dis autant du *Manuel* sous sa dernière forme. Les deux mémoires sur Lanfranc et sur saint Anselme sont des œuvres de premier ordre.

Les caractères de l'enseignement oral et écrit de Charma, que je viens de rappeler, accusent, ce me semble, une personnalité très forte et très en-dehors. Il était quelqu'un, le savait, et montrait qu'il le savait. Il avait l'orgueil de son talent, et j'hésiterais à l'en blâmer. Les modestes ont tort : on les prend au mot. On mesure l'estime qu'on fait d'eux à celle qu'ils paraissent en faire. S'ils ne représentent qu'eux-mêmes, c'est fort bien. L'humilité est une vertu chrétienne dont il leur sera tenu compte, dans un monde meilleur. Mais s'ils sont un personnage, ils sont tenus de ne pas l'effacer en s'effaçant. Charma ne s'effaçait pas, et relevait en sa personne l'enseignement philosophique de la Faculté, et la Faculté elle-même.

Aussi l'enseignement de Charma fut-il fécond. Il n'excita pas seulement la curiosité, il n'alluma pas seulement des colères et des enthousiasmes, il ne remua pas seulement les esprits et les âmes : il fit des disciples. Non des disciples d'un jour, mais des disciples convaincus, persévérants, prêts à le défendre. Quelqu'un, lorsque toute guerre avait cessé, s'étant avisé de blâmer la petite leçon du lundi, il se trouva une phalange de jeunes gens pour publier et signer une lettre, où il était dit que rien d'élémentaire ne pouvait tomber de la bouche ou de la plume de M. Charma, et qu'il

élevait naturellement à la hauteur de son talent les plus humbles sujets. Parmi ses disciples, il y a eu des professeurs ardents à propager ses doctrines. Je n'en citerai qu'un. J'étais professeur à la Faculté des lettres de Rennes, la session du baccalauréat battait son plein, lorsque je reçus d'un professeur d'un lycée voisin une lettre où l'on me disait en substance : « Tous les échecs de mes élèves ne m'empêcheront de professer la philosophie de M. Charma, mon honoré maître. » C'était une bêtise et une injure, mais c'était aussi un témoignage de fidélité *à toute épreuve*. Parmi ses disciples, il en est qui se sont faits les rédacteurs de certains de ses cours, et qui lui doivent sans doute d'être devenus des orientalistes distingués : j'ai déjà eu occasion de nommer M. J. Ménant, qui, après avoir écrit et publié l'*Essai sur la philosophie orientale*, et composé pour son propre compte un *Essai sur la philosophie religieuse de la Perse*, s'est fait honorablement connaître en défrichant le champ des inscriptions cunéiformes de la Chaldée. Parmi ses disciples, il s'est trouvé des hommes d'une haute capacité administrative, et j'en sais un qui occupe à Paris l'une des plus hautes situations du gouvernement, et qui certainement ne renierait pas son ancien maître. Parmi ses disciples enfin, il a compté des professeurs d'outre-mer, d'outre-Atlantique ; et l'un d'eux, qui enseignait (s'il ne l'enseigne plus) la philosophie au Collège des Arts de l'Académie d'Olinda, dans la province de Fernambouc, au Brésil, a traduit et mis entre les mains de ses élèves les *Questions de philosophie*, en leur recommandant la lecture des autres ouvrages du même

auteur. Quand on est le père d'une telle famille, on peut porter haut la tête, et on est assuré de se survivre.

Et, de fait, Charma a laissé à notre Faculté des lettres une trace qui ne s'est pas effacée et ne s'effacera pas. La Faculté a eu, à diverses époques, des professeurs remarquables. Sans citer ni Delavigne ni Berger qui n'y ont fait qu'un court séjour, sans parler des vivants qui l'ont honorée ou l'honorent, elle a possédé pendant plusieurs années Abel Desjardins et Gandar, l'un qui nous a quittés pour le décanat de la Faculté de Douai, l'autre pour la Sorbonne. Leur enseignement eut un grand éclat, et ils réunirent devant les chaires d'histoire et de littérature des auditoires superbes. Nous ne les avons certes pas oubliés ; mais leur nom n'est pas resté présent et vivant à la Faculté des lettres comme celui de Charma. Non qu'il ait été supérieur a tous ses collègues : il a eu des égaux ; non qu'il ait exercé sur eux une influence quelconque: son talent un peu violent, qui visait à frapper fort et à étonner, à s'imposer plutôt qu'à convaincre, qui manquait de simplicité, de souplesse et de grâce, n'était pas pour séduire des délicats. Sa philosophie, en son fond cousiniste comme en ses nouveautés, a vieilli, depuis l'invasion anglaise et allemande, depuis que la philosophie paraît se concentrer dans la psychologie, et celle-ci se perdre dans la physiologie. Mais, malgré tout, il est là, et sa puissante personnalité plane en quelque sorte au-dessus de la Faculté, dont il tut, à un certain moment, l'organe sans rival, et à la fin le consciencieux et laborieux doyen

Il y avait près de quarante ans qu'il enseignait, par la parole et les livres, il était aux environs de la soixante-dixième année, lorsque la maladie, à défaut de la limite d'âge, qui n'existait pas, vint clore brusquement cette brillante carrière, en brisant cette noble existence. Il parut alors qu'il était l'homme de sa philosophie, et le stoïcisme qu'il avait professé, il le pratiqua. Dédaigneux de la médecine, dont il savait que les remèdes, d'ailleurs impuissants, étaient aussi terribles que son mal, il lutta vaillamment par la seule énergie de sa volonté. Il resta debout, sur la brèche, jusqu'à la fin. Plié, émacié, le visage d'une pâleur mortelle, il gravissait malgré tout les degrés de sa chaire, et forçait sa voix défaillante à fournir à sa pensée demeurée ferme les accents dont elle avait besoin. Et en exposant aux regards, dans cette ruine du corps, cette indomptable vitalité de l'âme, il en rendait visible et palpitante la nature spirituelle, l'immortelle destinée. C'était encore un enseignement, et qui mit comme un sceau sacré sur sa doctrine et sur sa vie.

Je suis également embarrassé de parler des deux successeurs de Charma, par des raisons contraires : l'un, je ne l'ai pas connu assez ; l'autre, je le connais trop.

Je pourrais presque dire que je n'ai pas du tout connu M. Chappuis, ne l'ayant entrevu qu'une seule fois, à un concours d'agrégation, où il fut reçu premier, si ma mémoire n'est pas en défaut. Il y avait nombre d'années qu'il enseignait à la Faculté des lettres de Besançon, lorsqu'il fut nommé professeur et doyen

(doyen contre toutes les règles) à notre Faculté des lettres. Si j'ai été exactement renseigné, il se montra aussi pacifique que son prédécesseur avait été guerroyant. Il se renferma dans le cadre officiel de la philosophie, et, original ou non, je ne sais, n'eut jamais qu'un auditoire restreint. Ce n'était pas l'enseignement, à vrai dire, qui le préoccupait. Il était venu chez nous avec la pensée de le quitter, cherchant dans le décanat un échelon pour s'élever au rectorat. Il fut, en conséquence, plus doyen que professeur, s'essayant, sur cette scène modeste, aux hautes fonctions administratives qu'il ambitionnait. On ne les lui fit pas attendre, et, au bout de deux ans, il partit, laissant de son court passage à Caen d'excellents souvenirs, quoique aujourd'hui un peu vagues.

Lorsque je fus appelé à la chaire de philosophie de la Faculté des lettres de Caen, à la fin de l'année 1871, j'avais passé douze ans dans celle de la Faculté des lettres de Rennes : je n'étais donc pas un nouveau venu dans l'enseignement supérieur. Outre que j'avais acquis quelque expérience de la parole publique, je m'étais essayé à traiter tour à tour toutes les différentes parties de la philosophie, et j'avais pu constater celles qui intéressaient plus particulièrement le public, et qui se trouvaient être, par une heureuse rencontre, celles qui avaient mes préférences. Je résolus, dès le premier jour, de m'en tenir à celles-là.

Je n'étais mû, je crois me devoir de le dire, par aucune pensée personnelle. Je ne cherchais que l'intérêt de la Faculté. Il lui importait, à ce qu'il me

semblait, que l'enseignement philosophique ne dégénérât pas trop entre mes mains, et, me sentant inégal à mes prédécesseurs, je voulais, en traitant les sujets qui plairaient à ceux qui viendraient m'entendre, et qui me plairaient à moi-même, me donner plus de chances de les traiter convenablement. Il ne me paraît pas, après épreuve, que ce procédé n'en vaille pas un autre.

J'écartai donc de parti pris de mon enseignement : 1° la logique ; 2° la métaphysique, ou la théodicée, ou de quelque nom qu'on l'appelle.

Je suis loin de dédaigner la logique et les récents travaux dont elle a été l'objet. Je sais que la logique constate les lois éternelles qui président à l'évolution de l'esprit, et les impose à la science comme des règles inviolables, sans lesquelles elle ne serait plus la science; et, tout en ne goûtant ni le langage ni les tendances (je dis tendances par euphémisme) de l'école anglaise contemporaine, je ne méconnais pas l'originalité (je ne dis pas la vérité) de ses recherches sur l'induction et la déduction. Mais ces recherches mêmes appartiennent autant, si ce n'est plus, à la psychologie qu'à la logique ; et quant aux règles, elles sont fort belles dans leur généralité, mais moins utiles que belles. Les règles vraiment utiles sont nécessairement des règles très particulières, qui ne peuvent convenir qu'à une science très spéciale : or, ces règles-là, ce ne sont pas les philosophes qui peuvent les déterminer et les préciser, mais les savants eux-mêmes. Il n'y a qu'un mathématicien qui puisse parler congruement de la méthode des mathématiques, et qu'un physicien ou un chimiste de

celle de la physique ou de la chimie. La logique proprement dite, la logique des philosophes n'a donc pas toute l'importance qu'on pourrait croire, et, réduite à elle-même, présentée dans sa nudité et sa sécheresse naturelle, elle ne me paraît pas faite pour exciter et retenir l'attention d'un nombreux auditoire. Sa place est bien moins dans un cours public que dans les conférences à huis-clos, où le professeur n'a affaire qu'à des étudiants.

La science du divin serait la science des sciences, si elle était une science. Ce sont là, à coup sûr, les plus hauts problèmes que puisse se poser l'intelligence humaine, devant l'intérêt desquels les autres ne comptent pas; mais ces problèmes comportent-ils une solution scientifique? J'estime que cela seul a le caractère scientifique qui est *vérifié* ou susceptible de l'être. Or, sur la nature et l'essence de Dieu, sur sa personnalité, sur la Providence, sur la justice réparatrice et la vie future, l'affirmation n'est et ne sera jamais plus vérifiable que la négation. Ce sont les croyances universelles du genre humain, les vérités les plus salutaires, les plus nécessaires, je l'admets, je le crois; ce ne sont pas des vérités que l'on puisse vérifier. Ce ne sont donc pas des vérités scientifiques, des certitudes, au sens rigoureux de ce mot. Un doute, au moins spéculatif, plane sur ces choses comme une ombre, d'où il suit qu'elles ne sont pas faites pour l'exposition publique. Celui qui parle à une foule doit être très affirmatif ou très négatif, et pour cela il faut qu'il sache de science certaine. Il doit convaincre, et pour cela il faut qu'il soit lui-même convaincu. La conférence,

par d'autres raisons, réclame la métaphysique, comme elle réclame la logique. L'ombre de l'école appelle les discussions techniques, hérissées ; le grand jour de la publicité les repousse.

C'est pourquoi, à tort ou à raison, j'ai strictement renfermé mon enseignement public dans le double cercle de la psychologie et de la morale. Le terrain était encore assez vaste pour que j'aie pu m'y mouvoir pendant nombre d'années, sans jamais repasser par les mêmes chemins.

La psychologie, en effet, est une science très complexe, quand on la conçoit dans toute son étendue et sa variété. C'est la science de l'âme, ou, pour ne contrarier personne, de la pensée. Mais s'il faut d'abord étudier la pensée *en elle-même*, cela ne saurait suffire. Elle n'existe, elle ne se développe qu'au sein des organes et par les organes. Elle y a, sinon ses racines, au moins ses conditions ; elle y a sa terminaison. Les phénomènes internes, si internes qu'ils soient, nous arrivent du corps, sous forme d'impressions, et y retournent, sous forme de mouvements. La pensée est un milieu dont le commencement et la fin sont ailleurs. Pour l'embrasser dans toute son étendue, et surtout pour la comprendre, il faut donc remonter jusqu'à son point de départ, c'est-à-dire le corps, et descendre jusqu'à son point d'arrivée, c'est-à-dire encore le corps. Une psychologie sérieuse, scientifique, doit se doubler d'une *psycho-physiologie*. — Ce n'est pas tout. La pensée ainsi entendue ne se produit pas dans l'isolement. Elle a mille rapports perpétuels, nécessaires, avec le milieu où elle est plongée. Elle subit l'action

des objets environnants, comme elle leur imprime la sienne. Elle en est donc influencée, et dans chaque état de conscience, comme il y a quelque chose du corps, il y a aussi quelque chose de l'objet d'où il vient, de l'objet où il va. On ne saurait donc comprendre la pensée sans la rapporter à ces objets et sans tenir compte de leur nature. Aristote avait compris cela, lorsqu'il disait : « Il faut étudier la sensation dans le sensible. » D'où il paraît que la psychologie doit se doubler d'une *psycho-physique*, en modifiant le sens que les Allemands donnent à cette locution barbare.

Mais cette psychologie compliquée de physique et de physiologie ne doit pas être seulement la science de l'homme éveillé, mais aussi de l'homme endormi, puisque notre vie se partage presque également entre la veille et le sommeil. C'est la *psychologie-hypnologique*. — Mais elle ne doit pas être seulement la science de l'homme sain, mais aussi de l'homme malade, puisque la santé, hélas ! sombre si souvent dans la maladie, et même dans la pire maladie, la folie. C'est la *psychologie-pathologique*. — Mais elle ne doit pas être seulement la science de l'homme adulte, mais aussi de l'enfant, du jeune homme, du vieillard, puisque la vie comporte tous ces âges, qui en sont les divers degrés. C'est la *psychologie étologique*.

Tout ceci n'est que la psychologie de l'individu ; il y a la psychologie de l'espèce. L'espèce humaine n'est pas uniforme. Que l'humanité ait eu une origine unique ou multiple, il est certain qu'elle comprend, depuis les temps historiques, des races, irréductibles ou non, mais incontestablement différentes. Ces différences sont

notables et profondes. Par une conséquence nécessaire, elles affectent le moral comme le physique. Il y a donc lieu de les constater, et il saute aux yeux que celui qui les négligerait n'aurait de la nature humaine qu'une image incomplète. C'est la *psychologie anthropologique*. — Vue dans l'espace, l'humanité présente des races différentes; vue dans le temps, elle présente des époques distinctes. En passant d'une époque à l'autre, elle se transforme. Le barbare ne ressemble pas au sauvage ; ni le civilisé à celui-ci ; ni le civilisé moderne à celui de l'antiquité. Voilà encore des différences à enregistrer, des traits à ajouter au tableau de la nature humaine pour le parfaire. C'est la *psychologie chronologique*.

Reste la *psychologie comparée*, fort en vogue aujourd'hui. Je n'ai donc pas à en prouver l'intérêt et l'utilité. On a dit que l'homme est la synthèse de la nature, il est tout aussi juste de dire que la nature est l'analyse de l'homme. En descendant de l'homme à l'animal, on voit les attributs qui lui sont propres se séparer des facultés qui lui sont communes ; en descendant pas à pas des degrés supérieurs de l'animalité aux inférieurs, on voit la même séparation se faire entre les plus hautes de ces facultés et les plus humbles, jusqu'à ce qu'on ne trouve plus que la plus humble de toutes, qui est comme la première assise de la nature vivante. Une telle étude est singulièrement suggestive sur la nature et les rapports des facultés humaines. La comparaison de l'homme à l'animal a encore cet autre mérite d'en montrer à la fois l'éminente supériorité et l'incontestable filiation. Car, si

supérieur que soit l'homme, il n'y a pas entre lui et les animaux l'abîme dont on parle quelquefois. Si l'on mettait en regard des animaux les plus voisins, non pas l'homme actuel, mais l'homme de la préhistoire, l'habitant des cavernes de l'âge de la pierre, l'inégalité resterait très grande, la parenté apparaîtrait évidente.

Toutes ces divisions de la psychologie, je les ai traitées d'année en année, et elles ont fourni une ample matière à mes cours. Il va sans dire que je mesurai l'espace à ces différentes études suivant leur importance relative. La psychologie proprement dite, que j'appellerais volontiers la psychologie psychologique, pour la distinguer de ses annexes, est évidemment le centre d'où tout part, où tout revient. Elle fut l'objet de plusieurs cours. Telle partie, ordinairement négligée, ou effleurée, me retint toute une année. Je citerai comme exemple ce chœur de facultés, la conscience, la mémoire et la réflexion, que j'ai toujours considérées comme étroitement liées et formant en l'homme une sorte de trinité psychologique ; — les passions, qui sont, au sein des éléments primitifs et constitutifs de notre nature, des superfétations de création humaine, des végétations parasites, des plantes vénéneuses qu'une analyse attentive voit naître, croître et mourir. On trouverait un sommaire de ces deux cours dans le *Bulletin de la Faculté des lettres*, n° 3, janvier 1889, et n° 1, novembre 1890.

La morale a aussi sa complexité, connue de tout le monde. Non peut-être la morale générale, qui donne lieu à d'interminables discussions (il y a là-dedans de

la métaphysique, et la métaphysique est une mer sans rivages), mais qui ne comprend qu'un nombre restreint de questions, voisines les unes des autres. Mais la morale particulière, qui entre dans le détail des devoirs, est pour ainsi dire infinie. Devoirs envers soi-même, envers la famille, envers la société, envers l'humanité, envers tous les êtres animés, envers Dieu : voilà bien des subdivisions, susceptibles elles-mêmes de se subdiviser. En dehors de ces classifications, solidement fondées, mais qui peuvent paraître surannées, en ce temps de fureur novatrice, il est des questions dispersées dans plusieurs, et qui, réunies, pourraient être l'objet d'études de toute une année. Telle est la question du droit de légitime défense, en laquelle se rapprochent trois questions particulières, trois cas différents et analogues : celui d'un individu attaqué par un individu, celui d'une société attaquée par l'un de ses membres, celui d'une société attaquée par une société. C'est là un assez beau sujet, puisqu'il embrasse dans toute leur étendue ces deux problèmes palpitants de la légitimité des peines et de la légitimité de la guerre. Telle est la question du travail. Et ici, il ne s'agit pas seulement du devoir de travailler, qui incombe à tout homme, quelles que soient sa fortune ou sa naissance ; il ne s'agit pas seulement de distinguer entre le travail de l'homme, qui est le travail *social*, celui de la femme, qui est le travail *domestique*, et celui de l'enfant, qui est le travail *scolaire ;* il s'agit surtout d'étudier tour à tour les différents modes du travail proprement dit, qui sont les *professions*, et de déterminer les devoirs particuliers des professions par-

ticulières. C'est ce que j'appellerais la *morale des travailleurs*, ou mieux la *morale professionnelle.*

Toutes ces parties de la morale ont été l'objet de mes cours. Je ne cacherai pas toutefois ma prédilection pour la morale pratique. Non que je fasse peu de cas de la morale spéculative. Ce sont là de fort belles recherches, qui répondent à l'une des plus généreuses curiosités de l'esprit humain. On m'accordera toutefois qu'elles sont sans influence sur la conduite des hommes. Les hommes n'ont guère besoin et ne s'inquiètent guère de savoir en quoi consiste la loi morale, quelle en est l'essence, comment elle doit être définie : ils l'entendent parler plus ou moins distinctement dans leur conscience, et c'est par ces suggestions intérieures qu'ils se déterminent. Et cela est vrai des plus grands philosophes comme des plus simples mortels : dans la vie de chaque jour, ces profonds théoriciens du devoir ne songent guère à se diriger par leurs théories ; ils se laissent guider tout simplement par la conscience, sans lui demander ses titres. Il en est tout autrement de la morale pratique. Elle influe directement sur nos déterminations. En faisant la lumière sur chacun de nos devoirs, en le tirant du milieu confus des éléments divers qui le compliquent ou le combattent, en le mettant en relief, en faisant valoir ses titres à notre respect et à notre obéissance, en montrant la gravité des conséquences qui naîtraient de son infraction, elle édifie l'agent moral, elle le persuade, elle le détourne de la voie du mal et le pousse sur celle du bien. C'est à la fois une direction et une prédication. Et sans sacrifier au pessimisme, il est bien permis de penser que

cette prédication et cette direction ne sont pas inopportunes en ces temps troublés et tristes où nous vivons.

Ajoutez à ces cours de psychologie et de morale quelques cours sur l'histoire des doctrines psychologiques et hypnologiques, chez les anciens et les modernes, et vous aurez toute l'économie et le contenu de mon enseignement public.

L'enseignement, tel qu'il est présentement organisé, comprend trois choses : le cours, la conférence, le livre. Je viens de dire comment j'ai compris et pratiqué le cours ; je passe à la conférence.

La conférence doit différer de la leçon du tout au tout. La leçon s'adresse à un auditoire plus ou moins nombreux, à une foule plus ou moins diverse, à des esprits cultivés, mais d'une culture générale et souvent superficielle, qui viennent chercher là un plaisir en même temps qu'une instruction ; la conférence à un petit nombre d'étudiants, triés sur le volet, ayant une culture philosophique, et aspirant aux titres et aux grades universitaires. Cette différence en met dans la matière, le caractère et le mode de l'enseignement. Celui-ci, dans la conférence, doit embrasser toute la philosophie et toute son histoire, car tout le domaine philosophique doit être familier à de futurs professeurs de philosophie. Il doit être approfondi, car un professeur doit posséder la science qu'il enseignera jusqu'au tréfonds. Il doit être, non seulement *exposé*, mais *discuté*, car il n'est que la discussion pour amener les idées à la dernière précision, et pour rompre de jeunes esprits à toutes les difficultés et les finesses

de la pensée et de la parole. C'est de ces principes que je me suis constamment inspiré dans mes conférences. Je n'en ai exclu aucune partie de la philosophie, aucune époque de son histoire, aucune école, aucun nom. J'ai étroitement circonscrit, chaque année, le champ de mes recherches, afin de le tourner et retourner, d'y enfoncer profondément le soc de l'analyse et de le parcourir dans tous les sens. Enfin, j'ai voulu que la part active de l'étudiant fût au moins égale à celle du professeur. Mes conférences se partageaient en trois moments distincts. Dans le premier, un étudiant exposait le résultat de ses lectures et de ses réflexions sur un sujet indiqué d'avance ; dans le second, les autres étudiants critiquaient les idées de leur camarade ; dans le troisième, j'intervenais, pour conclure par un jugement motivé sur ce que je venais d'entendre, et pour formuler la solution selon moi préférable, avec les considérations à l'appui. Je me suis bien trouvé de cette méthode ; et si l'on m'objectait que les résultats ont cependant été médiocres, je répondrais que les étudiants n'avaient pas toujours l'acquis et les aptitudes nécessaires, que je n'étais secondé par aucun auxiliaire, et que la philosophie entière et son histoire entière sont un fardeau trop lourd pour les épaules d'un seul homme.

J'ai dit que le livre fait partie de l'enseignement philosophique, comme d'ailleurs de l'enseignement en général. Je ne me représente pas un professeur de Faculté, ni même un professeur quelconque, qui n'écrirait pas. Il n'y a pas de *statu quo* pour les sciences, elles doivent marcher sans cesse vers un idéal de vérité

qui, n'étant jamais atteint, doit être toujours poursuivi. Cette nécessité s'impose encore plus à la philosophie, qui est plus loin du but. C'est donc pour ses représentants officiels un devoir de travailler à son avancement, et, les professeurs de Faculté ne pouvant le faire ni dans le cours ni dans la conférence, il faut qu'ils le fassent dans le livre. Comme je m'étais acquitté de ce devoir au Lycée, dans une thèse dont j'ai parlé, à la Faculté des lettres de Rennes, dans des publications dont je n'ai rien à dire ici, je m'en suis acquitté de mon mieux à la Faculté des lettres de Caen, principalement dans un ouvrage que je dois au moins mentionner. En lisant les philosophes grecs, leurs biographes, historiens et commentateurs, j'avais été conduit à penser, comme on l'a vu ci-dessus, que les médecins grecs n'avaient pas été plus étrangers à la philosophie que les philosophes à la médecine. L'idée me vint donc de chercher dans la *Collection hippocratique*, dans les œuvres innombrables de Galien, et dans tous les ouvrages où j'aurais l'espoir de trouver quelque document, et de rassembler en un corps les membres épars de ce que l'on pourrait appeler *la philosophie des médecins grecs*. De là le volume in-8° (606 pages) que j'ai publié sous ce titre, il y a quatre ans, comme un adieu aux belles études qui ont fait l'occupation et le charme de ma vie. A défaut d'autre mérite, ce livre a du moins celui de ne répéter personne, et de mettre en lumière d'importantes théories logiques, morales, physiques, enterrées au fond de traités que tout le monde admire sur la foi de la tra-

dition, mais où ni médecins ni philosophes n'ont jamais songé à les aller recueillir.

J'aurais terminé ce trop long compte-rendu de mon enseignement si je ne croyais avoir quelque chose à dire des fonctions d'examinateur, qui s'ajoutent trois fois l'an à celles du professeur, et de la manière dont j'estime qu'elles doivent être exercées. Pratiqué d'une certaine façon, l'examen du baccalauréat (je ne parle que de celui-là) pourrait fort bien être attentatoire à la liberté philosophique, c'est-à-dire à la philosophie. Il est clair qu'un examinateur qui accueillerait avec une faveur marquée certaines doctrines, et en repousserait d'autres avec mépris, qui voudrait absolument trouver dans les candidats des disciples d'une certaine école, ou de la sienne, s'il avait la prétention d'en avoir une, mettrait ses collègues des lycées, qui ont intérêt à voir leurs élèves reçus, dans la nécessité d'orienter leur enseignement dans ce sens et de subir la loi d'un maître, *jurare in verba magistri*. On verrait alors cette chose étrange : dans un pays où il n'y a plus de religion d'État, une philosophie d'État ; ou plutôt, dans un pays où il n'y a jamais eu de philosophie d'État, une philosophie d'Académie. Sans être jamais tombé dans cet excès, Charma n'était peut-être pas toujours assez sévère à lui-même. Il acceptait toutes les solutions, mais il avait peut-être des sourires trop aimables pour celles qu'il enseignait dans sa chaire, ou qu'il avait écrites dans son *Manuel*. Ce manuel même était un tort. Dans ces conditions, un manuel est une entrave pour les professeurs, une gêne pour les candidats sérieux, un danger pour l'exa-

minateur. Grâce à Dieu, je n'ai pas fait de manuel, et on m'étonnerait beaucoup si l'on me disait que j'ai jamais laissé voir mes préférences philosophiques aux candidats que j'interrogeais. Je m'étais fait une règle inflexible d'un désintéressement absolu, voulant que mes collègues de l'enseignement secondaire fussent aussi indépendants vis à vis de moi que je l'étais vis à vis d'eux.

Il n'y a pas encore un an (j'écris ceci au mois de juin 1891) que je suis descendu, pour n'y plus remonter, de la chaire de philosophie de la Faculté des lettres. J'en suis descendu, je ne dirai pas sans regret, mais sans mauvaise humeur. Il est bon, après un demi-siècle de travail, de se reposer; il est bon, entre la carrière, toujours absorbante, et le départ pour le grand inconnu, d'avoir une heure pour se recueillir, et, comme je l'ai écrit ailleurs, « pour régler les affaires de sa conscience avec les hommes et Dieu. »

Tel a été, si toutefois mes souvenirs, quelques-uns déjà bien lointains, ne me trompent pas, tel a été l'enseignement philosophique à Caen pendant ces soixante dernières années. Ma personne mise à part, il me semble qu'il n'a pas été sans honneur, soit qu'on regarde aux professeurs, aux doctrines ou aux résultats. J'ose espérer qu'on ne lui fermera pas la carrière, et que son avenir répondra à son passé. Je serais heureux qu'il le surpassât.

MUSICIENS ALLEMANDS

Du XIXe siècle

SCHUBERT, WEBER, MENDELSSOHN, SCHUMANN (1)

Par M. Jules CARLEZ,

Membre titulaire.

ANSELME WEBER ; ELSNER ; CONRADIN KREUTZER. — Fiers de leur supériorité dans la composition instrumentale, les Allemands semblaient peu jaloux d'entrer en rivalité avec les Italiens ou les Français sur le terrain de la musique dramatique. D'un bout à l'autre de l'Allemagne, les théâtres s'alimentaient d'opéras de provenance étrangère ; les cours avaient donné le ton; la nation s'était empressée de le prendre, et cela durait ainsi depuis plus d'un siècle. Le *Fidelio* de Beethoven

(1) Extrait d'une *Histoire de la musique* inédite. Ce chapitre, le Ve du livre III de la IIIe partie de l'ouvrage, continue l'étude de l'école allemande du XIXe siècle, commencée dans le chapitre précédent, avec Beethoven et les musiciens de son temps.

avait été de sa part un trait d'audace ; il se l'était fait pardonner à force de génie, comme on devait pardonner ensuite à Spohr de s'être mis quelque peu en opposition avec le goût dominant dans *Faust* et dans *Jessonda*. Mais ce n'étaient là que des faits isolés, et le plus grand nombre des compositeurs allemands songeaient plutôt, en écrivant pour le théâtre, à s'apparenter, soit à l'école italienne, soit à l'école française.

Bernard-Anselme Weber (Manheim, 1766-1821) suivit cette dernière voie. Admirateur fanatique de Gluck, il le prit pour modèle. Il fut le collaborateur de Goëthe, de Schiller, de Kotzebue, et, malgré le stimulant que devait lui fournir un tel voisinage, il ne parvint à acquérir que la réputation d'un musicien habile.

Il en fut de même de Joseph Elsner (Grotkow, 1769; — Varsovie, 1854) qui, lui, avait adopté le style des prédécesseurs immédiats de Rossini. La plupart de ses opéras sont écrits sur des livrets en texte polonais. Il s'était fixé, dès l'année 1799, à Varsovie, où il se rendit très utile à l'art musical, sans réussir pourtant, comme on l'a dit, à doter la Pologne d'un opéra national.

Quant à Conradin Kreutzer (1782-1849), il se rapprocha surtout du goût français contemporain. *Une Nuit à Grenade* (Vienne, 1834 ; —Paris, 1843) est le seul de ses opéras qui ait été joué en France. Il y a plus d'invention dans le drame lyrique *Cordelia* (1819).

SCHUBERT ; LE LIED. — Si la mort eût laissé à Franz Schubert le temps de produire, en fait de compositions dramatiques, autre chose que de simples ébauches,

c'est là que nous irions chercher le cachet allemand qui manque absolument, ou peu s'en faut, aux partitions des musiciens que nous venons de nommer. Le peu qu'il a produit en ce genre proclame bien haut l'originalité du maître, tout comme la proclament ses compositions instrumentales, et plus encore ses *lieder*, dont nous parlerons tout d'abord.

Ce qu'en France nous nommons « chanson » ou « romance » prend en Allemagne le nom de *lied* (1). La similitude n'existe d'ailleurs, entre ces deux catégories de productions que par rapport à leur origine : le *lied*, comme la chanson, est issu de la musique populaire. Mais il a ses tournures et ses teintes particulières, où se reflète le goût national. « Les *lieder*, ou chansons allemandes, dit Fétis, se distinguent par une franchise de ton remarquable, unie à un sentiment d'harmonie recherché » (2). C'est vers 1815 que le *lied* commence à occuper une place importante dans l'histoire de l'art. Un musicien fécond et original, Pierre-François Schubert (Vienne, 30 janvier 1797 ; — 19 novembre 1828), élève de François Schubert, son père, de Holzer et de Salieri, en fournit alors les modèles les plus parfaits. Ses *lieder*, au nombre de six cents environ, sont écrits pour la plupart, sur les poésies des littérateurs en renom : Goëthe, Schiller, Klopstock, Müller, Mayrhofer, Schober, etc. La mélodie en est primesautière, distinguée, et fortement imprégnée du sentiment qui se dégage de

(1) Au pluriel : *lieder*.

(2) *La Musique mise à la portée de tout le monde*, 3e éd., p. 217.

la poésie, en ses moindres détails. L'accompagnement au piano, assez simple parfois, acquiert du mouvement et de la couleur, en proportion de l'intérêt dramatique répandu dans le poème. Les sujets gracieux ou gais ne manquent pas dans l'ensemble ; cependant, les nuances sombres, ou tout au moins rembrunies, demeurent en majorité. Le *Roi des Aulnes*, les *Plaintes de la jeune Fille*, et, dans une note plus reposée, la *Sérénade*, l'*Adieu*, la *Barcarolle*, peuvent être choisis, parmi les nombreux *lieder* de Schubert, comme œuvres-types. Un intérêt particulier s'attache aux suites de *lieder*, constituées par la mise en musique de « cycles poétiques », tels que la *Belle Meunière*, le *Voyage d'hiver*, les *Chants ossianiques*, etc. Ici, indépendamment du ton spécial à chaque pièce, règne une certaine unité d'expression, répondant à l'idée d'ensemble qui a groupé ces divers morceaux.

Les compositions chorales de Schubert atteignent à peu près le même nombre que ses *lieder* à voix seule. Ses quatuors pour voix d'hommes, sans accompagnement, forment le point d'origine du genre de musique adopté plus tard pour les société chorales.

L'influence de Schubert sur la musique instrumentale de son temps aura été peu sensible. Très fécond en ce genre, mais aussi fort inégal, il s'est souvent inspiré de Beethoven ; plus d'une fois cependant, il a donné des marques d'originalité. Sa manière personnelle est surtout caractérisée par l'étrangeté de la pensée, par un certain tour romantique, uni dans ses compositions au faire classique. Le Schubert bien personnel et sans mélange, le poétique auteur des *lieder*, doit être étudié

de préférence dans les sonates de piano, œuvres 42 et 143, dans quelques-unes de ses compositions pour le piano à quatre mains, et dans sa symphonie en *ut majeur*.

CHARLES-MARIE DE WEBER ; L'OPÉRA ALLEMAND. — A Charles-Marie de Weber était réservé l'honneur de fonder l'opéra allemand. Né à Eutin, dans le Holstein, le 18 décembre 1786, Weber fut élève de Michel Haydn et de l'abbé Vogler. Il mena une existence assez mouvementée, parcourut l'Allemagne en pianiste, en compositeur. De 1800 à 1811, il fit jouer quatre opéras. Successivement chef d'orchestre du théâtre de Breslau, directeur musical du théâtre de Prague, et chef d'orchestre du théâtre royal de Dresde, il occupait cette dernière situation lorsqu'il mit au jour le *Freyschütz*. La première représentation de ce bel ouvrage eut lieu à Berlin, le 18 juin 1821, date mémorable pour l'histoire de la musique dramatique. A cet opéra Weber fit succéder *Preciosa* (1822), puis *Euryanthe* (Vienne, 1823). *Obéron*, qui fut donné à Londres, le 12 avril 1826, devait être pour lui le chant du cygne. Atteint depuis longtemps d'un mal incurable, il succomba le 5 juin de cette même année. Sa dépouille mortelle ne rentra en Allemagne que dix-huit ans plus tard, en octobre 1844.

ROMANTISME ET NATURALISME. — Weber a été, parmi les musiciens, le premier représentant de l'école romantique. Le romantisme est né, comme on le sait, du mouvement patriotique qui se produisit en Alle-

magne, vers 1813, pendant les guerres du premier empire. L'humiliation résultant des défaites subies, de la longue occupation du sol allemand par les armées étrangères, du morcellement de ce sol sacré au profit du vainqueur, cette humiliation, vivement ressentie par quelques âmes jeunes et ardentes, les enflamma du désir de travailler au relèvement de la patrie opprimée et préparer pour elle l'heure de la vengeance. Associer à cette œuvre patriotique tous les cœurs allemands, tel fut leur premier soin. Pour y parvenir, ils ne crurent mieux faire que de réveiller les souvenirs d'un passé lointain, et de ressusciter, dans leurs écrits, l'Allemagne du moyen âge, avec ses légendes, ses institutions, ses mœurs. En face de l'empire français, puissant et redoutable, ils évoquèrent le fantôme du vieil empire germanique. Weber ne tarda pas à s'enrôler dans cette nouvelle croisade, que prêchaient Achim d'Arnim, Carl Immermann, Frédéric de Hardenberg et leurs émules. Il mit en musique les chants patriotiques de Théodore Kœrner, *Lyre et Glaive*, et trouva des accents pour en décupler la sombre énergie. L'Allemagne tout entière s'empara de ces chants, et le mouvement d'enthousiasme, provoqué jadis en France par la *Marseillaise*, se renouvela chez elle avec le *Chant du Cavalier* et la *Chasse sauvage de Lutzow*.

La chute de Napoléon vint mettre un terme à ces ardeurs belliqueuses ; le romantisme perdit alors son caractère politique, et devint exclusivement artistique et littéraire ; l'ennemi, pour les adeptes de la nouvelle école, ce fut le clan des classiques, ce furent les

partisans de Goëthe et Schiller, contre lesquels on batailla, comme on devait le faire un peu plus tard, en France, contre Corneille et Racine. Demeuré fidèle aux idées romantiques, Weber produisit tour à tour *Freyschütz*, *Euryanthe* et *Obéron*, passant de la légende populaire au poème chevaleresque, puis à la féerie; exprimant, d'un pinceau magique et sonore, tantôt la forêt, aux senteurs pénétrantes, aux mystérieuses profondeurs, qu'emplissent des bruits de chasse, tantôt le ravin sauvage que blanchit le clair de lune, et où chante le hibou. Quel admirable paysagiste il fut, ce musicien! D'une façon tout autre, par exemple, que Haydn, ou Beethoven : « Chez Weber, dit Blaze de Bury, le naturalisme prime tout, un naturalisme merveilleux, avide de superstitions et de légendes. S'il aime la forêt sonore perdue dans les profondeurs de la montagne, s'il aime le lac bleu dont les roseaux solitaires chantent mélodieusement au clair de lune, c'est que la forêt et le lac vivent pour lui d'une vie élémentaire, c'est qu'il pressent çà et là des légions d'esprits qu'il évoquera tôt ou tard : ici, le chasseur vêtu de rouge et de vert, Samiel et sa meute endiablée, présidant aux sortilèges du carrefour maudit; là-bas, les elfes vaporeux frissonnant aux étoiles, Ariel et Miranda, le cor enchanté d'Obéron répondant à la trompe infernale, les suaves Tempés du royaume de Titania pour horizon à la caverne des démons, car c'est le propre de Weber d'avoir su exceller dans l'art des contrastes, et son fantastique vous fait involontairement songer à ces tableaux mystiques de l'école italienne, dont la région supérieure

nage dans la sérénité, tandis qu'au-dessous tout est nuit et terreur » (1).

Ce serait d'ailleurs juger Weber d'une façon incompléte que de ne voir en lui que le chantre de la nature, ou le musicien des sylphes et des gnomes ; il est, de plus, un puissant dramaturge et un habile peintre de caractères : voyez plutôt Agathe et Annette, deux types de jeunes filles, absolument distincts ; et Max, le hardi chasseur ; et Gaspard, le suppôt du diable ; voyez encore Euryanthe, la noble châtelaine ; et Adolar, et Huon de Bordeaux, les preux chevaliers. Ces figures, bien vivantes, bien en dehors, sont dessinées de ce crayon sûr et fidèle que manièrent tour à tour Gluck et Mozart.

LE STYLE DE WEBER. — Chez Weber, point de parti pris en matière de style dramatique ; il use des formes conventionnelles autant qu'il le juge nécessaire ; mais il subordonne sa pensée avant tout aux exigences de la scène. Ses coupes, d'ailleurs, sont bien nettes, bien arrêtées. Aucune longueur, aucun développement oiseux ; un seul mouvement pour former un air, ou un morceau d'ensemble. Et si d'aventure le compositeur vient à s'étendre davantage, c'est pour tracer une de ces pages modèles qui valent, à elles seules, tout un lot de partitions italiennes : la scène de Max, au 1er acte de *Freyschütz*. et surtout l'air d'Agathe, un chef-d'œuvre de sentiment, de poésie et de style. Comme mélodiste, Weber est absolument original ; il

(1) *Musiciens contemporains*, p. 10.

donne assez généralement à sa phrase la carrure symétrique ; mais il termine quelquefois un peu de court. Expressive, imagée, passionnée autant qu'on peut le désirer, sa mélodie prend assez souvent un de ces trois aspects : le *lied*, le chant choral, le dessin instrumental. En harmonie, Weber ne nous apprend rien de nouveau ; il nous offre, en revanche, d'excellents exemples de composition chorale avec ses chœurs de chasseurs, ou avec des morceaux d'une forme plus savante, tels qu'en renferme *Obéron*.

Mais c'est surtout l'orchestre qui lui fournit les couleurs variées dont il charge sa palette sonore ; c'est à l'orchestre qu'il demande ces effets imitatifs, ces tons pittoresques, qui donnent à l'oreille des sensations analogues à celles que l'œil reçoit du jeu de scène et du décor. Cet orchestre de Weber, sombre et fantastique dans *Freyschütz*, allègre et bruyant dans *Preciosa*, noble et martial dans *Euryanthe*, poétique et vaporeux dans *Obéron*, il contient, lui tout seul, le drame, et ses péripéties, et ses circonstances de temps et de lieu. Mais il n'empiète nullement sur les droits des chanteurs ; voix et instruments s'accordent, au contraire, dans une juste mesure, pour donner à l'œuvre dramatique l'expression et la vie. L'orchestration de Weber a son originalité rythmique : nouvelles formules d'accompagnement, un fréquent emploi de la syncope et du tremolo nuancé pour les instruments à cordes. Elle est encore plus curieuse à étudier dans ses sonorités : Weber tenait grand compte de la valeur expressive des instruments, et les utilisait en conséquence. Il a tiré un merveilleux parti du cor

d'harmonie, traité en quatuor; il a trouvé le secret d'émouvoir avec un simple chant de clarinette. En cette branche si importante de la composition dramatique, il a réellement fait œuvre d'inventeur : « C'est de Weber, écrit M. Henri Lavoix, que procède aujourd'hui, en grande partie, notre orchestre moderne, c'est à lui que nous devons ce coloris, cette variété, cette poésie qui distingue l'instrumentation des maîtres qui l'ont suivi » (1). Il ne faut pas s'étonner, dès lors, de trouver, en tête des opéras de Weber, ces superbes ouvertures, que les sociétés symphoniques s'empressent, toutes, d'inscrire dans leur répertoire. Établies sur les principaux motifs de l'ouvrage, dont elles annoncent l'effet pittoresque et la couleur dramatique, elles peuvent être considérées comme de véritables poèmes symphoniques. Les ouvertures de *Preciosa*, d'*Euryanthe*, d'*Obéron*, et surtout celle de *Freyschütz*, le chef-d'œuvre du genre, ont acquis une célébrité ineffaçable.

Ses compositions instrumentales. — Ce maître en l'art de composer une ouverture dramatique ne réussit que médiocrement dans la symphonie; musicien d'imagination plutôt que de science, les amplifications de la rhétorique musicale lui convenaient peu. Il fut plus heureux dans ses œuvres concertantes, où il fit de nouveau chanter les instruments qu'il affectionnait : la clarinette, la flûte, et où son naturalisme ardent se donna pleine carrière. Il en fut de même dans ses

(1) *Histoire de l'Instrumentation*, p. 358.

compositions pour le piano, où l'on retrouve à tout propos le dramaturge, le brillant coloriste, associé cette fois au virtuose. Car Weber fut un grand pianiste, et la technique du piano fit, grâce à lui, de nouveaux acquêts. Ses concerts, richement instrumentés, brillent à la fois par l'invention, la beauté d'expression et la nouveauté des effets. Le *Concert-stuck*, le plus connu de tous, rentre dans la catégorie de la musique « à programme » ; il forme, en effet, dans son ensemble, l'interprétation musicale d'un petit roman de chevalerie. On pourrait signaler de même, dans les sonates, de nombreux détails qui semblent annoncer, de la part du compositeur, une intention expressive toute particulière. C'est une telle intention que l'on trouve, ouvertement manifestée, dans ce tableau de genre, gracieux et sentimental, que l'on appelle l'*Invitation à la valse*, et qui a contribué, pour une large part, à populariser le nom de l'auteur.

Musiciens contemporains de Weber. — Weber avait réussi à forcer l'attention du public allemand, peu sensible jusque-là à toute musique dramatique ne portant pas l'estampille italienne. Les compositeurs qui vinrent après lui ne furent pas toujours aussi heureux ; le génie, l'originalité leur faisaient défaut. Il y eut cependant, dans le nombre, d'honorables exceptions. Henri Marschner (Zittau, 1795-1861) obtint en 1828, à Leipzig, un succès d'enthousiasme avec son *Vampire*, succès qu'il retrouva, dans des proportions un peu moindres, deux ans après, avec *Le Templier* et *La Juive*. Ce même sujet du *Vampire* inspira égale-

ment à Lindpaintner (1790-1856), élève de Winter, une de ses meilleures partitions (1829). Les symphonies de Lindpaintner, comme la musique de chambre de Marschner, laissent voir l'influence de l'auteur de *Freyschütz*. Une assez large part y est faite à la fantaisie romantique. Même note pour Reissiger (1798-1883), qui dut surtout sa réputation à ses quatuors et ses quintettes (1).

En ce temps-là, le genre de l'oratorio était surtout représenté, en Allemagne, par Jean-Chrétien-Frédéric Schneider (Waltersdorf, 1786-1853), l'auteur du *Jugement dernier*, et par Jean-Charles-Godefroid Loewe (1796-1869), dont les ouvrages les plus remarquables sont : *La Destruction de Jérusalem* et *Les Apôtres de Philippe*. Loewe s'est créé, en outre, une spécialité dans cette variété du lied allemand, que l'on appelle « ballade » ; il en a donné de nombreux spécimens, pleins d'originalité et de sentiment.

Mendelssohn.—Vers le temps où Weber, et, après lui, Beethoven, disparaissaient de ce monde, Félix Mendelssohn (Hambourg, 3 février 1809 ; — Leipzig, 4 novembre 1847) publiait ses premières compositions. Riche, intelligent, et de belles manières, pourvu d'une instruction littéraire très soignée, élève de Berger pour le piano, et de Zelter pour l'harmonie et le contrepoint, Mendelssohn voulut être quelque chose de plus qu'un

(1) Reissiger est l'auteur du fragment de valse connu en France sous le titre : *Dernière pensée de Weber*, et qui appartient au répertoire courant des pianistes.

amateur distingué. Il voyagea, en simple curieux d'abord, mais bientôt après en musicien, cherchant, non point la fortune, qu'il possédait déjà, mais bien la gloire. En 1835, il fut nommé directeur de musique à Leipzig. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, tenta, mais en vain, de l'attirer dans sa capitale ; il ne réussit qu'à lui faire accepter le titre purement honorifique de maître de chapelle. La mort prématurée d'une sœur qu'il chérissait, Fanny Mendelssohn, musicienne distinguée, elle aussi, hâta sa fin. Il mourut jeune, comme Schubert, comme Weber, laissant, comme eux, un nom des plus considérés.

Son style et ses œuvres. — Pas plus qu'aucun des musiciens allemands venus après Beethoven, Mendelssohn n'a échappé à l'ascendant exercé par ce puissant maître. Dans la symphonie, dans le quatuor, il est son principal continuateur. A son exemple, il s'attache à varier ses formes, à semer quelque peu de fantaisie au milieu du faire classique. En ce qui concerne la symphonie, il demeure bien souvent audessous de son illustre modèle, pour la richesse et l'abondance des idées; il semble même agir de parti pris en évitant ces épisodes au moyen desquels l'auteur de la symphonie avec chœurs renouvelle d'une façon si piquante l'intérêt d'un morceau. Souvent aussi il ne se montre que savant, là où son éminent devancier ne cesse jamais de paraître inspiré, et vous émeut en conséquence.

Mais ce n'est pas de Beethoven seul que se réclame le talent de Mendelssohn. Bach et Weber, deux natures

de musiciens bien distinctes, ont contribué à former cette personnalité essentiellement composite. De Bach Mendelssohn tient une certaine sévérité de style, les procédés d'imitation serrée qui lui sont habituels, et plus encore, un ton de religiosité qui confine au puritanisme, et se manifeste particulièrement sous la forme du choral. L'oratorio a trouvé en Mendelssohn un régénérateur : *Paulus* (1834), *Hélias* (1846) se tiennent à égale distance des œuvres similaires conçues selon les doctrines italiennes, et de l'oratorio dramatique, dont Lesueur a laissé des types originaux. On sent revivre la pensée de Jean-Sébastien Bach dans cette musique savante, austère, réfrigérante parfois, mais rachetant ce défaut par les teintes mystiques qui l'agrémentent ; musique dont les tendances rétrospectives s'accommodent très bien des procédés modernes d'instrumentation. Ces allures puritaines, Mendelssohn les affiche tout pareillement en dehors de l'oratorio. La *Reformation-symphonie* et le *Lobgesang* (symphonie-cantate) nous en donnent d'importants témoignages. Et que de fois aussi l'on voit apparaître, dans maint trio, quatuor ou quintette, le choral traditionnel, ou quelque chose d'approchant. Puis le tableau change ; le disciple de Bach s'efface ; aux accents sévères succèdent les nuances poétiques : voici venir à présent le compositeur romantique, l'élève de Weber. Cette face du talent de Mendelssohn trouve sa révélation complète dans le *Songe d'une nuit d'été*, la plus belle de ses compositions et certainement la plus originale. Comme dans *Obéron*, ce sont bien les gracieuses créations de la fantaisie shaks-

pearienne, fées, sylphes et lutins, qu'évoquent les voix de l'orchestre, au scherzo et à l'intermezzo. Comme dans *Freyschütz*, c'est une vive impression de naturalisme que nous apporte le nocturne, où tant de poésie se dégage de l'harmonie des cors et du concert des instruments à cordes ; comme dans *Euryanthe*, enfin, c'est la note brillante, magistrale et chevaleresque, qui vient résonner dans la splendide marche nuptiale.

Suivons maintenant Mendelssohn sur le terrain de la musique de chambre, où il a beaucoup semé, et abondamment récolté. Nous trouvons là un élément nouveau : le scherzo à deux temps, vif, léger, sautillant, jetant une demi-gaîté dans cette musique, où le gris domine. A l'inverse de Mozart, Mendelssohn écrit de préférence dans le mode mineur ; d'où l'emploi fréquent des intervalles augmentés et diminués, et des accords dissonants qu'ils engendrent. Il multiplie comme à dessein les cadences rompues ; il affectionne les rythmes syncopés, les mouvements vifs, le *molto agitato*. Pianiste d'une grande valeur, il parsème sa musique de traits brillants, rapides, mais laborieusement contournés. Aussi, cette musique a-t-elle une saveur toute spéciale, dans l'allegro surtout, cet *allegro agitato* en mode mineur, fiévreux, haletant, de couleur sombre et attristée. C'est le romantisme byronien, dans ce qu'il a de plus inquiet, de plus tourmenté, de plus élégiaque.

Au premier rang des créations de Mendelssohn, il faut placer ses lieder sans paroles, cette précieuse collection de petits poèmes musicaux, qui sont, pour le piano, ce que sont pour le chant les lieder de Schubert.

Ici, plus rien de Bach ni de son école; nous sommes en plein romantisme, et nous avons, à ce point de vue, la révélation la plus intime du tempérament artistique de Mendelssohn : ces alternatives de mélancolie et de délire nerveux, ces douces rêveries, ces chants de jeunesse, réflétant les impressions du paysage ambiant, exposées en quelques touches fines et discrètes ; enfin, cette exquise distinction de pensées, qui peint l'homme sous le musicien. Mendelssohn, pianiste-virtuose, a fait œuvre d'inventeur dans ses lieder, en imposant aux deux mains l'exécution, en concurrence, du chant et des formules d'accompagnement. Mendelssohn compositeur a déposé dans ces mêmes lieder l'essence de son talent génial. Que de fois, en écoutant ses autres compositions, on se prend à souligner, pour ainsi dire, un morceau, un passage, proche parent de quelqu'une des « romances sans paroles » ! Et c'est là généralement ce que l'œuvre tout entière offre de plus original et de plus séduisant.

SCHUMANN. — Romantisme ou fantaisie, la composition instrumentale, à mesure que le XIXe siècle s'avance, se laisse envahir par ces éléments nouveaux. Ce n'est pas Robert Schumann (Zwickau, 8 juin 1810; — Bonn, 29 juillet 1856), en tout cas, qui se chargera d'enrayer le mouvement ; il l'accentuera, au contraire. par ses façons de littérateur humoriste et sentimental. Esprit cultivé, âme ardente, mais portée à la rêverie, au mysticisme, lecteur assidu des ouvrages de Jean-Paul Richter, Schumann, en abandonnant l'étude du droit et les hautes carrières auxquelles cette science donne

accès, pour se consacrer à la musique, ne pouvait se contenter de suivre docilement les sentiers battus. Ouvrons ces recueils de morceaux pour le piano, qui furent à peu près l'unique objet de ses travaux, pendant les dix premières années : voici des portraits, des esquisses, les types populaires de la *commedia dell'arte*, des célébrités artistiques, des amis du compositeur, le compositeur lui-même, sous les pseudonymes de *Florestan* et d'*Eusebius ;* tout ce monde-là est crayonné de verve, et avec l'accompagnement de traits et d'allusions qui nous échappent, naturellement. Ailleurs, nous trouvons des pièces d'un genre déjà connu ; celles-là affectent un tour romantique, dont l'explication nous est donnée par le titre que porte chacune d'elles. Passons maintenant au recueil intitulé : *Kreissleriana;* les pièces qui le composent forment, paraît-il, dans leur ensemble, un poème où le compositeur, alors sous les atteintes d'une passion chaste, mais exaltée, a voulu retracer les alternatives d'inquiétude et d'espoir qui se succédaient en son cœur. De Beethoven aussi l'on a pu dire : sa musique est comme un miroir où se reflète, dans ses replis les plus intimes, l'âme du musicien. Mais cette pénétration de l'œuvre artistique par l'homme lui-même n'était presque jamais, chez l'auteur des neuf symphonies, le résultat d'un effort de la volonté. Chez Schumann, au contraire, l'intention est évidente, et l'expression absolument voulue. Penser en musique, exprimer par des sons et des rhythmes une impression, une idée, cela se faisait avant lui, sans doute ; mais, à cette opération plus ou moins spontanée, il apporte, lui, toute

la conscience, disons mieux, toute la confiance de l'écrivain, absolument sûr de la portée expressive de l'idiôme dont il se sert.

SES ŒUVRES, SON STYLE. — C'est précisément dans ces petites pièces de piano, œuvres de sa première manière, que l'on trouve la révélation la plus intime et la plus sincère du génie de Schumann. Imparfaitement muni, en ce temps-là, du côté de l'instruction musicale, il écrivait d'instinct, servi qu'il était par une organisation exceptionnelle. Le cadre exigu qu'il employait le plus souvent lui convenait à ce point que plus tard, alors qu'un complément d'éducation lui eut permis d'entreprendre des compositions de longue haleine, ce fut encore dans les morceaux de petite dimension qu'il déploya le plus d'originalité. Chez Schumann, l'idée est généralement courte; dans ses premières pièces, elle consiste en une simple formule rythmique (*Carnaval*, op. 9). Un peu plus tard, la formule devient mélodie; les pièces acquièrent plus d'ampleur; un motif épisodique vient parfois s'ajouter au sujet principal (*Morceaux de fantaisie*, op. 12; — *Kreissleriana*, op. 16). Les *Novellettes* enfin (op. 21) nous mettent en présence de fantaisies plus développées et très variées de formes. L'effet, presque partout, naît moins du contour mélodique, ou du coloris harmonique, que du rythme; c'est là surtout qu'il y a nouveauté, abondance et force expressive. Et les rythmes sont d'autant plus accusés ici que les mouvements sont presque toujours vifs, fougueux. La plupart de ces compositions, ainsi qu'on

l'a très judicieusement remarqué (1), se rattachent à un prototype unique : le *scherzo*. Aux difficultés d'exécution, qui naissent du mouvement rapide, viennent s'ajouter celles que créent l'emploi de rythmes inaccoutumés, la simultanéité de rythmes différents, l'enchaînement de modulations imprévues, et, par dessus tout, la nécessité de faire jaillir de cette musique le sens caché, la pensée que le compositeur y a soigneusement enfermée, et qui trop souvent demeure à l'état d'énigme. Il est cependant tel recueil, dont les pièces, d'aspect beaucoup plus simple, vous saisissent immédiatement par le charme mélodique, par la délicatesse des formes, par le sentiment naïf et profond qu'on y découvre (*Scènes d'enfants*, op. 15;—*Feuillets d'album*, op. 124). Dans cette musique-là, du moins, on trouve, avec la franchise et la jeunesse, cette sérénité qui plaît tant chez Haydn et Mozart, et à laquelle les musiciens allemands de l'époque moderne se sont plu à substituer la fièvre et la mélancolie.

Une fois mieux armé pour le travail, grâce aux leçons du maître de chapelle Dorn, Schumann entreprend des travaux plus importants ; il aborde le genre classique ; il écrit quelques sonates, d'une façon assez inégale ; il compose de la musique de chambre, des quatuors à cordes, petits comme forme générale, concis dans les développements, et assez tourmentés dans les détails. Il est beaucoup plus heureux dans celles de ses œuvres où le piano vient jouer un rôle ;

(1) Léonce Mesnard : *Étude sur Robert Schumann* ; Paris, Sandoz et Fischbacher, 1876.

dans ses trios, malgré quelques parties faibles; dans le quatuor (op. 47), malgré l'abus des duretés harmoniques; mais surtout dans le quintette (op. 44), qu'il faut considérer comme une œuvre de grand style et d'un sentiment élevé. Il n'en faut pas moins faire cette remarque : les procédés du genre classique gênent Schumann ; sa pensée n'apparaît dans toute son originalité et sa franchise, qu'à la condition de se répandre librement, et en dehors de toute direction imposée par l'usage.

Vers la même époque, c'est-à-dire après 1840, Schumann commence à écrire pour l'orchestre. On a de lui quelques symphonies, un mélodrame : *Manfred* (1848), et des ouvertures caractéristiques. Le Schumann de la musique de chambre s'y retrouve tout entier, avec son imagination fougueuse, ses hardiesses de style, et le *desideratum* qui en résulte. Son orchestration est grise, lourde souvent, et sans intérêt particulier.

Il faut parler enfin de sa musique pour les voix, ne citer que pour mémoire son opéra de *Geneviève* (Leipzig, 1850), qui prouve chez Schumann l'absence du sens dramatique, et s'attacher plutôt aux ouvrages dans lesquels le lyrisme du compositeur se manifeste avec une puissance et une élévation qui font de lui l'égal des poètes dont il s'est inspiré (1) : le *Fils du Roi*, l'*Anathème du chanteur*, sortes de ballades, les *Dernières scènes de Faust*, la *Vie d'une rose*, et surtout le bel oratorio-cantate le *Paradis et la Péri*

(1) Goëthe, Thomas Moore, Uhland, Maurice Horn, etc

(1843) « œuvre de grâce et de mélancolie » (1). Ici, comme dans les pièces pour piano, Schumann se montre vraiment inventeur, et son œuvre aura été féconde.

Bien qu'ayant beaucoup tiré de son propre fonds, Schumann demeure en état de parenté intellectuelle avec quelques-uns de ses prédécesseurs : Beethoven, pour la musique d'orchestre et de chambre ; Chopin et Mendelssohn, pour les pièces de piano ; Mendelssohn encore, pour certains détails symphoniques ; enfin Schubert, pour les lieder et les grandes compositions vocales, voilà ses ancêtres. Schumann s'est montré assez digne de ce haut lignage pour mériter à son tour une place en évidence dans l'histoire de la musique. Ses pièces fugitives pour le piano et ses poétiques compositions vocales ont fait école ; et parmi nos jeunes musiciens français, il en est plus d'un qui peut se réclamer, à certains égards, de ce fanatique adorateur de l'art, auquel il sacrifia sa raison et sa vie.

(1) Léonce Mesnard, *loc. cit.*

LES UNIONS IRRÉGULIÈRES

EN NAVARRE

Sous le Régime du « Fuero General »

Par M. G. DESDEVISES DU DEZERT,

Membre titulaire.

Quelque soit l'importance des lois relatives au mariage et à l'organisation de la famille régulière, les lois qui ont trait aux unions illégitimes offrent peut-être un intérêt encore plus grand pour l'étude des mœurs. Le mariage est protégé presque partout de la même manière, les droits héréditaires des enfants sont reconnus dans toutes les législations européennes. Il en est tout autrement quand il s'agit des unions extra-légales, quand il faut déterminer les droits des enfants naturels, adultérins ou incestueux ; il y a presque autant de solutions qu'il y a de législations différentes ; telle loi se montrera farouche à l'excès, telle autre indulgente à contre-temps, et, à vrai dire, rien n'est plus délicat que de légiférer en pareille matière. La loi navarraise mérite d'être étudiée sur ce point, elle est vraiment originale ; on y sent la lutte entre l'esprit

ecclésiastique qui la pousse à la sévérité et le tempérament d'un peuple méridional qui y répugne. Le Fuero s'inspire le plus souvent de l'équité : l'union naturelle entre personnes libres y est tolérée, l'honneur des femmes est sérieusement protégé contre le rapt et le viol, l'adultère est sévèrement réprimé, et les enfants issus de ces unions illégitimes sont réellement pour le législateur un objet de pitié ; leurs droits sont établis de la manière la plus humaine et la plus large. Tous ces traits nous semblent mériter à la loi navarraise une place honorable parmi les essais de la législation coutumière au moyen âge.

I. — Du Concubinat.

Les unions libres entre célibataires (*soltero y soltera*) ne sont interdites que par la morale religieuse ; la plupart des codes modernes n'ont refusé de leur donner une sanction que par crainte que ces unions plus faciles à nouer et à rompre que le mariage ne fissent peu à peu tomber celui-ci en désuétude. L'ancienne loi navarraise, comme la loi romaine, admettait le concubinat et lui donnait des effets légaux (1). Il n'y en a

(1) *Pauli sententiæ*, II, 20. – L. 4, *Dig. de Concub.*, XXV, 7. Le concubinat ne disparut de la loi romaine que sous l'empereur Léon VI le Philosophe (886-911), qui le supprima par sa novelle 91 (Accarias, *Précis de droit romain*, I, p. 195).

En Castille, les *Partidas*, calquées sur le droit romain, admettent le concubinat, qu'elles appellent *barragania*. Elles reconnaissent, comme l'ancienne loi navarraise, trois sortes de mariages : le mariage religieux, le mariage morganatique (a

plus trace dans le Fuero (1), qui ne reconnaît que le mariage selon la loi de l'Église, ou encore le mariage civil avec caution et arrhes. C'est dans la coutume qu'il faut chercher les restes de cette vieille institution.

Le concubinat (*barragania*) avait lieu généralement entre personnes de condition différente, entre maître et domestique par exemple ; il n'y avait entre l'homme et la femme ni échange de bagues devant le chapelain, ni conduite solennelle à la maison, ni constitution d'arrhes ; le concubinat se constatait par la simple notoriété publique ; ou encore par un contrat appelé « *carta de compañeria* », contrat de compagnonnage, où les deux parties déterminaient les conditions et la durée de leur engagement (2). La concubine devait

yuras) et la *barragania*, contrat par lequel les deux parties se promettaient réciproquement une fidélité perpétuelle (E. Lehr., *Élém. de dr. civ. esp.*, p. 54). — Cf. Paquiz et Dochez, *Hist. d'Esp.*, t. II, p. 308.

(1) Le Fuero n'oblige l'homme marié à coucher avec sa femme que dans le cas où la femme habite le même endroit ; il semble donc, dans le cas contraire, autoriser l'homme à coucher avec une autre femme. Yanguas considère ce langage comme une approbation tacite de la *barragania*. Il a tort, car elle n'était possible qu'entre cælibes, et le Fuero parle de l'homme marié (Yang, *Compend.*, p. 250).

(2) Les archives des Basses-Pyrénées renferment un contrat de ce genre rédigé devant notaire au XVI[e] siècle. Les deux concubins se promettent de demeurer un certain temps ensemble. A l'expiration du terme, ils seront libres de se séparer. Les enfants issus de leur union seront répartis entre eux, si les enfants sont en nombre impair, on tirera au sort pour savoir qui sera chargé de l'entretien de l'enfant surnuméraire. (A. Raymond, *Inventaire des archives des Basses-Pyrénées*).

être âgée de plus de 12 ans, et La Grèze pense qu'elle ne pouvait pas être vierge (1); mais cette opinion est insoutenable, car le concubinat ne se constatant que par notoriété publique, plus ou moins longtemps après que les relations avaient commencé, il eût été difficile en cas de contestation de vérifier si la concubine était vierge ou non au moment du contrat. Dans le cas si fréquent où le concubinat se formait entre maître et domestique, le viol devait précéder le plus souvent la formation du contrat.

La concubine était « *compañera a pan, mesa e cuchillo* », elle vivait du pain de l'homme et à sa table, mais elle ne participait pas au rang et aux honneurs de son compagnon, de même qu'elle ne prenait point part à ses charges s'il était d'une condition inférieure à la sienne. La femme noble qui vivait en concubinage avec un vilain ne pouvait être mise à la taille, si elle prouvait qu'elle n'était pas mariée; elle pouvait jurer qu'elle n'était que l'*amie* du vilain et non sa femme (2). L'homme était également admis à prêter un serment semblable pour conserver son usufruit de viduité; il jurait que la femme qui vivait avec lui n'était que sa servante (*manceba soldada*) (3).

Une exception seule avait été faite à la règle que nous venons d'indiquer, et qui distinguait si profondément la personnalité de l'homme et de la femme dans le concubinat. Les clercs avaient souvent auprès

(1) La Grèze, *La Nav. fr.*, t. II, tit. II, ch. III.
(2) *F. Gen.*, l. III, tit. VIII, cap. III.
(3) *Id.*, l. IV, tit. II, cap. III.

d'eux des gouvernantes (*amigas* ou *amas*) qui étaient parfois de véritables concubines ; elles prétendaient jouir de toutes les immunités accordées aux ecclésiastiques, comme si elles eussent pu en être les épouses légitimes. Charles le Noble les obligea à payer les tailles et les aides, sur leurs biens propres et sur les conquêts faits « *ensemble con los dichos sus amigos* », mais il les dispensa de toutes les servitudes personnelles consistant en redevances payables en blé, viande, vin et bois (1). Il légitima ainsi en partie le privilège qu'elles s'attribuaient, et l'exception qu'il fit aux principes généraux était à coup sûr extraordinaire.

Les conséquences de ces unions irrégulières étaient déterminées par les contrats particuliers passés entre les parties ; la loi n'intervenait que pour régler les droits des enfants, et nous les étudierons en parlant des règles de succession applicables aux bâtards.

II. — Du Viol et du Rapt.

Dans une société encore barbare, le viol (*fuerza de mugeres*) devait être fréquent. Presque tous les fors s'occupent de le réprimer, et les plus anciens le punissent avec une grande sévérité. Le Fuero de Medina Celi le punit de mort (2). Avec le temps, la législation s'adoucit, et l'on songea surtout à réparer les consé-

(1) Zuaznavar, *Ensayo*, III, p. 350. — Yang, *Dic. de las antig.* V° FUERO.

(2) Yang, *Dic. de las antig.* V° CARCASTILLO.

quences de l'attentat ; mais dans tous les cas où la réparation était impossible, la peine subsista (1).

Le droit de poursuivre le coupable appartenait à la femme, à son père ou à sa mère, ou, à leur défaut, au proche parent qui devait en hériter (2). La plainte devait être formulée dans les trois jours qui suivaient le crime (3).

Les règles légales différaient suivant le rang des personnes, et suivant qu'il s'agissait du viol commis par un *yfanzon* sur une *yfanzona*, ou par un *yfanzon* sur une *villana*, ou par un *villano* sur une *yfanzona* (4).

Dans le cas où un *yfanzon* violait une *yfanzona*,

(1) Charles le Noble déclarait, en 1417, qu'aucune poursuite ne pourrait être exercée pendant la foire de Corella — *excepté* contre les criminels de lèse-majesté, les traîtres, les faux-monnayeurs et les *forzadores de mugeres*, Yang, *op. cit.* V° CORELLA.

(2) *Fuero Gen.*, liv. IV, tit. III, cap. I.

(3) Anc. fueros cités par Zuaznavar *Ensayo.*

(4) Les anciens fors ne font pas cette distinction.

Voici le texte du F. de Saint-Sébastien :

« Et si aliquis de populatoribus cum aliqua fœmina faciet fornicationem voluntate mulieris, non det calumniam, nisi fuerit maritata ; sed si forciaverit eam pariet eam (det illi quandam pecuniam) vel accipiat uxorem, et hoc est pariare. Et si mulier forciata se reclamaverit prima vel secunda, vel tertia die, et probaverit per veridicos testes, faciat ille qui forciaverit eam directum supra dictum, et reddat regi LX solidos. Post tres dies transactos nihil valeat ei. Et si mulier non est digna ut sit uxor illius, ille qui forciavit eam debet illi dare talem maritum ut fuisset honorata antequam habuisset eam, secundum providentiam alcaldi, et duodecim bonorum vicinorum, et si non voluerit, vel non poterit hoc facere, mittat suum cor-

la grande réparation à laquelle tendait la loi est le mariage du coupable avec la victime (1). Le mariage était toujours exigé sous peine d'exil et de confiscation si le coupable était de meilleure maison et plus riche que la victime ; il pouvait toutefois offrir aux parents de marier la fille comme elle aurait pu le faire avant l'accident. Si le séducteur était moins noble ou moins riche que la victime, comme il pouvait y avoir calcul intéressé de la part du coupable, le mariage n'avait lieu que si la victime y voulait bien consentir ; si elle refusait d'épouser le séducteur, il était banni et devait payer CCC sous d'amende, moitié au roi, et moitié à la femme (2). La preuve devait être faite par bons témoins. S'il n'y avait pas de témoins, le *fidalgo* pouvait jurer qu'il n'y avait pas eu viol (3), et il échappait ainsi à toute responsabilité.

Le viol de la *villana* par le *fidalgo* était puni avec

pus in manibus parentum mulieris ad voluntatem illorum » (Zuaznavar, II, p. 207).

Mêmes dispositions dans le F. d'Estella (Id., p. 168).

Le F. de Jaca est plus bref et plus énergique : « Et si sit cosa quod eam forcet det ei marito aut accipiat per usorem » (Id., p. 101).

Le F. de Caseda se contente d'une simple amende : « Si aliquis homo fuerit visto ad filia aliena, vel ad mulierem, et potuerit cum duos vicinos firmare eum, peitet CCC solidos medios ad regem, medios ad mulierem, et si non potuerit firmare eum, juret cum duodecim hominibus quod non fuit verum ». (Id., p. 99.)

(1) Cf. le drame : *El mejor alcalde es el rey.*

(2) *Fuero Gen.*, l. IV, tit. III, cap. I.

(3) *Que non la fodio, nin la frego.* » F. *Gen.*, l. IV, tit. III, cap. III.

beaucoup moins de sévérité. Il fallait d'abord que le fait fût prouvé. Si la vilaine pouvait citer deux témoins, l'un noble et l'autre vilain, pour appuyer son dire, la preuve était faite, et le coupable devait payer la moitié de l'amende due pour l'homicide. Si la vilaine n'avait pas de témoin, mais était accompagnée, au moment du crime, d'un enfant sachant parler, le *fidalgo* pouvait se disculper par serment, et il était cru sur parole (1). Enfin si la villana était absolument seule au moment de l'attentat, le *fidalgo* n'était tenu à aucune amende, et on ne pouvait même pas lui déférer le serment (2). On pouvait prévenir ainsi de véritables tentatives de chantage ; et la jurisprudence française ne juge pas autrement. Dans tous ces cas, l'homme de qualité avait le droit de transiger avec les parents de la fille, et, s'il l'aidait à se marier, il ne pouvait plus être poursuivi (3).

Le viol de la femme noble par le vilain se prouvait par le témoignage d'un fidalgo et d'un vilain. Le coupable était livré à la merci du roi (4), qui le faisait généralement pendre (*ahorcar*) (5).

Le rapt n'est souvent qu'un viol avec circonstances aggravantes; il peut être aussi moins coupable que le viol, en ce qu'il ne suppose pas nécessairement la vio-

(1) *Fuero gen.*, l. IV, tit. III, cap. IV.

(2) *Id.* l. IV, tit. III, cap. VIII.

(3) *Id.* l. IV, tit. III, cap. I.

(4) « *Sera justiciado como el rey mandare.* »—*Id.*, l. IV, tit. III, cap. VI.

(5) Yang, *Dic. de F. y leges*, V° FUERZAS.— Cf. *Forum judic.*, l. III, tit. II, cap. IV.

lence, et qu'il peut être, pour deux amants contrariés dans leur passion par leurs parents, un moyen d'arriver au mariage; mais, même dans ce cas, il menace la paix de la famille, et il est généralement condamné par le législateur. La loi navarraise n'a point pris nettement position ; elle semble prendre le ravisseur en pitié, elle ne le punit pas, mais elle l'abandonne aux colères des parents de la femme enlevée (1); eux seuls ont le droit de se venger.

L'esprit romanesque de l'Espagne se montre tout entier dans le chapitre du Fuero qui trace au ravisseur la conduite qu'il doit tenir avec sa dame. Si le ravisseur est pauvre et qu'il soit parti pour l'exil avec une seule bête de somme, il devra mettre la femme sur la bête, et suivra par derrière à pied; il ira se recommander à un seigneur qui donnera aux deux amants le vivre et le couvert. Ainsi la paix publique exige le bannissement des coupables, mais on doit se montrer miséricordieux à leur égard. Si, pendant ce voyage, le couple fugitif est attaqué par des larrons, et que l'homme périsse en défendant la femme, sa mort le réhabilite pour ainsi dire aux yeux des parents de la femme enlevée, et ils ont le droit de poursuivre les assassins au même titre que les propres parents du mort. Si le ravisseur renonce à la femme, par crainte des dangers qui le menacent, les parents per-

(1) Cf. *F. de Medina Celi et de Carcastillo.*

« Manceba que se fuere con otro, sin voluntad de sus parientes, sea desheredada, y el que la llevare sea enemigo declarado, exeat por enemigo. » — Ap. Yang, *Dic. de las antig.* V° CARCASTILLO.

dent contre lui le droit de vengeance particulière. La loi se montre facile pour pardonner. Elle est encore plus indulgente pour la femme. Si elle reste seule et sans conseil, elle peut revenir en Navarre, et prier le roi d'intercéder pour elle auprès de ses parents; elle alléguera qu'elle a été victime de la violence. Le roi lui promettra son appui et la réconciliera avec les siens. Quant aux enfants, la loi n'ose les introduire dans la famille, ils iront demander conseil à qui ils voudront et vivre ailleurs (1).

Telle était l'histoire d'un rapt dans la rigueur du droit, mais le Fuero indique lui-même un autre moyen de résoudre les difficultés pendantes. La famille de la femme peut entrer en arrangement avec le ravisseur; on constituera un tribunal arbitral formé de trois ou de cinq *fidalgos* choisis parmi les parents de l'homme, et ceux de la femme; puis on amènera la femme devant les arbitres; si elle se tourne du côté de ses parents, le ravisseur sera banni, et le roi s'emparera de son bien; si la femme se tourne vers les parents de son séducteur, sa famille perd tout droit contre celui-ci, mais la fille perd ses droits héréditaires, et tous ses biens sont dévolus à son frère aîné (2). On devait éviter par l'arbitrage un grand nombre de guerres de famille, et la solution trouvée par le Fuero, toute naïve qu'elle puisse paraître, est d'une irréprochable justice.

Le Fuero ne parle pas de la peine du rapt pour le

(1) *Fuero Gen.*, l. IV, tit III, cap. III.
(2) *Fuero Gen.*, l. IV, tit. III, cap. I.

vilain ; il est à croire que le cas était assimilé, pour lui, au viol simple ; le vilain, attaché à la terre et surveillé de près, ne pouvait avoir grande chance de gagner l'étranger ; le rapt est, par nature, un crime aristocratique.

III. — De l'Adultère.

Le caractère d'humanité et de douceur que nous avons déjà reconnu à la loi navarraise en parlant du viol et du rapt, elle le conserve encore à l'égard de l'adultère. Aucune disposition légale du Fuero ne le punit de mort comme les anciens Fueros (1); seule une *fazania* (récit) fait allusion à la peine de la lapidation autrefois appliquée aux femmes coupables (2).

Le Fuero ne parle pas non plus du viol commis sur des religieuses, ni de l'inceste, ni de la sodomie ; il laisse au droit canonique le soin de prononcer dans toutes ces causes (3).

(1) Le *Forum judicum* punissait la femme adultère en la livrant à la colère de son mari, dont elle devenait l'esclave, il pouvait la battre et la tuer. Ces peines : le fouet, la servitude et la mort se retrouvent dans toutes les lois du *For. judic.* sur cette matière. Lib. III, tit. IV (6-13).

Le *F. de Agramunt* (Cat.) punit les adultères de la peine de l'amende honorable et de l'exposition pub. (Antequera, *Hist. de la lég. esp.*, p. 176).

(2) « Fazania de una muger juzgada de lapidar fue defendida por exiemplo de unos mozos como Susana. » *F. Gen.*, l. VI, tit. IX, cap. IV.

(3) Le *F. Juzgo* y consacre au contraire de longs paragraphes. L. III, tit. V, § 1, 2, 3, 4 et 5.

Le *F. d'Estella* remet le prêtre coupable d'adultère à la merci

Il se contente d'examiner trois hypothèses suivant qu'un fidalgo célibataire abuse d'une femme mariée, que l'adultère a lieu entre homme et femme nobles mariés, ou que l'adultère a lieu entre vilains

Dans le premier cas, le coupable, en butte aux vengeances du mari et de ses parents, est banni, et ses biens sont confisqués ; il ne peut rentrer dans le pays qu'avec la permission du roi, et celle du mari offensé (1). Le meurtre de la femme coupable et celui de l'amant sont évidemment excusables, quoique le Fuero n'en parle pas (2), mais on ne retrouve pas dans le texte la disposition barbare qui ne permettait pas au mari de pardonner à sa femme s'il avait tué l'amant (3). Le Fuero ne confondait point non plus la femme qui n'avait cédé qu'à la violence avec celle qui s'était livrée de son plein gré. Si la femme n'avait cédé qu'à la force, le mari devait la reprendre sans lui adresser aucun reproche (4). On peut trouver que le Fuero touche ici

du seigneur : « Presbiter si cum muliere maritata captus fuerit, cum alio presbitero, et alio laico legale debet probari, et in mercede senioris terre erit. Similiter de alia muliere. » Ap. Zuaznavar, II, p 181.

(1) *F. Gen.*, l. IV, tit. III, cap. VIII.

(2) Cf. *F. de Estella*, ap. Zuaznavar, t. II, p. 176.— Le même fuero n'autorise pas le juge à remettre les accusés d'adultère en liberté sous caution.

(3) *Vide contra,* La Grèze, *Nav. fr.*, t. II, tit. II. — Le code pénal espagnol ne permet pas encore au mari de laisser sa femme adultère en dehors du procès qu'il intente à son complice. La Serna y Montalban, III, 332.

(4) « Devela tener assi como nuyll mal esta oviesse fecho. » *F. Gen.*, l. IV, tit. III, cap. VIII.

à un sujet trop délicat pour être du ressort de la loi, mais sa solution est toute humaine et toute équitable.

L'homme marié qui se rendait coupable d'adultère avec une femme mariée était puni d'exil et de confiscation comme le célibataire ; l'époux outragé et ses parents devaient le défier et le poursuivre, et nul ne devait lui donner conseil ou asile. Mais ici, les droits de la justice se trouvaient en concurrence avec ceux de la femme du coupable ; on ne pouvait la punir pour le crime de son mari, aussi la confiscation épargnait-elle ses arrhes, à défaut d'arrhes, la moitié des biens du coupable. L'adultère ne pouvait revenir dans le royaume qu'avec l'agrément du roi, et du mari qu'il avait offensé, mais la loi exigeait en outre que la femme de l'adultère lui pardonnât elle-même ; si elle était assez généreuse pour le faire, le roi ne pouvait refuser la grâce du coupable, et les biens confisqués lui étaient rendus (1).

L'adultère paraît puni avec moins de rigueur chez les vilains que chez les nobles ; ils en sont quittes pour la moitié de l'amende due en cas de meurtre (2) ; mais il faut remarquer que bannir le vilain c'eût été priver son seigneur d'un vassal, et que confisquer les biens du vilain eût été le plus souvent une punition illusoire. La loi a pris le paysan par le côté le plus sensible, par la bourse.

La femme noble, si favorablement traitée par le Fuero, qui lui accordait l'usufruit total de la fortune

(1) *F. Gen.*, l. IV, tit. III, cap. IX.
(2) *Id.*, cap. XII.

de son mari, était soumise à une loi plus sévère, et pouvait être accusée d'adultère, même après la mort de son mari (1). Le frère aîné de la veuve, qui était son héritier naturel, quand elle n'avait pas d'enfants, avait le droit de lui faire part des mauvais bruits qui couraient sur son compte (2), et de vérifier avec la main si elle était grosse ou non; s'il reconnaissait qu'elle était grosse, il devenait à son égard un véritable « *curateur au ventre* », il la faisait interner dans une maison à elle appartenant, et appelait trois ou cinq matrones pour assister à l'accouchement avec les plus proches parents de la femme. S'ils pouvaient se trouver dans la chambre de la femme au moment précis de l'accouchement, et s'ils voyaient l'enfant sortir du sein de sa mère (3), celle-ci était déshéritée, et son frère aîné héritait (4) de ses arrhes; elle perdait aussi, bien entendu, pour sa mauvaise conduite, l'usufruit sur les biens de son mari. On peut trouver cette loi sévère, mais il faut remarquer qu'avec un peu de chance, la femme pouvait échapper aux conséquences de sa faute, puisqu'il fallait de toute nécessité que les matrones et les parents fussent présents au moment

(1) *F. Gen.*, l. IV, tit. III, cap. v.

« Biuda que faz putage, por quien et como deve ser desheredada. »

(2) « Hermana, dizen me que sodes preynada. »

(3) « Estas V chandras aduytas veyendo yssir la creatura del vientre con estos parientes, que vean entre las piernas la creatura, con atanto deve ser desheredada. » — *F. Gen.*, *loc. cit.*

(4) *F. Gen.*, l. V, tit. III, cap. XVII. C'est à tort que Yanguas inscrit cette loi au l. IV, tit. I, cap. v.

même de la naissance ; de plus, si l'enfant naissait moins de 300 jours après la mort de son mari, il était réputé légitime ; les accusateurs payaient 500 sous d'amende au seigneur, et si l'enfant mourait avant d'avoir atteint l'âge de sept ans, la mère en héritait au détriment de ceux qui l'avaient calomniée.

En résumé, la loi navarraise laisse la femme adultère à la merci de son mari, punit son complice de bannissement, de confiscation ou d'amende, et recommande l'indulgence aux intéressés en se montrant indulgente elle-même dès qu'ils ont pardonné (1).

IV. — Des Enfants naturels.

Notre étude sur les unions illégitimes ne serait pas complète si nous ne parlions pas en quelques mots des enfants naturels. La condition qui leur est faite, les obligations qui compètent à leur père ou à leur mère à leur sujet, les droits successoraux qui leur sont accordés par la loi sont toutes choses qui ont avec les unions illégitimes un étroit rapport, permettent de préciser le degré d'indulgence avec lequel le législateur les a regardées, et ne sont pas sans intéresser au plus haut point la condition de la femme.

La première question qui se pose en pareille matière

(1) La loi pénale espagnole moderne punit l'adultère d'emprisonnement. — « Castigo que no es proporcionado a la inmoralidad del acto, pero en cuyo senalamiento se han tenido en cuenta *el estado de la opinion y otras razones de conveniencia.* » (La Serna y Montalban, *Elem. de derecho civil y penal*, III, p. 332).

est celle de la recherche de la paternité. Il n'y a peut-être pas dans le droit personnel tout entier de question plus controversée, et l'on peut dire en général qn'une législation est d'autant plus libérale qu'elle se montre plus facile à admettre la preuve sur ce point. La loi navarraise a permis la recherche de la paternité.

Lorsque le père d'un enfant naturel reniera sa paternité, la mère peut le traduire devant le juge, et prouver par le témoignage de deux parrains et de trois marraines que le père a pensé à baptiser son enfant. Si les témoins sont morts, la femme devra se soumettre à l'épreuve judiciaire, qui consiste à plonger sa main dans une chaudière d'eau bouillante pour en retirer quelques cailloux liés ensemble dans un morceau de linge (1), Si Dieu lui fait la grâce de ne point se brûler, la preuve de la paternité sera faite, et l'homme devra contribuer à l'entretien de l'enfant (2). Si l'on laisse de côté la barbarie de l'épreuve, on peut voir : 1° que la preuve testimoniale est recevable en matière de recherche de paternité ; 2° qu'à défaut de preuve testimoniale, la femme doit se soumettre à une épreuve assez dure pour qu'elle ne soit pas tentée d'y recourir, s'il lui est possible d'élever son enfant avec ses seules ressources.

La vie de l'enfant naturel est protégée par la loi.

La fille, qui sera convaincue d'avoir abandonné son enfant, sera fouettée publiquement et condamnée à le reprendre.

(1) « Sacar gleras de caldera. »
(2) *F. Gen.*, l. IV, tit. IV, cap. I.

L'homme qui aura reconnu publiquement un enfant naturel doit le laisser à la mère, mais lui payer les gages ordinaires d'une nourrice, tant que l'enfant sera à la mamelle. S'il ne le fait pas et que la mère soit trop pauvre pour élever l'enfant, elle pourra le déposer à la porte de la maison du père, en présence de deux témoins, et si l'enfant meurt faute de soins, le père paiera l'amende due pour l'homicide. Si la mère abandonne l'enfant dont le père paie régulièrement l'entretien, ce sera la mère qui paiera l'amende (1); la loi ne parle pas de l'infanticide, mais il est probable que la peine applicable à ce délit était l'amende comme dans le cas d'abandon. On n'avait pas le droit de reprocher sa faute à la fille qui élevait courageusement son enfant.

Les droits successoraux des enfants naturels touchent moins directement à notre sujet, nous nous contenterons de les indiquer sommairement.

On distinguait quatre classes d'enfants naturels : 1° les enfants nés en mariage inégal ; 2° les enfants naturels simples (*hijos de ganancia*) ; 3° les enfants adultérins de père ou de mère, incestueux ou sacrilèges

(1) *F. Gen.*, l. IV, tit. IV, cap. I.

Le droit romain oblige les grands parents maternels de l'enfant naturel à contribuer aux frais de son entretien.

Le droit canonique y oblige même les grands parents paternels quand le père est connu. - Gutierrez, *Codigos*, VI, p. 128.

Le *For. Judic.* fixe à 1 sou par an le prix de l'entretien de l'enf. naturel *minor X annis*(l. IV, tit. IV, § 3).—Cf. *F. unico de natis ex damnato coitu.* Dieste y Jimenez, *Dic. del der. arag.*, p. 274.

(*fornecinos*) ; 4° et les adultérins de père et de mère (*campices*) (1).

L'enfant né « *en matrimonio desygual* » ne pouvait rien réclamer de l'héritage de ses père et mère, s'ils mouraient avant qu'il eût atteint sa septième année ; la succession était dévolue aux plus proches parents de son père ou de sa mère (2).

L'enfant naturel, né de parents libres (3), hérite de leurs biens, s'il ne se trouve pas en présence d'une épouse ou d'enfants légitimes (4). S'il y a une épouse, la femme noble reprendra ses arrhes, ses propres, et prélèvera la moitié des acquêts, la *villana* reprendra ses propres et aura droit à la moitié des acquêts. Si les enfants naturels ont des frères légitimes, ceux-ci ont droit aux arrhes légalement constitués, à la moitié des acquêts et à la moitié des propres de leur père ; les enfants naturels partageront avec les enfants légitimes l'autre moitié des propres de leur père (5). Chez les

(1) Yang, *Dic. de las antig.*, Art^os HIJOS ET CAMPIX.— Cf. Lehr., *Élém. de droit civ. esp.*, p. 133.

(2) *F. Gen.*, l. II, tit. IV, cap. VII.

(3) La loi esp. moderne définit très rigoureusement les conditions que doit réunir un enfant pour avoir droit au titre de naturel simple. — « Nacido de concubina que habitare con el padre en la misma casa, siendo unica, y ambos libres, y solteros, sin impedimiento para contraer matrimonio. »—Gutierrez, *Codigos, etc.*, VI, p. 123.

(4) Déduit *a contrario* des dispositions du *Fuero General* (l. II, tit. IV, ch. XXII, et l. III, tit. XX, ch. VIII).

(5) *F. Gen.*, *loc cit.* — Yang, *Dic. de F. y leyes*, V° PARTICIONES. — En Biscaye, les enfants naturels n'ont point part aux biens patrimoniaux (Sig. Moret., *La fam. for.*, p. 87).— En

vilains, les enfants naturels et légitimes partageront le bien par parts égales, mais les légitimes auront le choix des lots (1).

D'après le F. de Sobrarbe, la part de l'enfant naturel ne pouvait être moindre de 5 sous et d'une journée de terre (2), mais le F. n'accorde pas de légitime à l'enfant naturel.

L'enfant naturel posthume n'hérite que dans le cas où le père avait connaissance de la grossesse de sa mère, et lui a laissé quelque chose par testament (3).

Enfin, l'enfant naturel peut être légitimé par mariage et par rescrit du prince, — Aucune loi espagnole ne se montre aussi favorable aux bâtards que la loi navarraise.

Les enfants naturels nés d'un homme marié et d'une femme libre sont traités moins généreusement. Le F. de Sobrarbe ne leur accordait que la légitime des enfants naturels, 5 sous et une journée de terre ; justifiant sa décision en disant qu'ils ne doivent pas hériter « *parce qu'ils ne devaient pas naître* ». Le Fuero General permet à leur père ou mère de leur laisser quelque chose à titre d'aliments (4), mais il défend à

Aragon, ils n'ont droit qu'à ce qui leur est légué (*F. unico de natis ex damnato coitu*). — En Castille, les lois de *Partida* limitent la part de l'enfant naturel à 1/6 de la succ. paternelle (l. VIII et IX, tit. XIII, part. VI).

(1) *F. Gen.*, l. II, tit. IV, cap. XXII.

(2) *F. de Sobrarbe, de Tudela*, art. 17 et 54. — Yang., *Dic. de las antig.*, v° HIJOS.

(3) *F. Gen.*, l. II, tit. IV, cap. V.

(4) *F. Gen.*, l. IV, tit. III, cap. XIII.

tout parent des époux adultères d'élever l'enfant adultérin, qui ne sera pas un frère pour les enfants légitimes, et qui n'aura aucun droit à la succession *ab intestat* de ses parents. Une fois homme, l'enfant adultérin ne pourra être ni garant ni témoin, et il ne pourra prêter serment dans aucune église (1).

Le *campix* n'avait droit, d'après le F. de Sobrarbe, qu'à la moitié de la légitime des enfants naturels, soit 2 sous 6 deniers, et une journée de terre (2). Le F. General n'en fait plus mention et l'assimile à l'adultérin ordinaire. Il se montre là encore fidèle à son système de simplification, et le legs d'aliments qu'il autorise en sa faveur est d'une justice telle que presque tous les codes modernes l'autorisent.

(1) *F. Gen.*, l. IV, tit. III, cap. XI.

(2) Yang, *Dic. de las antig.*, V° HIJOS.

La plupart des autres lois d'Espagne privent l'enfant adultérin de tout droit à la succession *ab intestat* ou testamentaire de ses parents. — Cf. La Serna y Montalban, *Elementos de derecho civil*, p. 107, t. II. — Dieste y Jimenez, *Dic. del derecho arag.*, p. 275. — Le droit canonique accorde à l'enfant adultérin la cinquième partie de l'héritage de son père ou de sa mère, et ce droit est appliqué en Catalogne, où le droit canonique est supplétoire du droit civil.

DES SUFFIXES
EN LANGUE QUICHÉE

Par M. le comte de CHARENCEY,
Membre correspondant.

A

1° Euphonique dans un grand nombre de mots, soit noms composés, soit adjectifs, soit verbes ; exemples :

Ahraxalak, « possesseur de la plaine verdoyante », de *Ah*, préfixe possessive ; *rax*, « vert » et *lax*, « surface plane, écuelle ».— *Ahraxatzel*, « possesseur de la surface verdoyante » ou mieux *Ahraxazel*, de *Zel*, « grande tasse, coupe » et par extension « planisphère, surface terrestre ». — *Raxa Cakalha*, « coup de tonnerre », littéralement « éclair vert », *Raxa* se prenant souvent en Quiché, dans le sens de « fort vigoureux », comme dans la phrase française : « vieillard encore vert ». — *Caka-machih ; Gana machih ; Zaka machih*, noms de différentes fleurs appartenant à la classe que l'on appelle au Mexique, Chipilin, littéralement, « Chipilin rouge, Chipilin jaune, Chipilin

blanc ». — *Nima Vinak* (pour *Nim Vinak*), « héros », littéralement « grand homme », de *Nim*, « magnus ». — *Nima tziquin*, « grands oiseaux ». — *Xgeka quch*, sorte d'oiseau de proie, littéralement « petit aigle noir », de *X* diminutif, *gek*, « Niger », et *Quch*, « Zopilote ». — *Oha-che*, « laurier », littéralement « arbre semblable à l'avocatier », de *Oh*, *ayuacate* et *Che*, « arbre ». — *Ch'ihamatah*, « qu'il vide, cesse de remplir », de *ham*, « vider ». — *Qu'ebe qu'ibana mixa:* « Ils vont célébrer la messe », littéralement « Ils vont leur faire messe », de *Ban*, « faire, célébrer ». — *X'ebe qu'ibana va :* « Ils allèrent leur faire à dîner ». L'emploi de cet *a* euphonique est de rigueur aux secondes personnes (singulier et pluriel) du verbe intransitif, lorsqu'il s'agit d'objets éloignés ; ex. : *C'atel ila chila :* « Sors par là ». — *Ha zina chila:* « Va faire du bois par là. »

On doit également en faire usage à l'impératif transitif, lorsque le verbe est à racine monosyllabique et commençant par une des voyelles *a*, *e*, *i ;* ex. : *Ch'avila*, « vois », de *Il*, « videre ».

Dans l'exclamation *Raxa Nanahuac*, « O puissant Nanahuatl ! », le *a* final de *Raxa* pourrait bien jouer le rôle d'un signe de vocatif.

On dit parfois *Qama*, « rendre grâce » pour *Qamo ;* ne serait-ce pas le résultat d'un simple adoucissement phonique du *o* en *a ?*

2° Marque le substantif ; par exemple, dans *Cora*, « grande force »; *Pata*, « piège », de *Pat*, « tendre des pièges, des lacets ». — *Qua*, « fontaine », de *Qu*, « garder comme dans un coffre ». — *Ula*, hôte, de *Ul*, « venir ». — *Quha*, « grenier ». Voy. *Ha*.

3° Sert aussi à former des adjectifs et des adverbes; ex. : *Ama*, « vieux ». — *Atza*, « beaucoup, multus ». — *Niba*, « pauvre, pudique, élégant ». — *Quatza*, « beaucoup », de *Quatz*, « importer, être nécessaire ». — *Quïa*, « beaucoup », de *Qui*, « multus, plusieurs ». — *Chaka*, « de l'autre côté ». — *Qula*, « ensemble », de *Qul*, « recevoir, rencontrer ». — *Meba*, « pauvre », de *Meb*, « pauper esse ».

4° Il existe un certain nombre de verbes, d'ordinaire à sens intransitif, et dont la racine apparaît marquée de cette finale *a;* ex : *Baha*, « faire écho », de *Bah*, « murmurer ». — *Bala*, « mordre », de *Bal*, « tordre ». — *Bika* (en Cakchiquel), « amollir », de *Bik*, « égrener le maïs ». — *Liba*, « aller en paix », de *Li* ou *Lib*, « chose douce ». — *Pocoba*, « se défendre », de *Pocob*, « écu, bouclier ». — *Puchula*, « gratter, frotter ». — *Naba*, « se souvenir, penser, réfléchir », etc., etc. On remarquera que ces verbes en *a* proviennent souvent, non pas de substantifs, mais bien d'autres verbes.

Il serait fort possible, au reste, que cet *a* final ne fût, suivant les mots auxquels il sert de suffixe, que le dernier vestige de différentes désinences, très distinctes à l'origine, pour la signification et même la forme. L'exemple des deux dialectes voisins du Quiché ne pourrait donner que plus de poids à cette hypothèse, comme nous l'allons voir à l'instant.

5° Le *B* final du Quiché étant, comme l'on sait, sujet à tomber, tant en Cakchiquel qu'en Zutuhil, leur terminative *a* correspond assez souvent à une désinence *ab* primitive. D'un autre côté, la dite désinence *ab* ou

plutôt le *b* qui la termine, servait à l'origine de signe de pluralité, car le *a* précédent ne constitue à proprement parler qu'une simple voyelle de liaison. De là il résulte que, dans les deux dialectes cités plus haut, c'est la ligature, sans valeur significative par elle-même, qui a fini par devenir la marque du pluriel. On pourra juger de tout ceci par les exemples suivants : Q. *Ahauab*, « princes », du singulier *Ahau;* C. Z. *Ahaua.* — Q. *Agab* « nuit »; C. Z. *Aga.* — Q. *Anab* « sœur »; C. Z. *Ana.* — Q. *Ab* « an, année »; C. Z. *A.* — Q. *Chugab* « force »; C. Z. *Chuga.* — Q. *Gab* « main »; C. Z. *Ga.* — Q. *Mamaab* « aïeux »; C. *Mamaa.* — Q. *Uxlab* « haleine »; C. Z. *Uxla.* — Q. *Tzarab* « glu »; C. Z. *Tzara.* — Q. *Xcab* « cire », littéralement « petit miel », de *X* diminutif et *Cab* « miel »; C. Z. *Xca.* — Q. *Yauab* « malades », de *Yau* « enfermo »; C. Z. *Yaua*, etc., etc.

6° Remarquons bien que dans *Mana* ou *Man*, « non pas », *a* ne constitue nullement une désinence. Nous avons affaire ici à un composé de *Ma*, signe de négation, et *na*, marque d'actualité ou de passé prochain. Rappelons à ce propos le rôle que joue le *n* ou *na* préfixe dans la conjugaison du pokome. La preuve qu'il en est bien ainsi, c'est que les formes *Man* et *Mana* ne s'emploient que devant le verbe au présent ou au prétérit ; ex. : *Mana x'ivoyobehtah :* « Je n'attendis pas ». — *Mana inta utz* : « Je ne suis pas bon ». — *Mana inta qo c'uq :* « Je n'étais pas avec eux ». Au contraire, si le verbe se trouvait au futur, la forme de la négation serait le plus souvent *Mavi;* exemple : *Mavi ch'avil*, « Tu ne verras pas ». Il en serait de même

pour l'impératif ou subjonctif, assimilé pour ainsi dire au futur ; ex. : *Mavi ch'avoyobeh :* « N'attends pas ».

Enfin, dans *Chila*, « là, par là », le *a* ne constitue pas davantage une désinence. Ce mot est formé de *Chi*, « dans, à, pour, avec » et de *La*, « là, là-bas ».

A B

sert à former :

1° Des substantifs ou même adjectifs à sens d'ordinaire plus ou moins renforcé ; ex. : *Agab*, « nuit », littéralement « très ténébreux », probablement de *Ek*, « noir, obscur ». — *Alab*, « petit garçon, de *Al*, « fils, par rapport à la mère », littéralement « poids ». — *Canab*, « captif », de *Can*, « demeurer, rester ». — *Chucab*, « violence, défi », de *Chuc*, « coude ».—*Corab*, « autorité, avec autorité, chose admirable »; comme dans la phrase suivante : *Corab ca chau ri vinak :* « Cet homme parle avec autorité.»—*Haab*, « averse », de *Ha*, « eau ». — *Pixab*, « ordre, mandat », de *Pix*, « planter ». — *Xahab*, « soulier, sandale », de *Xah*, « talon », etc.

2° Très rarement des verbes, par exemple : *Qaqab*, « se recueillir, se ramasser ». Étymologie inconnue.

3° C'est plutôt le *b* final que la désinence *ab* qui sert à marquer le pluriel dans certains mots du dialecte Quiché, tels, par exemple, que les suivants : *Ahauab*, « princes », du singulier *Ahau*. — *Achihab*, « homme », du singulier *Achih*. — *Ahtitab*, « maîtres », du singulier *Ahtit*. — *Ahpixolab*, « plumistes, mosaïstes en

plumes », du singulier *Ahpixol*. — *Atitab*, « aïeules », du singulier *Atit*. — *Beomab*, « marchands », du singulier *Beom*. — *Mamaab*, « vieillards », du singulier *Mam* (on trouve aussi *Mamaïb*), etc. Le *a* de la dernière syllabe joue ici spécialement d'une *Binde vocal* ou ligature. Nous en reparlerons plus loin à l'article *b* et aux lettres euphoniques.

4° Enfin, dans *Cab*, « deux », le *a* appartient au radical et c'est la labiale finale qui indique le nombre. Quant aux termes *Hunab*, *Cabab*, *Oxab*, « une, deux, trois années », ce sont des composés de la racine *Ab*, « année », et d'un nom de nombre. En ce qui concerne *Uxlab*, « haleine, respiration, souffle, force, vertu », du verbe *Ux*, donné comme synonyme de notre verbe être, mais dont le sens primitif semble plutôt avoir été celui de « respirer », c'est la syllabe *lab* tout entière qui joue le rôle de suffixe.

A C

sert à former des verbes neutres intensifs; ex. : *Bakac*, « percer fort, beaucoup », du radical *Bak*, « os, forer ». — *Banac*, « faire beaucoup », du radical *Ban*, « agere ».

A CH

très rarement employée apparaît dans *Pacach*, « cuiller de bois, pelle ». Étymologie inconnue.

A G

apparaît dans *Amag*, « bourg, peuplade ». Étymologie douteuse.

A H

Dans cette syllabe, c'est le *h* seul qui semble significatif. En règle générale, il indique le verbe transitif. Quant au *a*, ce ne serait qu'une voyelle de liaison. Nous renverrons donc le lecteur à l'article consacré à la finale *h*.

Remarquons toutefois certains cas dans lesquels la signification transitive du verbe ne semble pas nettement indiquée. C'est :

1° Avec certains réfléchis, par exemple : *Anah*, « se hâter » qui, avec un changement de voyelle, donne le doublet *Aneh*, « dépêcher, envoyer », de *An*, « courrier ». — *Bızah*, « s'attrister », dont le doublet toujours avec mutation vocalique est *Bizeh,* « méditer, délibérer », de *Biz*, « tristesse ». —*Nabah*, « se farder », de *Nab*, « fard ».— *Tzinah*, « se taire ».— *Calah*, « se montrer, apparaître », de *Cal*, « clair, beau , fesable , ouvert ».

2° Avec certains verbes qui semblent admettre un régime direct en Quiché , mais ne pourraient guère recevoir en français qu'un régime indirect ; ex. : *Itzelah*, « faire mal, blesser », de *Itzel*, « mal ». — *Nimah* « obéir, respecter», de *Nim*, *Nimak*, « grand». —*Nutah*, « répartir l'impôt »,de *Nut*, « noix de cacao, répartition de l'impôt personnel qui se payait en grains de cacao, par maisons et par tribus». —*Perah*, «divorcer, prendre une autre femme ». — *Qohlemah*, « imposer une loi ou une coutume », de *Qohlem*, « continuer ». —*Qixah* , « donner des épines », *espinar*, de *Qix*, « épine ».

— *Varah*, « veiller quelqu'un ou sur quelqu'un », de *Var*, « dormir ».

3° Enfin, il est un petit nombre de verbes à sens évidemment intransitif et qui, par exception, se présentent munis de la finale *ah;* ex. : *Chibah*, « soupirer », de *Chib*, « mets ». — *Bahah*, « avoir beaucoup de force », de *Bah*, « fortifier ».

Remarquons à ce propos que le Quiché forme parfois ses intensifs, simplement en répétant la première voyelle de la racine verbale monosyllabique, ainsi que la consonne qui la suit. *Bahah* possède encore le sens de « être froid », mais nous ignorons dans ce cas à quelle racine il se rattache. Citons encore *Porah*, « tordre des cordes », de *Por*, « tout ce qui est filé, sorte de maïs ». — *Pulah*, « tirer de nouveaux jets, avorter.»—*Pamah*, « avoir la dyssenterie », de *Pam*, « ventre, estomac ». - *Queagah*, « faire le paresseux », de *Queag*, « paresseux ». — *Erah*, « porter de l'eau »,de *Er*, « transporter, soulever ».

4° La finale *Aah* doit être considérée comme fort différente de *Ah*; nous en reparlerons plus loin, à propos des flexions composées.

5° Quelquefois le *ah* ou *h* suffixe sert à former les noms de parties du corps. Il en sera question à l'article de la lettre *h*.

6° D'autres substantifs peuvent également se terminer en *a;* ex. : *Ichah*, « chose comestible », de *Ich*, « possession, ce qui est possédé ». — *Bolah*, « pustule, enflure », de *Bol*, « rond, arrondir, rouler ». – *Chatah*, « lit », de *Chat*, « aplanir ». — *Elah*, « promesse, offrande », de *El*, « sortir ». — *Comah*, « sang ». Éty-

mologie inconnue. —*Nicah*, moitié. — *Parah*, « manteau de feuille de palme », de *Par*, « sorte de palmiste ». — *Tagah*, « vallée », de *Tag*, « plat, uni ».

7° *Ah* s'emploie aussi assez souvent comme finale des particules dites numérales ; ex. : *Rabah*, particule servant à compter les sillons, choses alignées ou enfilées, de *Rab*, « étendre des cordes, attacher, allonger » ; par exemple dans la phrase *Aré lahrabah mi x'nu chenohic :* « Voici que j'ai labouré déjà dix sillons ». — *Qulah*, littéralement « paire, couple », par exemple dans *Huqulah chic*, « une autre paire », et *Hutak qulah*, « chaque paire ». – *Mog* ou *Mogah*, « poignée ». — *Tzekah*, particule servant à compter les paquets, bottes, pieds d'arbres. — *Chakah* (même valeur). — *Yakah*, particule servant à compter les choses telles que poutres, poissons, etc., etc.

8° Avec la préfixe *Ah*, la finale en question sert parfois à former des adjectifs ; ex. : *Ahzakah* ou *Zakah*, « diligent ».

9° Enfin certaines particules, elles aussi, se terminent en *ah ;* ex. : *Libah*, « de suite, volontiers ». — *Nakah*, « auprès, proche ».

A K

1° Marque le plus souvent un substantif ou adjectif à sens de participe passé ; ex. : *Vinak*, « homme », et spécialement « homme fait », littéralement « accru, adulte », de *Vin,* « accroître, surpasser, gagner ». — *Nimak*, « grand », de *Nim*, « grand, gros, impulsion, élan ». — *Qiak*, « colle », peut-être de Cakchiquel.

Qi, « encore, en outre », littéralement « ce qui a été mis en outre, ajouté ».

2° Apparaît dans *Petak*, « chardon », et *Ahpuvak*, « orfèvre », de *Puvak*, « métal précieux ».

3° Dans *Echalak*, « vos seigneuries », de *Echla*, « votre seigneurie », c'est plutôt *K* qui est la désinence.

4° Dans *Bakak*, « s'agiter avec bruit, comme un vêtement », la désinence *Ak* semble constituer, à proprement parler, une forme redoublée.

5° Remarquons que les adjectifs composés de deux ou plusieurs syllabes et terminés en *ic*, au singulier, font leur pluriel en *ak;* ex. : *Bolobic Huyu*, « montagne ronde », au pluriel, *Bolobak Huyu.* — *Lilic tagah*, « plaine fort unie », au pluriel, *Lilak tagah.* — *Xotoxïc xan,* « brique ressemblant à une tuile », pluriel, *Xotoxak xan.* — De même *Penepic*, « camard », fait audit nombre *Penepak* et *Tahtic*, « fort, épais », *Tahtak.*

A L

Voy. *l.* Le *a* préposé ne fait point, à proprement parler, partie de la suffixe et doit être considéré comme une voyelle de liaison susceptible de se transformer en *e*, en *i*, etc., suivant les exigences de l'euphonie.

A M

sert à former : 1° des adjectifs ou substantifs à sens de participe présent. Ex. : *Balam*, « tigre », littéralement « mordant », de *Bala*, « mordre ». — *Chamam*, « ruminant, silencieux », d'une racine *Cham*, que nous

ne retrouvons plus avec le sens de « ruminer » que dans le dérivé *Chamacha.*

2° Des participes passés ; ex. : *Tzibam* « scriptus ».

3° Des verbes ; ex. : *Ayam*, « railler », peut-être de l'interjection *Ay.*

A N

1° Le sens propre de cette désinence est celle d'un participe présent actif d'un verbe monosyllabique, soit transitif, soit intransitif, et terminé en *l ;* ex. : *Culan*, « rencontrant », de *Cul*, « rencontré ».—*Hulan*, « resplendissant », de *Hul*, « resplendir ». — *Mulan*, « multipliant », de *Mul*, « multiplier ». — *Pulan*, « bouillant », de *Pul*, « bouillir », etc.

2° De là, par une transition assez naturelle, on a formé des substantifs indiquant l'état, la nature ; ex. : *Tokan*, « ronce », littéralement « la piquante », du radical verbal Cakchiquel, — *Tok*, « piquer, blesser ». — *Zilan*, « joie », littéralement « la calmante », de *Zil*, « calmer, se balancer doucement, devenir serein ».

3° On a fini enfin, après avoir un peu mis en oubli le sens primitif de cette désinence *an*, par l'employer à former des noms, soit à sens de participes passés, soit à sens général. Ex. : *Auan*, « champ ensemencé de maïs », en dialecte Cakchiquel, du radical verbal Quiché *Au*, « semer le maïs ». — *Hoyan*, « ventre », de l'inusité *Hoy.* — *Moxan.* « sorte de grande feuille servant à envelopper le sel, racine inconnue ». — *Patan*, « charge, office, tribut », d'où *Patanih*, « faire le service, payer le tribut ».

4° *An* sert encore parfois à former des adjectifs in-

diquant l'état et par suite à sens de participe présent ; ex. : *Halan*, « divers », de *Hal*, « changer ». — *Qu!an*, « époux, marié » ; étymologie *Qule*, « se marier » ; *Qulel*, « époux ».

5° Quelques particules sont également terminées en *An*. Ex. : *Matan*, « par force, violemment, malgré soi », de *Mat*, « serrer les dents, désespérer, désobéir », etc.

6° Lorsque *an* sert de finale à un verbe intransitif, c'est le *n* seul qui est significatif; la voyelle précédente est sujette à varier, suivant les règles de l'euphonie. Voy. N.

AP

Cette désinence se présente fort rarement et pourrait même passer pour fictive ; par exemple, dans *Gapap*, « avoir soif », de *Gap*, « brûler », elle semble bien n'être que le résultat d'un redoublement.

AR. Voy. R

AT

se présente rarement, nous pouvons citer toutefois *Qakat*, « souffrance », de *Qak*, « chasser, blesser ». — *Gatat*, « pâtir, souffrir », de *Gat*, « couper ».

AU

se trouve dans *Cahau*, « père », terme dont nous ignorons l'étymologie.

AX

apparaît dans l'expression *Ahouax*, *Ahauax*, « être nécessaire », d'où *Cahauax*, « il faut, il est nécessaire », probablement de *Ah*, « vouloir, désirer ».

AY

De là *Pacay*, « palmiste ». Étymologie inconnue. — *Queay*, « paresseux », d'où *Queayah*, « faire le paresseux ».

ATZ

Dans *Gumatz*, « serpent », peut-être de *Gum*, « rance, pourri », d'où *Gucumatz*, littéralement « serpent-quetzal », nom du dieu et héros civilisateur *Quetzalcoatl*, en Quiché.

B

1° Sert quand il est précédé d'une voyelle euphonique à marquer le pluriel. Voy. AB, EB, IB, OB, UB.

2° Apparaît dans *Pob* ou *Poo*, « faire tort, avoir mauvaise volonté, changer de bien en mal », de *Po*, « dommage, tort, erreur, mauvaise volonté ». On le retrouve aussi dans les formes verbales comme *bakb* pour *Bakib*, qui n'est guère employé que sous la forme *ibal*. Voyez plus loin.

BA, ABA, OBA, IBA

Dans les exemples qui vont être donnés, les voyelles

qui précèdent le *b* de la désinence peuvent être considérées comme de simples lettres euphoniques, servant à la liaison de cette finale avec le radical. Celle-ci consiste uniquement dans la syllabe *ba*. Elle donne toujours une valeur verbale au mot auquel elle est jointe, du moins dans les mots d'origine indigène.

1° Unie à un radical verbal, elle sert le plus souvent à donner au dérivé une valeur fréquentative, augmentative ou intensive; ex.: *Bakaba*, « tordre fréquemment ou avec force », de *Bak*, « percer ». — *Balaba*, « retourner entre les mains », de *Bal*, « tourner, tordre ». — *Boloba*, « relever la terre entre les sillons », de *Bol*, « rouler, ourler ». — *Biba*, « parler beaucoup », de *Bi*, « dire, nom ». — *Bohba*, *Buhba*, *Puhba*, « coiffer, casser, battre des ailes », de *Buh*, « résonner ». — *Buzba*, « hausser l'épaule », de *Buz*, « plier ». — *Curuba*, « fréquentatif, actif », du verbe *Cur*, « aller croisant d'un lieu à l'autre ». — *Higiba*, « confesser, manifester », de *Hic*, « nettoyer injurier, raboter ». — *Moloba*, « approcher en réunissant », de *Mol*, « assembler, amasser ». — *Qazba*, « donner la vie », de *Qaz*, « être vivant ». — *Quezba*, « récompenser, restituer, venger », de *Quex*, « nettoyer ». — *Remeba*, « endiguer », de *Rem*, « retenir, comprimer comme l'eau », etc. — *Matzaba*, « couvrir, aller parler en secret », et *Matza*, « garder un secret ». — *Yacaba*, « établir », de *Yac*, « lever, hausser ».

2° Parfois la racine verbale a un sens tellement différent de celui qu'elle prend lorsqu'elle est accompagnée de la finale *ba*, que l'on peut douter que ce soit bien réellement d'elle que cette dernière dérive; ex. :

Chalaba, « écouter », et *Chal,* « cracher avec force ».— *Hububa,* « brandir l'épée, frapper », et *Hub,* « donner de l'odeur », ou *Hubub,* « allumer le feu ». — *Ozba,* « remplir en serrant », et *oz,* « rôt, fumeron ». — *Rukuba,* « se voiler le visage avec une étoffe », et *Ruk,* « se remuer doucement comme un liquide dans un vase ». — *Pehba,* « dépecer, purifier la victime en lui ouvrant la poitrine ». Étymologie inconnue.

3° Parfois la finale *ba* sert à former un verbe d'un substantif ; ex. : *Nibiba,* « amonceler comme du mortier », de *Nib,* « espèce de fard ou couleur jaune ». — *Pakaba,* « placer un sac, une selle », de *Pak,* « pelote, hallot, sac, monter ». — *Pecheba,* « faire son nid », de *Pech,* « coussinet pour porter les fardeaux ».—*Xacaba,* « ouvrir les jambes, les ciseaux, dénuder », de *Xac,* « pas, enjambé ». — *Buba,* « se couvrir de pustules », peut-être de *Puh,* « matière, pus ». A ces exemples, il convient sans doute d'ajouter celui de *Bimiba,* « battre d'un grand tambour », probablement d'un radical non rencontré. — *Bim* « tambour, chose arrondie », d'où encore *Bimibic,* « ventru, enflé ».

4° Plus rarement, la suffixe *Ba* s'accolle à un adjectif; citons cependant *Naba,* « se souvenir, penser, réfléchir », de *Na,* « expert, sage, soupçonneux », d'où également *Nao,* « sentir, entendre, deviner »; *Nabeh,* « savoir » ; *Naohibal,* « art, science ».

5° Enfin, *Xibalba,* nom du grand empire des Toltèques orientaux et de leur métropole, est un terme d'origine maya, et dont nous nous sommes efforcé, dans de précédents travaux, d'établir la véritable étymologie.

BAK

se retrouve dans l'adjectif *Buhbak*, « à moitié enflé », de *Buhba*, « secouer, agiter les ailes ».

BAL, IBAL, ȮBAL

On pourrait se demander si cette suffixe *bal* n'est pas elle-même composée de *Ba*, déjà vu, et de la finale *l*.

Cela ne nous semble cependant pas bien certain, et dans le doute, nous la considérerons comme une désinence simple. Elle indique par excellence l'instrument avec lequel une chose est faite, ce qui sert à produire un effet, et, par suite, forme spécialement des substantifs.

1° La valeur instrumentale apparaît surtout marquée dans les exemples suivants: *Banbal* « instrument », de *Ban*, « faire ».—*Batzibal,* « fuseau », de *Batz*, « filer ». — *Bubal*, « instrument qui sert à bouffir », de *Buba*, « se couvrir de pustules ».— *Chahbal*, « lavoir », de *Chah,* « laver ». — *Chahibal*, « garde-manger», de *Chahih*, « garder ». — *Ogobal*, «coupe», de *Oca* ou *Oga*, « boire ». — *Qohlibal*, *qolibal*, « pied de vase, soutien », de *Qolibeh*, « garder », dérivé lui-même de *Qo* ou *Qolic*, « être, subsister ».— *Qubal*, « boîte, trésor, arche », de *Qu,* « garder dans un coffre ». — *Quebal*, « pierre à moudre », de *Queb*, « moudre le grain». – *Remelibal-ha*, « digue », de *Rem*, « retenir à l'eau ». — *Tzizbal*, « aiguillon », de *Tzizo*, « coudre ».—*Tzapibal,* « clef », de *Tzapih*, « fermer ».

2° Du sens concret, on est, pour un certain nombre de mots, passé à un sens plus abstrait, mais pour lesquels la valeur instrumentale reste encore sensible ; ex. : *Alabibal*, « servitude », de *Alab*, « petit garçon, serviteur ».— *Colbal*, « rédemption », de *Col*, « sauver ». — *Hachbal*, « séparation », de *Hach*, « diviser, partager ». — *Kelbal*, « désobéissance », de *Kel*, « désobéir ». — *Logobal*, « amour que l'on a pour quelqu'un ou quelque chose », de *Logoh*, « aimer », par opposition à *Logoxic*, « amour dont on est l'objet ».—*Nicomabal*, « tact, discernement », de *Nicomah*, « voir juste, juger ». — *Nucbal*, « protection, encouragement », de *Nuc*, « mettre en ordre, essayer ».—*Nutbal*, « alliance », de *Nut*, « répartition de l'impôt ». — *Petibal*, « venue, arrivée », de *Pet* ou *Petic*, « venir, arriver ». —*Polibal*, « intempérance, gourmandise », de *Pol*, « être intempérant ».—*Quxlabal*, « pensée », de *Quxlaah*, « penser, méditer ». — *Quxubal*, « destruction », de *Quxu*, « se manger des vers ». — *Qazlibal*, « âme », de *Qazlih*, « être vivant ». — *Oqizabal*, « foi, croyance », de *Oqizah*, « introduire, créer ».—*Uxlanibal*, « reposer », de *Uxlanih*, « reposer ».

3° Ajoutons quelques noms communs dans lesquels le sens instrumental est peut-être un peu moins sensible ; ex. : *Atinibal*, « bain », de *Atin*, « se baigner ». — *Hicabal*, « luette », de *Hicah*, « convoiter pour manger ». — *Paabal*, « copeau, écharde ». — *Picbal*, « cheveux nattés », de *Pic*, « épi de maïs dépouillé de ses grains ». — *Qaibal*, « instrument de haine, place de sacrifice », de *Qay* ou *Qail*, « fiel, ce qui est amer, mauvais ».

BO

sert à former des verbes neutres, par exemple : *Babko*, forme neutre de *Bak*, « percer, être percé ». — *Balbo*, « trafiquer », peut-être de *Bal*, « tordre ».

C

s'ajoute au verbe monosyllabique *Be*, « aller », lorsqu'il finit une phrase : *Pa Tulan X'bec*, « Il s'en alla à Tulan ». C'est une abréviation pour *ic*. Voyez plus loin.

CHIC

mériterait d'être considérée plutôt comme une particule de la conjugaison que comme une désinence véritable. Elle a par elle-même le sens de « plus, davantage ». On l'emploie au plus-que-parfait de l'indicatif et au plus-que-parfait du subjonctif des verbes transitifs, mais, au subjonctif, elle se transforme en *Chi ;* ex. : *Nu logom Chic*, « je l'avais aimé ». — *Nu logom Chi ta*, « que je l'aie aimé ». Avec le verbe intransitif au passif, elle n'apparaît qu'au parfait du subjonctif ; ex. : *Logoxinak Chi ta nu Cahau vumal*, « Que mon père ait été aimé de moi ».

On retrouve encore cette particule dans l'adjectif *Chexchic*, « pointu », mais nous ignorons quelle est sa valeur précise.

E

1° S'emploie surtout pour transformer les verbes actifs en neutres, ainsi de *ban*, « faire », on a *Bane*. —

Pache, « couver comme la poule », de *Pach*, « couvrir, protéger ». — *Pame*, « salir le linge », de *Pam*, « avoir la dyssenterie ». — *Pere*, « être mis en pièces », de *Per*, « diviser, séparer ». — *Qabe*, « se mettre la bouche en l'air », de *Qab*, « ouvrir ». — *Qote*, « se jeter par terre », de *Qot*, « creuser, graver ». — *Qute*, « se marier », de *Qut*, « rencontrer ». — *Queħe*, « entourer, retrancher », étymologie inconnue. — *Rape*, « étendre du linge », de *Rap*, « frapper ». — *Matze*, « garder un secret, se couvrir », de *Matz*, « éplucher », et *Matzaba*, « aller, parler en secret ». — *Cape*, « faire du mortier », de *Cap*, « mortier ». — *Hobe*, « maigrir », de *Hob*, « creux ». — *Latze*, « s'abriter », de *Latz*, « occupé, étroit ». — *Lobe*, « être la bouche ouverte », de *lob*, « manger des fruits ou des œufs ». — *Mule*, « accumuler », de *Mul*, « fois, amonceler ». — *Ħoye*, « avoir pitié », de *Hoy* « chercher ». — *Yaque*, « naître », de *Yac*, « hausser, lever ». — *Yale*, « être inégal », de *Yal*, « dépareiller, troubler ».

2° *Pile* ou *Piley*, « épi de maïs égrené », de *Pil*, « écorcer », nous offre l'exemple de cette finale *e* ajoutée à un substantif, et dans *gale*, « malheureux », dont l'étymologie est bien douteuse (Étym. *gal*, « lier »). Nous voyons ce même *e* final servir à marquer l'adjectif.

3° Dans *Qohe*, « fût, était », de *Qolic*, *e* ou *he* final joue un rôle assez obscur. Peut-être cette syllabe n'a-t-elle ici qu'une valeur euphonique.

4° Dans *Ahaue*, « ô princes », *e* paraît jouer le rôle d'une interjection, marquant le vocatif. Il ne

nous semble guère possible d'y voir le pronom pluriel *e*, « eux, ils ».

5° Dans la phrase suivante du Popol vuh, *Ta x'tape pa ha ri huyub:* « lorsque, *comme* des écrevisses sur l'eau, les montagnes *parurent* », le *e* de *Tape* doit marquer le pluriel. Ce n'est du reste que le pronom personnel pluriel, pris comme signe de nombre. Remarquons, cependant, qu'en général, cette marque du pluriel *e* ou *he* s'ajoute plus volontiers aux substantifs indiquant des objets inanimés qu'à ceux indiquant des objets doués de vie.

6° Dans *Cute*, « donc », de *Cu*, « et », et *Qate*, « après cela », de *Qa*, « encore, cependant », c'est vraisemblablement *Te* et non point *e* seul qui constitue la désinence. Ce monosyllabe, non indiqué dans le vocabulaire donné par l'abbé Brasseur, doit équivaloir à notre expression « ensuite, en outre ».

7° *Vae*, de *Va*, « celui-ci, ceci », signifie « voici », comme par exemple dans la phrase du Popol vuh, *Vae cute utzihoxic:* « voici donc son histoire »; le *e* final ici pourrait bien avoir la même origine que dans *Ahaue*.

EB

ne se rencontre guère que comme finale du pluriel, dans certains mots; ex. : *Ahrabinaleb*, « les habitants de Rabinal », du singulier *Ahrabinal*. Encore peut-on dire qu'ici c'est le *b* seul qui marque le nombre et que le *e* précédent n'est qu'une voyelle de liaison.

EG

Nous ne l'avons guère rencontré que dans la racine *Eleg*, « voler, dérober. » Étymologie inconnue.

EH

sert, mais rarement, à former des substantifs ; par exemple, *Ogeh*, « pleurs, gémissements », de *Og*, « pleurer, gémir » ; d'ordinaire *eh* sert de finale à des verbes transitifs et encore le *e* doit-il, dans ce cas, être considéré comme une voyelle de liaison ; voyez *H*.

El, voyez 1

EM

1° Sert parfois à former, d'un verbe ou d'un participe, des substantifs. Ex.: *Aqlem*, « calebasse blanche », étymologie inconnue. — *Akanem*, « montée actuelle », de *Akan*, « monter », par exemple dans la phrase *Akanem pa rech a qux?* « veux-tu monter? », littéralement « Es subir el proprio de tu Corazon? » — *Cubulem*, « acte d'asseoir », de *Cubul*, « asseyant », participe de *Cul*, « asseoir ». — *Qohlem*, « coutume », de *Qo*, *Qolic*, *Qohe*, « être ». — *Vinakirem*, « existence », de *Vinakir*, « se créer, naître ».

2° Parfois cette finale *em* sert à former de véritables passifs ou réfléchis. Ex. : *Tzapalem vich*, « je suis enfermé », littéralement « *Mi ser encerrado* ». — *Camem vech*, « je me meurs ». — *Atinem vech*, « je me baigne », littéralement « Mi banô ».

3° En général, la désinence en question sert à former des formes verbales de passé ; c'est la consonne seule qui indique le temps, et le *e* préfixe ne constitue qu'une voyelle de liaison, une *binde vocal*. Il en sera question lorsque nous parlerons de la désinence *m*.

E N

se présente très rarement en Quiché ; citons cependant *Zak megen*, « eau tiède », de *Zak*, « blanc » et du radical *Meg*, « chauffer ».

E R

apparaît dans *Oher*, « jadis, autrefois », probablement du radical *Oh* ou *Ho*, « aller ». En général, la désinence *R* indique le verbe neutre composé, et la voyelle précédente est variable ; voy. *R*.

E U

Ex. : dans *Oyeu*, « fier, vaillant », d'où *Oyeu achi*, « vaillant guerrier », de *Oy*, « appeler, provoquer ». — *Men*, « terre ». Étymologie inconnue.

E U Q

se rencontre dans *Coheuq*, « admettre ». Étym. *Cohe*, « croire ».

H

1° Précédé d'une voyelle quelconque semble avoir, à proprement parler, le sens d'un participe passé ou

nom d'action et s'emploie pour former le verbe transitif, par opposition à la finale *N*, qui marquerait à la fois une sorte d'infinitif et le verbe intransitif. Ex. : *Qu'inlogoh*, « j'aime *in abstracto* », littéralement « Nunc ego amare », et *Ca nu logoh*, « j'aime quelqu'un ou quelque chose, je l'aime », littéralement « Nunc meum amatum, mea actio amandi ». L'abbé Brasseur, dans sa grammaire quichée, donne différents exemples de *ah*, *uh*, *eh*, finales indiquant l'action ; ex. : *Ḃak*, « percer », d'où *Bakoh*, « le percement, l'acte de percer ». - *Poloh*, « évanouissement », de *Pol*, « s'évanouir ». — *Pulah*, « action de houillir, bouillonnement », de *Pul*, « bouillir », comme dans l'exemple suivant : *Upulah palo*, « le bouillonnement de la mer ». Nous retrouvons ce *h* final, signe du transitif, dans un *Alabih*, « rendre esclave », de *Alabitz*, *Alab*, « esclave », dérivé lui-même de *Al*, « poids », et par extension, « enfant, enfantelet, spécialement par rapport à la mère ». — *Amagelah* ou *Amegelah*, « perpétuer », de *Amag*, « toujours ». — *Atzamih*, « saler », de *Atzam*, « sel ». — *Agaluh*, « transformer en charbon », de *Agal*, « charbon ». — *Binaah*, « nommer, donner un nom », de *Bin*, « surnom », dérivé lui-même de *Bi*, « nom ». — *Bukah*, « vaporiser », de *Buk*, « vapeur ». — *Coyih*, « frapper, donner des coups », de *Coy*, « s'agiter, aller ». — *Bakeh*, *Bakih*, « percer ». — *Chucabah*, « prendre par force », de *Chucab*, « violence, défi ». — *Chibeh*, « prendre, emporter dans un sac », de *Chib*, « mets, nourriture ». — *Bakuh*, « tourner, agiter », du radical *Bak*. — *Batzih*, « filer », de *Batz*, « ce qui est filé ». — *Bochih*, « caresser, ten-

ter ». — *Cobih*, « choisir », de *Cob*, « s'éclaircir ». — *Cochih*, « donner gratis », de *Coch*, « don, grâce ». — *Bitazih*, « inviter à manger », de *Bit*, « morceau ». — *Caroh*, « regarder ». — *Bizoh*, « délibérer ». — *Bonah*, « colorier », de *Bon*, « couleur ». — *Chaluh*, « répandre », de *Chal*, « cracher ». — *Echah*, « posséder », de *Ech*, « propre, appartenant à ». — *Ekah*, « charger, emporter », de *Ek*, « passer, excéder ». — *Etah*, « mesurer », de *Et*, « mesure ».—*Eleh*, « finir », de *El*, « sortir ». — *Ezah*, « porter souvent », de *Ez*, « à plusieurs reprises ». — *Elegah*, « voler, ravir ». — *Gabah*, « accuser, soupçonner », de *Gab*, « ouvrir ». — *Gebah*, « repousser, éloigner », de *Geb*, « dévier ». — *Euah*, « cacher », de *Eu*, « secret, cacher ». — *Golih*, « coller », de *Gol*, « résine ». — *Gutih*, « aplanir », de *Gut*, « presser entre les mains ». — *Etamah*, « savoir ». — *Higah*, « convoiter pour manger », de *Hig*, « friandise ». — *Hicah*, « abattre », de *Hic*, « droit, nettoyer, raboter, injurier ». — *Lochih*, « arroser, mouiller », de *Loch*, « tirer à soi quelque chose de mou ». — *Kuxih*, « mordre, faire une bouchée », de *Kux*, « scier, limer, rompre ». — *Labah*, « augurer, faire la guerre », de *Lab*, « augure, songe ». — *Lih* , « soulever légèrement », de *Li*, « chose douce et calme ».—*Labalih*, « guerroyer, combat », de *Labal*, « guerre ». — *Logoh*, « aimer », de *Log*, « précieux, cher, aimé ».—*Linoh*, « fouler », de *Lin*, « avoir de l'angoisse ». — *Hunamah*, « égaler, aplanir », et *Hunah*, « agir, faire seul », de *Hun*, « un ».—*Mamah*, « avoir pour petit-fils », de *Mam*, « petit-fils, aieul ».

- *Mogeh*, « s'emparer, prendre », de *Mog*, « poignée ». — *Maïh*, *Mayih*, « effiler, détruire », de *May*, « tabac en poudre ». — *Mebaih*, « appauvrir », de *Meba*, « être pauvre », et *Meb*, «pauvre, orphelin ».—*Meguh*, « consoler, récréer », de *Meg*, « abriter, réchauffer ». —*Ikah*,« charger », de *Ik*, « passer, excéder ».—*Nahtih*, « éloigner, tarder », de *Naht*, « loin, tard, profond ». — *Naualih*, « enchanter, épier, deviner, inventer », de *Naual*, « science, magie ». — *Nohih*, « rendre fécond, féconder », de *Noh*, « remplir, rassasier, combler ». — *Muchuh*, « voir de loin », de *Much*, « vue, action de voir ». — *Oyenah*, « irriter », de *Oyen*, « colère, vaillant ». — *Nimah*, « obéir, respecter », de *Nim*, *Nimak*, « grand ». — *Nachach*, « imiter, épier », de *Nach*, « exemple, modèle ». — *Nabeh*, « savoir », de *Na*, « expert, sage ». – *Onih*, « clouer, ficher ». — *Oyobeh*, « attendre », de *Oyob*, « espérer ». — *Nicoh*, « juger, voir juste », de *Nic*, « regarder, considérer ». — *Pachuh*, « empailler », de *Pach*, « étendre, couvrir, protéger ». *Pakabeh*, « frustrer, tromper ». — *Paleh*, « dresser », de *Pal*, « placer, mettre debout ». – *Pimih*, « rendre gros », de *Pim*, « gros, gras ». *Potzih*, « frapper, blesser », de *Potz*, « blessure faite avec violence ». — *Puxih*, « couper avec attention », de *Pux*, « fondre, liquéfier ». – *Pulih*, « répandre, arroser », de *Pul*, « bouillir, écumer ». — *Purih*, « mordre, mâcher ». — *Puzih*, « moisir, pourrir », de *Puz*, « matière, pus ». — *Peyoh*, « embaucher, louer des travailleurs », de *Pey*, « mercenaire, qui loue son travail ». — *Pixuh*, « travailler en plumes », de *Pix*, même sens. — *Puzuh*,

« offrir en sacrifice », de *Puz*, « arracher le cœur de la victime ». – *Okotah*, « chasser le gibier, congédier, exiler », de *Okan*, « suivre ». - *Paah*, « mettre à couvert de l'eau », probablement de *Pa*, « dans, dedans ». — *Patah*, « prendre à la glu ». — *Pazah*, « envelopper », de *Paz*, « bande, maillot ». — *Paxih*, « divulguer, éparpiller », de *Pax*, « briser, rompre ». — *Payih*, « tromper », de *Pay*, « bouffon, hableur ». - *Qaholah*, « engendrer », de *Qahol*, « fils ». — *Qoxomah*, « observer, épier », de *Qoxom*, « crevasse dans la montagne ». — *Qutubah*, « mesurer », de *Qutub*, « paume de la main ». — *Qilih*, « frire, faire frire », de *Qil*, « frit ». —*Qotih*, « arracher », de *Qot*, « creuser, ciseler ». — *Qahih*, « moudre », de *Qah*, « poudre, farine ». — *Qaih*, « vendre », de *Qay*, « marchandise ». — *Qiakih*, « coller », de *Qiak*, « colle ». — *Qaxtokoh*, « tromper, mentir », de *Qaxtok*, « trompeur ». — *Qutuh*, « interroger », de *Qut*, « montrer, signaler ». — *Qatobah*, « tenter », de *Qat*, « brûler, allumer ». — *Qoxah*, « passer à gué ». — *Qiyah*, « empoisonner », de *Qoy*, « poison, venin ». —*Qopih*, « couper, grimacer », de *Qop*, « couper ». — *Rochah*, « signaler, mesurer », en Cakchiquel. — *Ruhih*, « battre avec force », de *Ruh*, « enfoncer dans l'eau ». — *Kunih*, « aiguillonner, pousser », de *Kun*, « courir en murmurant comme l'eau ». — *Ralih*, « pêcher au filet », de *Ral*, « lazo, filet ». — *Repih*, « répandre », de *Repel*, « celui qui pousse en avant ». — *Rokih*, « jeter par terre ». — *Ropih*, « arroser ». — *Raxuh*, « resserrer comme le fruit vert », de *Rax*, « saveur âpre »,

et *Raxoh*, « savoureux ». -- *Rabih*, *Rabeh*, *Rabuh*, « compter, mettre en file ». — *Tzapih*, « renfermer », de *Tzap*, « ce qui est enfermé ». — *Qolemah*, « accoutumer », de *Qolem*, naturel, caractère, coutume ». — *Gugumah*, « emplumer », de *Gugum*, « plume ». — *Molonah*, « abhorrer, renier ».— *Tzihah*, « discourir, éclairer », de *Tzih*, « parole ». — *Vinaah*, « passer, excéder », de *Vin*, « ajouter. accroître, gagner ». — *Tzibah*, « écrire », de *Tzib*, « écriture, peinture ». - *Tzukah*, « équarrir, agréer, supporter avec un tribut », de *Tzuc* ou *Tzuk*, « coin, angle ». - *Uqah*, « boire ». — *Uqih*, « prendre un camarade », de *Uq*, « pou, ami, compagnon ». — *Varah*, « veiller sur quelqu'un », de *Var*, « dormir ». — *Ycah*, « fonder, mettre sur pied ». - *Yaah*, « arroser », de *Ya*, « eau ». — *Yaeh*, « hâter,presser ». -- *Xakcheeh*, « couvrir de branches, couvrir », de *Xakche*, « ramée, abri de branches ». — *Utzih*, « achever en perfectionnant », de *Utz*, « bon ». — *Qitzih*, « envelopper, s'envelopper », de *Qitz*, « envelopper, emmailloter ». -- *Xakih* ou *Xagih*, « commencer à faire jour, prophétiser » — *Xahabih*, « faire des chaussures », de *Xah*, « talon », et *Xahab*, « soulier, sandale ». — *Ziqih*, « pleurer, invoquer », de *Zic* ou *Zig*, « perclus, impotent ». — *Zamahih*, « travailler », de *Zamah*, « travail », en Cakchiquel. — *Tapuh*, « pêcher, spécialement l'écrevisse ».

2° L'*h* final seul marque le substantif et le verbe à la fois, dans *Cauh*, « ornement, orner », de *Cau*, « porter ».

3° Nous verrons plus loin dans quels cas la finale *h*

indique un verbe d'apparence intransitive, un nom ou une particule.

H A

se trouve dans *Quha*, « grenier », de *Qu*, « garder dans un coffre ».

H E

apparaît dans *Qohe,* « être, l'être », de *Qo*, « être », et dans *Quehe*, « comme, semblable », de *Que*, « comme, de même ». Nous verrons plus loin, aux flexions composées, le rôle de ce suffixe dans la formation des pluriels passifs.

I

La valeur la plus habituelle de cette finale *i* semble avoir été purement euphonique. Elle peut s'ajouter à certains adjectifs ou substantifs, par exemple lorsqu'ils précèdent le nom auquel ils se rapportent; ainsi *Chipi,* « sillonnement »; par exemple, dans l'expression *Chipi-Cakulha*, « sillonnement de l'éclair », littéralement « petit doigt, éclair », de *Chip*, « dedo menique ». — *Zaki-nima-tzyiz*, littéralement « le blanc grand piqueur », de *Zak*, « blanc »; c'est le nom d'une divinité.

2° Peut-être est-ce encore comme lettre euphonique que le *i* se montre dans *Chuti Tziquin*, « petit oiseau, petits oiseaux », de *Tziquin*, « oiseau ».

3° Par exemple, le *i* suffixe semblerait bien marquer dérivation dans quelques mots tels que les sui-

vants : *Achi*, « compagnon, brave », de *Ach*, « compagnie, compagnon ». — *Pichi*, « éluder, marchander », de *Pich*, « enlever les puces, la vermine ». — *Xaki*, « seulement ».

IB

1° Sert de radical pour former des noms verbaux ou instrumentaux ; par exemple, *Bak*, « percer », et *Bakibal*, « instrument avec lequel on perce ». La finale *al* étant, comme nous le dit l'abbé Brasseur, employée par élégance, reste une racine *Bakb* ou *Bakib* (avec voyelle euphonique), qui, du reste, ne semble guère employée. Ces instrumentaux se terminent presque toujours en *Bal*, *abal*, *obal*, et surtout *ibal*. Citons toutefois *Hachbalib*, « différence », de *Hach*, « diviser, partager ». Voyez ce que nous avons dit déjà de la finale *Bal*.

2° Parfois *ib* marque le pluriel, le *i* étant ici, comme dans le cas précédent, une lettre euphonique ; ex. : *Caib*, « deux », du radical *Ca*. — *Cahib*, « quatre », du radical *Cah*. — *Mamahib*, « aïeux », du radical *Mam*. — *Oxib*, « trois », du radical *Ox*. — *Vahxakib*, « huit », du radical *Vahxaki*. Tous ces mots, avec la suppression normale du *b* final, deviennent régulièrement, en Cakchiquel et en Zutuhil, *Cai*, *Cahi*, *Mamay* ou *Mamaa*, *Oxi*, *Vahxaki*. Peut-être serait-ce encore à titre de signe du pluriel que cette finale *ib* reparaît dans certains noms de tribus ou de villes ; citons, par exemple, la phrase suivante : *Ahau Chacachib, Zamanib*, « Les princes des villes ou cités de *Chacach, de Zaman* ».

3° Il va sans dire que, dans les expressions pronominales *Vib*, « de moi, à moi » ; — *Avib*, « te, à toi »; —*Rib*, « se, à soi », *ib* n'est pas du tout une désinence et constitue bel et bien le pronom réfléchi *se*, *soi*. Ainsi *Avib* se traduira littéralement par « de toi, le sien », pour « ton ».

IC

1° Sa valeur propre semble être celle d'une particule euphonique s'attachant au verbe absolu ou substantif spéc., lorsque celui-ci termine un membre de phrase. Ex. : *Qu'inlogon* ou *Qu'inlogonic*, « j'aime ». — *Inux ri qu'inuxic*, « Je suis celui qui suis ». — *Nimak huyub Ch'uxic*, « les grandes montagnes furent ». — *Ri x'ycamizanic*, « que vous avez tué ». — *Ta x'inulic*, « lorsque j'arrivai ». — *Log ulogoxic*, « digne d'être aimé », littéralement « de son être aimé ».— *Ch'uchoxic*, *rachbixic*, *rachtzihonic*, « Ainsi l'on nomme, l'on chante et l'on célèbre », littéralement « son être nommé, être chanté, célébré ». — *Ch'ivah qu'inimaxic*, « je voudrais être obéi ». — *Ibir ca camic*, « hier, il mourut »,littéralement « heri moritur », mais *X'cam rumal teuh*, « il mourut de froid ». — *Apazvari c'uban Pablo? Tzibanic*, « Que fait Paul? Il écrit. ». — *Rixokil Lot x'atzamaric*, « La femme de Loth devint sel ». — *Unaht x'atulic*, « tu es venu tard ».

La forme en *ic* précédée du radical en *n* peut toujours remplacer l'instrumental en *bal*. Ex.: *Ugih logobal* ou *logonic*, « temps d'aimer ». *Ch'ulogobal*, *ch'ulogonic*, « pour qu'il aime », littéralement « pour

lui aimer ». C'est encore cette même finale *ic*, mais avec adjonction d'une lettre euphonique, *v*, *n*, *u*, que nous retrouvons dans *Taonic*, « entendre », de *Tao*.— *Chaponic*, « saisir », de *Chapo*. — *Mukuvic*, « mourir. ensevelir », de ***Muku***, etc.

2° Étant donné le peu de distinction que le Quiché établit entre le nom et le verbe, il n'y a rien d'étonnant à ce que souvent des noms ou adjectifs à sens verbal prennent aussi cette finale *ic;* c'est que ces termes sont réellement, en Quiché, considérés comme des verbes. Ex. : *Uqutunizaic*, *ucalacobizaxic, utzihoxic pueh enibat*, « La manifestation, la découverte, la révélation de ce qui était obscur »; littéralement « Le être manifesté, être découvert, etc. ». — *Camic*, « la mort », litttéralement « Le mourir ». — *Petic*, « La venue, l'arrivée », littéralement « Le venir », avec *t* euphonique.

3° Enfin, le *ic* s'emploie encore avec un certain nombre de noms ou d'adjectifs à sens concret. Ex. : *Chagic*, « souche ». – *Lilic*, « plane », de *Lil*, « aplanir le terrain ». — *Zilic*, « vipère », de *Zil*, « se balancer ».

4° Dans *ubic*, « dehors », c'est le *c* qui semble constituer la désinence. Lorsque l'adverbe ne termine pas la phrase, on l'emploie sous la forme *ubi*. Il en est autrement lorsqu'il est final, par exemple, *C'atel ubic*, « Sors d'ici ».

ICH

se retrouve dans *Pichich*, « toucher, pincer ».

IH

1° S'emploie pour former certains verbes conjugués à la forme active. mais dont le sens serait plutôt celui de verbes intransitifs. On pourrait les comparer, à certains égards, aux verbes déponents du latin. Ex.: *Birh*, « aller, cheminer », de *Be*, « chemin ». — *Chabih*, « tirer de l'arc », de *Chab*, « flèche ». — *Munih*, « désobéir », de *Mun*, « esclave ». — *Qohih*, « se mettre un masque », de *Qoh*, « masque en bois servant à la scène ». — *Percotih*, « se donner une entorse ». — *Muhih*, « faire de l'ombre ». — *Vachih*, « porter fruit ». — *Luzih*, « se tordre ».

2° Sert également à former quelques adjectifs. Ex.: *Mitih*, « diligent ». — *Maih*, « grand », etc.

IL. Voy. L

IM

par exemple, dans les termes suivants : *Anim*, « vitesse », de *An*, « courir ». — *Perahim*, « divisé par morceaux », et *Perah*, « divorcer »; *Pere*, « mettre en pièces », de *Per*, « morceau, tranche ». — *Qaïm*, « marchandise », de *Qaïh*, « vendre ».

IN

s'emploie pour former quelques substantifs à sens concret ; par exemple, *Tziquin*, « oiseau ». — *Ratin*, « ouragan, tourbillon ». Pour la finale *in*, prise comme verbe absolu, voy. *N*.

IR. Voy. R

IT

Par exemple dans *Nitit*, « faire du bruit comme une brouette ». — *Alit*, « petite-fille », de *Al*, « enfant, fils ». — *Tinamit*, « ville ».

ITZ

apparaît dans *Alabitz*, « esclave », de *Alab*, « petit garçon ». — *Pitzitz*, « crever comme un fruit mûr », de *Pitz*, « enveloppe, paquet ».

L

L'emploi de cette finale se présente dans deux cas essentiellement différents, soit avec le nom, soit avec le participe.

1° Si un nom régi se trouve précédé de son régisseur lequel, suivant l'usage, se prépose le pronom réfléchi possessif *U*, il sera élégant d'accoler au régisseur une des finales *al*, *el*, *il*, *ul;* ex.: *Ugagal*, *utepeual ahau*, « la majesté, la grandeur du Seigneur ». — *Uquiquel Kahaual*, « le sang de notre Seigneur ». — *Upopol chat*, « la natte du lit ». — *Rizmal nuvi*, « le cheveu de ma tête ». Toutefois, l'emploi de ladite finale n'est pas absolument de rigueur, et la tournure *Uchach ahpoh*, « la mère du prince », sans être peut-être fort élégante, ne saurait passer pour fautive. Si, au lieu du signe du pronom

16

de la 3e personne, le régisseur avait celui d'une des deux autres personnes, alors l'emploi des finales sus indiquées deviendrait de rigueur. Il faudra donc dire *Voyeual*, « mon ennui », et non pas *Voyeu*, qui serait un barbarisme. — *Nubakil*, « mes os » et non pas *Nubak*. — *Vibochil*, « mes nerfs, mes veines ». — *Kapolahil*, *Kuleual Katiohil*, « la poussière et la terre de notre chair », et non pas *Kapolah*, *Kuleu Katioh*.

Beaucoup de noms de parenté, même à l'état indéterminé, prennent la finale *el;* ex. : *Tiox Cahauixel*, *Tiox Qalohaxel*, *Tiox uxlabixel*, « Dieu le père, Dieu le fils, Dieu le Saint-Esprit ».

Remarquons que *Mam*, « aïeul », ne prend jamais la finale en question, à moins qu'on ne l'emploie d'une façon emphatique et pour désigner, en quelque sorte, l'aïeul par excellence. Auquel cas, on se servirait de la forme *Mamaxel*, tandis que l'on dira simplement *Numam*, pour « mon aïeul ». L'abbé Brasseur fait ressortir à ce propos que les *Mayordomos* ou chefs de confréries s'intitulent *Cahauixel*, littéralement « père », et les présidentes de confréries de femmes *Chuchuxel*, littéralement « mère ».

Remarquons, en outre, que les lois de l'écho vocalique, en vertu desquelles la voyelle que suit le *l* final doit être la même que la voyelle précédente, ne s'appliquent point avec rigueur; c'est ce que prouve l'emploi de formes telles que *Utepeual, Nubakil*.

2o Il est une sorte de participe neutre pouvant à la fois, dit-on, servir pour le présent, le passé et le futur, c'est-à-dire un véritable adjectif verbal par l'ad-

jonction de la finale *l*, la voyelle précédente se modifiant suivant les règles de l'écho vocalique ; ex. : *Bekal*, « percé, perçant ». — *X'bebyil*, « Il s'en fut cheminant ». Ce participe est susceptible d'avoir un régime indirect qu'en latin l'on mettrait soit à l'accusatif, soit à l'ablatif ; ex. : *In byil rumal Pablo*, « Je vais cheminant pour Paul ».

Si le radical monosyllabique (actif ou passif) se termine en *l*, cette même lettre, dans la désinence en question, se trouvera remplacée par *N* ; ex. : *Mulan*, « multipliant », de *Mul*, « joignant, multipliant ».

Après les consonnes *h*, *x*, *z*, on ajoute le *l* final sans le faire précéder d'aucune voyelle ; ex. : *Qohl*, « étant », de *Qoh*, « être ». — *Tahl*, « commander en chef », de *Tah*. — *Qazl*, « vivant », de *Qaz*, « vivre ».

Toutes les fois, du reste, qu'une voyelle de liaison se trouve employée avec ce *l*, participe ou adjectif verbal, elle doit suivre les lois de l'écho vocalique ; ex. : *Tanal*, « cessant », de *Tan*, « cesser ». — *Banal*, « faisant », de *Ban*, « faire ». — *Megel*, « chauffant », de *Meg*, « chauffer ».

Pour les verbes monosyllabiques terminés par une voyelle, on redouble cette dite voyelle ; ex. : *Vaal*, « manger », de *Va*, « manger ». — *Qool*, « étant », de *Qo*, « être », d'après l'abbé Brasseur, mais nous n'oserions nous prononcer sur ce point ; si les formes primitives avaient été les racines verbales *Val*, *Qol*, alors on aurait dû s'attendre à avoir *Van* et *Qon* au participe.

Enfin, la finale *l* sert encore à former un participe actif présent, ou plutôt un nom d'agent, en préposant

la voyelle *o* au *l*, si la voyelle du radical est une des suivantes, *a*, *e*, *i*, *o*. Si ladite voyelle se trouvait être un *u*, c'est également *u* que l'on emploierait comme voyelle de liaison ; ex. : *Bakol*, « perçant », de *Bak*. — *Metol*, « qui nettoie le coton », de *Met*. — *Mukul*, « qui ensevelit », de *Muk*, « ensevelir ». Ce participe *ol* ou *ul* admet aussi bien un régime direct qu'un régime indirect ; ex. : *Banol Cah, uleu*, « Créateur du ciel et de la terre ».

Ce nom d'agent peut au besoin devenir un véritable substantif commun ; ex. : *Qahol*, « fils », littéralement « descendant », de *Qah* ou *Kah*, « Bajar ». — *Tzukul*, « soutien », de *Tzuk* ou *Tzuc*, « soutenir ». — *Nutul*, « juge, arbitre », littéralement « répartissant », de *Nut*, « répartir l'impôt ». — *Puzul*, » sorte de bouillie froide ». Parfois, enfin, ce même nom d'agent prend le sens d'un adjectif superlatif ; ex. : *Gulul*, « très beau », de *Gul*, « Escoger el mejor ».

N

1° La valeur la plus habituelle de cette finale consiste à marquer le verbe absolu, c'est-à-dire soit l'intransitif, soit le transitif pris intransitivement ; ex. : *Akan*, « monter ».— *Etzan*, « jouer »,de *Etz*,« jouet ». — *Gagan*, « avoir de l'envie ». — *Lian*, « reposer », de *Li*, « Cosa mansa, sosegada ».— *Paran*, « marcher à l'abri », de *Par*, « défense, abri ». — *Tzibon* ou *Tziban*, « écrire ». — *Niman*, « obéir ». — *Varan*, « répondre à l'écho », de *Var*, « écho ». — *Tinin*, « tonner », de *Tin*, « frapper ». — *Utzin*, « pou-

voir », de *Utz*, « bon », par exemple dans *C'utzin chi vil ahau*, « peut-on voir le roi ? Se peut-il que l'on voie le roi ? » — *Gozin*, « battre le tambour ». — — *Qoïn*, « avoir de l'odeur », pour *Qokin*, de *Qok*, « ce qui a bonne odeur ». — *Hain*, « demeurer, résider, faire une maison », de *Ha*, « maison, demeure ». — *Ochochin*, « nid, faire un nid », de *Ochoh*, « maison, foyer domestique », de *Och*, « signal ». — *Hinin*, « faire du bruit, retentir », de *Hin* (même sens). — *Banon*, « faire ». — *Bakon* et *Bakun*, « bercer ». — *Ilon*, « voir ». — *Mezon*, « balayer », de *Mez*, « ordure, balayure ». — *Qulun*, « revenir », de *Qul*, « recevoir, rencontrer ». — *Nunun*, « bruire les entrailles ».

2° Nous avons vu dans quel cas la désinence *l* est remplacée par celle en *an* ; ex. : *Culan*, « rencontrant », de *Cul*. — *Pulan*, « bouillant », de *Pul*. — *Hulan*, « resplendissant », de *Hul*, etc.

3° Enfin, pour *N* servant à former des noms adjectifs en particules. Voy. : *An*, *en*, *in*, *on*, *un*.

O

1° Indique la forme absolue chez beaucoup de verbes à racine monosyllabique ; ex. *Chapo*, « saisir », de *Chap*. — *Tao*, « entendre », de *Ta*. — *Toho*, « payer », de *Toh*. — *Ilo*, « voir », de *Il*. — *Qamo*, « rendre grâces », de *Qam*, « recevoir, recueillir, choisir ». — *Tapo*, « choisir ». - *Colo*, « suspendre, sauver », de *Col* (même sens).—*Pogo*, « engendrer, bourgeonner, naître », de *Pog*, « bouillonner comme le soufre ». — *Voro*, « percer », de *Vor*. — Il faut

remarquer que ce *o* ne s'emploie que lorsque le verbe termine la période, c'est donc une lettre euphonique.

2° Par exemple, à l'impératif, les verbes monosyllabiques dont la voyelle est *o* prennent aussi un *o* comme lettre finale.

Nous sommes donc ici en présence d'un véritable cas d'écho vocalique ; ex. : *Ch'avoro*, « percé ». L'exemple donné par l'abbé Brasseur *Chi kalogoh kachoch*, « aimons notre mère », n'est évidemment point ici à sa place, puisque *Logoh* constitue un dissyllabe et se termine en *h*. Nous trouvons encore le *o* répété dans la phrase *Ch'yloo zacul*, « mangez du fruit », de *Lo*, « manger » et spécialement « manger du fruit ».

OB

sert spécialement à former les substantifs dérivés; ex. : *Colob,* « corde », de *Col*, « suspendre ».—*Pocob*, « écu, bouclier », de *Poc*, « aider, soutenir ». On trouve cependant cette suffixe *ob,* avec une valeur verbale, dans *Oyob*, « espérer »; *Oyobeh*, « attendre », de *Oy*, « provoquer ».

OC

constitue moins une suffixe qu'une véritable particule enclitique de la nature du ζε grec. Son sens propre semble être à peu près celui de notre adverbe explétif « donc », dans les phrases telles que : « dis donc; va donc, etc. ». Peut-être est-ce le verbe *Oc*, « entrer, se mettre », qui a donné naissance à ladite particule.

Quoiqu'il en soit, *Oc*, aussi bien que *Chic* final, s'emploient fréquemment pour marquer le plus-que-parfait du verbe transitif ; ex : *X'ylogomoc*, « Vous aviez aimé, vous l'aviez aimé ». — *X'quilogomoc*, « Ils avaient aimé ». On emploie les deux particules combinées au plus-que-parfait indicatif du verbe *Qo* ou *Qohe*, « être » ; ex. : *Inqohebinak Chioc*, « j'avais été ». Enfin, l'on regarde comme élégant de faire suivre le verbe *Ul*, « venir, arriver », de cette finale *Oc*, et souvent ce même verbe *Ul* se trouve lui-même précédé d'un autre, ayant à peu près le même sens ; ex. : *Lah Uloc*, « Viens par ici », littéralement « Arrive donc, viens donc ». Du reste, le *c* de *oc* est sujet à tomber et l'on peut fort bien dire *Lahulo* au lieu *Lahuloc*.

Enfin, les exemples de l'emploi de ce *Oc* à l'impératif des verbes intransitifs se rencontre à chaque instant dans le livre sacré ; ex. : *Qu'yxchaoc*, « Bramez ». — *Qu'yxziquinoc*, « Gazouillez », de *Zikih*, « pleurer. invoquer, crier ». — *Cha*, « Parler », etc., etc.

OCH

Désinence assez rare ; nous la rencontrons dans *Ochoh*, « maison », de *Och*, « signal, signe », et dans *Iboch*, « plexus de nerfs et de veines », de *Ib*, « soi-même, partie du corps », et *Och*, déjà vu.

OH

1° Nous avons déjà parlé de l'emploi de la finale *oh* pour marquer le transitif. Nous retrouvons *oh* servant

à marquer quelques verbes dont le sens paraît intransitif, bien qu'appartenant grammaticalement à la conjugaison transitive ; ex. : *Yaloh*, « tarder ». — *Megoh*, « s'apaiser, se conduire mieux, s'aimer mutuellement », par opposition à *Meguh*, « consoler, recréer », de *Meg*, « chauffer, abriter ».

2° Le *oh* final sert encore à former un certain nombre de racines à sens adjectif ou substantif, mais qui, avec des particules *ad hoc*, constituent des verbes transitifs. C'est qu'en définitive la distinction entre le verbe et le nom est fort peu marquée en Quiché, et l'on peut dire que, dans cet idiome, ce sont les substantifs qui se conjuguent ; *Ca nulogoh*, « je l'aime », par exemple ne veut rien dire de plus que « Nunc mea actio amandi, nunc meus amor ». — Ainsi, l'on a *Naoh*, « conseil, sagesse, prudence, sage », comme dans la phrase *Oh ta naoh*, « que nous soyons sages ». — *Tzihoh*, « histoire, parole, parler, le raconter ». — *Yaoh*, « offrande ». — *Ogoh*, « liquidambar, sorte de résine qui découle d'un grand arbre », de *Og*, « pleurer, gémir ».

3° Avec la particule *Cu* ou *Co*, qui semble une abréviation de *Couh*, et paraît répondre à nos particules « très, beaucoup », on ajoute la finale *oh* à l'adjectif qui suit ; ex. : *Cupapoh Che*, « arbre très droit ». — *Cu Novonoh Quechelah*, « forêt fort épaisse ». — *Cu-nakanoh huyub*, « montagne très proche ».

OK

se trouve dans *Ixok*, « femme ». — Dans *Ahchok*, « maître, possesseur », *ok* n'appartient point à la dé-

sinence, il fait partie de la racine *Chok*, « chose possédée ».

OL. Voy. L

OM

1° forme des noms d'agents correspondants souvent à la finale *eur* du français, dans « docteur, amateur, lutteur » ; ex. : *Alom*, « qui enfante », de *Al*, « enfant ». — *Qaholom*, « qui engendre », de *Qahol*, « fils ». — *Elegom*, « voleur », de *Eleg*, « voler, dérober ». — *Vorom*, « qui perce, Sodomite », de *Vor*, « percer ». — *Beyom*, « marchand, vendeur », littéralement « qui va, voyageur », de *Bey*, « aller, chemin ». — *Ginom*, « riche », de *Gin*, « ourdir de la toile ».

2° Quelques substantifs à sens plus concret ; ex. : *Qohom*, « tambour », peut-être de *Goh*, « jabot de la poule d'Inde ». — *Qoxom*, « crevasse de montagne », de *Qox*, « belveder ».

3° Très souvent, au contraire, répond à une sorte de participe passé passif ; ex. : *Cakom*, « odieux », de *Cak* », haïr, détester ». — *Bakom*, « percé, chose percée ». Voilà précisément pourquoi *Om* sert parfois à former les passés définis et les subjonctifs ; ex. : *Nulogom*, « j'aimai », littéralement « meum amatum », et la phrase *Ohta tihomla*, « si nous étions enseignés par votre seigneurie ».

4° Dans le dictionnaire de l'abbé Brasseur, la forme *Nicom* est rendue tout comme *Nicomah*, par notre

expression « être en paix ». *Nicom* nous ferait plutôt l'effet d'un adjectif ou participe ayant le sens de « paisible, qui est en paix ».

5° Enfin, quelques substantifs font leur pluriel en *om;* ex. : *Alabom*, pluriel de *Alab*, « filos ».—*Alitom*, « petites filles », du singulier *Alit*. Toutefois, le plus souvent, on use de syncope et l'on dit, au pluriel, *Ala*, *Ali*.

O N

sert de signe de pluriel à *Alab*. « petit garçon , serviteur » ; ex. : *Yx, alabon, zah*, « Venez, garçons »; paraît s'ajouter quelquefois par élégance à certains noms ou adjectifs ; ex. : *Raxon*, « vert ». — *Mamon*, « l'aïeul », etc.

O R. Voy. R

O T

apparaît dans *Otot*, « petit haricot rouge ». Étymologie inconnue.

O T Z

Par exemple, dans *Otzotz*, « galette, biscuit ». Étymologie inconnue. *Potzotz*, « s'endurcir », de *Potz*, « blessure faite avec violence ».

O U

1° Sert à former ce que l'abbé Brasseur appelle le *primero absoluto* des verbes monosyllabiques ayant l'une des voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, à leur racine : ex. : *Qaxou*,

« souffrir », de *Qox*, comme dans la phrase *Ca qaxou nu qux*, « mon cœur souffre ». — *Banou* et *Banouic*, « faire », de *Ban*. — *Bakou*, « percer », de *Bak*. Il convient de faire exception pour quelques verbes qui font, nous l'avons vu plus haut, cette voix en *o*, tels que *Ta*, « entendre »; *Il*, « voir », etc.

2° Nous trouvons *ou* employé comme finale substantive dans *Lemou*, « miroir », de *Lem*, « manifester ».

OX

1° Comme désinence passive. Voy. *X*.

2° Donne naissance à quelques substantifs. Ex. : *Ogox*, « sorte de champignon », étymologie inconnue. — *Porox*, « sorte de petit papillon qui se brûle à la lumière », littéralement « le brûlé », de *Por*, « brûler, allumer du feu ».

OY

semble constituer une désinence substantive, par exemple, dans *Otzoy*, « homard », étymologie inconnue. — *Royoy*, « Lieu où il y a beaucoup de rejetons ».

R

Toujours précédée d'une voyelle variable, cette lettre sert surtout à former des verbes absolus ou réfléchis; ex. : *Oyeuar*, « s'irriter », de *Oyeu*, « colère, irrité ». —*Nimar*, « croître, s'enorgueillir », de *Nim*, « grand ». *Zakar*, *Zaker*, « blanchir, se lever, l'aube », de *Zak*, « blanc ». — *Gabar*, « s'enivrer », et *Gaber*, « regarder avec étonnement », de *Gab*, « main, bras, ou-

vrir ». – *Gahor*, « s'agrandir », de *Gah*, « épointer », - *Ohbar*, « tousser », de *Ohb*, « toux, rhume ». – *Qüimar*, « croître l'herbe », de *Quim*, « paille, herbe des champs ». — *Memer*, « devenir muet », de *Mem*, « muet ».— *Mebair*, « s'appauvrir », de *Meb*, « être pauvre ».— *Pichichir*, « avoir la langue épaisse », de *Pichich*, « pincer ». — *Pimir*, « s'engraisser », de *Pim*, « gros, gras ». — *Pohir*, « se gâter, se corrompre », de *Poh*, « matière, pus ». — *Puzir*, « se mouiller », de *Puz*, « moisissure ». — *Qair*, « s'aigrir, se gâter », de *Qay*, « fiel, chose amère ». — *Ririr*, « faire du bruit comme un jouet ». — *Ogor*, « tomber subitement ». — *Roror*, « ronfler », de *Ror*, « endormir un enfant ». — *Nurur*, « faire craquer les dents en mangeant ».— *Quehur*, « se changer en bête », de *Quëh*, « cerf, bête fauve ». — *Quizur*, « pedere », de *Quiz*, « crepitus ventris ». — *Mutur*, « se briser le cœur de chagrin », de *Mut*, « partager, rompre, broyer ». — *Qoror*, « ronfler », de *Qor* (même signification).— *Vinakir*, « se créer, naître, devenir homme », de *Vinak*, « homme ». — *Bizir*, « faire du bruit, tonner ». — *Gihir*, « être temps de », de *Gih*, « soleil, jour ». — *Bulbuxir*, « jaillir en bouillonnant », de *Bulbux*, « source, fontaine ». — *Baker*, « se percer », et *Bakir*, « maigrir », de *Bak*, « être percé », et *Bak*, « os ». — *Caker*, « rougir, devenir rouge », de *Cak*, « rouge ». - *Moger*, « s'empoigner », de *Mog*, « poing ». — *Atzamir*, « se saler, devenir sel », de *Atzam*, « sel ». — *Agalur*, « se convertir en charbon », de *Agal*, « charbon ». — *Ahauar*, « régner », de *Ahau*, « prince ». — *Uleuar*, « retourner en terre », de *Uleu*,

« terre ». — *Qaber*, « s'étonner, regarder avec étonnement », de *Qab*, « ouvrir ». — *Abahir*, « pétrifier », de *Abah*, « pierre ». — *Rerer*, « transporter », de *Rer* (même signification). — *Ririr*, « faire du bruit comme certains jouets ». — *Guxir*, « produire de la mousse, de l'humidité », de *Gux*, « Cétérac »? — *Poklahir*, « Volverse polvo », de *Poklah*, « poussière ». — *Bitzir*, « s'attacher comme la boue », de *Bitz*, « noyer ». — *Yaar*, « devenir eau, se liquéfier, se fondre », de *Ya*, « eau ».

2° La finale *R* semble parfois indiquer des verbes ayant un sens transitif, mais cela fort rarement ; ex. : *Utzir*, « faire bien », de *Utz*, « bon, bien ». — *Poror*, « brûler », de *Por*, « brûler, allumer le feu ». — *Qibor*, « faner, flétrir ». — *Qamor*, « porter », de *Qam*, « recevoir, recueillir ». — *Quetzar*, « aiguiser », de *Quetz*, « âpre ». — *Quĩar*, « multiplier », de *Quĩa*, « beaucoup ». — *Gabor*, « regarder avec étonnement ». Voyez *Qaber*. Toutefois, il est probable que lesdits transitifs munis de la finale *R* ne se trouvent pris qu'intransitivement.

3° Sert parfois à former quelques noms et particules ; ex. : *Pirir*, « sifflet de terre cuite ». — *Ibir*, « hier ». —*Oher*, « jadis, anciennement », de *oh* ou *ho*, « aller », etc.

U

Cette désinence possède des valeurs assez nombreuses. Elle sert à former : 1° des verbes ; ex. : *Buku*, « courber en arc ». — *Buzu*, « tordre », de *Buz*,

« plier ». — *Nubu*, « coller, joindre, accuser », de *Nub*, « se remuer ». — *Quxu*, « se manger des vers », en Cakchiquel ;

2° Des substantifs ; ex. : *Huyu*, « montagne ». — *Nutu*, « alliance » ;

3° Des adjectifs et particules ; ex. : *Nau* ou *Naual*, « qui sait, sorcier ». — *Huzu*, « aussitôt », de *Huz*, « retrait, coin, affiler ».

UB

forme : 1° des substantifs ; ex. : *Hucub*, « barque », de *Huc* ou *Huk*, « faire du bruit, petite chambre, coin, retraite ». — *Natub*, « ombre, âme », de *Nat*, « aller en se reposant de temps en temps ». — *Qutub*, « paume de la main », de *Qut*, « montrer, signaler » ;

2° Des pluriels de noms ; ex. : *Tamub*, « hommes de la tribu de *Tam* » ;

3° Des verbes d'ordinaire à sens absolu ; ex. : *Hubub*, « allumer le feu ». — *Bubub*, « être couvert de pustules », de *Bubu*, « se couvrir de pustules ». — *Buhbub*, « faire du bruit en foule », de *Buhba*, « casser, secouer les ailes ».

UC

Par exemple dans *Baluc*, « beau-frère ».

UH

Nous avons déjà donné des exemples de *Uh*, employé pour former des verbes transitifs. Parfois, il sert à former des intransitifs ou réfléchis, tels que *Pupah*,

« se casser en morceaux ». — *Rumuh*, « se vanter », de *Rum*, « lancer avec force ». — *Gamuh*, « murmurer ».

UK

apparaît dans *Huzuk*, « en un instant », dé *Huz*, « coin, retrait ».

Ul Voy. 1

UM

Par exemple : dans *Gekum*, « ténèbres », de *Gek*, « noir, obscur, obscurité ». — *Numum*, « affaibli », de *Num*, « avoir faim ».

UN

Comme dans *Naohun*, « artificiellement », de *Naoh*, « sagesse, prudence, conseil ».

UP

Dans *Nupup*, « avoir mauvais goût à la bouche ».— *Lupup*, « collant », de *Lup*, « souffler dans une sarbacane ».

UR Voy. R

UT

Par exemple : dans *Yaut*, « ennemi ».

UX

Par exemple : dans *Muxux*, « centre, ombilic » ; pour *ux*, signe verbal, voy. *X*.

UY

sert à former des participes présents de verbes transitifs ; ex. : *Bakuy*, « perçant », de *Bakuh*, « percer ».

X

précédé d'une voyelle variable sert d'ordinaire à former des verbes passifs ; ex. : *Qu'ilogox*, « je suis aimé ». — *Qu'inoyobex*, « je suis attendu », etc.

II. — Flexions composées.

AAH, AAM

Binaah, « donner un nom », et *Binaam*, « surnom ». — *Mamaah*, « vieillir », de *Mamah*, « avoir pour petit-fils ».—*Quxlaah*, « penser, méditer », du radical *Qux*, « cœur ». — *Ulaah*, « héberger », de la racine *Ula*, « hôte, étranger », du radical *Ul*, « arriver, venir ». — *Vinaah*, « excéder, passer », de *Vin*, « ajouter, accroître, gagner ». Cette désinence, on le voit, est formée de deux finales *A* et *Ah* ou *Am* juxtaposées.

ABAH

Pixabah, « commander, adorer », de *Pixab*, » mandat, ordre », de *Pix*, « planter ».

ABEH

Lagabeh, « demeurer », de *Lag*, « habitation ».

ATZIH

probablement de *atz* et *ih;* par exemple, dans *Ga tatzih*, « prononcer une sentence, juger », de *Gat*. « tailler, couper ».

AVAR

Qamavar, « prendre sommeil ».

AVIL, AUILAH

Qubavil, « le dieu unique ». - *Qubavilah* ou *Quba-uilah*, « adorer ».

AYAH

Punayab, « s'enorgueillir », de *Punah*, « glorifier, honorer, publier ».

AZO

Lakazo, « donner des coups ».

BAH, IBAH

Oxibah, « tripler une chose », de *Ox* ou *Oxib*, « trois » (de *ib*, signe de pluriel, et *ah*, marque verbale).

BEH

de la finale *ab*, substantive, et de *eh*, marque du verbe, par exemple, dans *Pugbeh*, « faire une boisson de cacao », de *Pug*, « poussière fine, délayer la farine dans l'eau ». — *Qambeh*, « concerter, convenir », de *Qam*, « recevoir, recueillir ». — *Nabeh*, « savoir », de *Na*, « expert, sage ».

BIBAL

Nabebibal, « préambule », de *Nabe*, « premier ».

BEN

Gagaben, « s'irriter », de *Gag*, « feu, lumière, exhalaison ».

BOT, BUT

forme le plus souvent des réfléchis et en tout cas des verbes intransitifs ; ex. : *Balbot*, « tourner, se précipiter ». — *Barbot*, « s'éreinter, trembler ». — *Bochbot*, « battre la terre du pied », de *Boch*, « fosse, tranchée, canal ». — *Bonbot*, « engraisser, prendre couleur », de *Bon*, « couleur ». — *Buchbut*, « résonner la terre sous les pieds », de *Buch*, maigrir, s'amoindrir ». — *Bulbut*, « bouillir comme l'eau », de *Bul*, « se gonfler ».

BIZAH

Laabizah, « danser, s'agiter », est plutôt un mot composé. Voy. plus loin.

BIC

Nebebic, « s'agiter en foule », de *Neb*, « mettre en file, amonceler ».

BUX

Bulbux ou *Bugbux*, « source, fontaine », de *Bul*, « se gonfler, bouillonner ». Le *g* ne semble ici qu'une modification phonétique du *l*.

BOXIC

Bitiboxic, « être mis en morceaux », de *Bit*, « déchirer ».

CABAH

Pahcabah, « tourbillon, tourbillonnement, s'agiter ».

CAHL

Xakcahl, « rosée du matin », paraît plutôt un composé qu'un dérivé. Voy. plus loin.

CAMAH

Yuccamah, « mesurer au cordeau », a tout l'air également d'un mot composé. Nous y trouvons comme premier élément *Yuc*, « étendre ».

CHIC et CHI

Chic est un véritable adverbe ayant le sens de « plus, davantage », voilà pourquoi on le prend pour signe du plus-que-parfait et le conditionnel optatif de l'intransitif; par exemple, dans *Nu logom chic*, « je l'avais aimé ».—*Veta vilom chic nucahau*, « si j'avais vu mon père, que j'eusse vu mon père ». Devant la *ta*, signe du subjonctif, le *c* final de *Chic* tombe ; ex. : *Nulogom Chita*, « que je l'aie aimé ». — *Chic* dans le sens de « faire, façonner, ensemencer », pourrait bien n'être qu'une simple racine homophone de la précédente ; par exemple, dans *Ta X'quichic*, « alors ils firent ».

Chic s'ajoute encore aux nombres ordinaux pour les transformer en cardinaux ; ex. : *Oxchic*, « 3me », de *Ox*, « trois ». Cette particule n'est donc une flexion composée qu'en apparence, mais non en réalité.

Nous pouvons signaler la finale *Chih* dans *Quauchih*, « tourner le dos ». Cf. *Quane*, « être de côté ».

CHIN, UCHIN

Muchuchin, « partager en beaucoup de petits morceaux », de *Much*, « prendre à poignée, amonceler », d'où également *Muchulih*, « réduire en petites parcelles, mettre en poussière ».

CIC

Puhcic, « matériel, terrestre, ancien », de *Puh*, « matière, pus, ancien », probablement de *ic* répété avec élision du premier *i*.

COL

Mixcol, « petites pierres », étymologie inconnue. Peut-être est-ce un mot d'origine étrangère.

CHA ÇHE

Chamacha, « ruminer », de *Cham* « aigre, acide ». Il est probable que le deuxième *a* n'est ici qu'une voyelle de liaison, et que *Cha* constitue, par le fait, une flexion simple. — *Teleche*, « captif », de *Tel*, « porter sur l'épaule ».

ECUH

Repecuh, « souffler la flamme », de *Repec*, « flamme », probablement d'une finale *ec*, peut-être pour *ic*, et de la désinence *h* avec *u* comme voyelle de liaison.

EHL

Nabeal, « le 1er », de *Nabe,* « premier ». Ce mot semble d'origine caraïbe, comme nous nous sommes efforcé de l'établir dans un précédent travail, aussi est-ce *al* seul qui pourrait, à vrai dire, être considéré comme suffixe.

EBA

Remba, « retenir, comprimer », de *Rem*, « arrêter comme l'eau »; *e* joue évidemment ici le rôle de voyelle de liaison.

EEH

Etzeeh, « railler », de *Etz*, « jouet ».

EGELAH

Amegelah, « habituer, perpétuer », de *Amag*, « toujours », lui-même probablement dérivé de *Ama*, « vieux ».

EHE

Dans *Colche*, « ruisseau, ruisseaux », orig. inc.

EIÇ

sert à former des noms verbaux ou sortes d'infinitifs ; ex. : *Xantz quiqoheic quiyaqueic puch*, « et ils menaient une vie, observaient des coutumes tout à fait bonnes », littéralement « Jadis bonnes leurs vies et leurs coutumes ». — *Qoheic*, a le sens propre de substance.

ELAAH

Culelaah, « se réunir », de *Cul,* « poignée », en Cakchiquel.

ELAH

Amagelah ou *amegelah*, « déjà vu ». — *Gevelah,* « changer, retourner ». Racine inconnue.— *Quichelah*, « forêt », de Quiché, littéralement « arbres nombreux ». — *Vachelah,* « déguiser », de *Vach,* « face, devanture, front ». — *Zamahelah*, « dépêcher un messager », de *Zamahel,* « messager, ambassadeur », prob. « travailleur », de *Zamah,* « travail », en Cakchiquel, lui-même d'une racine *Zam,* inusitée. Voy. *Lah*, finale adjective.

ELAHIC

Xaquèvachelahic, « ils caquetèrent », de *Vachelah*, « déguiser, caqueter », tiré lui-même de *Vach*, déjà vu.

ELIBAL

Remelibal, « digue, endiguement », de *Rem*, déjà vu.

ELIH

Emelih, « endiguer l'eau », peut-être de *Rem* avec chute de *R* initial.

ENAI

Ahtzibenai, « écrivain, peintre », sorte de participe présent, de *Tzibah*, « écrire, peindre ». Voy. *I* final.

ENAH

Cupenah, « augmenter », de *Cup*, « mortier ».

ENAK

Petenak, « être venu », de *Pet*, « venir, arriver ».

EPIC

Nepepic, « marcher en arrachant », de *Nep*, « accabler, engourdir ». — *Penepic*, « camard », étymologie inconnue. Cf. *Pen*, « attacher, coller ». — *Perepic*, « se friser, crotté », de *Pere*, « être mis en pièces, sus-

pendre comme de l'étoffe », de *Per*, « morceau, tranche ». — *Petzepic*, « boiteux », de *Petz*, « avoir peur, aversion de... ».

ERIC

Rereric, « transporter, grincer des dents », de *Rer*, « transporter ». — *Tiqeribeh*, « commencer ». Voy. *Tigah*, même sens.

ERIZAH

Zakerizah, « blanchir, lustrer », de *Zak*, « blanc, brillant », d'où *Zaker*, « blanchir, se lever l'aube ».

ERO

Epero, « s'allumer, briller ». Racine inconnue.

ETAH

Qametah, « essayer, prouver », de *Qam*, « recevoir, recueillir, choisir ». *Chanahetah*, « faire entendre son langage », probablement de *Cha*, « parler », et de *Vah*, « regorger, baver ».

ETAL, ETALIH

Rechetal, *rechetalih*, « digne, convenable, juste », de *Rechet*, même signification, de la racine *Rech*, « accomplir, suffire, pourvoir », et de la finale *Et*, *etal*, « signe, signal ».

EZAH, IZAH. Voy. ZAH

HEIC. Voy. EIC

HEL

Zamahel, « messager », de *Zamah*, « travail »; le radical *Zam* semble inusité.

HIH

Calahih, « apparaître, se montrer », de *Calah*, même sens, d'un radical *Cal*, « clair, beau, faisable, ouvert ».

HOBIC

Calahobic, même sens et même radical que le précédent.

HOBIZAH

Calahobizah, « découvrir, montrer ». Voy. *Zah*.

IBA

Tiqiba, « commencer », de *Tiq*, « s'arrêter ». — *Libiba*, « être en rut, s'accoupler », de *Lib*, « calmer, mettre en paix ». Le *i* ne joue ici que le rôle d'une voyelle euphonique et c'est *ba* qui, seul, constitue véritablement la désinence.

IBAL

Muhibal, « être ombragé », obombraculum, de *Muh*, « ombre, protection, majesté ». C'est aussi le nom donné aux arbres appelés en espagnol créole *Madres de Cacao*, parce qu'on les plante pour protéger les jeunes cacaotiers contre l'ardeur du soleil. — *Petibal*, « venue, arrivée », forme à la fois substantive et verbale, de *Pet*, « venir, arriver ». On dit aussi *Petebal*. — *Naohibal*, « art, science », de *Nao*, « sentir, savoir, deviner », du radical *Na*, « expert, sage ». — *Calahibal*, « gloire, manifestation », de *Calahih*, « apparaître, se montrer », déjà vu. — *Zaquibal*, « les dés, jeu de dés », de *Zac*, « jouer aux dés, aux osselets ». — *Binibal*, « marche, allure », de *Bin*, « aller, cheminer », comme par exemple dans la phrase *Cacah ybinibal*, « vous marcherez à quatre pattes », littéralement « par quatre votre marche ». — *Chakabal*, « office, service », de *Chak*, « office, charge, l'emporter sur, gagner ». — *Bakibal*, « ce avec quoi on doit percer, tarière », de *Bak*, « percer, être percé ». — *Vachibal*, « ressemblance », de *Vach*, « face, devanture ». Ici encore le *i* ne joue le rôle que d'une consonne euphonique.

IBEBAL

Bakibebal, forme verbale, instrumentale de *Bakibeh*, « percer », lui-même dérivé de *Bak*, « être percé ».

IBENINAK

Bakibebinac, « avoir eu percé », de *Bakiben*, « percer. »

IBEH

Bakibeh, « instrumental », de *Bak*. – *Qamibeh*, « continuer ». – *Vachibeh*, « feindre, dissimuler ». – *Apachinak Yvech qu'inuterenibeh*, « Qui de vous me suivra ? »

IBEN

Bakiben, « perçant, qui perce », de *Bak*, déjà vu.

IBENEL

Bakibenel, « devant percer », de *Bakibeh*, déjà vu.

IBENIBAL

Bakibenibal, « instrument avec lequel on perce », de *Bakibeh*.

IBENIC

Bakibenic ou *Bakiben*, forme absolue de *Bak*.

IBEX, IBEXIC

Bakibex, forme passive de *Bak*. On dit aussi *Bakibexic*.

IBEXEL

Bakibexel, partic. futur passif de *Bak*.

indique un verbe d'apparence intransitive, un nom ou une particule.

H A

se trouve dans *Quha*, « grenier », de *Qu*, « garder dans un coffre ».

H E

apparaît dans *Qohe*, « être, l'être », de *Qo*, « être », et dans *Quehe*, « comme, semblable », de *Que*, « comme, de même ». Nous verrons plus loin, aux flexions composées, le rôle de ce suffixe dans la formation des pluriels passifs.

I

La valeur la plus habituelle de cette finale *i* semble avoir été purement euphonique. Elle peut s'ajouter à certains adjectifs ou substantifs, par exemple lorsqu'ils précèdent le nom auquel ils se rapportent; ainsi *Chipi*, « sillonnement »; par exemple, dans l'expression *Chipi-Cakulha*, « sillonnement de l'éclair », littéralement « petit doigt, éclair », de *Chip*, « dedo menique ». — *Zaki-nima-tzyiz*, littéralement « le blanc grand piqueur », de *Zak*, « blanc »; c'est le nom d'une divinité.

2° Peut-être est-ce encore comme lettre euphonique que le *i* se montre dans *Chuti Tziquin*, « petit oiseau, petits oiseaux », de *Tziquin*, « oiseau ».

3° Par exemple, le *i* suffixe semblerait bien marquer dérivation dans quelques mots tels que les sui-

vants : *Achi*, « compagnon, brave », de *Ach*, « compagnie, compagnon ». — *Pichi*, « éluder, marchander », de *Pich*, « enlever les puces, la vermine ». — *Xaki*, « seulement ».

IB

1° Sert de radical pour former des noms verbaux ou instrumentaux ; par exemple, *Bak*, « percer », et *Bakibal*, « instrument avec lequel on perce ». La finale *al* étant, comme nous le dit l'abbé Brasseur, employée par élégance, reste une racine *Bakb* ou *Bakib* (avec voyelle euphonique), qui, du reste, ne semble guère employée. Ces instrumentaux se terminent presque toujours en *Bal*, *abal*, *obal*, et surtout *ibal*. Citons toutefois *Hachbalib*, « différence », de *Hach*, « diviser, partager ». Voyez ce que nous avons dit déjà de la finale *Bal*.

2° Parfois *ib* marque le pluriel, le *i* étant ici, comme dans le cas précédent, une lettre euphonique ; ex. : *Caib*, « deux », du radical *Ca*. — *Cahib*, « quatre », du radical *Cah*. — *Mamahib*, « aïeux », du radical *Mam*. — *Oxib*, « trois », du radical *Ox*. — *Vahxakib*, « huit », du radical *Vahxaki*. Tous ces mots, avec la suppression normale du *b* final, deviennent régulièrement, en Cakchiquel et en Zutuhil, *Cai, Cahi*, *Mamay* ou *Mamaa, Oxi, Vahxaki*. Peut-être serait-ce encore à titre de signe du pluriel que cette finale *ib* reparaît dans certains noms de tribus ou de villes ; citons, par exemple, la phrase suivante : *Ahau Chacachib, Zamanib,* « Les princes des villes ou cités de *Chacach, de Zaman* ».

3° Il va sans dire que, dans les expressions pronominales *Vib*, « de moi, à moi » ; — *Avib*, « te, à toi »; —*Rib*, « se, à soi », *ib* n'est pas du tout une désinence et constitue bel et bien le pronom réfléchi *se*, *soi*. Ainsi *Avib* se traduira littéralement par « de toi, le sien », pour « ton ».

IC

1° Sa valeur propre semble être celle d'une particule euphonique s'attachant au verbe absolu ou substantif spéc., lorsque celui-ci termine un membre de phrase. Ex. : *Qu'inlogon* ou *Qu'inlogonic*, « j'aime ». — *Inux ri qu'inuxic*, « Je suis celui qui suis ». — *Nimak huyub Ch'uxic*, « les grandes montagnes furent ». — *Ri x'ycamizanic*, « que vous avez tué ». — *Ta x'inulic*, « lorsque j'arrivai ». — *Log ulogoxic*, « digne d'être aimé », littéralement « de son être aimé ».— *Ch'uchoxic*, *rachbixic*, *rachtzihonic*, « Ainsi l'on nomme, l'on chante et l'on célèbre », littéralement « son être nommé, être chanté, célébré ». — *Ch'ivah qu'inimaxic*, « je voudrais être obéi ». — *Ibir ca camic*, « hier, il mourut »,littéralement « heri moritur », mais *X'cam rumal teuh*, « il mourut de froid ». — *Apazvari c'uban Pablo? Tzibanic*, « Que fait Paul? Il écrit. ». — *Rixokil Lot x'atzamaric*, « La femme de Loth devint sel ». — *Unaht x'atulic*, « tu es venu tard ».

La forme en *ic* précédée du radical en *n* peut toujours remplacer l'instrumental en *bal*. Ex.: *Ugih logobal* ou *logonic*, « temps d'aimer ». *Ch'ulogobal*, *ch'ulogonic*, « pour qu'il aime », littéralement « pour

lui aimer ». C'est encore cette même finale *ic*, mais avec adjonction d'une lettre euphonique, *v*, *n*, *u*, que nous retrouvons dans *Taonic*, « entendre », de *Tao*.— *Chaponic*, « saisir », de *Chapo*. — *Mukuvic*, « mourir. ensevelir », de *Muku*, etc.

2° Étant donné le peu de distinction que le Quiché établit entre le nom et le verbe, il n'y a rien d'étonnant à ce que souvent des noms ou adjectifs à sens verbal prennent aussi cette finale *ic;* c'est que ces termes sont réellement, en Quiché, considérés comme des verbes. Ex.: *Uqutunizaic*, *ucalacobizaxic*, *utzihoxic pueh enibat*, « La manifestation, la découverte, la révélation de ce qui était obscur »; littéralement « Le être manifesté, être découvert, etc. ». — *Camic*, « la mort », litttéralement « Le mourir ». — *Petic*, « La venue, l'arrivée », littéralement « Le venir », avec *t* euphonique.

3° Enfin, le *ic* s'emploie encore avec un certain nombre de noms ou d'adjectifs à sens concret. Ex. : *Chagic*, « souche ». – *Lilic*, « plane », de *Lil*, « aplanir le terrain ». — *Zilic*, « vipère », de *Zil*, « se balancer ».

4° Dans *ubic*, « dehors », c'est le *c* qui semble constituer la désinence. Lorsque l'adverbe ne termine pas la phrase, on l'emploie sous la forme *ubi*. Il en est autrement lorsqu'il est final, par exemple, *C'atel ubic*, « Sors d'ici ».

ICH

se retrouve dans *Pichich*, « toucher, pincer ».

IH

1° S'emploie pour former certains verbes conjugués à la forme active. mais dont le sens serait plutôt celui de verbes intransitifs. On pourrait les comparer, à certains égards, aux verbes déponents du latin. Ex. : *Birh*, « aller, cheminer », de *Be*, « chemin ». — *Chabih*, « tirer de l'arc », de *Chab*, « flèche ». — *Munih*, « désobéir », de *Mun*, « esclave ». — *Qohih*, « se mettre un masque », de *Qoh*, « masque en bois servant à la scène ». — *Percotih*, « se donner une entorse ». — *Muhih*, « faire de l'ombre ». — *Vachih*, « porter fruit ». — *Luzih*, « se tordre ».

2° Sert également à former quelques adjectifs. Ex.: *Mitih*, « diligent ». – *Maih*, « grand », etc.

IL. Voy. L

IM

par exemple, dans les termes suivants : *Anim*, « vitesse », de *An*, « courir ». — *Perahim*, « divisé par morceaux », et *Perah*, « divorcer » ; *Pere*, « mettre en pièces », de *Per*, « morceau, tranche ». — *Qaîm*, « marchandise », de *Qaîh*, « vendre ».

IN

s'emploie pour former quelques substantifs à sens concret ; par exemple, *Tziquin*, « oiseau ». — *Ratin*, « ouragan, tourbillon ». Pour la finale *in*, prise comme verbe absolu, voy. *N*.

IR. Voy. R

IT

Par exemple dans *Nitit*, « faire du bruit comme une brouette ». — *Alit*, « petite-fille », de *Al*, « enfant, fils ». — *Tinamit*, « ville ».

ITZ

apparaît dans *Alabitz*, « esclave », de *Alab*, « petit garçon ». — *Pitzitz*, « crever comme un fruit mûr », de *Pitz*, « enveloppe, paquet ».

L

L'emploi de cette finale se présente dans deux cas essentiellement différents, soit avec le nom, soit avec le participe.

1° Si un nom régi se trouve précédé de son régisseur lequel, suivant l'usage, se prépose le pronom réfléchi possessif *U*, il sera élégant d'accoler au régisseur une des finales *al*, *el*, *il*, *ul;* ex.: *Ugagal*, *utepeual ahau*, « la majesté, la grandeur du Seigneur ». — *Uquiquel Kahaual*, « le sang de notre Seigneur ». — *Upopol chat*, « la natte du lit ». — *Rizmal nuvi*, « le cheveu de ma tête ». Toutefois, l'emploi de ladite finale n'est pas absolument de rigueur, et la tournure *Uchach ahpoh*, « la mère du prince », sans être peut-être fort élégante, ne saurait passer pour fautive. Si, au lieu du signe du pronom

de la 3[e] personne, le régisseur avait celui d'une des deux autres personnes, alors l'emploi des finales sus indiquées deviendrait de rigueur. Il faudra donc dire *Voyeual*, « mon ennui », et non pas *Voyeu*, qui serait un barbarisme. — *Nubakil*, « mes os » et non pas *Nubak*. — *Vibochil*, « mes nerfs, mes veines ». — *Kapolahil*, *Kuleual Katiohil*, « la poussière et la terre de notre chair », et non pas *Kapolah*, *Kuleu Katioh*.

Beaucoup de noms de parenté, même à l'état indéterminé, prennent la finale *el;* ex. : *Tiox Cahauixel*, *Tiox Qalohaxel*, *Tiox uxlabixel*, « Dieu le père, Dieu le fils, Dieu le Saint-Esprit ».

Remarquons que *Mam*, « aïeul », ne prend jamais la finale en question, à moins qu'on ne l'emploie d'une façon emphatique et pour désigner, en quelque sorte, l'aïeul par excellence. Auquel cas, on se servirait de la forme *Mamaxel*, tandis que l'on dira simplement *Numam*, pour « mon aïeul ». L'abbé Brasseur fait ressortir à ce propos que les *Mayordomos* ou chefs de confréries s'intitulent *Cahauixel*, littéralement « père », et les présidentes de confréries de femmes *Chuchuxel*, littéralement « mère ».

Remarquons, en outre, que les lois de l'écho vocalique, en vertu desquelles la voyelle que suit le *l* final doit être la même que la voyelle précédente, ne s'appliquent point avec rigueur; c'est ce que prouve l'emploi de formes telles que *Utepeual, Nubakil.*

2° Il est une sorte de participe neutre pouvant à la fois, dit-on, servir pour le présent, le passé et le futur, c'est-à-dire un véritable adjectif verbal par l'ad-

jonction de la finale *l*, la voyelle précédente se modifiant suivant les règles de l'écho vocalique ; ex. : *Bekal*, « percé, perçant ». — *X'bebyil*, « Il s'en fut cheminant ». Ce participe est susceptible d'avoir un régime indirect qu'en latin l'on mettrait soit à l'accusatif, soit à l'ablatif ; ex. : *In byil rumal Pablo*, « Je vais cheminant pour Paul ».

Si le radical monosyllabique (actif ou passif) se termine en *l*, cette même lettre, dans la désinence en question, se trouvera remplacée par *N* ; ex. : *Mulan*, « multipliant », de *Mul*, « joignant, multipliant ».

Après les consonnes *h*, *x*, *z*, on ajoute le *l* final sans le faire précéder d'aucune voyelle ; ex. : *Qohl*, « étant », de *Qoh*, « être ». — *Tahl*, « commander en chef », de *Tah*. — *Qazl*, « vivant », de *Qaz*, « vivre ».

Toutes les fois, du reste, qu'une voyelle de liaison se trouve employée avec ce *l*, participe ou adjectif verbal, elle doit suivre les lois de l'écho vocalique ; ex. : *Tanal*, « cessant », de *Tan*, « cesser ». — *Banal*, « faisant », de *Ban*, « faire ». — *Megel*, « chauffant », de *Meg*, « chauffer ».

Pour les verbes monosyllabiques terminés par une voyelle, on redouble cette dite voyelle ; ex. : *Vaal*, « manger », de *Va*, « manger ». — *Qool*, « étant », de *Qo*, « être », d'après l'abbé Brasseur, mais nous n'oserions nous prononcer sur ce point ; si les formes primitives avaient été les racines verbales *Val*, *Qol*, alors on aurait dû s'attendre à avoir *Van* et *Qon* au participe.

Enfin, la finale *l* sert encore à former un participe actif présent, ou plutôt un nom d'agent, en préposant

la voyelle *o* au *l*, si la voyelle du radical est une des suivantes, *a*, *e*, *i*, *o*. Si ladite voyelle se trouvait être un *u*, c'est également *u* que l'on emploierait comme voyelle de liaison; ex. : *Bakol*, « perçant », de *Bak*. — *Metol*, « qui nettoie le coton », de *Met*. — *Mukul*, « qui ensevelit », de *Muk*, « ensevelir ». Ce participe *ol* ou *ul* admet aussi bien un régime direct qu'un régime indirect; ex. : *Banol Cah*, *uleu*, « Créateur du ciel et de la terre ».

Ce nom d'agent peut au besoin devenir un véritable substantif commun ; ex. : *Qahol*, « fils », littéralement « descendant », de *Qah* ou *Kah*, « Bajar ». — *Tzukul*, « soutien », de *Tzuk* ou *Tzuc*, « soutenir ». — *Nutul*, « juge, arbitre », littéralement « répartissant », de *Nut*, « répartir l'impôt ». — *Puzul*, » sorte de bouillie froide ». Parfois, enfin, ce même nom d'agent prend le sens d'un adjectif superlatif ; ex. : *Gulul*, « très beau », de *Gul*, « Escoger el mejor ».

N

1° La valeur la plus habituelle de cette finale consiste à marquer le verbe absolu, c'est-à-dire soit l'intransitif, soit le transitif pris intransitivement ; ex. : *Akan*, « monter ».— *Etzan*, « jouer »,de *Etz*,« jouet ». — *Gagan*, « avoir de l'envie ». — *Lian*, « reposer », de *Li*, « Cosa mansa, sosegada ».— *Paran*, « marcher à l'abri », de *Par*, « défense, abri ». — *Tzibon* ou *Tziban*, « écrire ». — *Niman*, « obéir ». — *Varan*, « répondre à l'écho », de *Var*, « écho ». — *Tinin*, « tonner », de *Tin*, « frapper ». — *Utzin*, « pou-

voir », de *Utz*, « bon », par exemple dans *C'utzin chi vil ahau*, « peut-on voir le roi ? Se peut-il que l'on voie le roi ? » — *Gozin*, « battre le tambour ». — — *Qoïn*, « avoir de l'odeur », pour *Qokin*, de *Qok*, « ce qui a bonne odeur ». — *Hain*, « demeurer, résider, faire une maison », de *Ha*, « maison, demeure ». — *Ochochin*, « nid, faire un nid », de *Ochoh*, « maison, foyer domestique », de *Och*, « signal ». — *Hinin*, « faire du bruit, retentir », de *Hin* (même sens). — *Banon*, « faire ». — *Bakon* et *Bakun*, « bercer ». — *Ilon*, « voir ». — *Mezon*, « balayer », de *Mez*, « ordure, balayure ». — *Qulun*, « revenir », de *Qul*, « recevoir, rencontrer ». — *Nunun*, « bruire les entrailles ».

2° Nous avons vu dans quel cas la désinence *l* est remplacée par celle en *an* ; ex. : *Culan*, « rencontrant », de *Cul*. — *Pulan*, « bouillant », de *Pul*. — *Hulan*, « resplendissant », de *Hul*, etc.

3° Enfin, pour *N* servant à former des noms adjectifs en particules. Voy. : *An*, *en*, *in*, *on*, *un*.

O

1° Indique la forme absolue chez beaucoup de verbes à racine monosyllabique ; ex. *Chapo*, « saisir », de *Chap*. — *Tao*, « entendre », de *Ta*. — *Toho*, « payer », de *Toh*. — *Ilo*, « voir », de *Il*. — *Qamo*, « rendre grâces », de *Qam*, « recevoir, recueillir, choisir ». — *Tapo*, « choisir ». - *Colo*, « suspendre, sauver », de *Col* (même sens).—*Pogo*, « engendrer, bourgeonner, naître », de *Pog*, « bouillonner comme le soufre ». — *Voro*, « percer », de *Vor*. — Il faut

remarquer que ce *o* ne s'emploie que lorsque le verbe termine la période, c'est donc une lettre euphonique.

2° Par exemple, à l'impératif, les verbes monosyllabiques dont la voyelle est *o* prennent aussi un *o* comme lettre finale.

Nous sommes donc ici en présence d'un véritable cas d'écho vocalique ; ex. : *Ch'avoro*, « percé ». L'exemple donné par l'abbé Brasseur *Chi kalogoh kachoch*, « aimons notre mère », n'est évidemment point ici à sa place, puisque *Logoh* constitue un dissyllabe et se termine en *h*. Nous trouvons encore le *o* répété dans la phrase *Ch'yloo zacul*, « mangez du fruit », de *Lo*, « manger » et spécialement « manger du fruit ».

OB

sert spécialement à former les substantifs dérivés ; ex. : *Colob*, « corde », de *Col*, « suspendre ».—*Pocob*, « écu, bouclier », de *Poc*, « aider, soutenir ». On trouve cependant cette suffixe *ob*, avec une valeur verbale, dans *Oyob*, « espérer » ; *Oyobeh*, « attendre », de *Oy*, « provoquer ».

OC

constitue moins une suffixe qu'une véritable particule enclitique de la nature du ζε grec. Son sens propre semble être à peu près celui de notre adverbe explétif « donc », dans les phrases telles que : « dis donc ; va donc, etc. ». Peut-être est-ce le verbe *Oc*, « entrer, se mettre », qui a donné naissance à ladite particule.

Quoiqu'il en soit, *Oc*, aussi bien que *Chic* final, s'emploient fréquemment pour marquer le plus-que-parfait du verbe transitif; ex : *X'ylogomoc*, « Vous aviez aimé, vous l'aviez aimé ». — *X'quilogomoc*, « Ils avaient aimé ». On emploie les deux particules combinées au plus-que-parfait indicatif du verbe *Qo* ou *Qohe*, « être »; ex. : *Inqohebinak Chioc*, « j'avais été ». Enfin, l'on regarde comme élégant de faire suivre le verbe *Ul*, « venir, arriver », de cette finale *Oc*, et souvent ce même verbe *Ul* se trouve lui-même précédé d'un autre, ayant à peu près le même sens; ex. : *Lah Uloc*, « Viens par ici », littéralement « Arrive donc, viens donc ». Du reste, le *c* de *oc* est sujet à tomber et l'on peut fort bien dire *Lahulo* au lieu *Lahuloc*.

Enfin, les exemples de l'emploi de ce *Oc* à l'impératif des verbes intransitifs se rencontre à chaque instant dans le livre sacré; ex. : *Qu'yxchaoc*, « Bramez ». — *Qu'yxziquinoc*, « Gazouillez », de *Zikih*, « pleurer, invoquer, crier ». — *Cha*, « Parler », etc., etc.

OCH

Désinence assez rare; nous la rencontrons dans *Ochoh*, « maison », de *Och*, « signal, signe », et dans *Iboch*, « plexus de nerfs et de veines », de *Ib*, « soi-même, partie du corps », et *Och*, déjà vu.

OH

1° Nous avons déjà parlé de l'emploi de la finale *oh* pour marquer le transitif. Nous retrouvons *oh* servant

à marquer quelques verbes dont le sens paraît intransitif, bien qu'appartenant grammaticalement à la conjugaison transitive ; ex. : *Yaloh*, « tarder ». — *Megoh*, « s'apaiser, se conduire mieux, s'aimer mutuellement », par opposition à *Meguh*, « consoler, recréer », de *Meg*, « chauffer, abriter ».

2° Le *oh* final sert encore à former un certain nombre de racines à sens adjectif ou substantif, mais qui, avec des particules *ad hoc*, constituent des verbes transitifs. C'est qu'en définitive la distinction entre le verbe et le nom est fort peu marquée en Quiché, et l'on peut dire que, dans cet idiome, ce sont les substantifs qui se conjuguent ; *Ca nulogoh*, « je l'aime », par exemple ne veut rien dire de plus que « Nunc mea actio amandi, nunc meus amor ». — Ainsi, l'on a *Naoh*, « conseil, sagesse, prudence, sage », comme dans la phrase *Oh ta naoh*, « que nous soyons sages ». — *Tzihoh*, « histoire, parole, parler, le raconter ». — *Yaoh*, « offrande ». — *Ogoh*, « liquidambar, sorte de résine qui découle d'un grand arbre », de *Og*, « pleurer, gémir ».

3° Avec la particule *Cu* ou *Co*, qui semble une abréviation de *Couh*, et paraît répondre à nos particules « très, beaucoup », on ajoute la finale *oh* à l'adjectif qui suit ; ex. : *Cupapoh Che*, « arbre très droit ». — *Cu Novonoh Quechelah*, « forêt fort épaisse ». — *Cunakanoh huyub*, « montagne très proche ».

OK

se trouve dans *Ixok*, « femme ». — Dans *Ahchok*, « maître, possesseur », *ok* n'appartient point à la dé-

sinence, il fait partie de la racine *Chok*, « chose possédée ».

OL. Voy. L

OM

1° forme des noms d'agents correspondants souvent à la finale *eur* du français, dans « docteur, amateur, lutteur »; ex.: *Alom*, « qui enfante », de *Al*, « enfant ». — *Qaholom*, « qui engendre », de *Qahol*, « fils ». — *Elegom*, « voleur », de *Eleg*, « voler, dérober ». — *Vorom*, « qui perce, Sodomite », de *Vor*, « percer ». — *Beyom*, « marchand, vendeur », littéralement « qui va, voyageur », de *Bey*, « aller, chemin ». — *Ginom*, « riche », de *Gin*, « ourdir de la toile ».

2° Quelques substantifs à sens plus concret; ex.: *Qohom*, « tambour », peut-être de *Goh*, « jabot de la poule d'Inde ». — *Qoxom*, « crevasse de montagne », de *Qox*, « belveder ».

3° Très souvent, au contraire, répond à une sorte de participe passé passif; ex.: *Cakom*, « odieux », de *Cak* », haïr, détester ». — *Bakom*, « percé, chose percée ». Voilà précisément pourquoi *Om* sert parfois à former les passés définis et les subjonctifs; ex.: *Nulogom*, « j'aimai », littéralement « meum amatum », et la phrase *Ohta tihomla*, « si nous étions enseignés par votre seigneurie ».

4° Dans le dictionnaire de l'abbé Brasseur, la forme *Nicom* est rendue tout comme *Nicomah*, par notre

expression « être en paix ». *Nicom* nous ferait plutôt l'effet d'un adjectif ou participe ayant le sens de « paisible, qui est en paix ».

5° Enfin, quelques substantifs font leur pluriel en *om;* ex. : *Alabom*, pluriel de *Alab*, « filos ».—*Alitom*, « petites filles », du singulier *Alit*. Toutefois, le plus souvent, on use de syncope et l'on dit, au pluriel, *Ala*, *Ali*.

ON

sert de signe de pluriel à *Alab*. « petit garçon, serviteur » ; ex. : *Yx, alabon, zah*, « Venez, garçons »; paraît s'ajouter quelquefois par élégance à certains noms ou adjectifs ; ex. : *Raxon*, « vert ». — *Mamon*, « l'aïeul », etc.

OR. Voy. R

OT

apparaît dans *Otot*, « petit haricot rouge ». Étymologie inconnue.

OTZ

Par exemple, dans *Otzotz*, « galette, biscuit ». Étymologie inconnue. *Potzotz*, « s'endurcir », de *Potz*, « blessure faite avec violence ».

OU

1° Sert à former ce que l'abbé Brasseur appelle le *primero absoluto* des verbes monosyllabiques ayant l'une des voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, à leur racine : ex. : *Qaxou*,

« souffrir », de *Qox*, comme dans la phrase *Ca qaxou nu qux*, « mon cœur souffre ». — *Banou* et *Banouic*, « faire », de *Ban*. — *Bakou*, « percer », de *Bak*. Il convient de faire exception pour quelques verbes qui font, nous l'avons vu plus haut, cette voix en *o*, tels que *Ta*, « entendre »; *Il*, « voir », etc.

2° Nous trouvons *ou* employé comme finale substantive dans *Lemou*, « miroir », de *Lem*, « manifester ».

OX

1° Comme désinence passive. Voy. *X*.

2° Donne naissance à quelques substantifs. Ex. : *Ogox*, « sorte de champignon », étymologie inconnue. — *Porox*, « sorte de petit papillon qui se brûle à la lumière », littéralement « le brûlé », de *Por*, « brûler, allumer du feu ».

OY

semble constituer une désinence substantive, par exemple, dans *Otzoy*, « homard », étymologie inconnue. — *Royoy*, « Lieu où il y a beaucoup de rejetons ».

R

Toujours précédée d'une voyelle variable, cette lettre sert surtout à former des verbes absolus ou réfléchis; ex. : *Oyeuar*, « s'irriter », de *Oyeu*, « colère, irrité ». —*Nimar*, « croître, s'enorgueillir », de *Nim*, « grand». *Zakar*, *Zaker*, « blanchir, se lever, l'aube », de *Zak*, « blanc ». — *Gabar*, « s'enivrer », et *Gaber*, « regarder avec étonnement », de *Gab*, « main, bras, ou-

vrir ». – *Gahor*, « s'agrandir », de *Gah*, « épointer », – *Ohbar*, « tousser », de *Ohb*, « toux, rhume ». — *Qüimar*, « croître l'herbe », de *Quim*, « paille, herbe des champs ». — *Memer*, « devenir muet », de *Mem*, « muet ».— *Mebair*, « s'appauvrir », de *Meb*, « être pauvre ».— *Pichichir*, « avoir la langue épaisse », de *Pichich*, « pincer ». — *Pimir*, « s'engraisser », de *Pim*, « gros, gras ». — *Pohir*, « se gâter, se corrompre », de *Poh*, « matière, pus ». — *Puzir*, « se mouiller », de *Puz*, « moisissure ». — *Qair*, « s'aigrir, se gâter », de *Qay*, « fiel, chose amère ». — *Ririr*, « faire du bruit comme un jouet ». — *Ogor*, « tomber subitement ». — *Roror*, « ronfler », de *Ror*, « endormir un enfant ». — *Nurur*, « faire craquer les dents en mangeant ».— *Quehur*, « se changer en bête », de *Quëh*, « cerf, bête fauve ». — *Quizur*, « pedere », de *Quiz*, « crepitus ventris ». — *Mutur*, « se briser le cœur de chagrin », de *Mut*, « partager, rompre, broyer ». — *Qoror*, « ronfler », de *Qor* (même signification).— *Vinakir*, « se créer, naître, devenir homme », de *Vinak*, « homme ». — *Bizir*, « faire du bruit, tonner ». — *Gihir*, « être temps de », de *Gih*, « soleil, jour ». — *Bulbuxir*, « jaillir en bouillonnant », de *Bulbux*, « source, fontaine ». — *Baker*, « se percer », et *Bakir*, « maigrir », de *Bak*, « être percé », et *Bak*, « os ». — *Caker*, « rougir, devenir rouge », de *Cak*, « rouge ». - *Moger*, « s'empoigner », de *Mog*, « poing ». — *Atzamir*, « se saler, devenir sel », de *Atzam*, « sel ». — *Agalur*, « se convertir en charbon », de *Agal*, « charbon ». — *Ahauar*, « régner », de *Ahau*, « prince ». — *Uleuar*, « retourner en terre », de *Uleu*,

« terre ». — *Qaber*, « s'étonner, regarder avec étonnement », de *Qab*, « ouvrir ». — *Abahir*, « pétrifier », de *Abah*, « pierre ». – *Rerer*, « transporter », de *Rer* (même signification). — *Ririr*, « faire du bruit comme certains jouets ». — *Guxir*, « produire de la mousse, de l'humidité », de *Gux*, « Cétérac »? — *Poklahir*, « Volverse polvo », de *Poklah*, « poussière ».—*Bitzir*, « s'attacher comme la boue », de *Bitz*, « noyer ». — *Yaar*, « devenir eau, se liquéfier, se fondre », de *Ya*, « eau ».

2° La finale *R* semble parfois indiquer des verbes ayant un sens transitif, mais cela fort rarement ; ex. : *Utzir*, « faire bien », de *Utz*, « bon, bien ». — *Poror*, « brûler », de *Por*, « brûler, allumer le feu ». — *Qibor*, « faner, flétrir ». — *Qamor*, « porter », de *Qam*, « recevoir, recueillir ». — *Quetzar*, « aiguiser », de *Quetz*, « âpre ».— *Quïar*, « multiplier », de *Quïa*, « beaucoup ». — *Gabor*, « regarder avec étonnement ». Voyez *Qaber*. Toutefois, il est probable que lesdits transitifs munis de la finale *R* ne se trouvent pris qu'intransitivement.

3° Sert parfois à former quelques noms et particules ; ex. : *Pirir*, « sifflet de terre cuite ». — *Ibir*, « hier ». —*Oher*,« jadis,anciennement », de *oh* ou *ho*, « aller », etc.

U

Cette désinence possède des valeurs assez nombreuses. Elle sert à former : 1° des verbes ; ex. : *Buku*, « courber en arc ». — *Buzu*, « tordre », de *Buz*,

« plier ». — *Nubu*, « coller, joindre, accuser », de *Nub*, « se remuer ». — *Quxu*, « se manger des vers », en Cakchiquel ;

2° Des substantifs ; ex. : *Huyu*, « montagne ». — *Nutu*, « alliance » ;

3° Des adjectifs et particules ; ex. : *Nau* ou *Naual*, « qui sait, sorcier ». — *Huzu*, « aussitôt », de *Huz*, « retrait, coin, affiler ».

UB

forme : 1° des substantifs ; ex. : *Hucub*, « barque », de *Huc* ou *Huk*, « faire du bruit, petite chambre, coin, retraite ». — *Natub*, « ombre, âme », de *Nat*, « aller en se reposant de temps en temps ». — *Qutub*, « paume de la main », de *Qut*, « montrer, signaler » ;

2° Des pluriels de noms ; ex. : *Tamub*, « hommes de la tribu de *Tam* » ;

3° Des verbes d'ordinaire à sens absolu ; ex. : *Hubub*, « allumer le feu ». — *Bubub*, « être couvert de pustules », de *Bubu*, « se couvrir de pustules ». — *Buhbub*, « faire du bruit en foule », de *Buhba*, « casser, secouer les ailes ».

UC

Par exemple dans *Baluc*, « beau-frère ».

UH

Nous avons déjà donné des exemples de *Uh*, employé pour former des verbes transitifs. Parfois, il sert à former des intransitifs ou réfléchis, tels que *Pupah*,

« se casser en morceaux ». — *Rumuh*, « se vanter », de *Rum*, « lancer avec force ». — *Gamuh*, « murmurer ».

UK

apparaît dans *Huzuk*, « en un instant », de *Huz*, « coin, retrait ».

Ul Voy. 1

UM

Par exemple : dans *Gekum*, « ténèbres », de *Gek*, « noir, obscur, obscurité ». — *Numum*, « affaibli », de *Num*, « avoir faim ».

UN

Comme dans *Naohun*, « artificiellement », de *Naoh*, « sagesse, prudence, conseil ».

UP

Dans *Nupup*, « avoir mauvais goût à la bouche ».— *Lupup*, « collant », de *Lup*, « souffler dans une sarbacane ».

UR Voy. R

UT

Par exemple : dans *Yaut*, « ennemi ».

UX

Par exemple : dans *Muxux*, « centre, ombilic » ; pour *ux*, signe verbal, voy. *X*.

UY

sert à former des participes présents de verbes transitifs ; ex. : *Bakuy*, « perçant », de *Bakuh*, « percer ».

X

précédé d'une voyelle variable sert d'ordinaire à former des verbes passifs ; ex. : *Qu'ilogox*, « je suis aimé ». — *Qu'inoyobex*, « je suis attendu », etc.

II. — Flexions composées.

AAH, AAM

Binaah, « donner un nom », et *Binaam*, « surnom ». — *Mamaah*, « vieillir », de *Mamah*, « avoir pour petit-fils ».—*Quxlaah*, « penser, méditer », du radical *Qux*, « cœur ». — *Ulaah*, « héberger », de la racine *Ula*, « hôte, étranger », du radical *Ul*, « arriver, venir ». — *Vinaah*, « excéder, passer », de *Vin*, « ajouter, accroître, gagner ». Cette désinence, on le voit, est formée de deux finales *A* et *Ah* ou *Am* juxtaposées.

ABAH

Pixabah, « commander, adorer », de *Pixab*, » mandat, ordre », de *Pix*, « planter ».

ABEH

Lagabeh, « demeurer », de *Lag*, « habitation ».

ATZIH

probablement de *atz* et *ih;* par exemple, dans *Gatatzih*, « prononcer une sentence, juger », de *Gat*. « tailler, couper ».

AVAR

Qamavar, « prendre sommeil ».

AVIL, AUILAH

Qubavil, « le dieu unique ». - *Qubavilah* ou *Qubauilah*, « adorer ».

AYAH

Punayab, « s'enorgueillir », de *Punah*, « glorifier, honorer, publier ».

AZO

Lakazo, « donner des coups ».

BAH, IBAH

Oxibah, « tripler une chose », de *Ox* ou *Oxib*, « trois » (de *ib*, signe de pluriel, et *ah*, marque verbale).

BEH

de la finale *ab*, substantive, et de *eh*, marque du verbe, par exemple, dans *Pugbeh*, « faire une boisson de cacao », de *Pvg*, « poussière fine, délayer la farine dans l'eau ». — *Qambeh*, « concerter, convenir », de *Qam*, « recevoir, recueillir ». — *Nabeh*, « savoir », de *Na*, « expert, sage ».

BIBAL

Nabebibal, « préambule », de *Nabe*, « premier ».

BEN

Gagaben, « s'irriter », de *Gag*, « feu, lumière, exhalaison ».

BOT, BUT

forme le plus souvent des réfléchis et en tout cas des verbes intransitifs ; ex. : *Balbot*, « tourner, se précipiter ». — *Barbot*, « s'éreinter, trembler ». — *Bochbot*, « battre la terre du pied », de *Boch*, « fosse, tranchée, canal ». — *Bonbot*, « engraisser, prendre couleur », de *Bon*, « couleur ». — *Buchbut*, « résonner la terre sous les pieds », de *Buch*, maigrir, s'amoindrir ». — *Bulbut*, « bouillir comme l'eau », de *Bul*, « se gonfler ».

BIZAH

Laabizah, « danser, s'agiter », est plutôt un mot composé. Voy. plus loin.

BIC

Nebebic, « s'agiter en foule », de *Neb*, « mettre en file, amonceler ».

BUX

Bulbux ou *Bugbux*, « source, fontaine », de *Bul*, « se gonfler, bouillonner ». Le *g* ne semble ici qu'une modification phonétique du *l*.

BOXIC

Bitiboxic, « être mis en morceaux », de *Bit*, « déchirer ».

CABAH

Pahcabah, « tourbillon, tourbillonnement, s'agiter ».

CAHL

Xakcahl, « rosée du matin », paraît plutôt un composé qu'un dérivé. Voy. plus loin.

CAMAH

Yuccamah, « mesurer au cordeau », a tout l'air également d'un mot composé. Nous y trouvons comme premier élément *Yuc*, « étendre ».

CHIC et CHI

Chic est un véritable adverbe ayant le sens de « plus, davantage », voilà pourquoi on le prend pour signe du plus-que-parfait et le conditionnel optatif de l'intransitif; par exemple, dans *Nu logom chic*, « je l'avais aimé ». — *Veta vilom chic nucahau*, « si j'avais vu mon père, que j'eusse vu mon père ». Devant la *ta*, signe du subjonctif, le *c* final de *Chic* tombe ; ex. : *Nulogom Chita*, « que je l'aie aimé ». — *Chic* dans le sens de « faire, façonner, ensemencer », pourrait bien n'être qu'une simple racine homophone de la précédente ; par exemple, dans *Ta X'quichic*, « alors ils firent ».

Chic s'ajoute encore aux nombres ordinaux pour les transformer en cardinaux ; ex. : *Oxchic*, « 3me », de *Ox*, « trois ». Cette particule n'est donc une flexion composée qu'en apparence, mais non en réalité.

Nous pouvons signaler la finale *Chih* dans *Quauchih*, « tourner le dos ». Cf. *Quane*, « être de côté ».

CHIN, UCHIN

Muchuchin, « partager en beaucoup de petits morceaux », de *Much*, « prendre à poignée, amonceler », d'où également *Muchulih*, « réduire en petites parcelles, mettre en poussière ».

CIC

Puhcic, « matériel, terrestre, ancien », de *Puh*, « matière, pus, ancien », probablement de *ic* répété avec élision du premier *i*.

COL

Mixcol, « petites pierres », étymologie inconnue. Peut-être est-ce un mot d'origine étrangère.

CHA ÇHE

Chamacha, « ruminer », de *Cham* « aigre, acide ». Il est probable que le deuxième *a* n'est ici qu'une voyelle de liaison, et que *Cha* constitue, par le fait, une flexion simple. — *Teleche*, « captif », de *Tel*, « porter sur l'épaule ».

EÇUH

Repeçuh, « souffler la flamme », de *Repeç*, « flamme », probablement d'une finale *eç*, peut-être pour *iç*, et de la désinence *h* avec *u* comme voyelle de liaison.

EHL

Nabeal, « le 1er », de *Nabe,* « premier ». Ce mot semble d'origine caraïbe, comme nous nous sommes efforcé de l'établir dans un précédent travail, aussi est-ce *al* seul qui pourrait, à vrai dire, être considéré comme suffixe.

EBA

Remba, « retenir, comprimer », de *Rem*, « arrêter comme l'eau »; *e* joue évidemment ici le rôle de voyelle de liaison.

EEH

Etzeeh, « railler », de *Etz*, « jouet ».

EGELAH

Amegelah, « habituer, perpétuer », de *Amag*, « toujours », lui-même probablement dérivé de *Ama*, « vieux ».

EHE

Dans *Colche*, « ruisseau, ruisseaux », orig. inc.

EIÇ

sert à former des noms verbaux ou sortes d'infinitifs ; ex. : *Xantz quiqoheic quiyaqueic puch*, « et ils menaient une vie, observaient des coutumes tout à fait bonnes », littéralement « Jadis bonnes leurs vies et leurs coutumes ». — *Qoheic*, a le sens propre de substance.

ELAAH

Culelaah, « se réunir », de *Cul*, « poignée », en Cakchiquel.

ELAH

Amagelah ou *amegelah*, « déjà vu ». — *Gevelah*, « changer, retourner ». Racine inconnue.— *Quichelah*, « forêt », de Quiché, littéralement « arbres nombreux ». — *Vachelah*, « déguiser », de *Vach*, « face, devanture, front ». — *Zamahelah*, « dépêcher un messager », de *Zamahel*, « messager, ambassadeur », prob. « travailleur », de *Zamah*, « travail », en Cakchiquel, lui-même d'une racine *Zam*, inusitée. Voy. *Lah*, finale adjective.

ELAHIC

Xaquèvachelahic, « ils caquetèrent », de *Vachelah*, « déguiser, caqueter », tiré lui-même de *Vach*, déjà vu.

ELIBAL

Remelibal, « digue, endiguement », de *Rem*, déjà vu.

ELIH

Emelih, « endiguer l'eau », peut-être de *Rem* avec chute de *R* initial.

ENAI

Ahtzibenai, « écrivain, peintre », sorte de participe présent, de *Tzibah*, « écrire, peindre ». Voy. *I* final.

ENAH

Cupenah, « augmenter », de *Cup*, « mortier ».

ENAK

Petenak, « être venu », de *Pet*, « venir, arriver ».

EPIC

Nepepic, « marcher en arrachant », de *Nep*, « accabler, engourdir ». — *Penepic*, « camard », étymologie inconnue. Cf. *Pen*, « attacher, coller ». — *Perepic*, « se friser, crotté », de *Pere*, « être mis en pièces, sus-

pendre comme de l'étoffe », de *Per*, « morceau, tranche ». — *Petzepic*, « boiteux », de *Petz*, « avoir peur, aversion de... ».

ERIC

Rereric, « transporter, grincer des dents », de *Rer*, « transporter ». — *Tiqeribeh*, « commencer ». Voy. *Tigah*, même sens.

ERIZAH

Zakerizah, « blanchir, lustrer », de *Zak*, « blanc, brillant », d'où *Zaker*, « blanchir, se lever l'aube ».

ERO

Epero, « s'allumer, briller ». Racine inconnue.

ETAH

Qametah, « essayer, prouver », de *Qam*, « recevoir, recueillir, choisir ». *Chanahetah*, « faire entendre son langage », probablement de *Cha*, « parler », et de *Vah*, « regorger, baver ».

ETAL, ETALIH

Rechetal, *rechetalih*, « digne, convenable, juste », de *Rechet*, même signification, de la racine *Rech*, « accomplir, suffire, pourvoir », et de la finale *Et*, *etal*, « signe, signal ».

EZAH, IZAH. Voy. ZAH

HEIC. Voy. EIC

HEL

Zamahel, « messager », de *Zamah*, « travail » ; le radical *Zam* semble inusité.

HIH

Calahih, « apparaître, se montrer », de *Calah*, même sens, d'un radical *Cal*, « clair, beau, faisable, ouvert ».

HOBIC

Calahobic, même sens et même radical que le précédent.

HOBIZAH

Calahobizah, « découvrir, montrer ». Voy. *Zah*.

IBA

Tiqiba, « commencer », de *Tiq*, « s'arrêter ». — *Libiba*, « être en rut, s'accoupler », de *Lib*, « calmer, mettre en paix ». Le *i* ne joue ici que le rôle d'une voyelle euphonique et c'est *ba* qui, seul, constitue véritablement la désinence.

IBAL

Muhibal, « être ombragé », obombraculum, de *Muh*, « ombre, protection, majesté ». C'est aussi le nom donné aux arbres appelés en espagnol créole *Madres de Cacao*, parce qu'on les plante pour protéger les jeunes cacaotiers contre l'ardeur du soleil. — *Petibal*, « venue, arrivée », forme à la fois substantive et verbale, de *Pet*, « venir, arriver ». On dit aussi *Petebal*. — *Naohibal*, « art, science », de *Nao*, « sentir, savoir, deviner », du radical *Na*, « expert, sage ». — *Calahibal*, « gloire, manifestation », de *Calahih*, « apparaître, se montrer », déjà vu. — *Zaquibal*, « les dés, jeu de dés », de *Zac*, « jouer aux dés, aux osselets ». — *Binibal*, « marche, allure », de *Bin*, « aller, cheminer », comme par exemple dans la phrase *Cacah ybinibal*, « vous marcherez à quatre pattes », littéralement « par quatre votre marche ». — *Chakabal*, « office, service », de *Chak*, « office, charge, l'emporter sur, gagner ». — *Bakibal*, « ce avec quoi on doit percer, tarière », de *Bak*, « percer, être percé ». — *Vachibal*, « ressemblance », de *Vach*, « face, devanture ». Ici encore le *i* ne joue le rôle que d'une consonne euphonique.

IBEBAL

Bakibebal, forme verbale, instrumentale de *Bakibeh*, « percer », lui-même dérivé de *Bak*, « être percé ».

IBENINAK

Bakibebinac, « avoir eu percé », de *Bakiben*, « percer. »

IBEH

Bakibeh, « instrumental », de *Bak*. – *Qamibeh*, « continuer ». – *Vachibeh*, « feindre, dissimuler ». – *Apachinak Yvech qu'inuterenibeh*, « Qui de vous me suivra ? »

IBEN

Bakiben, « perçant, qui perce », de *Bak*, déjà vu.

IBENEL

Bakibenel, « devant percer », de *Bakibeh*, déjà vu.

IBENIBAL

Bakibenibal, « instrument avec lequel on perce », de *Bakibeh*.

IBENIC

Bakibenic ou *Bakiben*, forme absolue de *Bak*.

IBEX, IBEXIC

Bakibex, forme passive de *Bak*. On dit aussi *Bakibexic*.

IBEXEL

Bakibexel, partic. futur passif de *Bak*.

IBEXIBAL

Bakibexibal, « instrumental », du précédent.

IBEXINAK

Bakibexinak ; sig. s. de *Bakibex*.

IBEY

Bakibey, participe présent de *Bakibeh*.

IBEYOM

Bakibeyom, partic. passif passé de *Bakibeh*.

IBEM

Cette désinence forme des noms verbaux ; ex. : *Iqouibem*, « supériorité », du verbe *iqou* ou *ik*, « surpasser, excéder ». — *Yalacuhibem*, même sens, de *Yalacuh*, « superposer, être supérieur », comme dans la phrase *Nim riqouibem ahau chi qui vach conohel achihab*, « Le prince est très supérieur aux autres hommes », littéralement « grande sa supériorité au prince sur les autres hommes ».

ILAH

Achbilah ta, « J'accompagnerais », de *Achbil*, dérivé du radical *ach*, « compagnie ».

INAK

Uxinak, « avoir été », de *Ux*, « être ». — *In qohebinak chioc*, « j'avais été », le *b* de *Qohebinak* est euphonique. — *Caminak*, « mort, défunt ». — *X'caminak*, « il mourut ».

ININAK

Par exemple, dans *Zikininak ugab*, « la main percluse », de *Zic* ou *Zig*, « impotent, perclus ».

ICUB

Zilicub, « barricader ». Étymologie inconnue.

IHEIC

Biniheic, « s'en aller, s'en allèrent ». — *Qutuniheic*, « se montrer, se dévoiler ». Voy. *Eic*.

ILA

Gihila, « adorer, saluer », de *Gih*, « soleil, jour ».

ILABAL

Gihilabal, « supplication, prière ». Voy. le préc.

ILALO

Nakilalo, « il était proche », de *Nakah*, « auprès, proche ».

ILAVACHICH

Zakilavachich, « regarder avec attention, deviner ».

IPA

Pilipa, « se toucher », de *Pil*, « écorcher, écosser, émonder. » Voy. *Ba*.

IPOH

Pilipoh, « serrer avec la main ».

INEL, OHINEL

Naohinel, « artificieux, artificiel », de *Naho*, « sagesse, prudence, conseil ». Cf. *Nao*, « savoir, sentir, entendre » et *Na*, « expert, sage ».

INIC, OHINIC

Naohinic, « se consulter », voy. plus haut. – *X'chutzinic*, « avoir créé, ce qui a été fait ». – *Tzininic*, « en silence », de *Tzinin*, « être en silence », radical *Tzin*, d'où *Tzinah*, « se taire ». — *Rutzinic*, « son achèvement », de *Utzih*, « achever en perfectionnant », lui-même, de *Utz*, « bon » ; par exemple, dans la phrase *Ma c'ux'utzinic*, « il leur fut impossible ». – *Lolinic*, « silencieux, en silence », de *Lol*, « être en silence, dans l'abandon. »

ININAKA

X'utzininaka chic ronohel, « étant donc tous achevés ».

IQUIL

Naniquil, « science. » Voy. plus haut.

IRIBAL

Zakiribal, « éclaircissement, illumination ». Voy. *Zakir*.

IRIC

Uvinakiric chi vinakir uleu, « lorsque la terre fut créée », littéralement « sa création a été créée de la terre ».

IRO

Ta zakiro puch, « comment se ferait la lumière ? »

IRIZAH, ERIZAH, RIZAH

Poklahirizah, « réduire en poussière », de *Poklahir*, « devenir poussière ».— *Bakerizah*, « faire maigrir », de *Baker*, « maigrir ».

IT

Nitit, « faire du bruit comme une brouette », racine inconnue. — *Alit*, « petite-fille », de *Al*.

ITAH

Quiritah, « se développer », de *Quir*, « dérouler, développer ».

ITOT

Tinitot, « faire du bruit avec les pieds », de *Tin*, « frapper du poing ou du bâton ».

IU

Utiu, « sarigue », probablement d'origine étrangère.

IXIC

de *x*, signe du passif, plus la finale explétive *ic;* ex. : *Tanachixic*, « on tint conseil ». — *Unaohixic*, « ce qui est résolu. » — *Unohixic ri*, « la fécondation », littéralement « son être fécondé ».

IZAH

Le *i* est euphonique, la lettre *z* indique le factitif ; ex. : *Zilizah*, « refroidir ». — *Camizah*, « faire mourir, tuer ». — *Puhizah*, « exprimer la matière, le pus ». — *Pulizah*, « écumer, bouillonner, enflammer », de *Pul*, « bouillir, écumer ».

IZANEL

Ca oh Camizanel, « nous tuons », id est, « nous ferons mourir ».

IZANIC

X'yxcamizanic, « vous avez tué ».

IZIZIL

Quizizil, « cyprès ». Étymologie inconnue.

IZM

Halizm, « chevelure ». Étymologie inconnue.

LAAH

Quxlaah, « penser, méditer », de *Quxlal*, « mémoire ».

LAB

Uxlab, « respiration, souffler », de *Ux*, « être ».

LABAL

Quxlabal, « pensée ». Voy. *Laah*.

LABIC

Uxlabic, « respiration ». Voy. *Lab*.

LABIH

Uxlabih, « souffler sur ». Voy. *Lab*.

LAK

Zaklak, « brasier », de *Zak*, « blanc, brillant ».

LAL

Quxtal, « mémoire ». Voy. *Laah*.

LNIBAL

Uxlabinabal, « le repos ». Voy. *Lab*.

LANIX

Uxlanix, « se reposer, souffler ». Voy. *Lab*.

LATAH

Quxlatah, « se souvenir ». Voy *Laah*.

LAXEL, XEL

sert à former des noms de parenté, les finales des participes passifs ; donne un sens général et indéterminé aux mots ; ex. : *Tiox cahauixel*, « Dieu le père ». — *Tiox Qaholaxel*, « Dieu le fils ». — *Tiox uxlabixel*, « Dieu le Saint-Esprit ». — *Mamixel*, « un aïeul, aïeul par excellence », mais *Numam*, « mon aïeul », à Rabinal, comme nous l'apprend l'abbé Brasseur, *Cahauixel*, de *Cahau*, « père », désignent le mayordomo

ou chef d'une confrérie, et *Cuchuxel*, de *Cuch*, « mère », la présidente d'une confrérie de femmes. Ces titres, dont les indigènes sont très fiers, continuent à être portés, même par ceux ou celles qui ne sont plus en charge. Dans le livre sacré, nous trouvons le terme *Mamaxel*, « aïeul ancien », servant à désigner les ancêtres primitifs de la nation.

LEL

Qolel, « qui sera, doit être », de *Qo* ou *Qolic*, « être ».

LEM

sert à former des substantifs à sens général ; ex. : *Qazelm*, « vie ». — *Qohlem*, « coutume ».

LEMAH

Qohlemah, « imposer une loi, une coutume ».

LIC, OLIC

forme des adjectifs ; ex. : *Lohlic*, « étendre », de *Loh*, « étendre. » —*Loxlic*, « qui ne prononce pas correctement. » — *Lonolic*, « suspendu en silence », de *Lon*, « résonner sourdement. » —*Loxlic*, « lippu », de *Lox*, « partes de la muger. » — *Lumulic*, « amoncelé », de *Lum*, « amonceler comme de la terre ». —*Luxlic*, « tremblant la fièvre », de *Lux*, « frapper de coups la chair ».

LIBAL

Qohlibal, *qolibal*, « pied de vase, soutien ».

LIBEH

Qohlibeh, « instituer, garder une loi ».

LIH

Muchulih, « réduire en poudre », de *Much*, « poignée, semer ». — *Maxlih*, « se laver », de *Max*, « nager ».

LOH

Qahloh, « asperger », de *Qah*, « farine, poudre, limaille ».

LOHLOH

Zaklohloh, « très blanc », de *Zac*, « blanc ».

MAH

Etamah, « savoir ».

MAHE

Zabmahe, « épouvanter ».

MAIH

Nutmaih, « recevoir l'impôt ».

MAIHIC

Cuchmaihic, « en grand nombre », de *Cuch*, « joindre, assembler », et *Mach*, « effiler, détruire ».

MIC

Maramic, « étendu, plat ».—*Motomic*, « prendre un air bête ».—*Mutumic*, « pyramide ».—*Mabemic*, « aller comme un canard ». — *Meyenic*, « sans nez ». — *Milimic*, « pousser, comme un abcès ». — *Mixmic*, « enfoncé ».—*Moxmic*, « qui a les narines enfoncées. »

MIT, MITAR

Tinamit, « ville », et *Tinamitar*, « fonder une ville ».

MOB

Milimob, « glisser ». Étymologie inconnue.

MOH

Mipimoh, « gros, épais ». Étymologie inconnue.

MUL

Camul, « deux fois », *mul* a, par lui-même, le sens de « fois ». — *Muzmul*, « bruiner » de *Muz*, « épousseter ».

MUZ

Mumuz, « être paresseux et sorte de pyramide que

l'on surmontait d'un autel » ; peut-être redoublement de *Mu*, « mouiller, mettre à la détrempe ».

NABAL

Benabal, « pour aller », probablement de *Benal*, « allé », tiré lui-même du *Be* ou *Bec* (à la fin d'une phrase), « aller ».

NAH

Qatanah, « chauffer », de *Qa*[illegible] « brûler, allumer ».

NAK

Petinak ou *Petenak*, « venu », de *Pe*, « venir ». — *Benak*, « allé », de *Be*, « aller », ce sont des formes irrégulières ; voy. Grammaire Quichée, de l'abbé Brasseur. — *Inak*, « qui, quel ? », que nous retrouvons dans *Apachinak*, même sens, comme par exemple dans la phrase *Apa in chinak*, « qui suis-je ? » est formé de *i* interjectif et de *Nak*, « qui. quel ». Nous trouvons sans doute, dans *Chinak*, le terme *Inak*, précédé de la préposition *Chi*, « à, pour, avec ».

NOT

Niknot et *Ninot*, « trembler la terre, claquer des dents ». Cl. *Nik*, « brûler, être allumé ».

NUZ

Nuznuz, « faire du bruit, ramper », peut-être de *Nu*, « s'agiter les feuilles ».

NIC

Nebenic, « pointu ». — *Nexnic*, « molasse ». — *Neznic*, « ridé, froncé ». — *Niknic*, « bourbier ». — *Nixnic*, « pointu, froncé ». — *Nuxnic*, « murmurer ». — *Ominic*, « vociférer ». — *Logonic*, « amour, *abstractivè* ».

NEM

Logonem, « amour », sens actif.

OBIC

Calahobic, « apparaître, se montrer », de *Calah*, même sens.—*Nebobic*, « se remuer », de *Neb*, « amonceler ».

OBEH

Colobeh, « racheter, délivrer », de *Colo*, « suspendre, sauver ». — *Nanobeh*, « se préparer », de *Nanob*, « attentif ».

OHIH

Naohih, « parler avec sagesse », de *Naoh*, « sagesse, prudence ».

OHINEL

Naohinel, « artificieux, sage », même racine que plus haut.

OHUN

Naohun, « artificiellement », même racine.

OMAH

Rilomah, « délivrer, sauver, rassasier », peut-être de *Ril*, « couper en morceaux ». — *Qoxomah*, « épier, observer », de *Qox*, « belvéder ».

OMABAL

Nicomabal, « tact, discernement », de *Nic*, « regarder, considérer », d'où *Nicomah*, « voir, juger ».

OCOH

Rolocoh, « étincelles ». Étymologie inconnue.

OKIH

Rocokih, « gargariser ». Étymologie inconnue.

OLAH

Qaholah, « engendrer », de *Qah*, « descendre », d'où *Qahol*, « fils, descendant ».

ONAH, ONAR

Pokonah, « faire souffrir », de *Pokon*, en Cakchi- « quel, douleur, tourmenter ». — *Pokonar*, « souffrir ».

ONOT

Nononot, « bourdonner dans la tête ». Étymologie inconnue.

OPA, OPO

Pobopa, « secouer avec un linge », peut-être de *Pob*, « faire tort ». — *Pocopo*, « se mettre la main devant les yeux », de *Poc*, « soutenir, aider », d'où *Pocoba*, « protéger, se défendre ».

OUAH, OUAN, OUIC, OUH

Polouah, « se gonfler l'eau », de *Pol*, « manger avec excès, se fatiguer ».—*Otouan*, « désirer par caprice », étymologie inconnue. — *Polouic*, « être dans l'angoisse ». Voy. *Polouah*.— *Qamouh*, « tentateur », de *Qam*, « recevoir, choisir ».

OUAX

Ahouax, « être nécessaire »,de *Ah* «désirer,vouloir».

QUENA

Mexquena, « bêche, houe de bois ». Étymologie inconnue.

UBA

Curuba, fréquentatif actif de *Cur*, « aller croisant d'un lieu à un autre ».

UBAL

Nucubal, « apprêt,ordre », de *Nuc*, « arranger, mettre en ordre ». — *Quxubal,* « destruction », de *Quxu*, « se manger des vers ».

ULUH

Gamuluh, « grommeler », racine inconnue.

VAÇHIH, VACHINEL

Nicvachich, *nucvachich*, « épier », et *Nicvachinel*, « augure », de *Nic*, « regarder, considérer ».

ZAR, TZAR

Quetzar, « faire du fumier », peut-être de *Que,* « abhorrer ».

ZOTZ

Otzotz, « galette ». Étymologie inconnue.

POÉSIES

ALEXANDRE DE BERNAY

Par M. Émile TRAVERS
Président de l'Académie

A Monsieur Gustave Le Vavasseur

L'alexandrin se plaît à cent rythmes divers.

Dans l'étroite vallée où court la Charentonne,
Écoutant la chanson des flots purs et jaseurs,
Sous l'ombre des grands bois pleins de tendres rumeurs,
Passe un enfant. Il rêve, et son esprit s'étonne
Au mirage divin de songes enchanteurs,
Dans l'étroite vallée où court la Charentonne.

Des désirs inconnus ont fait battre son cœur.
Qui viendra révéler à cette âme inquiète
Ce que dit le concert de la Nature en fête?
Une Muse, soudain, pose son doigt vainqueur
Sur le front de l'enfant et le sacre poète;
Des désirs inconnus ont fait battre son cœur.

Il comprend, dès vingt ans, ce que valent les choses;
Il est las d'étouffer dans son humble milieu.

Le cœur un peu serré, peut-être, il dit adieu
Aux prés verts, aux courtils embaumés par les roses,
Aux côteaux diaprés bornant l'horizon bleu.
Il comprend, dès vingt ans, ce que valent les choses.

Le métier de poète est l'un des plus méchants,
Certes; et le bourgeois a laissé le trouvère
Sans pain ; il jette à peine au jongleur — triste hère
Qui, dans les carrefours, montre des chiens savants, —
Quelque rare denier dont il fait maigre chère.
Le métier de poète est l'un des plus méchants !

Vers les rives d'azur pour tenter un voyage,
— Pas trop loin toutefois, — si le destin fatal
Pousse Alexandre à fuir Bernay, le sol natal,
Il sait — car c'est un clerc normand, prudent et sage, —
Qu'il faut — même au poète — un peu de vil métal,
Vers les rives d'azur pour tenter un voyage.

Si son aile l'emporte, il sait la contenir.
En songeant de fortune et de gloire incertaine,
Après deux jours de marche, il arrive à la Seine.
Et — Paris est si doux qu'on n'en peut revenir, —
Bernay pour lui devient une cité lointaine.
Si son aile l'emporte, il sait la contenir.

* * *

Comment as-tu lutté pour la vie ? On l'ignore.
A vingt compilateurs en vain j'ai demandé
Un détail indiscret ; aucun ne l'a brodé.
Habile à prodiguer la louange sonore,
Courtisan, chapelain grassement prébendé,
Comment as-tu lutté pour la vie ? On l'ignore.

Connaît-on mieux ton œuvre et quels sont tes travaux ?
Quarante mille vers ! Oh ! quel labeur immense !
On dit que tu chantais et rimais d'abondance,
Que ton style imagé laissait loin tes rivaux,
Par sa correction, sa grâce et sa puissance...
Connaît-on mieux ton œuvre et quels sont tes travaux ?

Le chercheur y pourrait découvrir maint problème ;
Mais les romans d'amour et la chanson des preux,
Abandonnés aux rats dans un coin ténébreux,
Gisent. — Réveille-les, paléographe blême,
Du sommeil de l'oubli sur les rayons poudreux. —
Le chercheur y pourrait découvrir maint problème.

* * *

Es-tu bien l'inventeur du vers alexandrin ?
— *Adhuc sub judice lis est !* — Le philologue

Disserte sur ce point d'un ton pédant et rogue ;
Des érudits fameux y perdent leur latin,
Malgré tout leur savoir et leur doctrine en vogue.
Es-tu bien l'inventeur du vers alexandrin ?

Quand tu scandas ce vers sur les bords de la Seine,
As-tu pensé d'Homère atteindre le niveau ?
Pris-tu son hexamètre ? As-tu fait du nouveau
Avec l'asclépiade honoré de Mécène ?
Un éclair a-t-il lui soudain dans ton cerveau,
Quand tu scandas ce vers sur les bords de la Seine ?

Le mètre n'est pas tout, si le langage est dur,
Et plus d'un sur tes pas broncha dans la carrière.
Malherbe vint, Régnier, puis Corneille et Molière,
Et Racine et Boileau, montrant le chemin sûr ;
Et l'Art se dégagea de sa rouille première.
Le mètre n'est pas tout, si le langage est dur.

Dans le moule d'airain pétri par ton génie,
Les poètes divins, austères ou charmants,
A chaque âge ont coulé d'éternels monuments.
Aujourd'hui, saluons ta muse rajeunie ;
Ellle immortalisa la gloire des Normands,
Dans le moule d'airain pétri par ton génie.

L'alexandrin se plaît à cent rythmes divers :
Tu ne les connus pas. Nos strophes étoilées

Mêlent en se jouant leurs rimes ciselées.
Nous avons assoupli la cadence du vers ;
Les formules d'antan se sont renouvelées.
L'alexandrin se plaît à cent rythmes divers.

⁂

O Poète, de toi nul ne se met en peine,
Ni de la sainte à qui tu dois ta guérison,
Ni des trop longs romans où tu chantes *Brison*[1],
Athis, Prophylias et le *Siège d'Athène ;*
L'éditeur reste sourd et non pas sans raison.
O Poète, de toi nul ne se met en peine !

De faux, de vérité, mélange ingénieux,
Qui donc lit *Alexandre* et sa geste féconde ?
Même quand le héros, ayant conquis le monde,
Pour voir le firmament voudrait atteindre aux cieux,
Qui cherche le secret de ton œuvre profonde,
De faux, de vérité, mélange ingénieux ?

Alexandre et ses pairs mènent la chevauchée
A travers l'Orient. Ce ne sont que défis,
Batailles, rois vaincus et peuples déconfits.
Sous une allusion discrètement cachée,
Parles-tu de Louis Septième et de son fils ?
— Alexandre et ses pairs mènent la chevauchée.

* * *

Gloire au poète ! Gloire à l'œuvre ! Elle est à lui !
Qu'importe si Lambers Li Cors l'avait rêvée,
Si d'autres ont fini la tâche inachevée?
Notre Trouvère aimait à glaner chez autrui ?
Soit ; mais de son trésor l'opulence est prouvée.
Gloire au poète ! Gloire à l'œuvre ! Elle est à lui !

Sois fière d'Alexandre et de sa renommée,
Vallée où, s'éveillant au détour du buisson,
La Muse a gazouillé l'amoureuse chanson
Qui charmait à la cour sa dame bien aimée.
Vallée où germa l'or de sa riche moisson,
Sois fière d'Alexandre et de sa renommée.

Salut à toi, vieux maître ! A toi, Bernay, salut,
Dont le cœur filial a conçu la pensée
De graver à nouveau l'épitaphe effacée
Et, payant au génie un radieux tribut,
D'évoquer des aïeux la gloire délaissée.
Salut à toi, vieux maître ! A toi, Bernay, salut !

NOTES

Cette pièce a été couronnée, en première ligne, le 11 octobre 1891 par la section de la Société libre de l'Eure, pour l'arrondissement de Bernay, qui avait mis au concours un poème en l'honneur du trouvère Alexandre de Bernay. Le même jour, une plaque commémorative a été inaugurée à Bernay, dans la rue Alexandre.

Strophe x, vers 4. — Avant Alexandre de Bernay et Lambers li Cors, on avait fait des vers de douze syllabes. Le succès extraordinaire obtenu par le *Roman d'Alexandre* mit en vogue le vers hexamètre dit alexandrin, soit du nom du trouvère bernayen, soit plus probablement de celui du héros qu'il a chanté.

Strophe xv, vers 2. — Une des premières œuvres d'Alexandre fut le *Roman de la belle Hélène de Constantinople, mère de saint Martin de Tours*. L'auteur attribuait à ces deux saints personnages la guérison d'une maladie grave dont il avait été atteint. Ce roman est perdu ; mais il en existe une très ancienne édition en prose qui a servi de type à l'un des volumes de la Bibliothèque bleue.

— Vers 3. — *Brison*, roman en vers resté inédit.

— Vers 4. — *Athis et Prophylias* ou *Le Siège d'Ataine*, poème dont la Bibliothèque Nationale possède un manuscrit.

Strophe xvi, vers 2. — Commencé par Lambers li Cors (ou li Tors), continué (peut-être en collaboration, au moins en partie avec ce poète) par Alexandre de Bernay, le *Roman d'Alexandre* eut de nombreuses suites dues à Simon le Clerc, Pierre de Saint-Cloost, Jean le Nivelois, etc. Il fut traduit et publié en prose au XVe siècle, par Jehan Fauquelin. Il a été édité par MM. H. Michelant (Stuttgard, 1846), H. Weismann (Francfort, 1850), Le Court de la Villethassetz et Talbot (Paris, 1861).

— Vers 4. — « Ayant vaincu tous ses ennemis, dit M. Lam-

bert (*Alexandre de Bernay*, p. 27), et se croyant arrivé au bout du monde, Alexandre, insatiable dans ses victoires, se décide à tenter la conquête du ciel. » Après avoir réuni ses barons, il leur parle ainsi :

> Je voel monter au ciel veoir le firmament
> Veoir voel les montagnes, en haut le cumblement,
> Le ciel et les planetes et tout l'estellement, etc.

Strophe XIX, vers 4. — Ce fut à la sollicitation de Loyse, dame de Créquy-Canaples, qu'Alexandre de Bernay écrivit plusieurs de ses œuvres. Il composa en son honneur des chansons amoureuses qui sont perdues ou du moins restées inédites.

AUX ENFANTS

Par M. SAUTEREAU,
Membre titulaire.

Hélas ! pourquoi grandissez-vous,
Enfants, chers bébés qu'on adore ?
Pourquoi votre charme si doux
S'efface-t-il avec l'aurore ?

Bien longtemps encore on voudrait
Respirer la fleur bien aimée,
Que déjà le cœur en secret
Sent fuir sa grâce parfumée ?

L'amour voudrait éterniser
Votre franc sourire sans voile.
Il a beau vouloir le fixer :
C'est un frêle rayon d'étoile.

Quand serez-vous plus gracieux,
Plus ingénus que vous ne l'êtes ?
Quand Dieu mettra-t-il dans vos yeux
Plus de ciel, ô gentilles têtes ?

A grandir, que gagnerez-vous ?
Vous deviendrez ce que nous sommes.
Restez aimants, meilleurs que nous.
Ne soyez pas trop tôt des hommes.

D'autres vous aimeront, un jour
Peut-être, ô cœurs pleins de chimères.
Mais jamais pour vous leur amour
Vaudra-t-il celui de vos mères ?

Pour de puériles douleurs
Vous ne verserez plus de larmes ;
Mais vos yeux répandront des pleurs
Pour bien d'autres sujets d'alarmes.

Les joujoux et les papillons
Ne seront plus votre caprice.
La fleur de vos illusions
N'entr'ouvrira plus son calice.

Vous nous prendrez tous nos défauts,
Dureté d'âme, ingratitude,
Dédaignant pour des amis faux
Notre tendre sollicitude.

Vous deviendrez indifférents
Aux dévoûments les plus extrêmes,
Oublieux des pauvres parents
Qui vous aimaient bien plus qu'eux-mêmes :

Et nous, tout seuls durant ce temps,
Nous passerons nos jours moroses
A regretter de vos sept ans
Les baisers et les bouches roses.

DON DIÉGO

(Fragment tiré de l'italien de Casti)

Par M. A. FAUVEL,

Membre honoraire.

. . . .

Diégo moulu, brisé, crotté,
Gagne en un triste état l'hôtel du *Chat botté.*
L'hôte, qui du métier sait toutes les finesses,
Pour recevoir le nouvel arrivant,
Jusqu'au chemin accourt en s'empressant
Et se confond en politesses.
Le chevalier pour logement
A le meilleur appartement.
L'écuyer qui lui sert d'escorte
Près de son maître est logé porte à porte.
On met don Diègue au lit, et, bientôt paraissant,
De l'hôtelier la fille apporte
A l'invalide un bouillon restaurant.
Elle a pour prénom Isabelle,
Noire de cils, de sourcils, de cheveux,
Pied cambré, jambe fine et jarret vigoureux,

Vive, un peu brune, égrillarde mais belle,
Elle lance l'éclair de sa large prunelle.
Ses lèvres sont du plus brillant corail
Et ses dents du plus pur et du plus blanc émail.
Rayonnante de vie et fringante d'allure,
Elle porte coquettement
Des femmes du Midi l'élégante coiffure :
Une résille aux fils d'un rouge ardent
Dont la houppe argentine ondule vagabonde
Sur l'ivoire doré de son épaule ronde.
Deux bracelets, un collier de grenat
Sur ses bras, sur son cou jettent leur doux éclat ;
Sous son corset qui s'entrouve on devine
Les ravissants trésors d'une gorge divine ;
Blanc est son court jupon et blanc son casaquin,
Couleur d'azur son petit escarpin...

. . . .

Depuis que chez notre Isabelle
Était entré le chevalier,
Chaque jour cette péronnelle
Trouvait moyens nouveaux de le désennuyer,
Et le divertissait par son gai badinage.
Tantôt se risquant davantage,
Au bord du lit elle venait s'asseoir,
Le menaçant d'un coup de son mouchoir,
Ou, lui tâtant le pouls, lui caressant la joue,
Faisait la plus gentille moue.

. . . .

Un jour que tendrement il dit à la coquette :
Pince-moi quelque chansonnette...
— Pince-moi... Qu'est-ceci ? C'est sans gêne, ma foi,
Reprit-elle. Avez-vous quelque pouvoir sur moi ?
Je veux chanter quand c'est ma fantaisie...
Pour des sujets, surtout moins ennuyeux que vous ;
Encor faut-il que l'on m'en prie.
Eh bien, reprit Diégo de son ton le plus doux,
Je vais me mettre à tes genoux ;
Chante, Bella, chante, je t'en supplie.
— Ah ! vous parlez mieux à présent ;
Mais, pour punir votre insolence,
Baisez ma main par pénitence,
Je vais chanter tout votre cœur content...

LES CORBEAUX

Par M. Paul HAREL,
Membre correspondant.

Dans la nuit des grands bois, enveloppés de brume,
Les corbeaux fatigués prolongent leur sommeil.
Mais l'aube luit, le jour paraît, le ciel s'allume,
Les oiseaux vont s'enfuir dans le matin vermeil.

Déjà les éclaireurs, postés en sentinelles,
Les veilleurs, détachés aux lisières des bois,
Bougent sous les premiers rayons, battent des ailes
Et se jettent dans l'air glacé, tous à la fois.

Malgré le vent d'hiver et son âpre morsure,
Ils sondent le brouillard, ils flairent le danger,
Afin de signaler la route la plus sûre
Aux nombreux compagnons qu'ils doivent protéger.

L'appel a retenti, la bande s'est formée.
Par de hautes clameurs réveillés en sursaut,
Les fauves inquiets regardent cette armée
Qui tente vers le ciel un formidable assaut.

Les oiseaux sont partis. Ils vont à l'aventure
Fouiller, battre la plaine aux onduleux replis,
Demander aux sillons un peu de nourriture
Et traîner sur le sol leurs ventres mal remplis.

Or, le givre a couvert la plaine désolée,
Le givre étincelant cache sous son manteau
Le blé vert dans les champs, l'herbe dans la vallée
Et l'arbre qui frissonne au loin sur le coteau.

Pourquoi fouiller la terre et qui donc pourra vivre ?
Mais les hardis oiseaux ne se sont point troublés,
Des ongles et du bec ils font sauter le givre,
En défonçant la glace, ils retrouvent les blés.

Certes, la table est maigre à l'endroit où l'on frappe,
Des lueurs du matin aux grisailles du soir,
La campagne offre aux yeux les blancheurs de sa nappe,
Où traînent les corbeaux, ces gueux en habit noir.

Ces gueux en habit noir ont au moins l'attitude
De fiers aventuriers qui viennent sans effroi
Paître les champs déserts, peupler la solitude,
Quand la terre est livrée aux étreintes du froid.

Ces gueux, obéissant à l'instinct qui les groupe,
Quelquefois sur l'un d'eux plaçant l'autorité,
Car ils sont toujours prêts à recevoir en troupe
L'ordre mystérieux de quelque volonté,

Un signal les disperse, un appel les rassemble.
Lorsque les éclaireurs se détachent des rangs,
Au premier cri d'alarme ils partent tous ensemble
Et chargent l'horizon comme des conquérants.

Ils s'en vont lourdement dans la brume opaline,
Les yeux pleins de rayons, le gosier plein de cris,
Retrouver les étangs derrière la colline :
Et la bande s'allonge à travers le ciel gris.

Bientôt, ramenant tout à son centre qui claque,
Le vol s'arrêtera, comme un nuage noir,
Au-dessus du marais liquide, dont la flaque
Absorbe le soleil et luit comme un miroir.

De l'arbre ou du roncier qu'importe l'embuscade,
La flaque miroitante attire les oiseaux.
Ils impriment à l'air une immense saccade,
Puis le vol tout entier s'abat dans les roseaux.

Les roseaux desséchés, plus légers que la paille,
Sous le vent inégal ont de brusques frissons ;
Aux fanges du marais, choisi pour la ripaille,
La source vagabonde apporte des chansons.

Les gloutons dans le flot retrouvent leur image,
Ils vont en sautillant le long des ruisselets,
Pendant que le soleil, réchauffant leur plumage,
Sur l'aile qui palpite allume des reflets.

Pour apaiser aussi la faim qui les tourmente,
Les éclaireurs sont tous venus, jusqu'au dernier.
Le ciel rit, l'heure est douce et joyeuse et charmante,
Nul n'entend sur les bords le pas du braconnier.

Il fait bon vivre ainsi quand la lumière accroche
Mille rayons dans l'arbre où fleurit le grésil.
Le temps est beau, l'hiver est loin, — la mort est proche :
Voici que le rôdeur épaule son fusil.

Le troupeau mange, crie et grouille. Deux coups partent,
Deux coups par les échos au loin répercutés,
Et les plombs meurtriers passent, sifflent, s'écartent
Nombreux, cribleurs, portant la mort de tous côtés.

Pourquoi le braconnier pressait-il la détente ?
Son œil ne les suit pas dans leur vol éperdu.
Il a tiré sur eux fatigué par l'attente
De l'oiseau migrateur qui n'est pas descendu.

Cet ennui du guetteur exigeait des victimes.
Après avoir tué lâchement, sans remords,
Il s'en va dans la paix des meurtres légitimes,
Laissant derrière lui des mourants et des morts.

Les autres sont partis, les ailes secouées
Par la peur, au-dessus des morts et des mourants,
Tournoyants, désunis, essayant des trouées
Sur l'espace, où s'en vont les appels déchirants.

Là-haut le vent du Nord souffle ; sa rude haleine
Emporte les corbeaux, qu'elle fouette âprement.
Pourtant s'ils revenaient en masse vers la plaine
Au-devant du chasseur qui s'en va lentement ?

Avant qu'à l'Occident meure le crépuscule,
S'ils allaient tout à coup fondre du haut des airs
Sur l'homme ? et détourner son arme ridicule ?
Et dévorer son corps par les chemins déserts ?

Ils le pourraient, étant la force, étant le nombre.
Autour de ce marcheur aux pas mal affermis,
Le nuage vivant déploierait sa grande ombre...
Mais ce festin de mort, Dieu ne l'a pas permis.

Au fond de l'horizon, qui hausse encor sa taille,
L'homme s'enfonce, il jette une chanson dans l'air.
Nous les retrouverons au jour de la bataille
Les oiseaux carnassiers, friands de notre chair.

Où la grêle du plomb les déchira naguères,
En ce ravin, le fer et l'acier siffleront,
Et sur les bons charniers de nos prochaines guerres,
Quand la nuit descendra, les corbeaux descendront.

Ce soir, la brume éteint les feux crépusculaires,
De funèbres clameurs troublent le bois profond,
Et du vent furieux dominent les colères.
La forêt se lamente et les corbeaux s'en vont.

La masse, que le plomb mortel n'a pas touchée
File, mais les blessés, en deux lignes sans fin,
Passent, l'aile ballante ou la griffe arrachée,
Le cou tendu, criant la fatigue ou la faim.

La forêt sur le ciel agite sa crinière ;
On dirait qu'elle s'ouvre aux blessés qui, très lents,
Achèvent de mourir en cette aube dernière
Et sur les noirs sapins posent leurs pieds sanglants.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

PARIS.

Académie française.
Académie des sciences morales et politiques.
Académie nat., etc., et soc. franç. de statistique univ., rue de Châteaudun, 41 *bis*.
Assoc. scient. de France, fondée par Le Verrier.
Association philotechnique, rue Serpente, 24.
Comité des travaux histor. au Min. de l'Inst. publ.
Conservatoire des Arts et Métiers.
École polytechnique.
Journal des Savants.
Musée Guimet.
Société de Géographie, boulevard Saint-Germain, 184.
Société des Antiquaires de France.
Soc. de l'hist. de France, r. des Francs-Bourgeois, 60.
Soc. franç. de numism. et d'arch., r. de Verneuil, 26.
Société de médecine légale, au Palais-de-Justice.
Société des études histor., carrefour de l'Odéon, 2.
Soc. académique indo-chinoise, r. de Rennes, 44.
Société philologique, rue Molière, 17.
Société philomathique, rue des Grands-Augustins, 7.
Observatoire de Paris.

DÉPARTEMENTS.

Abbeville. Société d'émulation.
Agen. Annales de l'Académie Jasmin.
Aix. Académie des sc. agric., arts et belles-lettres.

Alençon. Société historique et archéolog. de l'Orne.
Amiens. Société des Antiquaires de Picardie.
— Académie des sciences, etc., de la Somme.
Angers. Académie des sciences et belles-lettres.
— Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société d'horticulture de Maine-et-Loire.
Augoulême. Société d'agric., etc., de la Charente.
Argentan. Société Flammarion.
— Le Cidre et le Poiré, revue normande.
Arras. Académie des sciences, lettres et arts.
— Commission des mon. hist. du Pas-de-Calais.
Autun. Soc. Éduenne.
Auxerre. Soc. des sciences histor., etc., de l'Yonne.
Avranches. Société d'archéologie, etc.
Bar-le-Duc. Société des lettres, sciences et arts.
Bayeux. Société d'agric., sc., arts et belles-lettres.
Bayonne. Société des sciences et arts.
Beauvais. Société académique de l'Oise.
Belfort. Société Belfortaine d'émulation.
Bernay. Section de la Société libre de l'Eure.
Besançon. Académie des sc., etc., de Besançon.
— Société d'émulation du Doubs.
Béziers. Société archéologique.
— Société d'études des sciences naturelles.
Blois. Société des sciences et lettres.
Bône (Algérie). Académie d'Hippone.
Bordeaux. Académie des sc., belles-lettres et arts.
— Société des sc. physiques et naturelles.
Boulogne-sur-Mer. Société d'agriculture, etc.
— Société académique de l'arrondissement.
Bourg. Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain.

Bourges. Société des antiquaires du Centre.
Brest. Société académique.
Caen. Société d'agriculture et de commerce.
— Société de médecine.
— Société Linnéenne de Normandie.
— Société des Antiquaires de Normandie.
— Société des beaux-arts.
— Société d'horticulture.
— Association normande.
— Société française d'archéologie.
Cambrai. Société d'émulation.
Châlons. Société d'agriculture, etc., de la Marne.
Châlon-sur-Saône. Société d'hist. et d'archéologie.
Chambéry. Académie des sciences, etc., de Savoie.
Cherbourg. Société académique.
— Société des sciences naturelles.
Clermont-Ferrand. Académie des sciences, etc.
Compiègne. Société historique.
Coutances. Société académique du Cotentin.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Douai. Société d'agriculture, sciences et arts.
Draguignan. Société d'études scientifiques et archéol.
Dunkerque. Société des sciences, lettres et arts.
Épinal. Société d'émulation du départ. des Vosges.
Évreux. Société libre d'agriculture, etc., de l'Eure.
Falaise. Société académique, agricole, etc.
Gap. Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie delphinale.
Guéret. Société des sciences naturelles et d'antiquités.
Havre. Société havraise d'études diverses.
— Société géologique de Normandie.

Havre. Société des sciences et arts agric. et hort.
Laon. Société académique.
La Roche-sur-Yon. Société d'émulation de la Vendée.
Lille. Société des sciences, etc.
Limoges. Société d'agriculture, sciences et arts.
Lisieux. Société d'émulation.
— Société historique.
Lons-le-Saulnier. Société d'émulation du Jura.
Lyon. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société d'agriculture, etc.
Mâcon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Mans (Le). Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société historique et archéol. du Maine.
— Société philotechnique du Maine.
Marseille. Académie des sc., belles-lettres et arts.
— Société de statistique.
— Société scientifique industrielle.
Montauban. Acad. des sc., etc., de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. Société d'émulation.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moulins. Société d'émulation de l'Allier.
Nancy. Société des sciences (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg).
— Académie de Stanislas.
Nantes. Société académique de la Loire-Inférieure.
Nice. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
Nîmes. Académie du Gard.
— Société d'études des sciences naturelles.
Orléans. Société d'agriculture, etc.
Pau. Société des sciences, lettres et arts.

Périgueux. Société hist. et archéol. du Périgord.
Perpignan. Société agricole, scientifique, etc.
Poitiers. Société d'agriculture, sciences et arts.
Pont-à-Mousson. Société philotechnique.
Puy (Le). Société d'agriculture de la Haute-Loire.
Reims. Académie.
Rochefort. Société d'agriculture, etc.
Rodez. Société des lettres, sc. et arts de l'Aveyron.
Romans (Drôme). Bulletin de l'histoire ecclésiastique des Diocèses de Valence, etc.
Roubaix. Société d'émulation.
Rouen. Société libre d'émulation, etc.
— Académie des sciences, etc.
— Société centrale d'agriculture.
— Société des amis des sciences naturelles.
— Société de l'histoire de Normandie.
— Société industrielle.
Saintes. Société des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis.
Saint-Étienne. Société d'agriculture, etc., de la Loire.
Saint-Lo. Société d'agriculture, d'archéologie, etc.
Saint-Omer. Société des antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin. Société des sciences, etc., de l'Aisne.
Senlis. Comité archéologique.
Toulon. Société académique du Var.
Toulouse. Académie des Jeux-Floraux.
— Académie des sciences, etc.
— Société d'histoire naturelle.
— Société des sciences phys. et naturelles.
— Société académique hispano-portugaise.

Tours. Société d'agriculture.
Valognes. Société d'archéologie, etc.
Versailles. Société des sciences morales, etc.
Vire. Société viroise d'émulation.

ALSACE-LORRAINE.

Colmar. Société d'histoire naturelle.
Metz. Académie.
— Société d'histoire naturelle de la Moselle.
Mulhouse. Société industrielle.
Strasbourg. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

ÉTRANGER.

Amsterdam. Académie royale des sciences.
— Société royale de zoologie.
Anvers. Académie archéologique de Belgique.
Baltimore. Johns Hopkins University.
Boston. Acad. américaine des arts et des sciences.
Brunn. Société des sciences naturelles.
Bruxelles. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
— Société malacologique.
Bucarest. Institut météorol. de Roumanie.
Buffalo. Société des sciences naturelles.
Caire (Le). Société khédiviale de géographie.
— Institut égyptien.
Christiania, Université royale de Norwège.
Cincinnati. Mechanical Institut.

Colombie. Société de médecine.
Columbus. Société d'agriculture de l'Ohio.
Copenhague. Acad. roy. Danoise des sc. et des lett.
Cordoba (Républ. Argentine). Acad. nat. des sc.
Essex. Institut d'Essex.
Florence. Institut royal des études supérieures, etc.
Gand. Société royale des beaux-arts et de littérat.
Lucques (Italie). Académie de Lucques.
Lund (Suède). Université royale.
Manchester. Société littéraire et philosophique.
Mexico. Anuario del observatorio astronomico nacional de Tacubaya.
— Observatorio meteor. magn. central.
Milan. Institut lombard.
New-York. Lycée d'histoire naturelle.
Ottawa. (Canada). Geological and natural history Survey of Canada.
— Institut canadien franç. de la cité d'Ottawa.
Palerme. Acad. des sc. naturelles et économiques.
Philadelphie. Académie des sc. naturelles, etc.
— American philosophical society.
Pise. Société toscane des sciences naturelles.
Portland. Société d'histoire naturelle.
Porto. Journal des sciences mathématiques.
Rio de Janeiro. Bulletin astronom. de l'Observat.
Rome. Académie royale dei Lincei.
— Rivista di artigliera e genio.
San-Francisco (Californie). Acad. des sciences.
St-Louis. Académie des sciences.
St-Pétersbourg. Société d'archéol. et de numism.
Stockholm. Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiq. de Suède.

Sydney. Soc. royale de la Nouvelle-Galles du Sud.
Toronto (Canada). Canadian Institute.
Trieste. Société adriatique des sciences naturelles.
Topeka (Kansas, Am. du N.). Acad. des sciences.
Vienne (Autriche). Musée royal d'histoire naturelle.
Washington. Institut Smithsonien.
Wisconsin. Société d'agriculture.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er FÉVRIER 1892.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1891-1892

MM.

TRAVERS (ÉMILE), *président.*
TESSIER, *vice-président.*
GASTÉ (A.), *secrétaire.*
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire.*
HETTIER, *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

TRAVERS (Ém.), *président,* GASTÉ, *secrétaire,* CARLEZ, *vice-secrétaire,*	membres de droit.
BERJOT, BOURGEON, DENIS, LIGNIER, VILLEY (Edm.), BEAUJOUR (S.),	membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1).

Date de l'élection.

MM.

1862 26 déc. JOLY, doyen hon. de la Fac. des lettres.

1866 26 mai. BUCHNER, prof. à la Fac. des lettres.

1866 24 juin. FAYEL, prof. à l'École de médecine.

1866 24 juin. DENIS, doyen honoraire de la Fac. des lettres.

1869 27 mai. DE BEAUREPAIRE, anc. conseiller à la Cour d'appel.

1869 24 déc. LE GENTIL, anc. prof. au Lycée.

1870 29 janv. CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.

1870 29 janv. DE FORMIGNY DE LA LONDE, vice-président de la Soc. d'Agriculture.

1872 22 nov. LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire de la ville.

1873 24 janv. TRAVERS (Émile), anc. conseiller de Préfecture.

1873 24 juin. CAREL, prof. à la Fac. de droit.

1873 24 juin. GASTÉ, prof. à la Fac. des lettres.

1876 28 janv. TESSIER, id.

1877 28 déc. GUILLOUARD, prof. à la Fac. de droit.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection.	
1878 22 fév.	DE SAINT-GERMAIN, prof. à la Fac. des sciences.
1878 22 mars.	BERJOT, chimiste.
1878 29 mai.	BEAUJOUR (S.), notaire honoraire.
1880 27 fév.	NEYRENEUF, prof. à la Faculté des sciences.
1881 24 juin.	HOUYVET, premier président à la Cour d'appel.
1881 24 juin.	GUERLIN DE GUER, chef de la 1re division à la Préfecture.
1881 22 juill.	LECORNU, ing. des mines, maître de conf. à la Fac. des sciences.
1882 28 déc.	VILLEY (Edm.), prof. à la Faculté de droit, correspondant de l'Institut.
1884 22 fév.	TESNIÈRE, artiste peintre.
1884 25 avril.	BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.
1884 26 déc.	ZEVORT, recteur de l'Académie de Caen.
1886 26 mars.	LE BRET, prof. à la Fac. de droit.
1886 28 mai.	HETTIER (Ch.), trésorier de la Soc. des Antiq. de Normandie.
1887 28 janv.	VAUDRUS, avocat général.
1887 25 fév.	GIDON (Dr), prof. à l'Éc. de médecine.
1887 25 fév.	BOURIENNE (Dr), directeur de l'Éc. de médecine.
1887 25 fév.	FAUVEL (L.), président du Tribunal civil.
1889 25 janv.	LIGNIER, prof. à la Fac. des sciences.
1889 22 fév.	LETELLIER, prof. au Lycée.

Date de l'élection.	
1889 22 mars.	SAUTEREAU, prof. au Lycée.
1890 24 janv.	DESDEVISES DU DEZERT (G.). chargé du cours à la Fac. des lettres.
1891 27 fév.	BARETTE (D[r]), professeur à l'École de médecine.
1891 27 fév.	LE REBOURS-PIGEONNIÈRE, avocat général.
1891 24 avril.	POUTHAS, censeur au Lycée.
1891 22 mai.	BRUNEAU, prof. d'hist. au Lycée.
1891 26 déc.	CAREL (Pierre), avocat.

MEMBRES HONORAIRES.

Date de l'élection ou de la nomination.	MM.
1850 25 nov.	LE BOUCHER (1), prof. honor. de la Faculté des sciences, à Livry, près Caumont.
1853 25 nov.	LE TELLIER (2), ancien inspecteur de l'Université.
1861 26 avril.	CHATEL (Eug.) (3), ancien archiviste du Calvados, Paris, 5, rue Vavin.
1869 22 janv.	Mgr HUGONIN, évêque de Bayeux et Lisieux.

(1) Date de l'élection de M. Le Boucher, comme membre titulaire.

(2) Date de la nomination de M. Le Tellier, comme membre associé résidant (cette catégorie de membres n'existe plus).

(3) Date de l'élection de M. E. Chatel, comme membre titulaire.

Date de l'élection ou de la nomination.	
1873 24 juin.	MAHEUT (1), prof. honoraire à l'École de médecine.
1853 25 nov.	GIRAULT (2), prof. honoraire à la Fac. des sciences.
1872 26 janv.	CHAUVET (3), prof. hon. à la Fac. des lettres.
1879 28 fév.	FAUVEL (Adolphe) (4), juge de paix.

MEMBRES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS (5).

Date de la nomination.	MM.
1851 28 nov.	AKERMANN, antiq., à Londres.
1854 24 fév.	ALLEAUME, de l'École des Chartes, à Paris.
1861 29 nov.	ANQUETIL, insp. d'acad. honoraire, à Versailles.

(1) Date de l'élection de M. Maheut, comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. Girault, comme membre titulaire.

(3) Date de l'élection de M. Chauvet, comme membre titulaire.

(4) Date de l'élection de M. A. Fauvel, comme membre titulaire.

(5) Un assez grand nombre de membres, élus titulaires, sont devenus, par suite de leur départ de Caen, membres associés correspondants. La date indique toujours, pour les anciens membres titulaires, la séance dans laquelle a eu lieu leur élection. — De même pour les anciens membres associés résidants, devenus membres associés correspondants, la date indiquera le jour de leur nomination comme membres résidants.

Date de la nomination.

1875 28 mai. BAVELIER, anc. avocat au Conseil d'État.

1864 25 nov. BEAUNE, anc. proc. gén. à la Cour de Lyon.

1861 26 avril. BEAUREPAIRE (Ch. DE), archiviste de la Seine-Inférieure.

1862 25 juill. BERTHIER (J.), homme de lettres, à Paris.

1884 22 fév. BERTOLOTTI, archiviste, à Mantoue.

1879 28 nov. Mme DE BESNERAY (Marie), à Lisieux.

1840 27 nov. BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.

1862 28 nov. BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.

1865 28 juill. BLIER (Paul), prof. hon. à Coutances.

1843 25 mars. BOCHER, sénateur, à Paris.

1867 28 juin. BOIVIN-CHAMPEAUX, ancien prem. prés., à Bernay.

1885 26 déc. BOREUX, ingénieur des ponts et ch., à Paris.

1851 25 juill. Mlle BOSQUET, femme de lettres, à Paris.

1840 27 mars. BOULATIGNIER, anc prés. de section au Conseil d'État, à l'Étoile (Jura).

1891 27 nov. BOUQUET (l'abbé), aumônier du Lycée Saint-Louis, à Paris.

1886 28 mai. BOURMONT (Amédée DE), à Paris.

1852 22 nov. BOUTMY, directeur de l'École libre des sc. polit., à Paris.

1888 24 fév. BOVET (Alp.), prés. de la Soc. d'émul. de Montbéliard.

Date de la nomination.

1873	25 avril.	BRÉAL (Michel), prof. au Collège de France, à Paris.
1888	28 déc.	BRÉARD (G.), à Honfleur.
1853	22 juill.	BREIL DE MARZAN (DU), littérateur, à Marzan.
1877	22 mars.	BUCHÈRE, cons. à la Cour d'appel, à Paris.
1862	28 mars.	BURKE (sir Bernard), roi d'Armes d'Irlande, à Dublin.
1864	22 avril.	CAILLEMER, doyen de la Faculté de droit de Lyon.
1862	28 fév.	CAMARA-LEME (DA), à Madère.
1878	28 déc.	CANIVET (Ch.), journaliste, à Paris.
1858	26 nov.	Mme CAREY, poète angl., à Brixham.
1891	24 avril.	CARLEZ (Christian), prof. au lycée de Rennes.
1859	25 nov.	CHARENCEY (le comte DE), à Paris.
1864	22 avril.	CHARPENTIER, anc. off. supérieur, à Alençon.
1881	27 mai.	CHEVALIER (l'abbé Ul.), à Valence.
1851	23 mai.	CHENNEVIÈRES (le marquis DE), anc. direct. des Beaux-Arts, à Paris.
1888	28 déc.	CHRISTOPHLE, gouvern. du Crédit foncier.
1875	23 juill.	CLOUET, prof. à l'École de médecine, à Rouen.
1872	22 nov.	COPPÉE (Fr.), de l'Académie française, à Paris.
1886	28 fév.	COULLOY (Marcel), à Fourchambault (Nièvre).

Date de la nomination.

1886 25 juin. COURAYE DU PARC, sous-biblioth. à la Bibl. nat.

1884 22 fév. CRÈVECŒUR (Robert DE), à Paris.

1892 22 janv. CROIZIER (le marquis), présid. de la Soc. acad. indo-chinoise, à Paris.

1853 23 déc. CUSSON, secr. de la mairie, à Rouen.

1865 27 janv. CUYPER (DE), inspect. de l'École des mines, à Liège.

1868 25 nov. Mme DACHÉ, poète, à Bayeux.

1855 27 nov. DANBÉ, chef d'orchestre à l'Opéra-Comique, Paris.

1860 26 déc. DECORDE, ancien secr. de l'Acad. de Rouen.

1844 23 fév. DELAVIGNE, doyen hon. de la Fac. des lettres de Toulouse.

1849 23 nov. DELISLE (Léopold), administr. gén. de la Biblioth. nat., à Paris.

1870 23 déc. DELORME (Ach.), ancien préfet du Calvados.

1889 28 juin. DESLANDES (abbé), curé de Robehomme.

1870 27 mai. DIGUÈRES (DES), de la Société des Antiq. de Norm., à Sévigny (Orne).

1877 28 déc. DITTE, professeur à la Faculté des sciences, Paris.

1881 23 déc. DUVAL (Louis), archiviste, à Alençon.

1850 22 fév. DUVAL-JOUVE, ancien insp. d'Acad., à Strasbourg.

1879 26 déc. DURET, ancien prosecteur à la Fac. de méd. de Paris.

Date de la nomination.

1884 28 mars. EGGER (Victor), professeur à la Fac. des lettres de Nancy.

1849 23 mars. ENAULT (Louis), homme de lettres, à Paris.

1847 26 nov. ENDRÈS, ingénieur gén. hon. des ponts et chaussées, à Paris.

1859 27 mai. ESTAINTOT (le comte D'), avocat à Rouen.

1856 26 janv. FABRICIUS (Adam), prof. d'hist., à Copenhague.

1889 22 mars. FARCY (DE), à Château-Gontier.

1884 28 nov. FÉDÉRIQUE, conservateur de la Bibl. de Vire.

1869 22 fév. FÉLIX, conseiller à la Cour d'appel de Rouen.

1871 24 mai. FERRAND, ancien préfet, à Amiens.

1856 25 janv. FERRIÈRE (Hect. DE LA), littérateur à Paris.

1865 28 juill. FIERVILLE, censeur du Lycée de Versailles.

1883 25 mai. FINOT, archiv. du dép. du Nord.

1867 22 fév. FLAMMARION (Camille), astronome, à Paris.

1886 23 déc. FOLLIOLEY (l'abbé), proviseur du Lycée de Nantes.

1868 26 juin. FRIGOULT, anc. prof., à Cherbourg.

1884 24 mars. GALUSKI, à Créances (Manche).

1872 26 juill. GARNIER (G.), avocat, à Bayeux.

Date de la nomination.

1887 26 nov. GERMAIN-LACOUR, à Cuigny (Orne).
1889 25 janv. GRANGES DE SURGÈRES (marquis DE), à Nantes.
1887 25 fév. GRAVIER, à Rouen.
1883 25 mai. GUÉRIN, biblioth., au Mans.
1875 27 nov. GUIMET, à Paris.
1860 23 nov. GUISLAIN-LEMALE, au Havre.
1850 28 juin. GURNEY (Dan.), à Nort-Runcton (Norfolk).

1849 23 nov. HALLIWELL (J.-O.), à Londres.
1884 23 mai. HAREL (Paul), à Échauffour (Orne).
1851 23 mai. HAUREAU, membre de l'Institut, à Paris.
1869 22 janv. HÉBERT-DUPERRON (l'abbé), anc. insp. d'acad.
1885 27 nov. HENRY (Edm.), anc. député, à Paris.
1862 25 juill. HERBERT, prof. de rhét., à Bastia.
1885 26 juin. HÉRON, présid. de la Soc. d'Hort., à Rouen.
1860 23 nov. HUARD (Ad.), h. de lettres, à Paris.
1846 27 nov. HUE DE CALIGNY (le marquis), correspondant de l'Institut.
1883 22 juin. HUGUET-LATOUR (le major), à Montréal (Canada).

1883 28 déc. JACQUEMART (D^r^), à Paris.
1884 28 nov. JANVIER, m. de la Soc. des Antiq. de Picardie.
1856 26 nov. JARDIN, insp. des serv. admin. de la marine, à Rochefort.

Date de la nomination.

1884 25 avril. JORET, prof. à la Fac. des lettres d'Aix.

1878 22 mars. JORET-DESCLOSIÈRES, littérat., à Paris.

1883 23 nov. JOUAUST, éditeur, à Paris.

1858 24 déc. LAIR (J.), de l'École des Chartes, à Paris.

1842 24 juin. L'ALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.

1877 23 mars. LAUNAY, prof. d'hist., en retraite, à Granville.

1884 28 nov. LEBRETON (Gaston), dir. du Musée céram., à Rouen.

1869 23 juill. LEBRETON, prov. du Lycée de Saint-Brieuc.

1871 24 fév. LECACHEUX (l'abbé), à Coutances.

1875 28 mai. LECESNE, cons. de préf., à Arras.

1886 26 fév. LE GOUX (J.), anc. magist., à Paris.

1885 13 mars. LEGRELLE, 11, rue Neuve, Versailles.

1853 27 mai. LE JOLIS (A.), natur., à Cherbourg.

1884 25 avril. LEMAITRE, président du Tribunal, à Argentan.

1861 29 nov. LENOEL, sénateur, à Paris.

1852 23 janv. LEPELLETIER, cons. à la Cour de Cassation.

1884 28 mars. LE REBOULLET, docteur, à Paris.

1872 26 janv. LE ROY-BEAULIEU, de l'Inst., à Paris.

1855 27 juill. LE VAVASSEUR (Gustave), à la Lande-de-Lougé (Orne).

Date de la nomination.

1858 26 nov. LE VÉEL, sculpteur, à Cherbourg.
1853 27 mai. LIAIS (Em.), anc. maire de Cherbourg.
1881 29 avril. LIARD, dir. de l'Enseig. sup., à Paris.
1883 28 déc. LIÉGEOIS (Dr), à Bainville-aux-Sauges (Vosges).
1857 24 juill. LIVET (Ch.), homme de lett., à Paris.
1851 28 nov. LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, à Bernay.
1860 27 avril. LUCE (S.), de l'Institut, à Paris.

1855 26 janv. MARCHAND, pharm., à Fécamp.
1861 27 déc. MAREY, prof. au Coll. de Fr., à Paris.
1868 27 nov. MARIE, prof. à l'Éc. de dr. de Rennes.
1885 13 mars. MARLIÈRE, anc. préf., à St-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).
1871 24 nov. MARSY (le comte DE), directeur de la Soc. franç. d'Archéol., à Compiègne.
1851 28 nov. MAURY, dir. honor. des Arch. nat., à Paris.
1856 25 janv. MAYER, de la Société des Antiq. de Londres, à Liverpool.
1848 22 déc. MÉNANT, membre libre de l'Institut, à Rouen.
1844 23 juill. MERGET, ancien professeur à la Fac. des sc. de Lyon.
1869 24 déc. MÉTIVIER, insp. d'Acad., à Rouen.
1865 27 janv. MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
1885 27 nov. MILLOUÉ (DE), conservateur du musée Guimet, à Paris.

Date de la nomination.

1840 24 janv. MOLCHNET (Dom), sculpt., à Paris.
1881 23 déc. MONOD (H.-C.), directeur de l'Assistance publique, à Paris.
1882 24 nov. MONOD (Théodore), pasteur, à Paris.

1856 26 mai. NICOT, recteur honoraire, à Nîmes.

1887 24 juin. OGIER-D'IVRY (le comte), capitaine commandant au 9e hussards.
1859 26 nov. OLIVIER, inspecteur gén. des ponts et chaussées, à Brix (Manche).

1874 26 juin. PARROT, antiquaire, à Angers.
1863 19 déc. PELLERIN, avocat, ancien proc. de la République, à Cintheaux.
1860 23 nov. PERIN (Jules), avocat, à Paris.
1853 25 nov. PETIT (J.-L.), antiq., à Londres.
1871 27 juill. PÉZERIL, intend. militaire, au Mans.
1872 24 mai. PIEDAGNEL (Alex.), à Neuilly-sur-S.
1850 27 déc. Mme PIGAULT, peintre, à Paris.
1882 28 juin. PINEL (Hon.), anc. officier supérieur, à Gonesse (Seine-et-Oise).
1853 25 nov. POGODINE (Michel), à Moscou.
1881 24 juin. POINCARRÉ, membre de l'Académie des Sciences, à Paris.
1853 27 mai. PONTGIBAUD (DE), à Fontenay (Manche).
1862 25 juill. POTIN (Alp.), h. de lettres, à Paris.

1872 25 janv. RAMBAUD, prof. à la Fac. des lettres, à Paris.

Date de la nomination

1840 27 nov. RAVAISSON, m. de l'Inst., à Paris.
1854 28 avril. REINVILDIER (Dr), à Paris.
1862 25 juill. RIBEYRE (F.), h. de lettres, à Paris.
1867 22 nov. ROBINOT-BERTRAND, avocat, à Nantes.
1851 25 juill. ROZIÈRE (DE), sénateur, à Paris.

1863 23 janv. SAUVAGE, anc. juge de paix, à Paris.
1875 24 déc. SÉGUIN, anc. recteur, à Paris.
1878 27 déc. SERVOIS, garde général des Archives, à Paris.
1860 28 déc. SEZZI (Mme Esther), à Paris.
1840 30 déc. SICOTIÈRE (DE LA), sénat. à Alençon.
1840 28 fév. SIMON (J.), de l'Acad. fr., à Paris.
1872 22 mars. SOREL (Alb.). économiste, à Paris.

1866 24 juin. THEUREAU, h. de lettres, à Paris.
1868 23 avril. THIELENS, naturaliste à Tirlemont.
1869 27 fév. TROCHON, avocat, anc. mag., à Tours.

1873 23 déc. VALLÈS, ex-insp. général des ponts et chaussées, à Gros (Gard).
1869 26 fév. VAN BASTELAER, nat., à Bruxelles.
1889 22 nov. VIMONT, prof., à Argentan.

1869 24 déc. WIESENER, ancien prof. d'histoire au lycée Louis-le-Grand, à Paris.
1834 31 juill. WOLF (Ferdinand), à Vienne.
1851 28 nov. WRIGHT (Thomas), corr. de l'Inst., à Londres.

NÉCROLOGIE (1891-92).

Membres honoraires

DESDEVISES DU DEZERT (Th.), professeur honoraire à la Faculté des Lettres.

Membres correspondants

BELLIN (G.), avocat, à Lyon.
DELISE, conseiller à la Cour de Cassation.
LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, à Cherbourg.
QUATREFAGES (DE), membre de l'Institut, à Paris.
RENAULT, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Caen, à Falaise.
TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
VAUGEOIS, doyen honoraire de la Faculté de Droit de Caen, à Laigle (Orne).

PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen

---

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12,000 fr.**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. » (Extrait du testament.)

(Décret, 27 février 1854).

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de La Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de M[e] Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs**, qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret, autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)

PRIX LAIR

« J'aurais bien désiré consacrer à chacune des Sociétés savantes et littéraires de la ville de Caen, auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, une somme suffisante pour fonder des prix ; mais ces Sociétés étant nombreuses, je n'ai pu satisfaire entièrement à mon désir, quelque vif qu'il fût. Je me suis borné à offrir une somme de **12,000 fr.** à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, dont je suis un des fondateurs, et auxquelles j'appartiens depuis 50 ans. En conséquence, je lègue cette somme aux deux Sociétés pour qu'elles distribuent, tous les ans, des prix sur des sujets de littérature, d'agriculture et de commerce.

« Elles disposeront, chaque année, et chacune à leur tour, à commencer par l'Académie, de la rente produite par les douze mille francs que ma succession remettra, un an après ma mort, aux Présidents des deux Compagnies, afin d'être placés par eux en rentes sur l'État. J'ai une idée trop avantageuse du bon esprit qui anime mes collègues pour leur tracer un plan sur les sujets de prix à proposer. Il me suffit de leur recommander d'avoir toujours en vue l'intérêt public et l'honneur du nom normand. » (Extrait du testament.)

(Voir *Mém.* de 1855, *Préface*).

PRIX MOULIN

« Je lègue à l'Académie de Caen une somme de **Dix mille francs**, dont les intérêts seront employés tous les deux ans à récompenser une étude sur la vie et les tra-

vaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. » (Extrait du testament.)

(Décret du 16 juillet 1886).

PRIX DE LA CODRE

Par testaments, en date des 7 mars 1867, 20 mars 1870 et 29 janvier 1878, M. de La Codre, ancien notaire à Caen, lègue à l'Académie sa maison située place Saint-Martin. à Caen, à charge par elle de verser le tiers du loyer annuel au Bureau de bienfaisance de Caen, et d'instituer, avec les deux autres tiers du loyer, un prix qui sera décerné par elle, tous les deux ou trois ans, à l'ouvrage ayant pour sujet la philosophie pratique, avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir, et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique.

(Décret du 23 février 1891).

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES.

I. PARTIE SCIENTIFIQUE.

II. PARTIE LITTÉRAIRE.

POÉSIES.

Caen. — Imp. H. DELESQUES, rue Froide, 2 et 4.